

Direction des finances

Service de l'analyse et du contrôle de gestion

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 10 décembre 2020

OBJET : PROJET D'ACTIVITÉS ET DE BUDGET PAR PROGRAMMES 2021.

Mesdames, messieurs,

Le projet d'activités et de budget par programmes présente, chaque année, pour l'ensemble de nos politiques, nos objectifs stratégiques et opérationnels, nos projets, nos actions et nos opérations d'investissement, ainsi que les moyens financiers et les ressources humaines dédiés à leur mise en œuvre.

Ce document développe ainsi les priorités que j'ai portées à votre connaissance dans le rapport d'orientations budgétaires, traduisant nos orientations dans tous nos domaines de compétences, qu'il s'agisse de la préservation et du renforcement de nos politiques de solidarité, de nos politiques d'investissement au bénéfice du territoire et des habitant·e·s ou de la poursuite de nos politiques innovantes et de nos démarches de modernisation.

Notre collectivité est l'une des seules collectivités proposant ainsi une vision globale et étayée de ses politiques publiques, à l'appui du vote du budget primitif par notre assemblée.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel



Projet d'activités et de budget par programme 2021

Sommaire

Missions	
Programmes	
Enfance et famille	7
Accueil du jeune enfant	8
Aide sociale à l'enfance	14
Protection maternelle et infantile, planification familiale	20
Action sociale, logement, santé	26
Accompagnement social	27
Droit au logement	33
Prévention et promotion de la santé	39
Prévention des conduites à risques	48
Lutte contre les violences faites aux femmes	51
Autonomie	57
Personnes âgées	58
Personnes handicapées	63
Emploi, insertion et attractivité territoriale	69
Insertion par l'emploi	70
Accès au RSA, orientation et accompagnement	75
Economies nouvelles, sociales et solidaires	79
Education et jeunesse	84
Accueil des collégien-ne-s et de la communauté éducative	85
Projet éducatif départemental	92
Restauration scolaire	95
Culture, patrimoine, archives	99
Culture	100
Patrimoine culturel	105
Archives	110
Citoyenneté active et sports	116
Sport et loisirs	117
Promotion de la vie associative et démocratie participative	121
Europe et international	124
Coopération européennes et internationales et animation	125
Gestion de projets européens	131
Réseau routier et mobilité durable	135
Maintenance et modernisation du réseau routier	136
Infrastructures de transports en commun	139
Partage et qualité de l'espace public	143

Développement urbain	149
Aménagement et coopération territoriale	150
Mobilités métropolitaines	155
Ecologie urbaine	159
Biodiversité et nature en ville	160
Assainissement	166
Qualité de l'environnement urbain	171
Supports internes	174
Bâtiments départementaux	175
Logistique	179
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	187
Secrétariat général	190
Systèmes d'information et transformation numérique	192
Transformations numériques	193
Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur	197
Ressources humaines	203
Politique salariale et gestion des carrières	204
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	206
Qualité de vie au travail	209
Egalité et diversité	215
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	216
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	218
Modernisation de l'administration	220
Gestion des connaissances	221
Transformation de l'administration	225
Innovation territoriale	227
Etudes et pilotage de la donnée	230
Conduite de l'action départementale	234
Stratégie budgétaire et financière	235
Contrôle de gestion et expertise financière	244
Qualité comptable	249
Commande et achats publics	253
Information et communication	256
Inspection générale	259
Marketing territorial et mécénat	263
Jeux olympiques et paralympiques	266
Transition écologique	271
Orientation des politiques départementales	276
Assemblée départementale	277
Moyens des groupes politiques	278

Propos introductifs

Les **données RH** intégrées au PABP sont des données brutes issues du SIRH (logiciel Pléiades). Ces données résultent d'une extraction en date du 1^{er} janvier 2020 et reflètent les organigrammes-cibles des directions à cette date, et non les postes pourvus.

Aussi, les éventuelles réorganisations ou autres modifications d'organigramme au cours de l'année 2020 ne sont pas prises en compte dans ces chiffres.

Les **données financières** intégrées au PABP sont des données en date du 3 novembre 2020 (mouvements réels uniquement). De fait, les éventuels arbitrages intervenus après cette date n'y sont pas intégrés.

Mission

Enfance et famille

Programme

Accueil du jeune enfant

Programme

Aide sociale à l'enfance

Programme

Protection maternelle et infantile, planification familiale

Programme : Accueil du jeune enfant

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte trois actions :

- Crèches départementales,
- Accueil collectif de la petite enfance,
- Accueil individuel de la petite enfance.

Objectifs du programme

La Seine Saint-Denis est le territoire où le taux de couverture des besoins en mode d'accueil est le plus faible (31 % contre 58 % au niveau national), alors que le taux de natalité et le taux d'enfants de moins de 6 ans est le plus élevé des départements de France métropolitaine.

Le dispositif d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis oscille depuis plusieurs années autour de 30 000 places d'accueil, se répartissant de manière relativement équilibrée entre accueil collectif et individuel :

- 15 280 places en accueil collectif dans les crèches et autres structures d'accueil collectif, sous différents types de gestion (structures départementales, municipales, hospitalières, associatives, privées),
- 14 225 places en accueil individuel (capacité d'accueil théorique) auprès des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, chiffre en diminution par rapport à 2018 (- 551 places). Le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s est en constante diminution depuis 2011 (5 130 au 31 décembre 2019 dont 3 795 en activité). En revanche, la dynamique de développement se poursuit pour les Maisons d'assistantes maternelles (MAM) : au 1er août 2020, 26 MAM étaient actives pour une capacité d'accueil de 278 places et 6 nouvelles MAM devraient être créées d'ici la fin de l'année 2020.

Les orientations départementales en matière d'accueil du jeune enfant s'inscrivent dans les orientations nationales de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) 2018-2022 :

- améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants : prise en charge des enfants en situation de handicap dans les structures collectives, adaptation de l'offre aux familles les plus précaires,
- soutenir l'accueil individuel : poursuivre le maillage territorial des Relais d'assistant.es maternel.les (RAM) et enrichir leur offre, poursuivre le soutien à l'exercice de la profession d'assistant.e maternel.le, accompagner les parents dans leur rôle d'employeur.

La crise sanitaire de la Covid en 2020 aura un impact fort sur l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant, collectives et individuelles, départementales ou sous un autre mode de gestion.

L'intervention du Département en matière d'accueil de la petite enfance pour soutenir l'offre au plan qualitatif et quantitatif repose sur :

- la gestion directe de 55 crèches départementales : ces établissements représentent 2 990 places agréées en 2020, soit près de 20 % de l'offre d'accueil collectif du territoire,
- la délivrance des avis et autorisations de création, d'extension ou de transformation d'établissements, le contrôle des établissements et de l'agrément, le suivi et de la formation des assistant(e)s maternel(le)s, missions assurées par le service de PMI ;
- le soutien en fonctionnement d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) gérés par des associations et structures de l'ESS (économie sociale et solidaire) ; et le soutien en investissement, dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité (PPEP).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil du jeune enfant	Dépenses	10,199	9,275	7,223	5,277
	Recettes	23,685	25,346	26,600	24,524

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil du jeune enfant	Dépenses	1,335	1,588	2,857	1,437

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2021	Total	A	B	C
En nombre de postes	1 279	232	12	1 035

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Optimiser l'occupation des places en crèches départementales - taux d'admission					
		2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'admission (hors juillet – août)	cible	104 %	108 %	110 %	110 %	115 %
	réalisé	97,28 %	101,09 %	101,03 % (104,42 % au 1 ^{er} trimestre)	108,61 % (1 ^{er} trimestre)	
<p><u>Commentaire :</u></p> <p>Le taux d'admission est le rapport entre le nombre total d'enfants admis et le nombre de places ouvertes (quel que soit le temps d'accueil pour chaque enfant).</p> <p>Plusieurs mesures ont été mises en place depuis début 2017 afin d'optimiser le taux d'admission en crèches : dispositif des Auxiliaires de puéricultrice d'urgence (APU), redéploiement des agents concernés par des travaux, actions de communication pour favoriser le recrutement, déploiement de matériel de prévention, etc.</p> <p>D'autres mesures ont été retenues à la rentrée 2017-2018 et maintenues pour 2018-2019 : augmentation de l'offre d'accueil (développement de l'accueil hors contrat, de l'accueil d'urgence des familles en reprise d'emploi ou en insertion professionnelle, de l'offre d'accueil mixte accueil collectif / accueil individuel), amélioration du suivi et du pilotage de l'activité des crèches par le site central.</p> <p>Une amélioration du taux d'admission est constatée entre 2017 et 2018 (+3,81 points). Le taux est stable entre 2018 et 2019.</p> <p>A partir de 2020, la mise en place de la prestation de service unique (PSU) horaire a conduit à constituer un groupe de 10 crèches qui a travaillé à l'optimisation de l'accueil. Ainsi, sur le premier trimestre 2020, le taux d'admission (108,61 %) est en augmentation par rapport au taux constaté sur le premier trimestre 2019 (104,82 %). En 2021, un second groupe de 11 crèches poursuivra l'expérimentation du premier groupe.</p>						

Objectif	Optimiser l'occupation des places en crèches départementales - taux d'occupation					
		2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'occupation (hors juillet – août)	cible	74 %	78 %	80 %	80 %	80 %
	réalisé	70,61 %	72,46 %	71,68 % (73,33 % au 1 ^{er} trimestre)	73,05 (1 ^{er} trimestre)	
<p><u>Commentaire :</u></p> <p>Le taux d'occupation est calculé en rapportant les heures de présence effective des enfants à la capacité installée d'accueil de l'établissement (nombre de places ouvertes x nombre de jours d'ouverture x 10h).</p> <p>Le taux a progressé de 1,85 points entre 2017 et 2018 sous l'effet des mesures de soutien de l'activité mises en œuvre en 2017.</p> <p>Le taux constaté pour le premier trimestre 2020 (73,05 %) est stable par rapport au premier trimestre 2019 (73,33 %).</p> <p>Il faut signaler que la CAF calcule un autre taux d'occupation sur la base du nombre de places théoriques et non réelles de sorte que les baisses temporaires de capacités, liées par exemple à des travaux ou à des problèmes de personnel, ne sont pas prises en compte. De plus, le mode de calcul de la CAF prend en compte l'amplitude horaire d'ouverture de 11h45 alors que le Département propose des contrats journaliers de 5 ou 10 heures, qui ne couvrent jamais l'amplitude maximale d'ouverture. Au total, la capacité d'accueil calculée par la CAF est supérieure à la capacité d'accueil réelle, ce qui entraîne de fait des taux CAF inférieurs aux taux calculés sur la base de la situation réelle des crèches.</p>						

Objectif		Optimiser l'occupation des places en crèches départementales - taux de facturation				
		2017	2018	2019	2020	2021
Taux de facturation (hors juillet – août)	cible			108,50 %	108,50 %	108,50 %
	réalisé	108,51 %	109,96 %	110,41 % (112,07 % au 1 ^{er} trimestre)	110,81 % (1 ^{er} trimestre)	
<p>Commentaire :</p> <p>Le taux de facturation est le rapport entre les heures facturées aux familles et les heures de présence effective des enfants (dites « heures réalisées »).</p> <p>Le taux de facturation est le rapport entre les heures facturées aux familles et les heures de présence effective des enfants (heures « réalisées »).</p> <p>Cet indicateur fait l'objet d'une vigilance particulière car il détermine le montant de la Prestation de Service Unique (PSU) versée par la CAF. En effet, selon un système de tranches, plus le taux de facturation est élevé, moins le taux de PSU appliqué par la CAF est favorable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le taux de facturation est inférieur à 107 %, le taux de PSU est en 2020 de 5,66 € par heure facturée ; - Si le taux de facturation est compris entre 107 % et 117 %, le taux de PSU est en 2020 est de 5,24 € par heure facturée ; - Si le taux de facturation est supérieur à 117 %, le taux de PSU est en 2020 de 4,85 € par heure facturée. <p>Par exemple, si le taux de facturation est de 117 %, cela signifie que pour 100 heures d'accueil, les familles en paient 117. Pour améliorer le taux de facturation, il faut donc facturer au plus proche de la réalité de l'accueil.</p> <p>La mise en place d'un suivi mensuel de l'activité de chaque crèche et l'accompagnement des responsables d'établissements pour réviser régulièrement la durée des contrats en fonction des besoins des familles a permis d'améliorer les taux de facturation entre 2016 et 2017, ce qui s'est traduit par le passage de 8 crèches à un taux de facturation de 107 % et donc à une PSU plus favorable. En revanche, en 2018 et 2019, le taux de facturation se dégrade en raison d'une augmentation du nombre d'enfants absents ; hypothèse d'explication : mise en place de relais familiaux sur une période de plusieurs jours pendant les intempéries, grèves de transports, et forfait de journées déductibles insuffisant.</p> <p>A partir de 2020, la mise en place de la gratuité des jours de congés posés par les familles dans le respect des délais de prévenance fixés par le règlement de fonctionnement a permis de diminuer le nombre d'heures d'absences facturées, ce qui conduit à une amélioration du taux de facturation constatée dès le premier trimestre 2020 par rapport au premier trimestre 2019.</p>						

Objectif		Conforter la démarche éducative par l'élaboration des projets d'établissement par les équipes des crèches				
		2017	2018	2019	2020	2021
Part des crèches ayant un projet d'établissement validé	cible	65 %	67 %	67 %	67 %	61 %
	réalisé	58,10 %	58,10 %	61 %	61 %	
<p>Commentaire :</p> <p>Le lancement du nouveau Projet éducatif des crèches départementales (PECD) en mars 2017 a conduit à la validation de 33 projets d'établissement depuis 2019. Toutefois, au regard de la difficulté de voir aboutir les productions, il est introduit la construction d'une trame d'écriture.</p> <p>Les projets d'établissements sont réactualisés dans le cadre de la mise en œuvre de la PSU. Ainsi en 2021, 21 crèches disposeront d'un projet réactualisé (groupe 1 10 crèches + groupe 2 11 crèches). L'écriture ou la mise à jour des projets d'établissements pour les autres crèches se fera au fur et à mesure de la montée en charge de la PSU.</p>						

Objectif		Evolution du taux de couverture des besoins en modes d'accueil sur le Département de Seine-Saint-Denis				
		2017	2018	2019	2020	2021
Taux de couverture accueil individuel (assistant.e.s maternel.le.s + garde à domicile + MAM)	cible	Non mesuré	12,27 %	13,27 %	14,27 %	15,27 %
	réalisé	11,27 %	Non disponible	Non disponible	Non disponible	
		2017	2018	2019	2020	2021
Taux de couverture accueil collectif (places EAJE PSU et hors PSU)	cible	Non mesuré	21 %	22 %	23 %	24 %
	réalisé	20 %	Non disponible	Non disponible	Non disponible	
		2017	2018	2019	2020	2021
Taux de couverture accueils individuel + collectif	cible	Non mesuré	33,26 %	35,26 %	37,26 %	39,26 %
	réalisé	31,26 %	Non disponible	Non disponible	Non disponible	
<u>Commentaire :</u>						
Le taux de couverture est le rapport entre le nombre d'enfants accueillis dans un mode d'accueil individuel + le nombre de places d'accueil collectif, rapportés à l'ensemble des enfants de 0 à 3 ans vivant sur le territoire. Il s'agit d'un indicateur reconstitué par la CAF à partir de plusieurs données complexes à consolider, ce qui explique le retard des chiffres. Le taux de couverture 2018 devrait être prochainement communiqué par la CAF.						
Néanmoins il constitue un indicateur d'alerte pour le Département. En effet, avec une moyenne de 31,26 % en 2017, il est très en deçà de la moyenne nationale (58 %) et la moyenne parisienne (74 %).						

Action 1 : Crèches départementales

Objectifs de l'action

Pour rappel, le Département gère en propre 55 crèches représentant près de 3 000 places, soit 20 % de l'offre d'accueil collectif sur le département.

L'accueil dans les crèches départementales en 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire : en cas de poursuite de la pandémie en 2021, une adaptation de l'offre de service dédiée à certains publics dits prioritaires et/ou une restriction du volume des places d'accueil du fait de contrainte sanitaire, pourrait nécessiter la révision des orientations de la politique d'accueil. Les effets de la crise ont également un impact majeur sur la trajectoire des recettes au budget des crèches départementales en 2020 et 2021.

En 2021, les objectifs de cette politique seront :

- la redéfinition des objectifs d'activité des crèches départementales dans le cadre de la nouvelle convention avec la CAF : optimisation progressive de l'occupation des places, diversification de l'offre pour les familles, révision du règlement de fonctionnement dans une logique de service aux usagers, meilleure prise en compte de publics spécifiques (enfants en situation de handicap, familles disposant de faibles ressources),
- la réforme des modalités d'admission dans un souci de transparence et d'équité de traitement pour les usagers, et de meilleur pilotage pour le Département : il s'agira de réviser notamment les règles de fonctionnement des Commissions d'admission des modes d'accueil (CAMA).

De plus, dans le cadre de l'évolution de l'offre de service des crèches départementales, l'année 2020 marquera le début de la transformation des modes de gestion des crèches avec :

- la mise en place d'une démarche de gestion entre le niveau central et les responsables des crèches pour suivre l'activité et les effectifs auprès des enfants,
- l'équipement des crèches d'écrans-tablettes pour l'enregistrement de l'activité des familles et des enfants avec le passage en version web du logiciel de gestion Axel,

- l'expérimentation dans 21 crèches tests (10 crèches dans le groupe 1 et 11 crèches dans le groupe 2) pour l'optimisation de l'occupation des places en vue de la facturation horaire réelle, avec une formation des agents et une rédaction du projet d'établissement,
- le nouveau règlement départemental des crèches pour les familles applicable en septembre 2021.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Crèches départementales	Dépenses	1,672	1,671	1,727	1,754
	Recettes	23,685	25,346	26,600	24,524

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Crèches départementales	Dépenses	0,277	0,299	0,300	0,160

Action 2 : Accueil collectif de la petite enfance

Objectifs de l'action

L'action **Accueil collectif de la petite enfance** comprend :

- les compétences légales exercées par le service de PMI (contrôle, suivi et accompagnement de tous les gestionnaires de crèches et structures d'accueil sur le territoire départemental),
- la politique volontariste du Département, qui vise à augmenter le nombre de places disponibles en accueil collectif pour les familles, via des aides en fonctionnement, réservées aux structures associatives dans le champ de l'économie sociale et solidaire (délibération du 10 mars 2016 et vote de la Commission permanente du 20 décembre 2018), ainsi que des aides en investissement (via le PPEP, qui cible les territoires les moins pourvus) ouvertes à tous les types de structures.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	2,638	2,106	2,346	1,400

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	1,058	1,289	2,557	1,277

Action 3 : Accueil individuel de la petite enfance

Objectifs de l'action

L'action **Accueil individuel de la petite enfance** concerne l'agrément, la formation, le suivi des assistant(e)s maternel(le)s. L'agrément des assistants familiaux pour l'aide sociale à l'enfance fait aussi partie des missions d'agrément exercées par le service de PMI.

Pour rappel, l'extinction progressive de l'ADAJE a été décidée lors de la Commission permanente du 20 décembre 2018 : elle se poursuivra pour la dernière année en 2021, au bénéfice des enfants nés avant le 1^{er} janvier 2019.

Les objectifs à long terme de cette action sont les suivants :

- augmenter le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et le nombre de places d'accueil, par des actions de valorisation de la profession,
- améliorer la qualité de l'accueil des enfants en accueil individuel, notamment en poursuivant le travail d'harmonisation des pratiques professionnelles dans le cadre des visites à domicile,
- poursuivre la création et l'animation du réseau des Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM) sur le département,
- accompagner les projets innovants d'accueil individuel,
- favoriser le retour à l'emploi des assistant(e)s maternel(le)s en inactivité totale ou partielle, en partenariat avec Pôle Emploi.

En 2021, dans un contexte de baisse structurelle du nombre d'assistantes maternelles sur le département, les priorités seront :

- d'identifier les leviers d'une augmentation du nombre d'assistantes maternelles agréées. Une démarche de type design de service est engagée sur le dernier trimestre 2020 afin d'analyser le processus d'agrément et poser le cadre d'évolution à travailler et déployer en 2021,
- de mener une étude dans le cadre du Schéma Petite enfance et parentalité afin d'identifier à l'échelle du département et sur la base d'une première étude réalisée sur le territoire de Plaine Commune, les motifs de non activité des assistantes maternelles et ainsi construire un plan d'actions,
- de poursuivre l'accompagnement et le déploiement des Maisons d'assistantes maternelles par le pôle innovation petite enfance et parentalité en mobilisant des outils financiers d'incitation (poursuite de l'aide à l'investissement et mise en place d'une au démarrage en fonctionnement),
- de poursuivre et consolider l'animation du réseau des RAM avec la CAF.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil individuel de la petite enfance	Dépenses	5,889	5,498	3,150	2,123
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Aide sociale à l'enfance

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte six actions :

- Evaluer pour protéger,
- Accueil familial,
- Accueil en structures collectives,
- Adoption,
- Accompagnement et soutien à la parentalité,
- Prévention spécialisée.

Objectifs du programme

La politique publique d'Aide sociale à l'enfance s'inscrit dans un contexte national marqué par la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et en partie celle de lutte contre la pauvreté.

Le programme « Aide sociale à l'enfance » (ASE) a pour objectifs d'assurer la prévention et la protection de l'enfance, notamment dans le cadre des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016. Les publics visés sont les mineurs et leurs familles, ainsi que les jeunes majeurs de 18 à 21 ans ayant eu un parcours en protection de l'enfance en tant que mineur. L'intervention de l'ASE s'articule autour de trois domaines d'activité majeurs :

- la prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- l'accompagnement des familles,
- la prise en charge physique des enfants en établissement ou famille d'accueil, lorsque les familles rencontrent des difficultés éducatives susceptibles de mettre l'enfant en danger. Le programme ASE est caractérisé par la prédominance de cette activité et dépense de prise en charge des enfants placés, confiés au Département sur décision judiciaire (plus de 80 % des cas) ou administrative.

Les orientations stratégiques du programme aide sociale à l'enfance articulent la mise en œuvre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, voté en avril 2019, et des mesures visant la maîtrise des dépenses départementales. La conduite du programme reposera sur 4 orientations stratégiques de long terme, et 1 orientation de recentrage sur le cœur de compétence départementale :

- consolider la spécialisation de l'accueil des MNA en termes d'adaptation de l'offre de services et le suivi de leur parcours, depuis l'évaluation jusqu'à l'accompagnement vers l'autonomie,
- améliorer l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs sortant de l'ASE,
- améliorer l'accès à l'autonomie des publics sortants de centres maternels en diversifiant les parcours, et poursuivre le recentrage des admissions en centres maternels sur l'offre en Seine-Saint-Denis,
- accroître l'offre d'accueil familial départemental, pour partie en substitution à l'accueil familial spécialisé hors Seine-Saint-Denis,
- optimiser les dépenses non contraintes par le recentrage sur les priorités départementales (subventions, visites médiatisées) et/ou suite à audit.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	287,004	296,087	303,979	300,222
	Recettes	6,234	4,397	6,495	3,124

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	0,021	0,021	0,021	0,011

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2021	Total	A	B	C
En nombre de postes	598	415	169	14

Aux postes en circonscriptions et service central s'ajoutent plus de 540 assistants familiaux agents du Département.

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Proposer aux MNA un accueil et un accompagnement adapté					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de MNA (mineurs) pris en charge par l'appel à projet spécifique / nombre total de MNA pris en charge par l'ASE	cible			550 / 1 200	580 / 1200	580 / 1100
	réalisé			230 / 1 220	460 / 1250 au 30 juin 2020	
<u>Commentaire :</u> L'objectif est d'augmenter la part des MNA accueillis dans un dispositif adapté (appel à projet spécifique), alors qu'ils étaient jusqu'à 2018 exclusivement accueillis dans les structures classiques de placement de l'ASE. L'appel à projet MNA permet l'ouverture de 580 places dédiées aux MNA mineurs (« phase 1 »). L'ouverture de ces places doit s'achever à la fin de l'année 2020.						

Objectif	Orienter les jeunes majeurs vers des structures adaptées					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de jeunes majeurs pris en charge dans les SAA, FJT et appel à projet MNA / total de jeunes majeurs pris en charge (ex-MNA compris)	cible			600 / 1000	810 / 1120	1040 / 1200
	réalisé			410 / 1020	680 / 1120 au 30 juin 2020	
<u>Commentaire :</u> L'objectif est d'augmenter la part des jeunes majeurs accueillis dans des structures favorisant leur autonomie (Services d'accompagnement à l'autonomie – SAA, Foyers jeunes travailleurs – FJT, et établissements de l'appel à projet pour les MNA devenus majeurs « phase 2 »), en diminuant en parallèle la proportion de jeunes pris en charge dans les Maisons d'enfants à caractère social (MECS). L'appel à projet MNA permet l'ouverture de 334 places dédiées aux MNA devenus majeurs (« phase 2 »). L'ouverture de ces places doit s'achever à la fin de l'année 2020.						

Action 1 : Evaluer pour protéger

Objectifs de l'action

Conformément à la loi, l'action **Evaluer pour protéger** a pour objectif de garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant, à travers la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), qui centralise la réception de toutes les informations préoccupantes (IP) sur le département. Les informations préoccupantes sont essentiellement signalées par les établissements scolaires, le numéro vert « enfance en danger » (119), les services départementaux et le Parquet suite à des enquêtes de police.

En 2019, la Département a réceptionné 4 184 informations préoccupantes et a confirmé le caractère préoccupant pour 3 561 (contre plus de 3 800 en 2017 et 2018) nécessitant ainsi un traitement : évaluation, signalement, suivi.

L'évaluation des informations préoccupantes dans le respect des délais et du cadre posé par la loi de 2016 est un axe du schéma de prévention et de protection de l'enfance qui a été travaillé en 2020 pour une mise en œuvre en 2021.

En 2020, le groupe de travail sur les informations préoccupantes a été finalisé. L'année 2021 sera consacrée à la mise en œuvre de la feuille de route issue de cette action du schéma départemental. Les principaux objectifs visent à :

- sensibiliser les partenaires locaux sur l'identification des informations préoccupantes et sur le circuit de traitement ;
- fiabiliser le dispositif local d'évaluation en garantissant l'évaluation partagée, la qualité et l'harmonisation des pratiques professionnelles, le respect des délais ;
- améliorer la lisibilité du traitement de l'information préoccupante à chacune des étapes ;
- renforcer le pilotage et le soutien technique de la CRIP pour les professionnels.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Evaluer pour protéger	Dépenses	0,050	0,045	0,055	0,059

Action 2 : Accueil familial

Objectifs de l'action

L'**Accueil familial**, hébergement et prise en charge physique des enfants et jeunes au sein de familles d'accueil, est réalisé par les assistant·es familiaux·les employé·es par le Département et par les associations de Placement familial spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet). Il s'appuie sur le Bureau de l'accueil familial, service central assurant le suivi des assistant·es familiaux·les employé·es par le Département (rémunération, remboursement de frais, suivi de carrière, accompagnement professionnel...), le financement des placements familiaux spécialisés, ainsi que l'organisation des accueils par des tiers dignes de confiance.

L'objectif stratégique général est adaptation de l'offre d'accueil familial aux besoins des enfants confiés à l'ASE d'un point de vue quantitatif (nombre de places) et qualitatif (diversification, professionnalisation des assistants familiaux).

Pour 2021, les priorités sont les suivantes :

- augmenter le recrutement d'Assistant·es familiaux·les du Département. Le nombre d'enfants confiés à des familles d'accueil employées par le Département est en baisse structurelle depuis de nombreuses années : 1 163 enfants étaient pris en charge au 31 décembre 2019, contre 1 236 un an plus tôt. Ainsi, l'accueil familial représente aujourd'hui moins de 20 % des enfants confiés. Afin d'augmenter le nombre de places en accueil familial, des actions de communication sur le métier d'assistant familial et des mesures d'attractivité et de simplification des procédures sont programmées. L'objectif 2021 est ainsi de doubler le nombre de recrutements pour le porter à 80 assistants familiaux sur l'année, avec une prévision de départs à hauteur de 40 professionnels. Cela permettra l'accueil de 55 enfants supplémentaires ;
- limiter le recours aux placements familiaux hors de la Seine-Saint-Denis. Cet objectif, qui vise à faire bénéficier en priorité les enfants des places d'accueil existantes sur le département, est un corolaire du précédent. L'augmentation de la capacité d'accueil sur le département permettra de diminuer d'autant les places hors Seine-Saint-Denis ;
- améliorer la qualité de l'accueil familial (frais liés à l'accueil, visites). Une augmentation de l'enveloppe budgétaire dédiée aux frais liés à l'accueil (allocation habillement, défense juridique des enfants, visites, transport et accompagnement des enfants) est prévue en lien avec l'augmentation du nombre d'assistants familiaux projetée. L'appel à projet pour les visites en présence de tiers et médiatisées sera mis en œuvre au 1^{er} juillet 2021 afin d'harmoniser la qualité des prestations et de maîtriser les coûts.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil familial	Dépenses	65,925	68,526	70,683	72,087
	Recettes	0,075	0,029	0,030	0,035

Action 3 : Accueil en structures collectives

Objectifs de l'action

L'action **Accueil en structures collectives** consiste à héberger et prendre en charge physiquement les enfants et les jeunes qui le nécessitent dans des établissements (foyers publics du CDEF, foyers associatifs et autres structures d'accueil en et hors Seine-Saint-Denis). Sur le plan budgétaire, cette action regroupe le financement de l'ensemble des structures collectives (hors centres maternels et placements familiaux spécialisés), par paiement de prix de journée globalisé, ou par paiement de subventions et dotations, le remboursement aux Départements pour les accueils en établissements, et un ensemble de frais organisant la gestion de la vie quotidienne des enfants accueillis.

L'accueil en structures collectives s'inscrit dans un contexte de stabilisation globale de l'effectif des enfants confiés à l'ASE, du fait de la crise sanitaire : les admissions de Mineurs non accompagnés (MNA) sont moins nombreuses, l'activité des juridictions a été ralentie pendant plusieurs mois, des retours en famille durant le confinement se sont avérés définitifs. Ainsi, au 30 juin 2020, 5 420 enfants étaient accueillis à l'ASE, dont 1 147 jeunes majeurs. La proportion des jeunes majeurs a significativement augmenté depuis 2019 du fait de la part des MNA devenus majeurs qui poursuivent leur parcours.

Pour 2021, les principales priorités seront les suivantes :

- concernant les MNA : la finalisation de la montée en charge de l'appel à projet. Cet appel à projet pour des places dédiées aux MNA a été engagé fin 2018, et les premières prises en charge ont été effectuées au printemps 2019. Au 1^{er} septembre 2020, environ 500 places étaient ouvertes. L'ouverture de l'ensemble des places est prévue pour le début de l'année 2021 ;
- concernant le handicap :
 - o le maintien de la convention avec l'établissement Cerfontaine en Belgique, pour 30 places d'enfant avec un handicap,
 - o l'exécution de la convention entre l'Agence régionale de santé (ARS), Paris et le Département avec l'association le Silence des Justes pour 21 places d'enfants en très grande difficulté, avec un financement dégressif sur 3 ans,
 - o l'ouverture du projet de structure et d'équipe mobile dédiée aux enfants souffrant de troubles du neuro-développement, gérée par l'association Vivre et devenir, dans le cadre de l'appel à projet commun ASE-ARS ;
- concernant les jeunes majeurs : le renforcement du partenariat avec les Foyers jeunes travailleurs (FJT), afin que les jeunes bénéficiant de l'allocation d'autonomie puissent y être accueillis. L'objectif est de substituer progressivement des contrats jeunes majeurs mobilisant une allocation d'autonomie et/ou un hébergement en FJT à un hébergement collectif en protection de l'enfance ;
- concernant l'accueil d'urgence, le nouveau protocole d'accueil d'urgence sera mis en application au 1^{er} novembre 2020, avec pour objectif de mieux utiliser les places et de fluidifier les parcours. Il est proposé en 2021 de maintenir les 30 places d'urgence ouvertes en 2019 au regard de leur forte utilisation. Par ailleurs, il est proposé d'accorder une extension temporaire de 10 places au service de Placement Familial d'Urgence de la Sauvegarde considérant la suractivité chronique observée sur ce service, au regard notamment de l'accueil de mineurs de retour de zone de guerre.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil en structures collectives	Dépenses	160,582	159,983	174,789	168,648
	Recettes	3,478	0,882	3,289	1,586

Action 4 : Adoption

Objectifs de l'action

L'action **Adoption** vise à :

- apporter une réponse aux demandes d'agrément à l'adoption dans les délais prévus par la loi,
- accompagner les parents adoptants, ainsi que les enfants et adolescents adoptés, dans leurs projets d'adoption et de parrainage,
- accompagner les femmes accouchant sous le secret,
- permettre aux personnes ayant bénéficié d'un accompagnement en protection de l'enfance d'accéder à leur dossier et à leurs origines.

Cette action est prise en charge au sein de l'ASE par la Maison départementale de l'adoption, de l'accès aux origines et de la parentalité (MDAOP). Pour rappel, l'adoption concerne plusieurs publics :

- l'adoption internationale classique, en baisse structurelle et qui représente un très faible nombre d'adoptions,
- l'adoption internationale par kafala (selon le droit coranique), représentant en Seine-Saint-Denis la majorité des adoptions internationales,
- l'adoption en France des pupilles de la Nation, qui dépasse désormais en France largement l'adoption internationale,
- les enfants placés en vue d'adoption suite à une déclaration judiciaire de délaissement parental.

Les priorités pour 2021 consisteront à :

- développer un projet visant à améliorer l'accompagnement des enfants ayant des besoins spécifiques ou en situation de handicap en vue d'adoption,
- poursuivre le travail sur l'identification et l'accompagnement des enfants de moins de 1 an en vue d'adoption,
- assurer un rattrapage des demandes d'agrément en cours, interrompues par la crise sanitaire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Adoption	Dépenses	0,015	0,035	0,030	0,030

Action 5 : Accompagnement et soutien à la parentalité

Objectifs de l'action

L'action **Accompagnement et soutien à la parentalité** vise à promouvoir l'action éducative à domicile et prévenir le plus en amont possible les difficultés auxquelles les parents et les enfants peuvent être confrontés, pour éviter d'avoir à séparer l'enfant de sa famille si la situation s'aggrave. Cette action regroupe l'ensemble des dispositifs administratifs ou judiciaires d'intervention à domicile, ainsi que le soutien à des projets associatifs concourant à la prévention et au soutien à la parentalité :

- les mesures judiciaires d'assistance éducative à domicile : actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et AEMO intensives (AEMOi),
- les aides au domicile de nature administrative : actions éducatives à domicile (AED), techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) et aides financières,
- les aides financières (dépenses d'hôtel, allocations mensuelles au titre de la protection de l'enfance et allocation d'autonomie jeune majeur),
- les centres mères-enfants, permettant l'accueil physique des mineures enceintes ou avec des jeunes enfants et des jeunes mères avec enfant(s) de moins de 3 ans,
- les structures d'accueil sans hébergement à visée préventive : Services d'accueil de jour (SAJ) et relais parental,
- les interventions et dispositifs à visée préventive : interventions éducatives de proximité (IEP) et dispositif Etap/Ados,
- les lieux d'accompagnement des jeunes cofinancés par le Département aux côtés d'autres acteurs (PAEJ - Points d'accueil écoute jeunes, Maisons des ados),
- les mesures de soutien à la parentalité (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).

Pour 2021, les priorités seront les suivantes :

- maîtriser les dépenses d'aides financières et d'hébergement à l'hôtel,
- augmenter le recours à l'allocation d'autonomie jeunes majeurs,
- diminuer le nombre de mesures AEMO en attente,
- déployer 20 mesures d'AEMO intensives dédiées aux mineures en situation de prostitution,
- augmenter les prises en charge des SAJ par une meilleure coopération avec les acteurs existants,
- concernant Etap'Ados, augmenter sa visibilité et consolider le travail partenarial avec les acteurs travaillant sur l'adolescence,
- recentrer l'accueil mères-enfants sur la Seine-Saint-Denis et sur les compétences obligatoires liées à la protection de l'enfance.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	47,111	54,189	45,222	46,134
	Recettes	2,680	3,486	3,176	1,503

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	0,021	0,021	0,021	0,011

Action 6 : Prévention spécialisée

Objectifs de l'action

L'action **Prévention spécialisée** vise à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leur famille dans les territoires les plus en difficulté, en lien avec les acteurs concernés, notamment les villes (art.121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non institutionnalisation.

Cette politique s'appuie sur 8 associations implantées localement, financées principalement par le Département, intervenant sur 26 villes et 58 quartiers, et représentant plus de 200 postes éducatifs en équivalent temps plein (ETP). Par ailleurs, la contractualisation dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté a permis d'engager depuis fin 2019 un développement avec la création d'une nouvelle équipe portée par l'association Rues et cités, qui intervient sur le territoire de Romainville. La participation financière des communes se situe à 6,8 % en moyenne, mais 6 communes ne cofinancent pas ou plus cette mission. Une nouvelle contractualisation entre les gestionnaires, les Villes et le Département a été engagée en 2019 et se concrétisera fin 2020 : elle a pour objectif de réviser les priorités d'intervention, la gouvernance ainsi que l'équilibre de financement entre Villes et Département.

Pour 2021, les objectifs sont les suivants :

- rééquilibrer le partenariat financier avec les communes, conditionné à un cofinancement minimum de 10 %, accompagner le déploiement de nouvelles interventions en prévention spécialisée initiées en 2020 dans le cadre de la stratégie pauvreté,
- soutenir techniquement le projet de Recherche-action « Jeunes et réseaux sociaux : quels enjeux pour la prévention spécialisée en Seine-St-Denis ».

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Prévention spécialisée	Dépenses	13,320	13,308	13,200	13,263

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte deux actions :

- Protection maternelle et infantile,
- Planification familiale.

Objectifs du programme

Le service de Protection maternelle et infantile et de Planification familiale (PMI-PF) s'inscrit dans une démarche de prévention et de promotion globale de la santé avec une offre de services dans le but d'améliorer la santé de ses usagers, de favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

L'année 2021 est la troisième année de mise en œuvre du projet de santé publique de la PMI 2019-2021, ce qui implique la poursuite des enjeux stratégiques engagés depuis 2 ans, tout en investissant de nouveaux champs d'intervention comme le soutien des parents en situation de handicap ou la prévention des accidents domestiques.

La crise sanitaire aura eu un fort impact sur la mise en œuvre de certaines actions en 2020, mais en 2021 les interventions tiendront compte de l'expérience et des innovations capitalisées durant la période de confinement. C'est dans ce cadre qu'une étude réalisée grâce à l'accompagnement d'un laboratoire universitaire, et avec le soutien financier de Santé Publique France, permettra un retour d'expérience, en dégageant les points forts et les points faibles et en faisant émerger les innovations.

Enfin, l'année 2021 verra se poursuivre le déploiement du logiciel de gestion NOVA, permettant d'optimiser le pilotage de l'activité et d'améliorer la gestion des recettes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	16,967	16,561	17,557	16,605
	Recettes	6,018	4,990	7,550	6,424

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	0,132	0,159	0,213	0,208

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	808	499	49	260

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Développer les consultations et les actions de prévention santé pour les très jeunes enfants					
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de centres de PMI ayant mis en place des consultations de puéricultrices	cible	-	-	35 centres	70 centres	105 centres
	réalisé	-	-	57 centres*	-	-
Nombre d'enfants de moins d'un an vus en consultation de puéricultrice	cible	-	-	8 800 enfants vus au moins une fois	8 800 enfants et 450 enfants âgés de 1 à 3 ans	-
	réalisé	-	-	7 991 enfants (tous âges confondus)*	-	-
Part de la classe d'âge vu en Bilans de santé en école maternelle (BSEM) (en année scolaire)	cible	-	-	Des BSEM réalisés dans toutes les villes du département et objectif de 50 % d'enfants de la classe d'âge	Maintien de l'objectif suite à la fermeture des écoles en 2020	Toutes les villes et 70 % d'enfants de la classe d'âge
	réalisé	25 %	31 %	17 villes, 9 % de la classe d'âge *	-	-
Nombre d'enfants de moins d'un an vu au moins une fois en visite à domicile (VAD) de prévention	cible	-	-	3 500 enfants	3 500 enfants	4 000 enfants
	réalisé	2 233	2 005		-	-
<p>*Données disponibles au 04/09/2020 – non consolidées</p> <p><u>Commentaire :</u></p> <p>Ces quatre indicateurs sont des indicateurs d'évaluation du projet de santé publique d'actions lancées en 2020, actions fortement impactées par la pandémie de COVID-19. Le démarrage officiel des consultations de puéricultrices, jusqu'ici proposées à titre expérimental sur certains territoires, a eu lieu en 2020 et le déploiement a dépassé les objectifs fixés. Les BSEM ont été activement repris depuis la rentrée scolaire 2018/2019. La fermeture temporaire des établissements scolaires pendant la pandémie de COVID-19 a empêché leur réalisation pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année. Sur les premiers mois de l'année scolaire, les BSEM ont été réalisés dans 17 villes du département. Si la nouvelle année scolaire 2020/2021 se déroule normalement, les BSEM reprendront conformément aux objectifs. La relance également de la démarche du « aller vers » des VAD pour les enfants de moins d'un an à titre préventif prévue en 2020 a été, elle aussi, impactée par le confinement des usagers comme des professionnelles, cette activité ayant été complètement arrêtée durant cette période. Aussi l'objectif de 3 500 enfants est maintenu pour 2021 et nous ciblons une augmentation de 15 % pour 2022.</p>						

Objectif	Contenir la baisse du nombre d'actes médicaux				
	2017	2018	2019	2020	2021
Evolution du nombre d'actes de PI et PM réalisés en centres de PMI de quartier	- 5,8 %	- 12 %	- 6,1 %	en cours de consolidation	
Evolution du nombre d'actes de PF réalisés en centres de PMI de quartier	+ 2,8 %	-12,6 %	- 2 %	en cours de consolidation	
Evolution du nombre total d'actes réalisés en centres de PMI de quartier	- 4,9 %	- 12%	- 5,6 %	en cours de consolidation	
Commentaire : L'évolution du nombre d'actes permet de suivre l'activité médicale et d'établir des projections sur les recettes à percevoir. On constate surtout une diminution des actes de PI depuis quelques années, en particulier du fait des postes vacants de médecins. L'introduction du nouveau logiciel métier impactera également le nombre de consultations réalisées, le temps de prise en main de l'outil.					

Objectif	Améliorer le taux de facturation et de remboursement des actes médicaux					
		2017	2018	2019	2020	2021
Taux de facturation des actes médicaux PI-PM en centres de PMI de quartier	Cible	98,5 %	98,5 %	98,5 %	98,5 %	98,5 %
	Réalisé	Part facturation terrain : 89 % Part facturation rattrapage : 11 % Total taux de facturation 95 %	Part facturation terrain : 90 % Part facturation rattrapage : 10 % Total taux de facturation 92 % (sur la base des 3 premiers trimestres)	Part facturation terrain : 100 % Part facturation rattrapage : 0 % Total taux de facturation 84 % (démarrage du rattrapage prévu au cours du T4 2020)		
Taux de remboursement des actes médicaux PI-PM en centres de PMI de quartier	Cible	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Réalisé	98 %	98 %	98 %		
Commentaire : Compte-tenu du mode de fonctionnement des consultations dans les centres de PMI, et d'une importante proportion d'utilisateurs sans droits ouverts ou mis à jour au moment de la consultation, il existe un différentiel entre les actes réalisés et les actes facturés. Pour remédier à cette situation, une équipe dédiée au service central de PMI a été créée à partir de novembre 2017 pour traiter a posteriori une partie des facturations. Pour mémoire, les actes réalisés peuvent être facturés dans un délai maximum de 2 ans et un trimestre. 95 % des actes réalisés dans les centres de PMI (PI et PM) ont pu être facturés sur l'exercice 2017 et 92 % sur l'exercice 2018 (traitement en cours du quatrième trimestre 2018). La cible de 98,5 % correspond à un volume incompressible d'actes pour des non assurés sociaux. Les motifs d'actes non facturables sont les usagers sans droits à la sécurité sociale, les départs de médecins ou les médecins non thésés. La poursuite de ce travail de rattrapage centralisé est nécessaire pour maintenir un taux de facturation important. Par ailleurs, des démarches seront engagées auprès du Conseil départemental de l'ordre des médecins pour permettre la facturation par les médecins remplaçants non thésés. La mise en place du SI PMI en 2021 permettra d'améliorer la fluidité et le suivi de la facturation des actes de PMI. Le taux de remboursement est un autre aspect de la gestion des recettes à suivre. En effet, sur tous les actes facturés, tous ne sont pas nécessairement remboursés, et font l'objet d'un rejet de la part des organismes de sécurité sociale pour différents motifs (erreur sur les données du patient ou sur sa couverture sociale) et deviennent des créances irrécouvrables. Les taux de remboursement pour 2017 à 2019 sont stables à 98 % et peuvent évoluer au fur et à mesure du traitement de ces rejets.						

Action 1 : Protection maternelle et infantile

Objectifs de l'action

L'action **Protection maternelle et infantile** vise à favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement harmonieux du jeune enfant et l'accompagnement de la parentalité.

En 2021, quatre domaines prioritaires d'intervention ont été définis :

1/ La protection maternelle

Dans le domaine de la protection maternelle, les priorités porteront en 2021 sur :

- les priorités médicales identifiées en 2020 et qui restent d'actualité en 2021 : la prévention de la prématurité, de l'hypotrophie, la réduction de la mortalité périnatale et infantile, ainsi que le dépistage et la prévention du diabète gestationnel,
- l'amélioration de la couverture sociale des femmes enceintes. Cet objectif a été poursuivi durant l'année 2020 avec la consolidation d'un diagnostic partagé avec l'ARS, le réseau NEF et la CPAM sur les conditions et freins à l'ouverture des droits en ville comme à l'hôpital, avec l'ambition de déployer des solutions très opérationnelles. Ce travail est également renforcé par l'évolution des conventions avec les 5 maternités publiques qui avait conduit le Département à proposer dès 2020 le déploiement d'un dispositif départemental venant se substituer au financement direct aux maternités (dès 2020 pour Montreuil, Aulnay et Montfermeil, en 2021 pour Saint-Denis et Bondy). Le dispositif repose sur une équipe de sages-femmes et d'agents administratifs intervenant dans les maternités au service des futures mères les plus fragiles, permettant la coordination entre la ville et l'hôpital et l'animation des staffs médico-psychosociaux. Les agents administratifs en central (équipe mobile) sont en charge de l'ouverture de droits dans les centres et les circonscriptions de PMI et au sein des maternités.

2/ La protection infantile

Dans le domaine de la protection infantile, les efforts porteront prioritairement en 2021 sur :

- la relance des bilans de santé en école maternelle (BSEM). Le projet de santé publique 2019/2021 prévoyait la relance des BSEM, désormais assurés par les puéricultrices et les auxiliaires de puériculture, afin de répondre notamment à l'objectif d'amélioration du dépistage des troubles du langage et des troubles sensoriels, en visant leur mise en place dans toutes les villes du département. La crise sanitaire avec la fermeture des écoles et les priorités imposées aux équipes de PMI autour de la vaccination des plus petits ont freiné la dynamique engagée. 2021 doit permettre de relancer le processus sur toutes les communes du département. Le déploiement des consultations de puéricultrices largement engagé en 2020 (accompagnement des cadres et des équipes, production d'un guide/référentiel de la consultation de puéricultrice, formations) doit se poursuivre en 2021 ;
- les actions visant à l'amélioration de la qualité des relations parents-enfants. Là encore freinées par la crise sanitaire en 2020, elles seront poursuivies et développées en 2021 à travers :
 - o les visites à domicile (VAD) de prévention primaire par les puéricultrices. L'objectif visé est de proposer ces visites pour au moins la moitié des enfants de moins d'un an suivis en PMI,
 - o l'extension des Accueil-Parents-Enfants (APE) avec l'actualisation et la diffusion du référentiel APE,
 - o la mise en lien des parents en situation de handicap avec les psychologues et l'activation du réseau local.

3/ L' « aller-vers » en santé, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté contractualisée avec l'Etat, le service de PMI s'est engagé à développer « l'aller vers » en santé avec pour objectif principal de rendre accessible les dispositifs de santé aux populations les plus précarisées et les plus éloignées du système de soins.

Pour ce faire, le Département a mis en place - grâce au financement de l'Etat - une équipe mobile, constituée d'une puéricultrice, d'une sage-femme, d'un travailleur social et d'un médiateur santé. Cette équipe est opérationnelle depuis le 1^{er} septembre 2020 et capable d'intervenir en lien avec les associations et acteurs concernés dans les bidonvilles, les centres d'hébergements d'urgence et les hôtels.

4/ La limitation des frais médicaux et l'optimisation des recettes liées aux consultations

Le service de PMI s'est engagé en 2020 à diminuer les dépenses liées aux consultations de protection maternelle et infantile notamment pour les publics sans couverture sociale (bons de gratuité permettant de prendre en charge la totalité ou la partie du ticket modérateur pour les personnes sans mutuelles des actes de laboratoires ou de radiologie) :

- en se dotant d'un guide d'utilisation des bons de gratuité à destination des professionnels de terrain et de certains partenaires afin de garantir la bonne et juste utilisation de ceux-ci,
- en renforçant en central le contrôle des factures produites par les laboratoires et les cabinets de radiologie.

2021 doit permettre de construire un cahier des charges afin d'aboutir à une contractualisation spécifique avec certains opérateurs, pour plus d'efficacité et de qualité du service rendu aux usagers, et l'optimisation des processus de traitement des factures (plus de 200 opérateurs aujourd'hui).

Par ailleurs, la baisse régulière des actes médicaux constatés ces dernières années (baisse conjoncturelle pour une partie de ces actes liée à la crise sanitaire et au déploiement progressif du système d'information mais également plus structurelle par la chute de la démographie médicale et les difficultés de recrutement de médecins) nécessite d'être particulièrement attentifs à la récupération des recettes.

Les recettes de PMI à percevoir sont évaluées à 5M€ par an, représentant environ 200 000 actes de protection infantile et 10 000 actes de protection maternelle, soit près de 1 000 actes par jour. Si la majorité des actes (hors actes pour des usagers sans couverture sociale) sont traités sur le terrain, le dispositif de rattrapage en central (8 agents en reclassement mobilisés) permet le traitement de plus de 30 000 actes. La mise en place du nouveau système d'information de la PMI (NOVA) est prévue de manière progressive sur l'ensemble des centres de PMI à partir de septembre 2020 et jusqu'à mi-2022. Ce nouveau SI va intégrer les données médicales, les statistiques d'activité, la gestion des rendez-vous et de la facturation. Cela permettra de fluidifier et d'améliorer le suivi de l'activité de facturation des actes médicaux avec un premier niveau de contrôle. A moyen terme, le besoin en personnel pour suivre et encaisser la totalité des recettes de PMI est évalué à 4 ETP de catégorie C.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Protection maternelle et infantile	Dépenses	12,054	11,680	12,887	12,420
	Recettes	5,321	4,779	6,645	5,524

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Protection maternelle et infantile	Dépenses	0,132	0,159	0,213	0,208

Action 2 : Planification familiale

Objectifs de l'action

L'action Planification familiale vise à favoriser la maîtrise de la fécondité et l'accès à l'IVG, prévenir les infections sexuellement transmissibles, participer au dépistage des cancers du sein et de l'utérus, et lutter contre les violences et difficultés au sein du couple ou de la famille. Les centres de planification sont intégrés dans les centres de PMI de quartier (centres à statut départemental, municipal ou privé) ou dans d'autres structures (centres municipaux de santé, centres associatifs, hospitaliers ou universitaires).

Dans le cadre du projet de santé publique, le projet de restructuration de la planification familiale engagé dès 2019 s'est poursuivi en 2020 et doit se concrétiser en 2021, avec la création de centres ressources en santé sexuelle afin de donner plus de lisibilité à ce champ d'action et d'enrichir l'offre en matière de santé sexuelle. Le projet prévoit différents chantiers qui sont menés concomitamment : identification des sites en visant prioritairement des centres départementaux, constitution des binômes médecin/conseillères conjugales en charge de l'animation de ces centres, formation des professionnels, et élaboration des référentiels et ressources nécessaires à la réalisation des actions. A

terme, le projet devrait aboutir à la création de 32 centres ressources en santé sexuelle et d'une quarantaine d'antennes d'accueil et de relais. Cette nouvelle organisation doit permettre de développer une offre de service harmonisée en matière de contraception et sur toutes les problématiques liées à la santé sexuelle. Elle contribuera aussi à mieux prévenir et/ou prendre en charge les violences faites aux femmes (poursuite des interventions en milieu scolaire, intégration de sessions de sensibilisation sur le sexisme et l'égalité femmes/hommes, offre de service spécifique pour les jeunes de l'ASE dans le cadre de leur parcours santé).

En matière de recettes des actes de planification familiale, les principaux objectifs de l'année 2021 sont :

- la mise en place de la télétransmission des actes de PF dans les centres,
- l'organisation du rattrapage des actes 2019 et 2020 par une équipe dédiée en central (jusqu'à la date de mise en place de la télétransmission dans les centres),
- la récupération auprès de la CPAM du remboursement des actes restant à payer pour les années 2017 et 2018.

Les mesures énoncées en matière de limitation des dépenses d'examens médicaux en PMI s'appliquent au secteur de la planification familiale. Le développement progressif de la télétransmission des actes de planification familiale dans le cadre du déploiement du SI PMI va s'accompagner d'une incitation des publics accueillis à l'ouverture de leur compte AMELI et donc permettre la prise en charge croissante des examens complémentaires de planification familiale par les organismes d'assurance maladie dont dépendent les usagers.

Enfin, le Département va faire l'acquisition de 4 appareils d'échographie (un par EPT), ce qui permettra de pratiquer en interne les actes de radiologie préalable à l'IVG, et contribuera à limiter la délivrance d'ordonnances de gratuité tout en améliorant le service rendu à l'utilisateur (gain de temps, respect des délais, non recours à un tiers). Ces équipements pourront également être utilisés dans le cadre de la protection maternelle et générer des recettes complémentaires pour le Département, pour une dépense subventionnée à 80 % par la Région.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Planification familiale	Dépenses	4,913	4,881	4,670	4,184
	Recettes	0,697	0,210	0,905	0,900

Mission

Action sociale, logement, santé

Programme

Accompagnement social

Programme

Droit au logement

Programme

Prévention et promotion de la santé

Programme

Prévention des conduites à risques

Programme

Lutte contre les violences faites aux femmes

Programme : Accompagnement social

Ce programme relève de la Mission

Action sociale, logement, prévention

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil, prévention et accompagnement social,
- Coordination de l'action sociale,
- Aides financières aux personnes

Objectifs du programme

La crise liée à la pandémie de la COVID- 19 vient rappeler l'ampleur des inégalités socio-économiques en 2020. En plus de renforcer la fragilité sociale de ménages déjà vulnérables, elle est de surcroît venue fragiliser des ménages modestes et encore éloignés jusque-là de besoins d'accompagnement social.

Le Service social départemental accompagne chaque année environ 55 000 ménages, avec une part de nouveaux ménages et une proportion de visites à domicile en nette augmentation en 2019. Environ 6000 personnes sont touchées via des actions et informations collectives. Un tiers des équipes tient des permanences dans des lieux tiers, chiffre en constante évolution.

Les objectifs stratégiques du programme se déclinent en 3 axes :

Action Accueil, prévention et accompagnement social

- favoriser l'accès aux droits des personnes en renforçant le partenariat avec les organismes de sécurité sociale,
- offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales,
- engager les circonscriptions dans le champ de la prévention et du développement social local,
- se donner les moyens d'accompagner les publics spécifiques, les plus éloignés des institutions et dispositifs.

Action Coordination de l'Action sociale

- analyser le besoin à l'échelle infra départementale pour adapter l'offre aux caractéristiques du territoire,
- porter un pilotage renforcé des associations subventionnées par le Service social départemental (SSD),
- contribuer au maillage du territoire en instances partenariales autour des situations complexes.

Action Aide financière aux personnes

- assurer la fluidité et la rapidité de la réponse, de la demande au versement effectif de l'aide à la personne,
- simplifier et sécuriser les procédures internes, notamment par l'évolution du système d'information,
- garantir la qualité de la réponse, par l'harmonisation des pratiques et le pilotage territorialisé des enveloppes,
- adapter l'orientation des fonds à l'évolution des besoins des Séquanodionysiens.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagnement social	Dépenses	8,534	7,761	9,398	9,589
	Recettes	0,019	0,002		0,200

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagnement social	Dépenses	0,006	0,000	0,091	0,040

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	620	419	141	60

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales :

Objectif	Favoriser l'accès aux droits des personnes en renforçant le partenariat avec les organismes de sécurité sociale					
		2016	2017	2018	2019	2020
	Cible	/	/	/	/	
Nombre de dossiers transmis à la CPAM dans le cadre du circuit d'urgence et PFIDASS (depuis 2019)					200	
Nombre de sites accueillant des permanences CAF	22				16	
Nombre d'actions collectives conjointes CAF/SSD (cf. feuille de route CAF/ SSD)			39		39	11
SDAASP : nombre annuel de forums inter institutionnels d'accès aux droits	2 par an				1	Contexte Covid
Commentaire : La crise sanitaire du 1er semestre 2020 a accéléré la mise en place de circuits d'urgence pour les situations individuelles les plus critiques avec nos partenaires (CAF, CPAM, CNAV), qu'il s'agit désormais de pérenniser. Mais elle a stoppé toutes les initiatives conjointes d'actions collectives à destination des usagers ou des professionnels (feuille de route CAF/ SSD, actions SSD/ CNAV etc.). D'autres partenariats sont à valoriser : protocole SSD/ Interlogement 93, protocole DIMINE (droit des étrangers).						

Objectif	Offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales					
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	Cible					
Accompagnement global : nombre de demandeurs d'emploi en portefeuille au 31/12 en pourcentage de la cible	100%	42%	89%	96%	89%	95,3% en semaine 22
Accompagnement global : nombre de conseillers dédiés au sein des équipes de Pôle Emploi (fonction de la taille des portefeuilles)	22	19	9	10	11	15
Maintien de droits des ménages en situation d'impayés locatifs : « protocole CAF – pourcentage de situations prises en charge SSD					30%	
Evaluations d'IP impliquant les CSS : nombre et pourcentage du total	861 (59% du total d'IP)	1098 (65% du total d'IP)	1091 (60% du total d'IP)	1194 (63% du total d'IP)	1194 (63% du total)	
Prévention de la maltraitance des personnes âgées ou en situation de handicap – nombre de sites formés par an					4	200 agents administratifs et AS
Nombre de sites expérimentaux – Coordination gérontologique					1	3
Lutte contre la prostitution – nombre de sites formés par an					2	2
Protocole de prévention des expulsions des majeurs vulnérables				Lancement	En cours	
Commentaire : Dans le champ de l'autonomie, projet de mise en place du réseau « vulnérabilité et parcours de vie » sur le périmètre d'intervention du tribunal d'instance du Raincy.						

Objectif		Engager les circonscriptions dans le champ de la prévention et du développement social local				
Indicateur de résultat		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat Nombre d'actions collectives, partenariales et de prévention	Cible					
	Réalisé			80	102	
Accès aux vacances solidaires : nombre de personnes touchées					164	543
Nombre de CSS assurant des permanences dans des lieux tiers	22			5	10	Contexte Covid
<u>Commentaire :</u> Si la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser l'objectif en terme de développement social local, le projet de Bel été solidaire a permis d'élargir significativement le nombre de personnes touchées au titre des vacances solidaires.						

Objectif		Analyser le besoin à l'échelle infra départementale pour adapter l'offre aux caractéristiques du territoire				
Indicateur de résultat		2016	2017	2018	2019	2020
- Nombre de projets sociaux de territoire / ou PST 2ème génération	Cible					
	Réalisé				5	
Nombre de protocoles CSS/ CCAS aboutis				1	3 en cours	2 signés, 4 en cours
<u>Commentaire :</u> Le travail à engager avec les CCAS sur les ABS 2ème génération et les feuilles de routes transversales au Pôle Solidarité devraient permettre d'accélérer la dynamique.						

Objectif		Contribuer au maillage du territoire en instances partenariales autour des situations complexes				
Indicateur de résultat		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de RESAD RESPAD	Cible					
	Réalisé			24	25	27
Nombre de territoires couverts par une CLIL (prévention des expulsions)				19	21	
<u>Commentaire :</u> A noter, l'enjeu d'évolution des RESAD – RESPAD dans le cadre de l'internalisation de la coordination gérontologique. Expérimentation dans 3 CSS. Autres instances : en matière d'insertion (ICAG, ICL), de protection de l'enfance (RPP) etc.						

Objectif		Assurer la fluidité et la rapidité de la réponse, de la demande au versement effectif de l'aide à la personne				
Indicateur de résultat		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	Cible					Chiffres fin sept. 2020
<u>FAG :</u>	15 jours					
Nombre d'accords par an		15 611	13 991	13 445	11 280	11 015
Délai moyen de traitement de l'aide (de la transmission à la notification)					43 jours	21 jours
Taux de refus		33%	28%	29%	28%	19%
Taux de virements	15 jours	58%	64%	54%	51%	63%
<u>FAJ :</u>						
Nombre d'accords par an		1860	1186	1486	1550	1066
<u>Commentaire :</u> La démarche a été totalement dématérialisée à la faveur de la crise sanitaire, permettant une réduction très significative des délais de traitement des aides.						

Action 1 : Accueil, prévention et accompagnement social

Objectifs de l'action

Les priorités 2021 portent tout d'abord sur la poursuite de l'amélioration des accueils, dans l'esprit de la démarche usagers mise en œuvre par la collectivité. Un travail particulier concernera l'accueil téléphonique, aujourd'hui souvent défaillant. Les interactions entre services, promues par la démarche de territorialisation des actions de solidarité du Département, permettront d'enrichir l'information de premier niveau apportée aux usagers et d'améliorer la qualité et le suivi des orientations.

Les démarches d'aller vers, que ce soit par le biais des visites à domicile ou de permanences dans des lieux tiers, seront poursuivies dans la mesure où le contexte sanitaire le permettra.

En matière d'accompagnement, une attention particulière sera apportée, dans le prolongement des moyens déployés dans le cadre du plan de rebond, aux enjeux d'inclusion numérique des usagers. Les conclusions de la chaire ENSI sur le parcours numérique de l'utilisateur nourriront la réflexion et la pratique. Les possibilités offertes par le statut de « tiers de confiance » seront mobilisées.

Par ailleurs, le service social contribuera activement aux politiques sectorielles : en matière de protection de l'enfance, via un meilleur pilotage des évaluations des informations préoccupantes ; en matière d'insertion, via la poursuite de la montée en charge de l'accompagnement global et l'inclusion dans les équipes de conseillers en insertion socio-professionnelle ; ou encore en matière d'autonomie, via le renouvellement des modalités de la coordination gérontologique territoriale et de ses instances.

D'une façon générale, l'association des usagers à la conception de la politique publique sera renforcée, notamment avec la mise en place de comités d'usagers du service social ou encore le déploiement de la méthodologie de design de service. L'encapacitation des personnes sera mise au centre des objectifs.

Les équipes seront soutenues par la poursuite du programme de modernisation informatique du service, ainsi que par un effort renforcé en matière de formation, avec le déploiement de nouvelles modalités, et en matière d'accompagnement des pratiques. Une attention particulière sera portée aux enjeux de recrutement dans un contexte de forte tension sur la filière sociale.

Au regard du renforcement de la pluridisciplinarité au sein des équipes, l'animation des communautés professionnelles sera mise en place à l'échelle du Service (réseau des CESF, réseau des CISP, des collaborateurs de CSS, réseau des écrivains etc.).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	6,095	6,109	5,756	5,714
	Recettes	0,001	0,000	0,000	0,000

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	0,006	0,000	0,091	0,040

Action 2 : Coordination de l'action sociale

Objectifs de l'action

En matière de coordination de l'action sociale, les priorités 2021 se déclinent ainsi :

- poursuivre la couverture du territoire **en instances thématiques** autour des situations complexes, lieux d'exercice de la **référence de parcours** (4 territoires accompagnés à compter du dernier trimestre 2020),
- conforter le rôle de **coordination sociale locale des circonscriptions**, leurs liens avec leurs partenaires (notamment les protocoles de coopération avec les CCAS ou les liens avec les centres sociaux – cf. Schéma animation de la vie sociale), par des événements professionnels notamment,
- aller vers des **projets sociaux et médico sociaux de territoire de 2ème génération** à l'échelle des 22 territoires harmonisés, sur la base d'une analyse des besoins sociaux partagée avec les partenaires (cf. travail à lancer sur les ABS 2ème génération CD/ UDCCAS),
- poursuivre l'animation **des associations subventionnées** au titre de l'accompagnement social local et de la promotion des droits des femmes ; notamment en matière d'aide alimentaire, pour assurer la complémentarité de leur action avec les CSS au bénéfice de nos publics communs, et enrichir l'offre d'un nouvel appel à projet autour des ateliers socio linguistiques,
- ancrer l'action des CSS dans le développement social local grâce à un nouveau conseiller technique développement social local et numérique en charge des actions partenariales (cf. feuille de route CAF/SSD) et du plan de lutte contre la fracture numérique issu du plan de rebond. Dans les suites du projet de service, expérimenter **le compte-temps actions collectives** dans certaines CSS,
- assurer la mise en œuvre dans les territoires des actions transversales actées pour le Pôle Solidarité lors des **rencontres territoriales** (notamment en matière d'actions collectives communes, d'insertion des jeunes de l'ASE, d'accès aux droits des femmes enceintes, de prévention de la délinquance etc.).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Coordination de l'action sociale	Dépenses	0,023	0,004	0,030	0,010

Action 3 : Aide financière aux personnes

Objectifs de l'action

Afin d'assurer la fluidité et la rapidité de la réponse, de la demande au versement effectif de l'aide à la personne, les objectifs opérationnels 2021 sont :

- l'évolution organisationnelle du Bureau Territoires et Interventions,
- le rétablissement de commissions d'aides financières pour les refus et recours,
- la suppression effective des SPB (en cours avec la Trésorerie) et la communication par sms avec les usagers (en substitution de courriers).

Pour simplifier et sécuriser les procédures internes, notamment par l'évolution du système d'information, il est prévu cette année :

- la suppression effective de l'outil OLAF grâce au déploiement d'Iodas dans les CSS,
- l'interfaçage Iodas / Nova pour éviter les doubles saisies (en cours d'expertise GFI),
- conforter la mission de contrôle interne créée au SAG de la DPAS en lien avec l'Inspection générale.

Pour adapter l'orientation des fonds à l'évolution des besoins des Séquano-dionysiens : retour d'expérience pour donner suite à l'assouplissement du règlement Fonds d'aide généralisé (FAG) dans le cadre de la crise sanitaire (avenant du 22 juillet 2020) et mise à jour du barème des ressources.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Aide financière aux personnes	Dépenses	2,416	1,648	3,612	3,864
	Recettes	0,018	0,002		0,200

Programme : Droit au logement

Ce programme relève de la Mission

Action sociale, logement, prévention

Ce programme comporte cinq actions :

- Mise à l'abri par l'hébergement,
- Insertion par le logement,
- Maintien et accès dans le logement,
- Lutte contre la précarité énergétique,
- Partenariats avec les acteurs du logement.

Objectifs du programme

De manière transversale à la Direction, les objectifs stratégiques 2021 seront de :

- prévenir, accompagner et/ou atténuer l'apparition ou l'aggravation de difficultés ou de risques dans le domaine du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé,
- renforcer les démarches et actions vers les usagers,
- associer les agents aux orientations,
- valoriser et/ou réorienter l'action départementale au travers d'études et évaluations.

Dans le cadre du Droit au Logement, les objectifs stratégiques déclinés consisteront à :

- améliorer la pertinence et l'articulation des dispositifs d'hébergement, de la mise à l'abri au logement intermédiaire et pérenne, pour construire des parcours répondant aux besoins des personnes,
- développer des solutions d'aval en matière d'hébergement et de logement étant donné le contexte de saturation du droit commun existant,
- capter le public précarisé le plus en amont possible pour prévenir les risques de rupture,
- agir pour la réduction des expulsions locatives en Seine-Saint-Denis,
- faire valoir les intérêts du Département dans les instances de planification en matière d'hébergement et de logement
- anticiper le vieillissement de la population et palier la relative carence des réponses institutionnelles au développement de l'habitat inclusif, en favorisant le maintien dans leur logement des personnes âgées et handicapées.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Droit au logement	Dépenses	13,383	12,829	12,910	13,168
	Recettes	2,685	2,545	2,795	2,596

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Droit au logement	Dépenses	3,345	2,456	2,584	3,187
	Recettes	0,036	0,226	0,000	

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	39	18	10	11

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Réduire les délais d'hébergement du public hébergé à l'hôtel afin de faire de la prise en charge hôtelière un sas d'urgence pour répondre aux situations les plus critiques				
		2017	2018	2019	2020	2021
Durée de prise en charge des ménages, soit la part des ménages hébergés à l'hôtel moins de trois mois et qui sont sortis au 31/12	cible	30%	50%	50%	70%	80%
	réalisé		61%	46%		
<u>Commentaire</u> : Objectif ambitieux de limiter l'hébergement à l'hôtel à un sas d'urgence						
Objectif		Réduire les délais d'hébergement du public hébergé à l'hôtel afin de faire de la prise en charge hôtelière un sas d'urgence pour répondre aux situations les plus critiques				
		2017	2018	2019	2020	2021
Durée de prise en charge des ménages, soit la part des ménages hébergés à l'hôtel plus d'un an et qui sont sortis au 31/12	cible	20%	20%	20%	20%	20%
	réalisé	31%	16%	16%		
<u>Commentaire</u> : limiter la part des ménages excédant une durée d'hébergement supérieure à 1 an						

Objectif		Captation de logements dans le cadre des hébergements alternatifs à l'hôtel				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de logements captés dans le cadre de conventions avec les bailleurs, et de l'appel à projets existant d'Accompagnement vers le logement	Objectif	60	92	92	92	92
	Réalisé	30	63	66	69	
<u>Commentaire</u> : L'objectif de captation est porté par le CD, via une mobilisation du contingent des bailleurs, et les associations, qui s'engagent sur un nombre de logements à capter.						

Objectif		Développement du projet Logement d'Abord (LDA)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de ménages bénéficiaires relogés	Objectif		150	200	300	300
	Réalisé		54	64	102	
<u>Commentaire</u> : Difficulté de captation de logements et donc écart important entre objectif initial et réalisation effective sur le nb de ménages accompagnés. Accentuation de cet écart à prévoir en 2020 en raison de la crise Covid						

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de DSF (diagnostics sociaux et financiers) réalisée/assignments	Objectif	30%	30%	30%	30%	30%
	Réalisé	12%	11%	Donnée non disponible		
<u>Commentaire</u> : Le bilan 2019 sera renseigné par la suite ; l'obsolescence de notre outil de suivi n'a pas permis cette année de recenser l'ensemble des diagnostics réalisés par le service social, en plus du marché passé avec l'UDAF (701 DSF réalisés en 2019)						

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis				
		2017	2018	2019	2020	2021
% de ménages ayant bénéficié du rétablissement de leurs aides au logement dans le cadre du protocole CD/CA/DRIHL sur le repérage précoce et l'accompagnement des ménages dont l'aide au logement a été suspendue	Objectif		70%	80%	100%	
	Réalisé	Protocole non existant en 2017	60%	-		
<u>Commentaire</u> : le retard des listings envoyés par la CAF et l'orientation tardive des ménages ne permettent pas une étude significative des données pour 2019 et 2020, questionnant la pérennité du dispositif.						

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers FSL maintien (accords)		693	648	731		
Nombre de dossiers FSL Accès (accords)		2148	1922	1999		
Mesure du délai d'instruction entre la réception du dossier complet et la saisie des conclusions de la commission pour la CDAAR	Objectif	1 mois	1 mois	1 mois		
	Réalisé	4 mois	3 mois	2 mois		
<u>Commentaire</u> : Après une baisse importante, constatée sur l'ensemble des FSL en IDF, l'adoption d'évolutions règlementaires au FSL a permis d'augmenter la prescription et de faciliter les modalités de recours au dispositif. Tout FSL confondu, le budget est consommé dans sa totalité. En collaboration avec les CL, les aides sous forme de prêt sont déployées et privilégiées (pas d'inscription au BP).						
<u>Commentaire</u> : Délai : Indicateur déterminant pour apprécier l'efficacité d'une mesure FSL. Plus l'intervention est tardive (accès, maintien, ASLL notamment), plus les risques de rupture pour le ménage sont accrus et le dispositif rendu moins efficace. Le Service travaille activement avec ses partenaires à la réduction des délais, malgré l'absence d'outils coordonnés avec les services prescripteurs.						

Action 1 : Mise à l'abri par l'hébergement

L'action « Mise à l'Abri par l'Hébergement » comprend les solutions d'hébergement à l'hôtel, que le Département développe avec le prestataire « Hôtel Service Plus », et d'« Hébergement Alternatives à la Prise en Charge à l'Hôtel », dite HAPECH, que le Département développe avec des partenaires associatifs. Ces deux dispositifs sont destinés aux deux services utilisateurs, que sont le SSOLOG et l'ASE.

Objectifs de l'action

1/ Pour les solutions d'hébergement à l'Hôtel : l'objectif est de réévaluer la dépense dévolue à la prise en charge hôtelière au regard des consommations des années antérieures, en conservant le double objectif de baisse des durées moyennes des séjours et d'amélioration des conditions de séjours.

Pour se faire, les actions suivantes sont priorisées :

- optimisation du suivi administratif de l'ensemble des PECH familles au SSOLOG et des bons de commande et de la facturation en lien avec les disponibilités budgétaires,
- instauration de contrôles des lieux d'hébergement conjoints DEF/DPAS : 30 par an,
- mise en place d'une procédure harmonisée de réservation et de facturation répondants aux besoins de l'ASE et du SSOLOG,
- bilan du dispositif de décohabitation des conjoints violents.

2/ Pour les solutions HAPECH :

- poursuite des projets d'hébergement alternatif à l'hôtel (HAPECH) pour 3 nouvelles années, incluant le démarrage de l'opération HAPECH Intercalaire sur 15 logements sur le site de l'abreuvoir à Bobigny, en partenariat avec Seine-Saint-Denis-Habitat,
- Optimisation de conventions actuelles avec 4 associations d'accompagnement des femmes isolées et suivi des capacités d'hébergement (12 places réservées), et recherches de nouveaux partenariats.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Mise à l'abri par l'hébergement	Dépenses	2,729	2,867	2,992	3,593

Action 2 : Insertion par le logement

L'action « Insertion par le logement » a pour priorité la mise en œuvre du Logement d'Abord.

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels de cette action sont les suivants :

- prorogation de la convention tripartite entre l'Etat, le Département et Interlogement jusqu'en octobre 2021, incluant le rattrapage de la baisse d'activité due à la crise du COVID 19,
- prolongation du fonds de solvabilisation des ménages éligibles au Logement d'Abord, destiné à 12 jeunes sortis de l'ASE sans solution de logement, et à la prise en charge temporaire de 30 ménages en situation de privation de ressources pour un temps limité et bénéficiant de réelles perspectives d'ouverture de droits,
- poursuite du partenariat avec Action Tank, pour renforcer le programme LDA vers des actions de prévention et de traitement des impayés de loyers,
- actions de communication et organisation d'une journée d'évaluation du Logement d'Abord à l'automne 2021.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Insertion par le logement	Dépenses	0,000	0,000	0,591	0,146
	Recettes	0,000	0,000	0,171	0,000

Action 3 : Maintien et accès dans le logement

Objectifs de l'action

L'action « Maintien et accès dans le logement » correspond aux dispositifs du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

En ce qui concerne le Fonds de Solidarité Logement, les objectifs 2021 se déclinent de cette façon :

- renforcer les crédits « aides financières au maintien dans le logement », pour faire face aux dettes de loyers renforcées par la crise sanitaire,
- renouveler de la convention de gestion avec la CAF, axée sur la réduction des délais de traitement et la baisse de la charge administrative.

Pour L'ASSL RS, l'objectif cette année sera d'augmenter le nombre de places réservées par le Conseil Départemental et harmoniser les procédures d'entrées, en lien notamment avec la DRIHL et le SIAO, pour améliorer l'adéquation des profils avec les projets des structures, et le taux de rotation.

En matière d'ASSL G, le but est de mettre en œuvre l'évolution actée en 2020, d'augmenter la file active et le volume de ménage suivis sur le dispositif et enfin d'optimiser le procès administratif.

Le protocole d'intervention précoce fera l'objet d'une évaluation en lien avec la CAF et la DRIHL, avec pour objectif de proposer des aménagements permettant d'en assurer l'efficacité.

S'agissant de la MASP, l'année 2021 permettra de travailler sur la différenciation des tarifs et l'augmentation du volume du dispositif.

Concernant les DSF, il s'agira, en lien avec la mise en place d'un nouvel outil, d'améliorer le suivi et le taux de contact avec les ménages.

Et enfin, le Département poursuivra un double objectif de renforcement du soutien aux associations de l'habitat en Seine-Saint-Denis et de recherche de nouveaux partenariats.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Maintenance et accès dans le logement	Dépenses	8,723	8,452	7,182	7,283
	Recettes	2,685	2,545	0,903	0,935

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Maintenance et accès dans le logement	Dépenses	2,322	1,049	1,000	2,000
	Recettes	0,036	0,226	0,000	

Action 4 : Lutte contre la précarité énergétique

Objectifs de l'action

L'action « Lutte contre la précarité énergétique » se traduit par les dispositifs du :

- Fonds de Solidarité Energie
- Fonds de Solidarité Eau
- Rénov'habitat 93
- EcAEUnome (budget DEA)

En 2021, il est proposé, pour la gestion des Fonds de Solidarité Energie et Eau, de :

- accompagner les commissions d'attribution d'aides dans la mise en place de procédures harmonisées, dans le cadre du règlement ;
- ré-allotir les enveloppes entre commissions.

En lien avec la direction de l'Eau et de l'Assainissement et la délégation à la transition écologique, le service continue le développement du projet d'accompagnement à la Maîtrise des Charges d'Eau des Séquano-Dyonisiens par :

- l'animation du réseau des Ambassadeurs ;
- l'accompagnement de la montée en charge du dispositif, et modification des modalités d'interventions suite au COVID ;
- l'organisation des campagnes de communication.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Lutte contre la précarité énergétique	Dépenses	1,785	1,377	2,010	2,010
	Recettes	0,000	0,000	1,721	1,661

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Lutte contre la précarité énergétique	Dépenses	0,634	1,062	0,850	0,474

Action 5 : Partenariats avec les acteurs du logement

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- développer de nouveaux partenariats avec les principaux acteurs du logement, notamment avec les plus grands bailleurs du département (Action Logement, ICF la Sablière, CDC Habitat),
- faire valoir les intérêts du Département au sein des instances de planification en matière d'hébergement et de logement.

Les priorités 2021 se déclinent ainsi :

- le renouvellement de la convention de partenariat avec Seine-Saint-Denis-Habitat,
- l'accompagnement à la fin du dispositif de la Construction neuve,
- la recherche de nouveaux programmes à soutenir dans le cadre du développement des garanties d'emprunt
- le bilan du dispositif du chèque Habitat Ecologique et Citoyen, dont l'expérimentation prend fin en décembre 2021.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Partenariat avec les acteurs du logement	Dépenses	0,142	0,133	0,134	0,135

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Partenariat avec les acteurs du logement	Dépenses	0,389	0,345	0,734	0,714

Programme : Prévention et promotion de la santé

Ce programme relève de la Mission

Action sociale, prévention, santé.

Ce programme comporte trois actions :

- Actions de santé publique transversales,
- Lutte contre les maladies infectieuses,
- Santé bucco-dentaire.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques 2021 se décomposent ainsi :

- conduire une politique de santé transversale en coordonnant les différentes actions du Département et en animant un réseau d'acteurs de santé en Seine-Saint-Denis (associations, territoires, professionnels...),
- diminuer la transmission des maladies infectieuses notamment via le plan d'action « La Seine-Saint-Denis s'aime sans SIDA »,
- améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs,
- lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé par l'éducation en santé et en favorisant une communication en santé et des dispositifs inclusifs.

La crise de la covid-19 souligne l'état des inégalités sociales et territoriales de santé en Seine-Saint-Denis, amenant les pouvoirs publics à se positionner en faveur de la prévention-santé et de l'« aller-vers », au cœur de l'activité du service de la prévention et des actions sanitaires.

C'est dans ce contexte que s'ouvre la préparation budgétaire 2021, dans une année particulière pour les activités du service de la prévention et des actions sanitaires avec :

- La dernière année de la convention triennale sur les actions de santé recentralisées (2018-2021),
- La poursuite du processus d'habilitation des activités déléguées par l'ARS avec l'habilitation des centres de lutte anti-tuberculose prévue pour le début de l'année 2021,
- La mise en œuvre d'actions nouvelles pour lequel un financement exceptionnel de la fondation BNP Paribas a été obtenu en 2020,
- La première année effective des nouvelles mesures du programme départemental du bus bucco-dentaire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Prévention et promotion de la santé	Dépenses	3,970	3,794	2,308	2,354
	Recettes	3,537	4,128	2,442	2,804

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Prévention et promotion de la santé	Dépenses	0,127	0,407	0,040	0,040
	Recettes	0,000	0,000	0,000	0,000

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	86	48	26	12

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Proposer une offre de prévention, de dépistage et de prise en charge de qualité au sein des Centres Départementaux de Prévention Santé et du CeGIDD

Objectif	Proposer une offre de qualité aux usagers des CDPS				
		2018	2019	2020	2021
Indicateur de résultat	Cible	Pas de cible formalisée			
Taux de satisfaction globale des usagers	Réalisé			92% (4,6/5)	
Taux de satisfaction sur les délais de rendez-vous (satisfaits et très satisfaits)				95%	
Taux de satisfaction sur les temps d'attente (satisfaits et très satisfaits)				82%	
<p><u>Commentaire :</u> Depuis fin 2019, la démarche qualité a été engagée à travers la promotion des 12 engagements portés par la collectivité. Le dispositif d'évaluation de la satisfaction des usagers mis en place en janvier 2020 révèle : - Un niveau élevé de satisfaction concernant la qualité des soins, les réponses aux questions, l'accessibilité, la confidentialité, l'accueil. - Des attentes sur les délais de rendez-vous, les horaires proposées et le temps d'attente.</p> <p>Le dispositif de mesure a été interrompu du fait de la COVID en mars 2020 afin de limiter les contacts entre les usagers et les équipes. Celui-ci devrait reprendre au quatrième trimestre 2020.</p>					

Objectif	Renforcer la prise en compte de la vulnérabilité sociale des usagers dans le cadre de leur prise en charge				
		2018	2019	2020	2021
Nombre de personnes suivies par les AS des centres et/ou un médiateur	Cible	585	600	800	600
	Réalisé	507 (53% des personnes suivies sans couverture sociale)	418 (55% des personnes suivies sans couverture sociale)		
Nombre de personnes suivies par un psychologue (CeGIDD)	Cible	100	100	100	100
	Réalisé	103	104		
% de données sur la couverture sociale recueillies	Cible	60%	60%	60%	60%
	Réalisé	68% de données sur la CS (SC)	56% de données sur la CS (SC)		
<p><u>Commentaire :</u> Tout consultant des CDPS peut être orienté vers une assistante sociale et/ou une psychologue dans le cadre du CeGIDD en cas de besoins repérés par les autres professionnels médicaux ou administratifs. Depuis 2016, le CeGIDD dispose d'une psychologue et depuis fin 2019, un médiateur est venu conforter cette offre. Un deuxième médiateur a par ailleurs été recruté depuis juillet 2020, pour renforcer la compétence d' « aller vers » du service en matière d'accompagnement des usagers les plus vulnérables. En 2021, les liens avec le service social départemental seront renforcés, notamment par la formalisation de circuits d'orientation.</p>					

Objectif		Atteindre les objectifs prévisionnels dans le cadre de l'habilitation CeGIDD			
Indicateur de résultat		2018	2019	2020	2021
Atteinte des objectifs de consultation	Cible	100% (base de 11 568 consultations)	100% (base de 10 944 consultations)	100% (base de 10 944 consultations)	100% (base de 10 944 consultations)
	Réalisé	83%	99%		
Atteinte des actions hors les murs	Cible	100% (base de 18 actions hors les murs)	100% (base de 31 actions hors les murs)	100% (base de 31 actions hors les murs)	100% (base de 31 actions hors les murs)
	Réalisé	133%	119%		
Taux de réalisation budgétaire	Cible	100%	100%	100%	100%
	Réalisé	98%	128%		
<p><u>Commentaire :</u> Le CeGIDDa été à nouveau habilité par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour 5 ans (2019-2023), avec de nouvelles orientations (PRéP, planification familiale, traitement post-exposition, développement des Tests Rapides d'Orientation Diagnostique -TRODs et des autotests dès fin 2020, dépistage des infections HPV en 2021). Les financements, inférieurs à la demande initiale du Département, n'ont pas permis de maintenir les objectifs proposés. Des demandes complémentaires de financement ont été réalisées par le Président du Département à plusieurs reprises, notamment dans le cadre du plan « un Etat plus fort en Seine-Saint-Denis ». En termes plus quantitatifs, le confinement lié à l'épidémie de COVID a eu un impact important sur l'activité du CeGIDD et compromet l'atteinte des objectifs fixés pour 2020 (-39% de consultations sur le premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019). Un retour à l'activité constatée en 2019 est espéré pour 2021.</p>					

Aller à la rencontre des usagers les plus éloignés de la prévention pour contribuer à un meilleur accès au dépistage et aux soins

Objectif		Développer les actions hors les murs afin d'aller vers les publics les plus éloignés du système de soins et de prévention			
Indicateur de résultat		2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions hors les murs (total)	Cible	18	40	40	40
	Réalisé	NC	44		
Nombre d'actions hors les murs (CeGIDD)	Cible	18	31 (horizon 2023)	31 (horizon 2023)	31 (horizon 2023)
	Réalisé	18	37		
% d'actions hors les murs de dépistage de la tuberculose polyvalentes	Cible	18	50%	50%	50%
	Réalisé	NC	76%		
<p><u>Commentaire :</u> Les actions hors les murs ont vu leur polyvalence se développer fortement, autour notamment des actions conduites dans le cadre des dépistages (tuberculose, VIH, hépatites, IST...). Aux actions hors les murs s'ajoute une consultation médicale CeGIDD hebdomadaire au CASO (Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation) de Médecins du Monde, ainsi que des dépistages par TROD deux fois par mois. En 2019, 44 actions hors les murs ont pu être conduites dont 37 dans le cadre du CeGIDD. Plus de 76% étaient polyvalentes. En 2021, des « rendez-vous santé » pour les primo-arrivants seront mis en place dans les centres et hors-les-murs Les financements de la fondation BNP Paribas permettront de déployer une plateforme de médiation santé pour offrir un accompagnement spécifique aux professionnels de santé. Comme pour le CeGIDD, l'épidémie de COVID a conduit à annuler un grand nombre d'interventions qui ne devraient reprendre pleinement qu'au quatrième trimestre 2020.</p>					

Objectif		Atteindre les objectifs du dépistage ciblé de la tuberculose			
Indicateur de résultat		2018	2019	2020	2021
Atteinte des objectifs de personnes dépistées	Cible	100% (3500 p.)	100% (3500 p.)	100% (3500 p.)	100% (3500 p.)
	Réalisé		90%		
Atteinte des objectifs d'interventions en partenariat avec la CPAM et la CAMNA	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	100% (6 interventions)	100% (6 interventions)
	Réalisé		90%		
Taux de rendement (> 10 fois l'incidence nationale)	Cible	76 / 100 000	76 / 100 000	76 / 100 000	76 / 100 000
	Réalisé	279/ 100 000	254/ 100 000		
Taux de réalisation budgétaire	Cible	100%	100%	100%	100%
	Réalisé	85%	100%		
<p>Commentaire : Action complémentaire aux enquêtes autour de cas de tuberculose maladie, le dépistage ciblé de la tuberculose vise à aller vers les publics les plus à risque de tuberculose. L'action a été élargie à d'autres publics que ceux initiaux (CASO et foyer de travailleurs migrants) d'abord vers le public des demandeurs d'asile et des populations en grande précarité accueilli dans les CHU, CHUM, CHRS, accueil de jour, et gymnases puis, depuis 2019, vers les mineurs non accompagnés accueillis à la CAMNA en partenariat avec le Centre d'Examens de l'Assurance Maladie de Bobigny. Une inflexion importante du dépistage ciblé consiste également dans la recherche et le traitement des infections tuberculeuses latentes parmi ce nouveau public qui correspond également aux nouvelles recommandations préconisée par le Haut Conseil de la Santé Publique en mai 2019. Les objectifs définis pour 2020 ne devraient pas être atteints compte tenu du contexte lié à l'épidémie de COVID.</p>					

Redynamiser et renforcer le pilotage des programmes de prévention portés en partenariat avec les villes du territoire

Objectif		Améliorer le pilotage du réseau des séances publiques de vaccination en Seine-Saint-Denis			
Indicateur de résultat		2018	2019	2020	2021
Nombre de villes rencontrées dans le cadre du dialogue de gestion	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	10	10
	Réalisé				
Nombre de vaccins réalisés	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Pas de cible formalisé	Pas de cible formalisé
	Réalisé				
<p>Commentaire : En 2019, le programme vaccination a été recentré sur le réseau constitué des séances publiques de vaccination, des CDPS et du CeGIDD départemental et des autres partenaires (Université, maison d'arrêt de Villepinte, centre d'examen de santé de l'Assurance Maladie, associations partenaires). 25 407 vaccins ont été réalisés dans ce cadre dans 30 villes du Département. Suite à l'étude-diagnostic menée par une interne en santé publique en 2019 sur le programme, le service s'est engagé dans l'amélioration du pilotage des séances publiques de vaccination, son animation et la promotion de la vaccination.</p>					

Objectif	Redynamiser le programme départemental bucco-dentaire				
Indicateur de résultat		2018	2019	2020	2021
Nombre de villes participant au programme bucco-dentaire	Cible	32	32	31	31
	Réalisé		27		
Taux de villes participantes bénéficiant du passage du bus dentaire	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	75% (23)	75% (23)
	Réalisé				
Nombre de personnes dépistées (bus)	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	2 953	2 953
	Réalisé				
Nombre de personnes soignées (bus)	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	547	547
	Réalisé				
<p><u>Commentaire :</u> L'année 2019 a été marquée par une réorientation profonde du programme bucco-dentaire avec un renforcement des actions propres départementales. Effectif en mars 2020 avec la mise en service du centre de santé dentaire mobile, il complète les actions historiques d'animation et d'intervention en éducation pour la santé bucco-dentaire portées par les équipes techniques locales des villes auprès des enfants, personnes handicapées et personnes âgées. Cette nouvelle offre permet et permettra de développer le dépistage suivi le cas échéant de premiers soins pour les publics les plus éloignés de l'offre de soins. Les interventions du bus dentaire ont été stoppées net à la mi-mars du fait du COVID et ne devraient reprendre qu'à la mi-septembre 2020.</p>					

Développer la recherche et les innovations en santé

Objectif	Poursuivre la valorisation scientifique des activités du service et l'engagement du service dans une dynamique de recherche				
Indicateur de résultat		2018	2019	2020	2021
Nombre de publications scientifiques	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Au moins une publication scientifique	Au moins une publication scientifique
	Réalisé		Une publication dans la revue de santé publique + 3 travaux d'internes	Une publication dans le BEH	
<p><u>Commentaire :</u> Le service est engagé dans un travail de valorisation scientifique des données collectées à l'occasion de ces différentes interventions. Une étude sur la tuberculose a été publiée en 2020 dans le Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire, revue de référence.</p>					

Objectif	Déployer le plan d'action « Seine-Saint-Denis sans sida »				
Indicateur de résultat		2018	2019	2020	2021
Nombre de personnes accompagnées par un médiateur (projet de plateforme)	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée
	Réalisé				
Nombre de professionnels de santé sensibilisés	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée
	Réalisé				
<p><u>Commentaire :</u> Le plan d'action « Seine-Saint-Denis s'aime sans sida » existe depuis 2018 mais nécessite d'élargir la mobilisation à d'autres acteurs. Le Département s'est rapproché en 2019 de l'association Vers Paris sans sida pour élaborer un programme commun reposant notamment sur des innovations en santé (au labo sans ordo, TROD en pharmacie, la mobilisation des professionnels de santé de ville autour de la prévention l'engagement dans la dynamique des « Fast Track Cities »...). Le projet de plateforme de médiation santé, identifié dans ce cadre comme prioritaire pour le territoire de Seine-Saint-Denis et devant permettre un accompagnement des personnes par des médiateurs a été proposé dans le cadre des projets soutenus par la Fondation BNP Paribas pour 2020-2021 et devrait être mis en oeuvre dès janvier 2021.</p>					

Objectif		Installer « L'Académie populaire de la Santé » de Seine-Saint-Denis			
Indicateur de résultat		2018	2019	2020	2021
Nombre de participants	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Au moins 20 participants
	Réalisé				
Nombre de certificats remis	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	¾ de participants certifiés
	Réalisé				
Nombre de vidéos inclusives réalisées	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	10 vidéos
	Réalisé				
Nombre d'actions « relais » organisées	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Pas de cible formalisée	15 actions relais
	Réalisé				
<p><u>Commentaire :</u> Grâce à des financements de la Fondation BNP Paribas obtenus en 2020 (DM), nous installerons fin 2020/début 2021 la première école populaire de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un groupe d'habitants et de professionnels de santé pour une participation active d'un an (10 sessions) - Education en santé pour ce groupe d'habitants - Projets participatifs : actions santé organisées par les habitants eux-mêmes, réalisations de vidéo... - Partenariats avec les principaux acteurs de la santé publique (Santé publique France, EHESP, CPAM, Université Paris 13, CODES...) 					

Coopérer dans le champ de la santé

Objectif		Animer un réseau de partenaires agissant dans le champ de la santé en Seine-Saint-Denis			
Indicateur de résultat		2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers instruits	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée
	Réalisé	36	34		
Nombre d'associations soutenues	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée
	Réalisé	28	28		
Nombre de CLS signés ayant fait l'objet d'un suivi	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée
	Réalisé	0	20		
Dont Nombre de nouveaux CLS	Cible	Nouvel objectif 2020	Nouvel objectif 2020	Pas de cible formalisée	Pas de cible formalisée
	Réalisé	0	4		
<p><u>Commentaire :</u> En complément des partenariats spécifiques engagés dans la lutte contre les maladies infectieuses, le service anime un réseau de partenaires internes et externes agissant dans le champ de la santé. Celui-ci est structuré principalement autour d'un appel à projet à destination des associations et de la participation du Conseil Départemental aux CLS. Sur le premier volet, 28 associations ont été soutenues pour un montant total de 611 025€. S'agissant des CLS, l'année 2019 est marquée par le lancement des CLS de troisième génération caractérisée par un élargissement du cercle des participants comme du nombre de villes potentiellement signataires. 20 villes ont déjà adopté leur CLS fin 2019 dont 4 nouvellement impliquées dans la démarche (Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Romainville et Rosny-sous-Bois).</p>					

Action 1 : Actions de santé publique transversales

Objectifs de l'action

L'objectif 2020 sera de redynamiser le soutien aux acteurs de la santé en Seine-Saint-Denis sur les thèmes suivants :

- cancers : un soutien stabilisé, suite à la régionalisation du dépistage organisé des cancers par le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Ile-de-France (CRCDC – Ile de France);
- piloter un appel à projets pour soutenir les initiatives des associations du territoire ;
- poursuite du soutien à l'APES (année préparatoire à la PACES de l'université Paris 13) avec des perspectives de renforcement de l'action à définir (stages, interventions, projets collectif) ;
- assurer la représentation du Conseil Départemental au sein des instances visant à élaborer et suivre les contrats locaux de santé et coordonner la mobilisation des différents services départementaux impliqués ;
- déployer l'aide aux exercices regroupés des professionnels de santé en investissement en lien avec l'Agence Régionale de Santé ;
- installer l'école populaire de la santé pour s'attaquer à la base des inégalités en santé.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Actions de santé publique transversales	Dépenses	0,421	0,090	0,060	0,060
	Recettes	0,000	0,282	0,000	0,000

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Actions de santé publique transversales	Dépenses	0,019	0,000	0,030	0,030

Action 2 : Lutte contre les maladies infectieuses

Objectifs de l'action

Les objectifs et les priorités 2021 se déclinent ainsi :

Pour **renforcer les moyens des actions de santé recentralisées** (CeGIDD, vaccination, tuberculose), remplir au mieux nos missions et sécuriser nos recettes, après un bilan défavorable au Département en termes de compensation des charges sur la période 2016-2018 et proche de l'équilibre en 2019, l'objectif est d'obtenir une meilleure répartition des moyens pour les différentes activités dans le cadre du processus d'habilitation du CLAT (centre de lutte anti-tuberculose en cours d'habilitation par l'Etat).

Pour **proposer une offre de prévention, de dépistage et de prise en charge de qualité au sein des centres départementaux de prévention santé et du CeGIDD** :

- déployer la démarche usagers du Département dans les CDPS et au CeGIDD,
- tenir compte des recommandations et s'appuyer sur l'ensemble des outils disponibles en matière de lutte contre le VIH (TROD, autotests, PreP, TPE),
- dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, obtenir l'habilitation de l'activité, suivre les recommandations de santé publique, et renforcer l'aller-vers. L'incidence régionale actuelle est de 16,1 en 2018 et de 23,6 en Seine-Saint-Denis qui reste le premier département de métropole en termes d'incidence. Le Haut Conseil de Santé Publique a préconisé une extension du dépistage aux adolescents âgés de 15 à 18 ans et aux migrants âgés de 18 à 40 ans ;
- s'inscrire dans une approche globale de lutte contre les maladies infectieuses et de santé sexuelle (promouvoir la dimension de planification familiale et le dépistage des HPV),
- prendre en compte les spécificités et les vulnérabilités des usagers,
- poursuivre la démarche d'aller vers les populations les plus éloignées de la prévention et du soin grâce aux interventions hors les murs dans les champs de la tuberculose, du VIH et de la vaccination,

- développer une offre de prévention adaptée et lisible pour les publics primo-arrivants,
- tenir compte de la hausse des prix affectant le champ de la santé

Poursuivre le déploiement du plan d'action « La Seine-Saint-Denis s'aime sans sida » (en partenariat avec « Vers Paris sans sida »). Pour ce faire, développer la communication et l'innovation en santé telles que la plateforme de médiation santé qui sera mise en œuvre en 2021 ou encore la mise en place de consultations PrEP dans les centres municipaux de santé, soutenue par le biais de l'appel à projets prévention-santé ;

Pour redynamiser et renforcer le programme de vaccination :

- depuis 2020, le programme vaccination du SPAS est désormais recentré sur le réseau constitué des séances publiques de vaccination des villes, des CDPS et du CeGIDD départemental et des autres partenaires ;
- renforcer les dialogues de gestion avec les villes pour améliorer le ciblage de l'offre de séances publiques vers les populations et les vaccinations prioritaires ;
- 2021 pose l'enjeu fort du rattrapage vaccinal des populations ayant pris du retard en raison de la covid-19 et de la préparation à une hypothétique stratégie de vaccination contre la covid-19 ;

Poursuivre le soutien aux associations pour la dernière année du cycle de l'appel à projets prévention santé

Poursuivre la valorisation scientifique des activités du service

Piloter la plateforme départementale de médiation-santé, en partenariat avec les acteurs associatifs impliqués

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	3,286	3,434	2,062	2,110
	Recettes	3,437	3,746	2,312	2,674

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	0,043	0,031	0,010	0,010

Action 3 : Santé bucco-dentaire

Objectifs de l'action

L'objectif 2021 est de redynamiser et renforcer le pilotage du programme départemental de santé bucco-dentaire, il s'agit de :

- déployer le **centre de santé dentaire** (bus et unités dentaires portables)
- renforcer le pilotage du **partenariat avec les villes** dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens globales
 - mettre en œuvre des **actions de promotion de la santé bucco-dentaire** en direction des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs
 - mettre en œuvre des **actions de formation de personnes relais** en contact avec ces publics.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Santé bucco-dentaire	Dépenses	0,263	0,271	0,186	0,184
	Recettes	0,100	0,100	0,130	0,130

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Santé bucco-dentaire	Dépenses	0,066	0,377	-	-
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Prévention des conduites à risques

Ce programme relève de la Mission

Solidarité, insertion, santé.

Ce programme comporte deux actions :

- Connaître, évaluer, former,
- Espace de prévention « Tête à tête ».

Objectifs du programme

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, qui associe le Département de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis, a pour objectif de prévenir les conduites à risques. Pour cela, elle s'attache d'une part à comprendre les processus conduisant aux pratiques à risque et d'autre part à identifier et promouvoir des principes, expériences et leviers de prévention pour que les acteurs de la Seine-Saint-Denis et de Paris puissent y répondre.

La mission, au titre du Département de la Seine-Saint-Denis, intervient également en prévention, auprès des jeunes, dans le cadre du Tête à Tête, espace d'accueil, d'information et de sensibilisation (action non mutualisé avec Paris).

Deux axes stratégiques structurent l'activité de la Mission :

Axe 1 : Soutenir, accompagner et qualifier les professionnels du Départements et plus particulièrement ceux du Pôle Solidarité, ainsi que les acteurs institutionnels, ceux du secteur associatif et les élus, issu du champ social, de la santé, l'éducatif, de la justice, de l'insertion, sur le champ de la prévention des conduites à risques.

En 2021 les priorités du centre de ressources seront :

- renforcer l'observatoire des conduites à risques et assurer son fonctionnement au service du département et des acteurs du territoire,
- avancer avec les partenaires pour aboutir à une salle de consommation à moindres risques en Seine-Saint-Denis
- poursuivre le processus de la mission d'innovation en mettant en avant la prospection et l'expérimentation vers de nouveaux champs, tels que la question des rixes entre jeunes ou l'attention à de nouvelles consommations (protoxyde d'azote),
- accentuer le développement de formats numériques à l'espace accueil outils, dans les formations et évènements.

Axe 2 : Accueil et information des jeunes de 13 à 25 ans du département à l'espace Tête à Tête, un lieu d'écoute, de dialogue et d'information créé pour favoriser l'échange et répondre aux questions de la jeunesse.

Pour l'année 2021, les objectifs opérationnels sont les suivants :

- affiner la connaissance du public avec l'utilisation de nouveaux outils de recueil de données,
- développer des actions favorisant l'implication des jeunes notamment en promouvant une nouvelle communication interactive.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Prévention des conduites à risques	Dépenses	0,343	0,321	0,415	0,407
	Recettes	0,335	0,343	0,328	0,328

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	19	9	9	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Soutenir les acteurs de prévention professionnels et associatifs					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires	cible				3 200	2 000	2 000
	réalisé	3 233	2 651	2 710	2 479		

Objectif		Accueillir les jeunes du département au Tête à Tête				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de jeunes accueillis au Tête à Tête	cible	Environ 18 000				14 000 / 18 000
	réalisé	14 836	16 013	16 825		

Action 1 : Connaître, évaluer, former

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels de cette action se déclinent autour de trois axes.

Axe 1^{er} : Soutenir les acteurs de la prévention (professionnel, institutionnel, élu) à travers l'action du Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, dont le lieu d'accueil physique est situé à Pantin.

- soutenir les initiatives et former les acteurs locaux à la prévention par le développement des compétences psychosociales dans une démarche de prévention globale ;

Mise en place de nombreuses formations : Formations-Expérimentations « Ateliers de l'esprit critique », Formations-action « construire un projet de développement des compétences psychosociales. Déployer « Mission Papillagou » : outil de développement des CPS et d'amélioration du climat relationnel entre élèves.

- soutenir des acteurs de terrain par des apports formatifs et/ou dans la mise en œuvre de leurs projets locaux par la formation des professionnels (ouverture d'un DU prévention des conduites à risques) et par la formation-action « sur site » prévention des conduites à risques ;

- soutenir les professionnels confrontés aux mésusages des technologies de l'information et de la communication (TIC) de leurs publics et développer leur culture du numérique pour les aider à développer des usages créatifs des outils numériques et à réduire la fracture numérique et culturelle ;

- contribuer à l'analyse du phénomène des rixes et des violences inter territoire. Sensibiliser et informer les professionnels et accompagner la réflexion sur les prises en charge. Soutenir les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions et de prises en charges adaptées des publics ;

- développer la capacité des professionnels à intervenir en prévention auprès d'adolescentes en risque d'entrée et/ou inscrites dans les des conduites prostitutionnelles, en améliorant leur information et leur capacité à signaler et en développant leur habileté à développer auprès de leur public une éducation à la vie affective et sexuelle (EVRAS) ;

- développer la capacité des professionnels à intervenir précocement face au risque de radicalisation et à développer une prévention dans un cadre solidaire et respectueux de la laïcité ;

- impulser une politique départementale et partenariale visant à améliorer la politique de prévention des risques de drogue à destination des usagers en s'appuyant sur les acteurs notamment associatifs du territoire.

Axe 2^{ème} : Diffuser des connaissances : rencontres, déjeuners et petites déjeuners débats, journées thématiques.

Il s'agit de poursuivre la mise en place des manifestations, des rencontres et échanges qui représentent ces dernières années un outil essentiel à la diffusion et à la réflexion sur la problématique de prévention des conduites à risques sur le territoire.

Ces rencontres permettent d'engager un débat public avec des chercheurs, des professionnels et des associations du département autour des principaux enjeux de la prévention.

Axe 3^{ème} : Etudes et recherches-actions. Il s'agit de produire une réflexion sur les actions de prévention, d'interroger leur efficacité, mais surtout de co-construire, d'ajuster et d'améliorer l'action selon l'évolution des besoins du public et du contexte social.

- mise en place d'un projet d'évaluation des effets du dispositif Mission Papillagou sur le climat scolaire en lien avec le laboratoire de recherche de l'EPS ville-Evrard avec le soutien de la ville de Paris et de l'ARS IDF ;
- diffusion et poursuite de l'étude « Jeune, réseaux sociaux et prévention spécialisée » (JRSPrev) ;
- diffusion des résultats et des préconisations issues de l'étude ASE/MMPCR sur la prise en charge des mineurs en situation prostitutionnelles dans les centre d'accueil de la protection de l'enfance ;
- réalisation de différentes études :
 - o Etude faisant état des lieux du dispositif « CSAPA » : centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie sur le département de Seine-Saint-Denis,
 - o Etude comparative entre les files actives de la SCMR de Paris et la file active du CAARUD Aurore 93,
 - o Etude sur le volet 2 de l'exploitation de la scène festive en Seine-Saint-Denis.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Connaître, évaluer, former	Dépenses	0,222	0,242	0,270	0,262
	Recettes	0,132	0,126	0,103	0,118

Action 2 : Espace de prévention « Tête à tête »

Objectifs de l'action

Le Tête à Tête a pour but de permettre à tous les jeunes du département de trouver un espace d'écoute et d'information

Deux dimensions ont été mises en action dans le cadre de la démarche menée à l'échelle du département :

- affiner la connaissance du public avec l'utilisation de nouveaux outils de recueil de données,
- développer des actions favorisant l'implication des jeunes notamment en promouvant une nouvelle communication interactive.

Plus concrètement, en 2021 il s'agit de :

- favoriser l'implication des jeunes dans des activités proposées, ce qui permet de repositionner le public en tant qu'acteur et non plus seulement en tant que bénéficiaires d'une offre de service ;
- déployer la communication digitale en direction de public cible et des partenaires avec l'ouverture du compte Instagram Tête à Tête et la mise en place d'une Webapp de type blog ce qui permettra d'élargir les possibilités d'interaction avec les jeune ;
- organiser l'exposition « Opération séduction », un bon support de déploiement numérique pour le Tête à Tête ;
- Porter une attention particulière aux jeunes pris en charge par l'ASE et au public féminin afin de leur proposer des réponses encore mieux adaptées à leurs besoins ;
- adhérer au réseau des PAEJ, ce qui devrait permettre de travailler davantage avec les lieux d'accueil jeunesse du département en terme de synergie d'actions et de projets notamment avec le CRIPS.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Espace de prévention "Tête à tête"	Dépenses	0,120	0,079	0,146	0,145
	Recettes	0,203	0,218	0,225	0,210

Programme : Lutte contre les violences faites aux femmes

*Ce programme relève
de la Mission*

**Action sociale, logement,
prévention**

Ce programme comporte trois actions :

- Observation et études
- Action de sensibilisation et formation
- Protection et accompagnement des femmes victimes de violences

Objectifs du programme

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un lieu de formation et de sensibilisation, un vecteur de communication et d'information, et un laboratoire d'innovations. Il est engagé dans une démarche de partenariat avec les services du département, de l'Etat, des villes et des associations.

Structure partenariale, l'Observatoire départemental des violences envers les femmes comprend un Comité de pilotage pluri institutionnel dont l'objectif est de construire un diagnostic partagé et d'organiser les initiatives à mettre en œuvre. Par les dispositifs innovants mis en place pour lutter contre les violences envers les femmes, l'Observatoire est reconnu au plan national comme un véritable laboratoire d'expérimentations.

Les objectifs stratégiques de l'Observatoire sont :

- observer et rendre visible les violences envers les femmes en améliorant la connaissance et la compréhension de ces phénomènes,
- former et accompagner les professionnel-le-s, sensibiliser les jeunes et la population ; avec le soutien d'actions de communication et de création d'outils de connaissance, ayant une fonction d'alerte auprès de ces différents publics,
- initier et mettre en place l'expérimentation de dispositifs pour améliorer la protection et l'accompagnement les femmes victimes de violences et leurs enfants, avec la construction de nouvelles alternatives et outils en termes de prévention, d'accompagnement et de protection.

Une démarche volontariste qui a fait ses preuves : identifier un besoin à partir d'études menées ; inventer une réponse adaptée en s'inspirant des bonnes pratiques existantes dans le monde et en les adaptant ; impliquer les partenaires dans une co-construction du projet et en le pérennisant à travers la signature de protocoles ; expérimenter ensemble en veillant à son amélioration et enfin viser à sa généralisation à l'ensemble du territoire national.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Lutte contre les violences faites aux femmes	Dépense	0,155	0,165	0,172	0,172
	Recette	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	3	2	-	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Développer la coopération avec les villes en matière de lutte contre les violences envers les femmes				
Indicateurs de résultats		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de villes partenaires du dispositif « un toit pour elle »	Cible	24	24	24	24	24
	Réalisé	24	24	24	24	
Nombre de villes partenaires des Rencontres <i>Femmes du monde en Seine-Saint-Denis</i>	Cible	27	27	27	27	27
	Réalisé	27	26	27		
Nombre de villes partenaires des deux dispositifs	Cible	24 villes <i>un toit pour elle</i> et <i>Femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle</i> et <i>Femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle</i> et <i>Femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle</i> et <i>Femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle</i> et <i>Femmes du monde en SSD</i>
	Réalisé	24 villes <i>un toit pour elle</i> et <i>Femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle</i> et <i>Femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle</i> et <i>Femmes du monde en SSD</i>		
<u>Commentaire :</u>						
<p>Depuis 2013, au travers de dispositifs tels que les Rencontres « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis, « Un toit pour elles » encore « Jeunes contre le sexisme » l'Observatoire incite et organise les villes du département à un partenariat constructif et pérenne. En 2021 : des renouvellements de la convention « Un toit pour elle » vont être signés, notamment ceux prévus en 2020 et qui n'ont pu être réalisés compte-tenu des élections municipales.</p> <p>Au-delà de l'implication des villes, 2021 sera également celle des bailleurs avec notamment Action Logement qui proposera appartements supplémentaires pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, CDC Habitat, Toit et Joie et ICF la Sablière devraient permettre de développer, au travers d'une convention cadre, ce dispositif avec la mise à disposition de 15 logements. an.</p>						

Action 1 : Observation et Etudes

Objectifs de l'action

Observation et évaluation : des enquêtes pour mieux mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes et les réponses apportées.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- rendre visible l'ampleur des violences envers les femmes afin de mieux les combattre. Les enquêtes effectuées en Seine-Saint-Denis par l'Observatoire et ses partenaires révèlent d'une part l'ampleur des violences et d'autre part, permettent de réfléchir à de nouveaux outils de protection pour les femmes victimes et leurs enfants ;
- évaluer l'efficacité des politiques et dispositifs mis en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs, à partir de la collecte des données statistiques, administratives et judiciaires.

De nombreuses études menées par des professionnels variés, sont effectuées chaque année au niveau local, départemental et régional. Au-delà de rendre visible les violences envers les femmes, la réalisation et la diffusion de ces études permettent de sensibiliser les professionnel-le-s et de créer une véritable dynamique de réseau autour de cette question.

Objectifs opérationnels et priorités pour 2021 :

- état des lieux annuels des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis
- étude sur les tentatives de femicides
- évaluation du dispositif de protection Téléphone Grave Danger
- évaluation des dispositifs de protection en direction des enfants
- étude sur le traitement des dossiers de violences conjugales au tribunal correctionnel de Bobigny
- en plus des professionnelles de l'Observatoire, cette action nécessitera le renforcement de l'équipe avec la reconduction du CDD

Moyens de l'action

Cette action ne dispose pas de moyens spécifiques en intervention.

Action 2 : Actions de sensibilisation et formation

Objectifs de l'action

Pour faire reculer les violences envers les femmes, il faut changer les mentalités en créant des référents communs. Il s'agit de :

- former les professionnels,
- mener des actions de prévention auprès des jeunes,
- sensibiliser et d'informer la population.

C'est la démarche proposée par l'Observatoire qui, à travers une démarche résolument globale, poursuit chaque année son engagement dans la lutte contre le sexisme et les violences envers les femmes.

La sensibilisation de ces différents publics passe également par la création de campagnes de communication et de guides pratiques.

Les objectifs opérationnels et les priorités pour 2021 se déclinent ainsi :

- Former les professionnels

En 2021, le travail de formation et de sensibilisation des professionnels du département va être poursuivi. De nouvelles sessions vont être organisées par l'Observatoire, notamment :

- o sensibilisation des professionnels de l'Education nationale à la promotion des comportements non sexistes ;
- o présentation du guide « Comment avez-vous su ? » et des différents dispositifs de protection pour les femmes victimes des violences et leurs enfants ;
- o des modules de formation sur les violences faites aux femmes vont être mis en place pour les professionnels des villes partenaires.

Les 5 initiatives organisées annuellement par l'Observatoire en direction des professionnels seront reconduites en 2021.

- Prévenir les comportements sexistes auprès des jeunes

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes organise depuis 14 ans la « Rencontre des jeunes contre le sexisme ». Ce travail en profondeur sur une année scolaire, offre aux jeunes la possibilité de réfléchir sur la question du sexisme et de l'égalité, filles/garçons avec le soutien d'adultes compétents et formés.

En 2021, l'Observatoire, en lien avec les Services de l'Education Nationale, devrait concrétiser la création et l'organisation d'un diplôme de lutte contre les comportements sexistes et violents en direction des collégiens.

Par ailleurs, l'Observatoire souhaiterait inclure en 2021 le travail effectué dans le cadre de Jeunes contre le sexisme, au sein des matières du Brevet des collèges en le valorisant par l'obtention d'une note.

En 2021, la création du nouveau kit de prévention contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport ainsi que l'extension de l'action « jeunes contre le sexisme » passant de 26 à 30 établissements scolaires.

En Octobre 2021, autour de la Journée Internationale des filles, l'Observatoire organisera pour la troisième année consécutive, le 3ème Festival des films « Jeunes contre le sexisme ».

Enfin, dans le cadre de la lutte contre les mariages forcés et en partenariat avec l'Observatoire et l'association Voix de femmes, des élèves du collège Jean Zay de Bondy créeront un groupe d'ambassadrices/ambassadeurs qui auront pour mission de promouvoir devant ONU-France la création d'une journée internationale contre le mariage forcé.

- Sensibiliser la population

Le travail de sensibilisation et d'information en direction des habitants de Seine-Saint-Denis va être poursuivi en 2021, avec l'organisation de journées destinées au grand public, de campagnes d'affiches et de marches silencieuses organisées pour alerter sur la grande dangerosité des hommes violents.

- Créer des campagnes de communication et des outils de connaissance

Chaque année l'Observatoire diffuse très largement auprès des partenaires l'ensemble des documents qu'il produit. En 2019, 30 388 documents ont été ainsi distribués par l'Observatoire. Comme chaque année, en 2021 un document accompagnant la thématique d'un des événements de l'Observatoire sera créé.

L'ensemble des initiatives organisées par l'Observatoire sont relayées par des campagnes de communication, avec chaque année, des visuels forts et des mots d'ordre engageants. Les thématiques, les choix graphiques construisent une visibilité et une identité qui s'installent dans le temps et en écho au travail de l'Observatoire. En 2021, une nouvelle campagne accompagnera le rendez-vous du mois de novembre (*Femmes du monde en Seine-Saint-Denis*).

La création d'outils de prévention et de sensibilisation sera elle aussi poursuivie en 2021 :

- o diffusion des outils créés par les jeunes en lien avec la « Rencontre des *Jeunes contre le sexisme* ,
- o création d'un kit de prévention contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport,
- o réalisation du nouveau guide d'accompagnement des filles et des jeunes femmes en danger de mariage forcé pour les professionnels,
- o rédaction d'un protocole de mise en œuvre de l'ordonnance de protection en direction des professionnels et mise à jour du livret grand public,
- o réédition du livret sur les conséquences psychotraumatologiques à destination des adolescents et réécriture du guide « Les mots pour le dire » sur l'impact des violences dans le couple sur les enfants.

L'Observatoire continuera en 2021 à alimenter son fonds documentaire qu'il met à disposition des professionnels.

En 2021, l'Observatoire souhaite publier une *Lettre d'information* à destination de ses partenaires, afin de les informer des différentes initiatives et de l'actualité de l'Observatoire, ainsi que de l'avancée des dispositifs mis en œuvre sur notre département et des projets en cours.

- Structurer le réseau, coordonner le partenariat et conseiller les professionnels

L'Observatoire a développé depuis plusieurs années un rôle de « coordonnateur » pour lutter contre les violences envers les femmes sur le département via des groupes de travail pluri professionnels qui se poursuivront en 2021.

L'Observatoire a également un rôle de conseil et d'orientation en direction des professionnel-le-s concernant l'accompagnement et la protection des femmes victimes de violences. Chaque année, l'équipe de l'Observatoire met au service des professionnel-le-s leurs connaissances des dispositifs existants et fait le lien avec les partenaires afin de les aider à mieux accompagner les femmes et leurs enfants. Cet objectif sera poursuivi en 2021.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Actions de sensibilisation et formation	Dépenses	-	-	-	0,135
	Recettes	-	-	-	

Action 3 : Protection et accompagnement des femmes victimes de violences

Objectifs de l'action

L'observatoire propose avec ses partenaires la mise en place d'une prise en charge globale, par un ensemble de dispositifs expérimentaux complémentaires adaptés à la diversité des situations, qui permettent aux femmes de faire face à l'urgence, mais aussi de les accompagner durablement afin qu'elles puissent reprendre leur vie en main.

Certains de ces dispositifs ayant prouvé leur pertinence et leur grande efficacité ont pu être généralisés sur le territoire national, afin que toutes les femmes victimes de violences soient mieux protégées, quel que soit leur situation géographique.

Les objectifs opérationnels et les priorités pour 2021 se déclinent ainsi :

- **accueil de jour des jeunes femmes de 15 à 25 ans**

Ce lieu d'accueil de jour qui a ouvert en septembre 2019, a pour objectif de rassembler dans un même lieu les différents acteurs auxquels les jeunes femmes de 15 à 25 ans peuvent s'adresser afin de bénéficier d'une information globale concernant leurs accès aux droits, leur santé... Cette expérimentation se poursuivra encore deux ans, délai après lequel en fonction des résultats obtenus ce lieu pourrait être d'une part pérennisé et d'autre part constituer un modèle pour le développement de structures identiques sur l'ensemble du territoire national, notamment francilien.

- **la convention « Un toit pour elle »**

En 2021, le dispositif « Un toit pour elle » qui vise à fluidifier l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales hébergées dans les structures spécialisées ou bénéficiant du téléphone portable d'alerte et/ou de l'Ordonnance de protection, va être poursuivi, grâce à l'engagement des villes et des bailleurs. Le partenariat avec le SSOLOG se poursuivra notamment dans le cadre de conventions passées avec différents bailleurs (Action Logement, CDC Habitat, Toit et Joie et ICF la Sablière...).

- **le Téléphone Grave Danger**

Le dispositif de protection des femmes en très grand danger, qui consiste à doter certaines femmes victimes de violences en très grand danger, sur décision du Procureur, d'un téléphone portable d'alerte leur permettant d'accéder aux services de police de Seine-Saint-Denis par un circuit court et rapide, a été généralisé au territoire national (marché public). L'Observatoire poursuivra sa participation au dispositif en 2021, et coordonnera notamment son évaluation.

- **Le Dispositif d'Accompagnement Protégé pour les enfants dans le cadre des violences conjugales (MAP)**

L'Observatoire a mis en place fin 2012, à titre expérimental et innovant, la mesure d'accompagnement protégé des enfants. Ce dispositif vise à sécuriser le droit de visite accordé aux pères violents, en accompagnant l'enfant par un adulte formé dans ses trajets entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père. Le dispositif sera poursuivi en 2021 en lien avec l'Observatoire qui coordonne l'ensemble du dispositif et l'association La Sauvegarde93 qui continuera à suivre les mesures.

- **Espace Rencontre Protégé (ERP)**

L'Espace de Rencontre Protégé propose la prise en compte de la problématique des violences conjugales dans l'organisation des rencontres entre les pères auteurs de violence et leurs enfants. L'objectif est d'accueillir les pères auteurs de violences dans le couple et leurs enfants dans un lieu dédié, d'organiser et de médiatiser leurs rencontres, en privilégiant l'intérêt et la sécurité de l'enfant, mais aussi la protection de la mère victime de violences accompagnant l'enfant. Les mesures ERP débutées au fin 2018 et se poursuivront en 2021.

- **le dispositif « Féminicide »** pour la prise en charge des enfants orphelins dans le cadre des homicides/ féminicides conjugaux

- **les consultations de victimologie**

Les 22 consultations de victimologie (dont 4 sont prises en charges par le Conseil départemental, une étant réservée spécifiquement aux enfants suivis dans le cadre de la MAP) poursuivront leur travail en 2021. La consultation ouverte en 2019 aux enfants dont les mères bénéficient d'un téléphone grave danger, via l'association SOS Victimes 93 va également être pérennisée.

- **les bons taxis**

Poursuite en 2021, du dispositif des « Bons taxis », qui consiste à faciliter et prendre en charge le déplacement des femmes victimes de violences du commissariat, où elles ont déposé une plainte, vers les UMJ (Unités Médico-Judiciaires) va se poursuivre.

En 2021, il est prévu d'étendre, à titre exceptionnel, la mise à disposition des bons taxi aux jeunes femmes de 15 à 25 ans suivies par le lieu d'accueil et d'orientation de Bagnolet et nécessitant une mise à l'abri.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Protection et accompagnement des femmes victimes de violences	Dépenses	0,155	0,165	0,172	0,038
	Recettes	-	-	-	-

Mission

Autonomie

Programme

Personnes âgées

Programme

Personnes handicapées

Programme : Personnes âgées

*Ce programme relève de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil des personnes âgées en établissement,
- Accompagnement des personnes âgées à domicile,
- Coordination gérontologique.

Objectifs du programme

Près d'un quart de la population du territoire départemental est concerné par la problématique du vieillissement et ou du handicap. Les projections démographiques font clairement apparaître l'enjeu d'une profonde adaptation du système de prise en charge dans un temps compté.

La part des personnes âgées d'au moins 60 ans est actuellement de l'ordre de 17%, ce qui est le taux le plus faible de la Région Ile de France (taux moyen : 19,5%), lequel est très en deçà de la moyenne nationale (25%).

D'ici 2050, la part des séniors dans la population atteindrait selon l'INSEE 22%. Plus spécifiquement, le nombre des personnes âgées d'au moins 75 ans doublerait par rapport à aujourd'hui, pour atteindre près de 170 000.

Le département compte actuellement 17 636 bénéficiaires au domicile. Selon les projections de l'INSEE, d'ici 2035, le nombre de personnes âgées dépendantes s'accroîtrait de 43 %.

Pour ce qui concerne l'offre médico-sociale, le taux d'équipement est actuellement d'un peu moins de 15 places en EHPAD pour 100 personnes âgées dépendantes. Il s'agit du taux le plus faible d'Ile de France, lui-même en deçà du taux métropolitain. Cette faiblesse de l'offre institutionnelle est pour partie compensée par l'offre infirmière ambulatoire.

Les propositions budgétaires pour 2021 traduisent les profondes mutations et évolutions que connaît le domaine des personnes en perte d'autonomie au niveau national et sur le territoire de la Seine Saint Denis. Ce sont aussi des propositions qui intègrent les impacts de la crise sanitaire actuelle avérés ou anticipables, en portant la nécessité de soutenir les équipements et services durement touchés. Ces impacts feront l'objet d'un suivi attentif sur toute l'année 2021.

Les objectifs stratégiques du programme Personnes âgées, cohérent avec ceux de la mission autonomie, sont les suivants :

- améliorer la relation et la communication avec le public et les structures partenaires,
- améliorer la qualité et la sécurisation de la gestion des prestations par une organisation interne plus efficiente,
- adapter l'offre tant à domicile qu'en établissement à l'évolution des besoins (structurer et moderniser les services d'aide et d'accompagnement à domicile).

Pour l'année 2021, les priorités s'inscrivent dans le cadre stratégique fixé par le nouveau schéma départemental pour l'autonomie 2019-2023, adopté en octobre 2019, et tiennent compte du contexte de crise sanitaire. Elles sont les suivantes :

Sur le volet prestations :

- garantir le traitement des demandes en assurant le suivi régulier et en simplifiant les procédures pour réduire les délais, et assurer la sécurisation des procédures internes

Sur le volet équipements :

- développer et adapter l'offre d'équipement et renouveler le dialogue de gestion avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.
- veiller à un meilleur équilibre financier des établissements pouvant durablement être impactés par le contexte sanitaire et dans l'optique de préserver l'usager d'une évolution marquée des tarifs.
- favoriser la bientraitance des personnes handicapées à domicile et en établissement
- porter une politique de soutien ambitieuse et concrète des établissements, services et autres acteurs locaux et mobilisant à leur niveau optimal issus de la CNSA (conférence des financeurs, expérimentations, section IV, dispositifs spécifiques à la crise sanitaire).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Personnes âgées	Dépenses	196,581	207,068	214,488	211,773
	Recettes	75,259	75,562	77,116	65,063

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Personnes âgées	Dépenses	0,409	0,409	0,657	1,195

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	136	55	9	72

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Axe 1 : Répondre à la demande sociale croissante

Objectif	Fiabiliser et améliorer les délais de traitement des factures sociales (APA et ASH)			
		2019	2020	2021
Stock de factures à régler constaté en fin de mois - secteur PA	cible	2 500	2 000	2 000
	réalisé	4 300		
Stock de factures de plus de 4 mois à régler constaté en fin de mois - secteur PA	cible	1 500	1 000	1 000
	réalisé	2 570		

Objectif	Construire une organisation interne fluide et efficiente permettant de garantir les délais de délivrance des prestations de l'APA à domicile			
		2019	2020	2021
Délai moyen	cible	2 mois	2 mois	2 mois
	réalisé	3 mois	3 mois	

Commentaire : Dans un premier temps, la cible est le respect strict des délais légaux, à savoir 2 mois entre la date de réception de dossier complet et la date d'ouverture du droit. Pour cela, des requêtes ont été définies. Elles doivent être remises à jour et automatisées. Elles détaillent les délais pour chaque étape : 10 jours pour l'accusé de réception, 30 jours pour l'évaluation, 10 jours pour le retour du plan d'aide signé et 10 jours pour l'instruction. Les indicateurs de délais existent depuis 2010 (certification qualité) mais ils étaient trop globaux et les moyennes étaient faussées par des valeurs extrêmes.

La crise sanitaire a permis au service de modifier en profondeur son organisation, dans la suite de travaux préparatoire mise en place depuis 2019. La désectorisation et la numérisation à l'entrée nous permet actuellement de traiter en flux les phases d'instruction du droit, de façon homogène sur l'ensemble du territoire départemental

Objectif		Fiabiliser et améliorer les délais de traitement des dossiers de Forfait Améthyste		
		2019	2020	2021
Délai de traitement constaté en fin de mois pour les nouvelles demandes	cible	2 mois	4 mois	3 mois
	réalisé	4 mois	7 mois (septembre)	
<p>Commentaire : l'activité d'instruction des nouvelles demandes Améthyste a été particulièrement affectée par la période de confinement. Depuis septembre, les renouvellements sont de nouveau assurés sans délai. Un retour à un délai de moins de 4 mois pour les nouvelles demandes est visé pour la fin d'année 2020.</p>				

Axe 2 : Développer et moderniser l'offre médico-sociale

Objectif		Renforcer le suivi qualitatif au travers du dialogue de gestion, des Contrats pluriannuels d'objectifs de moyens (CPOM- et des visites		
		2019	2020	2021
Nombre visites et contrôles sur site	cible	20	20	60
	réalisé	91	16	
<p>Commentaire : Les visites ou contrôles sur site peuvent être réalisés dans le cadre de discussions, des CPOM, de contrôle suite à des réclamations ou d'inspection. Il y a 64 EHPAD et 37 résidences autonomie en SSD. Le contexte de crise sanitaire a un impact important que la réalisation de ces contrôles et rencontres de suivi qualitatif. Par contre il est notable que la gestion de la crise sanitaire a un impact positif sur la densification et la simplification des échanges fonctionnels avec les établissements et services</p>				

Objectif		Améliorer le contrôle financier des établissements à travers les nouvelles dispositions réglementaires		
		2019	2020	2021
Nombre de Contrats pluriannuels d'objectifs de moyens (CPOM) signés	cible	6	8	5
	réalisé	5	7	
<p>Commentaire : Un calendrier conjoint a été arrêté par le Département et l'ARS déterminant le nombre de CPOM à signer chaque année. Ce calendrier est révisable. Certains CPOM peuvent être reportés en raison de difficultés dans la négociation ou d'éléments nouveaux dans l'activité du gestionnaire. Il est à noter que par voie réglementaire le calendrier prévisionnel de signature des CPOM à était décaler dans le temps du fait de la crise sanitaire. Toutefois 5 CPOM étant en cours de validation au moment du début de la crise, ils pourront être validés courant 2020.</p>				

Action 1 : Accueil des personnes âgées en établissement

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action se déclinent de la manière suivante :

- développer le dialogue avec les établissements afin de les accompagner dans la transformation de l'offre,
- développer le suivi de la qualité des prestations et l'efficacité de la gestion financière des établissements,
- poursuivre l'amélioration de la délivrance des prestations pour les personnes âgées en établissement, tant au niveau de l'accès aux droits que du règlement du paiement des aides.

Pour l'année 2021, les priorités sont les suivantes :

- soutenir les établissements touchés par la sous-activité et les surcoûts générés par la crise sanitaire, en renforçant la veille sur le suivi de leurs activités, en lien avec l'ARS.
- développer une analyse financière permettant de mieux appréhender les évolutions financières des établissements pour mieux anticiper leurs impacts sur les tarifs.
- consolider la démarche de suivi des dossiers d'Allocation personnalisée d'autonomie et d'Aide sociale à l'hébergement en lien avec les établissements pour ouvrir les droits des usagers dans les meilleurs délais,
- fiabiliser et améliorer les délais de traitement des factures sociales
- optimiser la récupération des ressources en établissements par la notification aux établissements des sommes dues.
- obtenir la finalisation du prélèvement automatique des obligés alimentaires

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	71,142	70,908	71,009	71,009
	Recettes	11,079	9,908	9,900	8,150

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	0,409	0,409	0,409	0,559

Action 2 : Accompagnement des personnes âgées à domicile

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- améliorer l'analyse des besoins et la qualité de service rendu aux usagers via les prestations,
- construire une organisation interne fluide et efficiente permettant de garantir les délais de délivrance des prestations de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile,
- soutenir une offre d'aide à domicile de qualité, à travers un partenariat renforcé avec les services d'aide à domicile.

Le contexte de crise sanitaire a accéléré la mise en place d'une organisation du travail plus efficiente :

- simplification de l'organisation de l'instruction APADOM
- numérisation à l'entrée visant une fluidité du circuit de l'information

De la même manière, la crise sanitaire a permis de renforcer le partenariat avec les services d'aide à domicile de Seine Saint Denis.

Ce soutien s'est traduit en premier lieu par la distribution du matériel de protections pour le compte de l'ARS à l'ensemble des services autorisés à intervenir en Seine Saint Denis.

Le Département a soutenu les services dans le cadre de dotations exceptionnelles pour compenser les pertes d'activité et participer au financement de primes pour les intervenant-e-s.

Pour 2021, ce partenariat doit encore se renforcer : dans le cadre des CPOM signés avec 22 saad, et des actions menées avec la CNSA dans le cadre de la section IV.

En 2020, un travail important de remise à plat du régime d'autorisation des services a été mis en place, qui doit aboutir à la résorption du retard sur les décisions fin 2020 et une reprise de l'examen des demandes en flux.

La réflexion sur la tarification des services d'aide à domicile sera menée en lien avec le bilan de l'expérimentation engagé avec la CNSA et les travaux menés au niveau national.

Parallèlement, en lien avec la DEIAT et le plan de rebond sur le développement des filières en tension, lancé par la collectivité, un travail sera engagé sur la valorisation des métiers.

Un chantier informatique important doit être engagé fin 2020 pour moderniser les relations financières entre le Département et les services d'aide à domicile. L'objectif est de s'appuyer sur le déploiement d'outils de télégestion dans les services pour développer la télétransmission des données d'activité nécessaires au paiement

Concernant le forfait Améthyste, les objectifs pour l'année 2021 sont de poursuivre la simplification et l'automatisation des procédures d'instruction, et d'achever la migration vers Iodas web.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	124,938	135,871	143,279	140,464
	Recettes	64,179	65,654	67,216	56,913

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	0,000	0,000	0,248	0,636

Action 3 : Coordination gérontologique

Objectifs de l'action

Cette action associe l'activité et le budget dédiés aux fonctions spécifiques de coordination gérontologique et l'activité et le budget dédiés à la lutte contre la maltraitance, la médiation et le soutien psychologique nécessaires à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

La finalité de la coordination gérontologique est d'assurer l'accompagnement de la personne âgée en perte d'autonomie dans son parcours et ses choix de vie, en s'adaptant à l'évolution de ses besoins et en renforçant l'efficacité et la qualité d'une réponse coordonnée des acteurs gérontologiques.

La coordination gérontologique est également le moyen pour le Département d'adapter son action aux évolutions des besoins de la population âgée et aux spécificités des territoires.

L'enjeu pour le Département de la Seine-Saint-Denis est d'organiser une coordination gérontologique qui permette d'optimiser les interventions auprès des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants, de garantir une plus grande lisibilité de l'action départementale, une meilleure information et orientation des publics et des partenaires tout en s'ajustant aux enjeux des territoires.

En interne cette activité est en lien très fort avec la démarche de territorialisation des actions de solidarité du Département d'une part, et d'autre part avec l'ARS et les DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination, ex-MAIA).

Les objectifs opérationnels de cette action sont les suivants :

- Dans le contexte de la mise en place effective des nouveaux dispositifs d'appui à la coordination, organiser la gouvernance stratégique et opérationnelle
- Inclure les villes et les CCAS volontaires dans la démarche, notamment à deux étapes essentielles : celle de l'information de premier niveau via un guichet de proximité ; et au moment du repérage des fragilités, dans une optique de développement de solutions précoces, partenariales et inclusives
- Contribuer à l'animation de la démarche de « référence de parcours », par l'organisation d'une formation- action sur 3 territoires cibles

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Coordination gérontologique	Dépenses	0,501	0,289	0,200	0,300

Programme : Personnes handicapées

*Ce programme relève de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil des personnes handicapées en établissement,
- Accompagnement des personnes handicapées à domicile,
- Démarches transversales et qualité,
- Maison départementale des personnes handicapées.

Objectifs du programme

En décembre 2018, 140 223 personnes ont au moins un droit ouvert auprès de la MDPH de Seine-Saint-Denis, dont 88 % sont des personnes de plus de 20 ans, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à 2017. On doit s'attendre dans les prochaines années à la poursuite de cette dynamique.

Concernant l'offre médico-sociale, le département a hérité d'un retard d'équipement important qu'il s'engage à compenser, en lien étroit avec l'ARS, dans le cadre du Plan Défi Handicap. Ce dernier vise à accroître et à transformer l'offre à travers 3 axes : renforcer la connaissance des besoins et la coordination des acteurs, innover pour améliorer et diversifier la réponse aux besoins, accroître l'offre d'accueil et de services. Depuis 2016, 160 places ont été créées dont 54 en accueil de jour, 48 en FAM, 39 en SAVS et 19 en foyers d'hébergement de travailleurs. Au regard des besoins sur le handicap psychique, un foyer de vie de 55 places est également en cours de création.

Dans un contexte national qui ouvre de nouvelles perspectives sur le rôle des Départements dans la prise en charge des réponses aux besoins et demandes des personnes âgées et / ou en situation de handicap, et face à un défi démographique majeur sur le territoire, le Département de Seine-Saint-Denis a élaboré une nouvelle feuille de route à travers son schéma Autonomie et Inclusion 2019-2024 qui s'articule autour de quatre engagements :

1. Impulser un territoire 100% inclusif
2. Accompagner sans rupture, soutenir les aidants
3. Assurer le libre choix du lieu de vie - pour un habitat adapté et inclusif
4. Une offre médico-sociale adaptée pour apporter une solution à chacun

Ce Schéma marque une inflexion du projet porté par le Département dans son rôle de chef de file du médico-social. Il doit permettre de façonner avec les professionnels et acteurs du territoire les réponses de demain aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Il insuffle une impulsion décisive à l'atteinte de l'objectif d'inclusion des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap.

Cette démarche s'inscrit en parfaite cohérence avec la labellisation « territoire 100% inclusif » initiée par l'Etat en direction des personnes en situation de handicap, et à laquelle le Département s'est associé en expérimentant auprès de deux villes particulièrement engagées : Bondy et La Courneuve.

Toutes les actions de la mission « Autonomie » se déclinent en trois axes :

Axe 1 : Répondre à la demande sociale croissante, avec en particulier :

- une évolution de prestations maîtrisée par des contrôles d'effectivité sur la PCH et la fin du déstockage des dossiers MDPH,
- renforcer la maîtrise des délais de traitement des prestations à domicile et en établissement,
- développer l'accueil des usagers dans les MDS pour assurer l'accès efficace à l'information (stratégie usager qualité et territorialisation),
- participer à la mise en œuvre du contrôle d'effectivité sur la PCH.

Axe 2 : Développer et moderniser l'offre médico-sociale, avec en particulier :

- poursuivre le développement de l'offre au travers du *Plan Défi Handicap*
- poursuivre le développement de l'accueil familial et renforcer sa professionnalisation
- accompagner la modernisation et la structuration du secteur de l'aide à domicile

Axe 3 : Impulser une animation territoriale lisible, vers un département 100 % inclusif, avec en particulier :

- articuler la démarche « Territoires 100 % inclusifs » avec la mise en place des communautés 360 infradépartementales
- développer des outils de valorisation de l'offre pour l'accès au sport, à la culture et aux loisirs pour les personnes handicapées

- mettre en œuvre la partie handicap du plan de mobilisation stratégique pour les JOP
- prendre part aux actions partenariales (Réponse accompagnée pour tous, Projet Art et Handicap, etc)

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Personnes handicapées	Dépenses	184,328	190,125	195,296	195,037
	Recettes	19,358	20,151	18,748	20,671

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Personnes handicapées	Dépenses	0,095	0,682	0,053	0,448
	Recettes	0,000	0,000	0,342	

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	212	69	51	92

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Axe 1 : Répondre à la demande sociale croissante

Objectif	Mise en paiement des décisions de la CDAPH (PCH) dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet			
		2019	2020	2021
Indicateur de résultat	cible	60J	60 j	60 j
	réalisé			
<p>Commentaire : Indicateur en cours de fiabilisation. Le délai global à compter de l'attribution du droit par la CDAPH dépend également des délais pour obtenir un dossier complet. A titre indicatif, en décembre 2019, le délai moyen entre la CDA et la date où le dossier est complet était de 85 jours. Sur la période avril-juillet 2020, ce délai s'établissait en moyenne à 108 jours, en lien avec la période du confinement.</p>				

Objectif	Instruire les demandes d'aide-ménagère dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet			
		2019	2020	2021
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j
	réalisé	31j		
<p>Commentaire : En 2019, le délai moyen entre la complétude et le passage du dossier au dispositif d'admission à l'aide sociale calculé sur la moyenne des mois d'octobre et décembre où la donnée est disponible.</p>				

Objectif		Instruire les dossiers d'aide sociale à l'hébergement dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet				
		2017	2018	2019	2020	2021
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j	60 j	60 j
	réalisé	26 j	16 j		12,9j	
<p><u>Commentaire</u> : donnée non disponible pour 2019, 9,5 jours en février 2020. Donnée 2020 : moyenne des mois de mars à juin (forte baisse du nombre de dossier arrivés en avril et ré-augmentation en mai, juin avec des volumes légèrement supérieurs à la normale)</p>						

Objectif		Fiabiliser et améliorer les délais de traitement des factures sociales (ASH PH)		
		2019	2020	2021
Stock de factures à régler constaté en fin de mois - secteur PH	cible	3 000	2 000	2 000
	réalisé	6 254	2 015 (septembre)	
Stock de factures de plus de 4 mois à régler constaté en fin de mois - secteur PH	cible	2 000	700	700
	réalisé	4 458		
<p><u>Commentaire</u> : Au niveau global, pour les secteurs PA et PH, le nombre de factures en attente de traitement s'établissait fin septembre 2020 à environ 5000, dont environ 2000 pour le secteur PH.</p>				

Axe 2 : Développer et moderniser l'offre médico-sociale

Objectif		Développer les capacités d'accueil des établissements et services existants				
		2017	2018	2019	2020	2021
Indicateur de résultat	cible		1941	1 951	2 081	2 127
	réalisé	1 898	1 929	1973	2008	
<p><u>Commentaire</u> : 1973 places installées dans les ESMS en 2019. 2008 places installées dans les ESMS en 2020 dont l'ouverture du FAM du GAPAS en accueil de jour et des extensions de petites capacités dans le cadre des CPOM. L'ouverture du FAM du GAPAS en internat a été décalée du fait du retard des travaux</p>						

Objectif		Développer le dispositif d'accueil familial				
		2017	2018	2019	2020	2021
Indicateur de résultat	cible					48
	réalisé	23	32	35	37	
<p><u>Commentaire</u> : indicateur repris par rapport au RAP précédent, nombre de places installées Données stabilisées au 31 décembre 2019 : 35 places pour 19 accueillantes et 28 personnes accueillies</p>						

Objectif		Renouveler le partenariat et le dialogue de gestion avec les ESMS dans le cadre des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Indicateur de résultat Nombre de CPOM négociés (mise en œuvre en n+1)	cible	2	5	3	5	9
	réalisé	2	5	4		
<p><u>Commentaire</u> : La négociation des CPOM a pris du retard du fait de la période de crise sanitaire</p>						

Action 1 : Accueil des personnes handicapées en établissement

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels et les priorités 2021 se déclinent ainsi :

Axe 1 : Répondre à la demande sociale croissante

- poursuivre les efforts de maîtrise des délais d'instruction des demandes individuelles, et de paiement des factures aux établissements
- travailler avec les CCAS et les tuteurs pour mieux accompagner les familles dans leurs démarches
- consolider la construction avec les établissements du territoire de parcours sans rupture, avec un focus sur les transitions
- travailler avec les établissements sur la qualité de prise en charge, avec un focus particulier sur la prévention de la maltraitance ; la vie affective et sexuelle des résidents ; l'accès aux soins, spécifiquement bucco-dentaires
- développer l'accueil familial, y compris comme solution de relais

Axe 2 : Développer et moderniser l'offre médico-sociale

- mettre en œuvre le plan Défi Handicap : poursuivre l'accompagnement de l'ouverture des places prévues auprès des porteurs, dépouiller l'appel à projet conjoint pour le FAM-SAMSAH innovant et autoriser les places.
- poursuivre la négociation des CPOM selon le calendrier mis à jour,
- Travailler à l'évolution des modalités de tarification avec la mise en place des EPRD et des ERRD (dans le cadre des CPOM),

Axe 3 : Impulser une animation territoriale lisible, vers un département 100 % inclusif

- Engager les établissements dans la démarche « communauté 360 »
- Multiplier les initiatives d'ouverture vers l'extérieur, en particulier via des projets sportifs et culturels. La préparation des JOP 2024 constitue à cet égard un levier puissant et mobilisateur.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	102,017	102,618	103,995	108,350
	Recettes	0,990	0,711	0,626	0,300

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	0,053	0,353	0,053	0,153

Action 2 : Accompagnement des personnes handicapées à domicile

Objectifs de l'action

Pour l'année 2021, les objectifs opérationnels de cette action sont les suivants :

Axe 1 : Répondre à la demande sociale croissante

- Poursuivre la réduction des délais de paiement des prestations, spécialement de la PCH
- Déployer des simplifications pour faciliter les démarches de constitution du dossier
- Déployer une offre de service territorialisée pour accompagner les usagers connaissant des difficultés dans la mise en œuvre de leur droit
- Renforcer le soutien aux aidants par l'accès à du conseil, par le développement de la pair-aidance, par le développement de possibilités de guidance professionnelle.

Axe 2 : Développer et moderniser l'offre médicosociale

- Modernisation des relations financières entre les SAAD et le Département : mise en place de la télétransmission
- Contribuer à la structuration d'une filière autour des métiers du care, et spécifiquement du domicile : renforcement de l'attractivité des métiers, mise en place de liens avec le secteur de l'insertion pour la construction de parcours, accompagnement des efforts d'amélioration des conditions de travail
- Poursuivre les efforts de structuration et professionnalisation de secteur de l'aide à domicile, en lien avec les têtes de réseau. S'appuyer sur le secteur de l'aide à domicile pour déployer une stratégie de prévention santé en direction des personnes âgées du territoire et leurs aidants
- Développer l'habitat inclusif : mobiliser les partenaires du territoire sur le nouveau forfait Habitat Inclusif et développer les retours d'expérience sur les différentes modalités d'habitat inclusif existantes, soutenir le développement d'expérimentation par les porteurs de projet (soutien à l'ingénierie), mettre en œuvre la possibilité de mise en commun de la PCH

Axe 3 : Impulser une animation territoriale lisible, vers un département 100 % inclusif

- Accompagner les acteurs inclusifs du territoire, en particulier dans le cadre de l'Appel à agir IN Seine Saint Denis
- Poursuivre les efforts de mise en réseau territorialisée, autour des territoires 100% inclusifs

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépenses	78,199	87,463	91,172	86,560
	Recettes	17,889	18,832	17,101	18,020

Action 3 : Démarches transversales et qualité

Objectifs de l'action

Cette action retrace les moyens internes de la Direction.

Pour 2021, les priorités continueront à porter sur la simplification des process internes, en lien avec la modernisation du système d'informations et de ses interfaces (module avec l'administration fiscale, avec les notaires, etc.). Une action particulière sera consacrée au contrôle d'effectivité, pouvant aboutir à des actions de lutte contre la fraude.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Démarches transversales et qualité	Dépenses	0,042	0,044	0,129	0,127
	Recettes	0,000	0,000		

Action 4 : Maison départementale des personnes handicapées

Objectifs de l'action

Pour 2021, les objectifs de la MDPH sont les suivants :

Poursuivre la réduction des délais de traitement. Ces derniers ne se sont pas dégradés pendant le confinement, mais la situation reste fragile. De nouvelles adaptations de procédures sont en cours de déploiement, notamment pour l'octroi de droits dits « à vie ». Le « palier 2 » du système d'information harmonisé sera progressivement mis en place, permettant de corriger certains dysfonctionnements qui jouent défavorablement sur la productivité. A court terme, tous les efforts seront faits pour consolider les équipes, malgré les difficultés structurelles de recrutement sur les métiers d'évaluation.

Améliorer la relation à l'utilisateur : depuis novembre 2020, une plateforme de dépôt des dossiers de demande est ouverte sur le site place-handicap.fr. Des permanences territoriales seront déployées pour rapprocher le service du lieu d'habitation des usagers, et ainsi faciliter les démarches. Un effort particulier sera réalisé pour améliorer le taux de réponse téléphonique.

Continuer à améliorer la qualité de l'évaluation : l'encadrement de l'équipe d'évaluation sera renforcé, et la pluridisciplinarité consolidée, grâce à l'arrivée d'une infirmière dans l'équipe.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	4,071	4,283	3,784	3,855
	Recettes	0,479	3,683	4,126	4,150

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	0,042	0,329	0,342	0,295
	Recettes	0,000	0,000	0,000	0,000

Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Programme

Insertion par l'emploi

Programme

Accès au RSA, orientation et accompagnement

Programme

Economies nouvelles, sociales et solidaires

Programme : Insertion par l'emploi

*Ce programme relève
de la Mission*

***Emploi, insertion et attractivité
territoriale.***

Ce programme comporte trois actions :

- Accès à la formation et à l'emploi,
- Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi,
- Veille, innovation et grands projets.

Dans le prolongement du plan de rebond voté par l'assemblée départementale le 8 juillet 2020, le programme « Insertion par l'emploi », qui porte l'essentiel des dispositifs départementaux d'insertion, a pour objectif de contribuer à limiter les effets de la crise économique et sociale liée à la crise sanitaire pour les habitants de la Seine Saint Denis et notamment les allocataires du revenu de solidarité active (RSA), mais aussi de préparer les conditions d'une reprise économique plus vertueuse tant sur le plan écologique que social.

Ce plan d'actions devra prendre en compte :

- les missions pour la relance économique décidées nationalement voire à l'échelle européenne. La crise sanitaire affectera très certainement divers secteurs d'activité durant l'année 2021. L'industrie, les services aux entreprises (travail temporaire, services financiers, communication, événementiel), le commerce de gros et de détail, le tourisme, l'hôtellerie restauration, une partie des Services A la Personne, le bâtiment ont été très impactés par la crise, avec d'importantes inscriptions nouvelles de demandeurs d'emploi ;
- les priorités gouvernementales pour l'emploi des jeunes avec le soutien renforcé à l'apprentissage et les mesures d'allègements supplémentaires de cotisations pour l'embauche en cdi mais aussi en cdd de 3 mois des jeunes de moins de 26 ans. Les partenaires entreprises et OPCO vont être très sollicités dès 2020 sur la mise en œuvre des actions ;

Dans ce contexte, le Département a fait le choix, comme en 2020, de renforcer les moyens dédiés au programme insertion et emploi, en recherchant des actions d'envergure, répondant aux besoins des publics dans un contexte de crise.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- poursuivre la transformation du Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE) avec une offre adaptée aux publics et aux territoires, en tenant compte du contexte de la crise sanitaire s'ajoutant au contexte d'évolution de la formation professionnelle,
- diversifier les offres proposées aux publics, dans une logique de complémentarité avec le droit commun et de sécurisation des parcours des publics,
- identifier les filières porteuses d'emploi à courte et moyenne échéance et poursuivre une démarche de veille à l'analyse des besoins en emploi et en formation de type gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- approfondir les relations avec les entreprises pour favoriser les retombées emploi mais également connaître leurs besoins pour adapter l'offre départementale,
- renforcer le partenariat avec les acteurs institutionnels à l'échelle régionale comme locale pour construire une gouvernance de la politique d'insertion plus préventive et plus active,
- assurer la visibilité du Département dans un contexte de mise en œuvre du plan pauvreté et du plan investissement compétences.

Les objectifs opérationnels de l'année 2021 se déclinent ainsi :

- conforter la gouvernance intégrée des politiques d'insertion : co-animation du SPI, Conférences territoriales d'insertion et d'emploi, articulation avec les bassins d'emploi, appels à projets territorialisés et renforcement du pilotage conjoint avec les Etablissements publics territoriaux (EPT), rénovation du partenariat avec les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et les Missions locales,
- dans le cadre du PDIE :
 - o poursuivre la transformation de l'appel à projets Insertion, Formation, Emploi (IFE) : meilleure évaluation de la qualité des actions proposées, association des entreprises et employeurs afin de rapprocher les contenus de formation de leurs besoins, augmentation des sorties positives, complémentarité avec l'offre existante et activation des leviers nécessaires à sa mobilisation,
 - o mise en œuvre d'un appel à projet territorialisé 2021 rénové, co-construit avec les EPT
 - o AFF : mieux articuler le dispositif d'Aides financières à la formation (suite de parcours...) avec les actions portées

- poursuivre les actions inscrites dans les grands programmes : actions favorisant la mobilisation, la préparation, la qualification, l'accès à l'emploi des publics ;
- renforcer les coopérations et les actions directes avec les entreprises pour l'emploi :
 - o nouvelles coopérations avec de grandes entreprises
 - o développement des coopérations sur les filières avec les fédérations, les OPCO et les directions techniques de la collectivité
 - o structurer une stratégie à destination des petites et moyennes entreprises du territoire notamment dans les filières construction et aide à la personne
 - o nouvelles actions avec le Département pour des méthodes de recrutements innovantes dans le respect des engagements pris par la collectivité.
 - o participer à des actions menées dans les filières sur l'impact du Covid-19 et ses conséquences économiques afin d'anticiper et d'analyser, dans la mesure du possible, l'impact sur l'emploi et les métiers (aérien-aéroportuaire-aéronautique, évènementiel...).
- poursuivre les actions contre les discriminations et pour l'égalité femme/homme.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Insertion par l'emploi	Dépenses	9,816	9,331	8,335	8,386
	Recettes	8,254	10,583	6,000	6,120

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Insertion par l'emploi	Dépenses	0,392	0,285	0,000	0,000
	Recettes	0,015	0,000	0,000	0,000

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	57	30	15	12

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Formation qualification des ARSA			
		2018	2019	2020
Nombre de BRSA dans les actions d'insertion du Département (IFE, AAPT, entrepreneuriat, C2D)	cible	3500	3000	2950
	réalisé	En cours	En cours	

Objectif	Sorties positives de formation					
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible					
	réalisé			En cours	En cours	

Commentaire :

Cet indicateur est mesuré depuis peu à partir du logiciel Sphinx, tous les résultats y compris de 2017 ne sont pas intégrés dans le logiciel. La prévision pour 2020 ne peut être établie.

Objectif	Accompagnement dans les actions emplois					
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible					1 500
	réalisé			1 652	1 445	
<u>Commentaire :</u> Les résultats de l'E2C ne sont plus dans l'action emploi formation, les résultats sont hors C2D1						

Objectif	Sorties positives des actions emploi en CDI, CDD de plus de 6 moi, alternance					
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible					
	réalisé			220	243	En cours
<u>Commentaire :</u> Les résultats de l'E2C ne sont plus dans l'action emploi formation, les résultats sont hors C2D1						

Action 1 : Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi

Objectifs de l'action

Cette action recoupe :

- le soutien aux associations référentes décrit dans le programme Accès ARSA Orientation Accompagnement
- les actions dédiées à l'insertion des publics jeunes
- l'aide financière à la formation

Priorités 2021 :

En matière d'insertion des publics jeunes, il s'agira:

- de poursuivre et de renouveler l'intervention du Conseil départemental à travers le soutien aux structures de droit commun (Missions locales, E2C, EDI).
- d'amplifier la mobilisation relative à l'insertion des jeunes de l'ASE en favorisant la collaboration et l'interconnaissance entre les professionnels de l'ASE et les acteurs de l'insertion,
- de développer des projets spécifiques à destination du public jeune diplômé, dans un contexte de crise économique et sociale qui risque de retarder l'intégration des jeunes sur le marché du travail,
- de soutenir les dispositifs relatifs à l'accès à l'apprentissage et d'accompagner la mobilisation des entreprises pour alimenter la plateforme de stages départementale pour les élèves de 3^{ème},
- de développer un dispositif de diagnostic et de coaching à destination du public jeune bénéficiaire entrant dans le dispositif RSA, et ce dans le cadre de la déclinaison locale de la stratégie pauvreté (voir action Accès au RSA).

Concernant le dispositif d'Aide Financière à la Formation, il faut rappeler que ce dispositif vient en complément des aides de droit commun permettant de financer des projets de formation ou des frais annexes (garde d'enfant par exemple).

En 2021, il s'agira de :

- renouveler le système des aides financières dans un contexte de renforcement des difficultés sociales :
 - o adapter l'aide financière à la formation (AFF) notamment sur le volet des frais annexes à la formation pour tenir compte à la fois de la crise sanitaire et des modalités d'intervention de CAF décrites dans son règlement intérieur,
 - o poursuivre le financement de formations en s'assurant que celles-ci ne sont pas déjà conventionnées par ailleurs,
 - o promouvoir cette aide auprès des opérateurs et des PIE pour soutenir les ARSA dans leurs projets d'insertion professionnelle.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi	Dépenses	4,110	2,120	2,311	2,311
	Recettes	0,000	0,055		

Action 2 : Accès à la formation et à l'emploi

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action seront, prioritairement pour 2021:

- Avec les employeurs du territoire :
 - o observer finement les opportunités d'emplois liées au redémarrage économique et les perspectives de transformation des métiers liés à la crise sanitaire,
 - o développer les possibilités d'accès à l'emploi en priorisant des filières (construction, santé, SAP en sécurisant l'emploi, le transport, la sécurité, la maintenance...) mais aussi en identifiant des niches,
 - o renforcer les partenariats développés avec les entreprises,
 - o intégrer dans l'ensemble des actions les enjeux de mixité, d'égalité, de lutte contre les discriminations.
- Avec les bénéficiaires :
 - o poursuivre l'amélioration de l'offre de formation et son accessibilité aux séquano-dyonisiens,
 - o accompagner les démarches de mobilisation et d'information des publics, de sécurisation de parcours d'insertion en accentuant les liens entre les dispositifs
 - o sécuriser et valoriser les parcours d'insertion professionnelle des publics,
 - o développer des liens avec l'IAE pour valoriser les compétences.
- Avec les partenaires institutionnels / financeurs de formation:
 - o se coordonner avec la Région Ile-de-France, Pôle emploi et les OPCO pour améliorer l'accès des allocataires du RSA aux actions de qualification et de préparation à l'emploi,

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Aide à la formation et à l'emploi	Dépenses	4,165	5,963	5,902	5,953
	Recettes	0,003	0,002	0,000	0,120

Action 3 : Veille, innovation et Grands projets

Objectifs de l'action

En 2021, seront prioritairement visés :

- le soutien à un écosystème numérique inclusif et aux pôles de compétitivité,
- le développement de projets dans le cadre de la mobilisation olympique,
- l'amélioration de la connaissance des publics et de leurs besoins autour d'actions de veille et d'une démarche d'évaluation en cours de structuration.

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Veille, innovation et grands projets	Dépenses	1,541	1,248	0,123	0,123
	Recettes	8,251	10,526	6,000	6,000

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Veille, innovation et grands projets	Dépenses	0,392	0,285	0,000	
	Recettes	0,015			

Programme : Accès au RSA, orientation et accompagnement

Ce programme relève de la Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Ce programme comporte deux actions :

- Accès au revenu de solidarité active,
- Accompagnement territorialisé,

Les effets de la crise économique, leur profondeur et leur durée, sont encore particulièrement incertains. On s'attend cependant à une poursuite de la croissance du nombre des allocataires du RSA, ainsi que la durée de leur accompagnement.

Dans ce contexte, les enjeux d'accès au droit RSA, de la mise en œuvre d'une orientation rapide et pertinente ainsi que du déploiement d'un accompagnement adapté et efficace prennent une importance particulière.

Le Département pourra s'appuyer dans cette perspective sur les travaux déjà engagés, destinés à proposer une phase d'orientation plus approfondie pour des catégories spécifiques de publics, ou encore pour renforcer et clarifier l'offre de services des acteurs de la référence et de l'accompagnement, notamment des Projets Insertion Emploi.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme pour l'année 2021 sont les suivants :

- maintenir une politique volontariste d'accès aux droits en lien avec la CAF,
- consolider le dispositif d'orientation des allocataires, pour que chacun dispose rapidement d'un service référent adapté à ses besoins,
- accompagner les Projets insertion emploi dans la mobilisation de l'ensemble des dispositifs de renforcement des compétences des allocataires, et les engager pleinement dans le Service public de l'insertion « filière BTP »
- préparer la future programmation FSE 2021-2027 et accompagner les évolutions du dispositif Projet Insertion Emploi, en coordination avec les travaux visant à clarifier et rénover la référence RSA sur le territoire,
- assurer un meilleur pilotage de l'allocation, via l'exploitation des données disponibles sur les publics et un dialogue de gestion renforcé avec la CAF dans le cadre de la convention de gestion,
- renforcer l'animation du dispositif RSA, avec l'ensemble des partenaires du territoire, notamment les signataires de la convention d'orientation (Etat, CAF, Pole emploi, UDCCAS, CPAM) et proposer l'intégration de nouveaux partenaires (missions locales)

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accès au RSA, orientation et accompagnement	Dépenses	516,283	533,385	545,683	552,800
	Recettes	8,436	8,117	8,700	9,979

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accès au RSA, orientation et accompagnement	Dépenses	0,000	0,200	0,400	0,300
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	33	14	6	13

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Recentrer le périmètre d'intervention des PIE et les repositionner sur la mobilisation de public et l'amorçage de parcours				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de personnes suivies par les PIE	cible	17 500	17 500	17 500	15 000	15 000
	réalisé	19 556	18 924	NC		

Objectif		Orienter tous les publics bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs vers un service d'accompagnement				
		2018	2019	2020	2021	2022
*Orientation de tous les nouveaux entrants avec un droit ouvert et soumis à droits et devoirs	Cible	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	réalisé	100 %	100 %	NC	NC	NC
Commentaire :						
<i>* dans le contexte de la crise sanitaire 2020, les orientations ont été suspendues pendant trois mois, toutefois le rattrapage de ces orientations en cours, et amorcé à compter de fin mai, doit permettre d'assurer un taux de 100% d'orientations réalisées à la fin de l'année</i>						
		2018	2019	2020	2021	2022
*Taux d'orientation de l'ensemble des bénéficiaires soumis à droits et devoirs	cible	NC	90%	95%	100%	
	réalisé	81%	85%			
Commentaire :						
<i>* La donnée inscrite dans ce tableau est issue des statistiques DREES, les données 2019 sont encore en consolidation ;</i>						
<i>** le chiffre 2019 inscrit devra donc être confirmé ultérieurement</i>						

Objectif		Accompagner les allocataires du RSA dans la construction d'un parcours d'accès à l'emploi				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de positionnements réalisés par les PIE (locale, IFE, droit commun)	cible	nc	nc			
	réalisé	17 740	18 083			

Action 1 : Accès au Revenu de solidarité active

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels de l'action pour 2021 sont les suivants :

- poursuivre et finaliser les travaux autour de l'orientation des bénéficiaires du RSA, en étroite articulation avec les travaux relatifs à l'évolution des périmètres d'intervention des PIE, et les actions et dispositifs mis en œuvre dans le cadre du plan pauvreté :
 - o finalisation de l'opération de mobilisation du public RSA sans référence déployée dans le cadre du FAPI puis du plan pauvreté et formalisation d'un bilan de ce projet d'envergure,
 - o intégration d'un nouvel algorithme d'orientation dans le logiciel webrsa,
 - o mise en œuvre d'un nouveau cadre de la référence RSA auprès des partenaires,
- mettre en œuvre une expérimentation à destination du public RSA jeunes, visant une meilleure connaissance des publics entrants à travers des entretiens de diagnostic, ainsi qu'un accompagnement renforcé vers l'emploi et la formation pour une partie d'entre eux, et ce afin de favoriser une sortie rapide du dispositif ;
- préparer et mettre en œuvre des conventions renouvelées, sur la base d'un bilan partagé des partenariats et en intégrant les déclinaisons opérationnelles liées à la stratégie pauvreté comme à la stratégie usagers :
 - o convention de gestion CAF/CD (renouvellement de la convention intégrant un dialogue de gestion renforcé autour des indicateurs d'activité et d'évolution de l'allocation,...)
 - o convention d'orientation, intégrant l'ensemble des axes stratégiques portés par la Direction, et les expérimentations mises en œuvre (dispositif RSA jeunes, expérimentations territoriales autour de la référence de parcours etc...)
- garantir l'accès aux droits des allocataires en lien avec la CAF et les partenaires de la convention d'orientation, suivre l'évolution des demandes de RSA,

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2018	BP 2020	Proposition BP 2021
Accès au Revenu de solidarité active	Dépenses	505,478	521,484	532,460	538,160
	Recettes	8,407	4,407	2,100	2,100

Action 2 : Accompagnement territorialisé

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels de l'action pour 2021 sont les suivants :

- Mieux qualifier le périmètre d'intervention des PIE et les positionner sur la mobilisation de public et l'amorçage de parcours :
 - o Proposer un cahier des charges renouvelé sur l'accompagnement socio-professionnel des publics en visant l'intensification de l'accompagnement, le renouvellement des coopérations entre acteurs et la sécurisation des parcours,
 - o Accompagner le renouvellement des conventions dans le cadre d'un dialogue stratégique avec les communes,
 - o Sécuriser le recours au cofinancement FSE dans un contexte de décalage du calendrier de négociation de la programmation 2021-2027.

- favoriser la mobilisation des publics à travers une communication renouvelée (diversification des modes de contacts, démarche FALC, diffusion d'un nouveau guide RSA, F-RSA, développement du sourcing etc...),
- accompagner l'implication des Projets Insertion Emploi dans la Territorialisation de l'action sociale départementale en visant notamment :
 - o la montée en en puissance de la concertation locale,
 - o le développement d'expérimentations copilotées avec le service social sur la référence de parcours
- améliorer significativement l'appropriation et la mobilisation par les acteurs de l'accompagnement de la garantie d'activité mise en œuvre dans le cadre de la programmation 2020/2021 du Plan Pauvreté, de l'offre d'insertion disponible (formation, IAE etc...) et l'expérimentation d'un service public de l'insertion. Concrètement, cela signifiera une mobilisation forte autour :
 - o de la collaboration avec des acteurs nouveaux ou insuffisamment connus (IAE, entrepreneuriat, OF régionaux...),
 - o de la diversification des possibilités de mises en situation professionnelle (PMSMP, Plateforme de l'Inclusion...),
 - o de la déclinaison territoriale du plan d'actions numérique défini en 2020 au titre de la sortie de crise
 - o du renforcement des compétences de diagnostic des équipes de conseillers d'insertion sur le territoire, au premier rang desquels les PIE,
 - o de la bonne implication dans le projet d'expérimentation d'un service public de l'insertion de la construction.
- repositionner les partenariats avec d'autres acteurs de l'accompagnement socio-professionnel et notamment :
 - o les Associations référents RSA à intégrer pleinement dans l'animation territoriale du réseau de partenaires,
 - o les PLIE afin d'aboutir à un protocole d'intervention des dispositifs plus complémentaire et plus cohérent.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagnement territorialisé	Dépenses	10,805	11,900	13,223	14,640
	Recettes	0,029	3,710	6,600	7,879

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagnement territorialisé	Dépenses	0,000	0,200	0,400	0,300
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Economies nouvelles, sociales et solidaires

*Ce programme relève
de la Mission*

***Emploi, insertion et attractivité
territoriale***

Ce programme comporte trois actions :

- Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique,
- Développement territorial et entrepreneuriat
- Développement des clauses sociales

Avec un nombre de foyers allocataires du RSA et de chômeurs de longue durée qui augmente avec la crise sanitaire et sociale, dans un territoire attractif et porteur de dynamiques à long terme, le Département doit poursuivre, en cette période de ralentissement économique, sa mobilisation en faveur d'une politique de développement territorial durable, soutenable et inclusive.

Cette mobilisation se nourrira des actions innovantes engagées dans le cadre du plan pauvreté comme du plan de rebond solidaire, qui doit structurer des filières inclusives à l'échelle du territoire et relancer la dynamique d'achats responsable. Elle s'appuiera sur les moyens mobilisés par l'Etat dans le cadre du pacte ambition IAE comme du plan de relance. Elle conduira à structurer une offre de service bien claire, à destination des porteurs de projets Economie sociale et solidaire (ESS) et IAE, que le Département doit mieux accompagner comme des acheteurs publics du territoire (interne et externe), qui doivent être mieux outillés pour s'engager avec plus de force dans la commande publique responsable.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- développer le secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS, dont les Structure d'insertion par l'activité économique), notamment via le développement de filières inclusives dans des secteurs stratégiques (alimentation, économie circulaire, petite enfance etc) dans la poursuite du Plan rebond et à l'appui de la participation du Département au capital de SCIC
- formaliser une stratégie nouvelle en matière d'insertion par l'activité économique visant à sécuriser davantage de parcours
- développer des clauses sociales dans les marchés du Département ainsi que sur le territoire, en s'appuyant sur les grands projets à venir (Jeux olympiques et paralympiques de 2024, Grand Paris Express, terminal 4 de l'aéroport Charles de Gaulle, etc.)
- valoriser les facteurs d'attractivité du territoire et notamment la promotion des réussites sur le territoire
- développer de réseaux d'acteurs autour de l'économie circulaire et de la dynamique tiers lieux
- renforcer l'offre de service autour de l'entrepreneuriat des allocataires du RSA

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Economies nouvelles, sociales et solidaires	Dépenses	4,446	4,504	4,329	4,268
	Recettes	0,057	0,027	0,030	0,020

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Economies nouvelles, sociales et solidaires	Dépenses	0,196	0,375	0,425	0,200

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	24	13	8	3

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Soutenir les parcours d'insertion dans les SIAE				
Indicateur de résultat		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de CDDI allocataire du RSA dans les structures subventionnées par le Département	cible	876	978	1 054	1 159	1 197
	réalisé	988	1 087	1 175	1 409	En cours
<p><u>Commentaire :</u> En favorisant les parcours d'insertion dans les SIAE, le Département entend permettre aux BRSA de sortir durablement d'une situation précaire par un accompagnement socio professionnel adapté aux difficultés des personnes. Le Département cofinance l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au sein des SIAE et via la CAOM. Il entend renforcer cet accompagnement dans le cadre du Plan pauvreté porté par l'Etat, qui va augmenter le nombre de postes ouverts en CDDI dans les SIAE.</p>						

Objectif		Développer les clauses sociales dans les marchés du Département				
Indicateur de résultat		2016	2017	2018	2019	2020
Nb d'ETP recrutés	cible	245	275	305	350	400
	réalisé	249	281	341	373	En cours
<p><u>Commentaire :</u> En continuant l'accroissement du taux d'heures dédiées à l'insertion et la diversification des marchés concernés, le Département, à travers sa commande publique, favorise l'acquisition de compétences et la mise en place de parcours permettant l'accès à l'emploi pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.</p>						

Objectif		Soutenir les projets de création d'entreprise – Nombre d'entrepreneurs				
Indicateur de résultat		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de BRSA accompagnés	cible	nc	nc	300	300	300
	réalisé	1 589	1 302	467	393	En cours

Action 1 : Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique

Objectifs de l'action

En 2021, il s'agira en particulier

- de soutenir la création et le développement de filières stratégiques et inclusives pour consolider les apports du Plan rebond, à travers notre participation au capital des SCIC et en articulation avec nos autres dispositifs (appel à projets Agir etc). Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des nouveaux porteurs de projets sur le territoire
- d'assurer le suivi du pacte relance Solidaire structuré avec Inser'Eco, le DLA et Garances 93 pour assurer une veille sur l'état du secteur inclusif en Seine-Saint-Denis
- d'accroître, tout en le faisant évoluer, le mode de soutien au secteur de l'IAE, pour mieux l'adosser aux mesures de l'Etat, et répondre de façon adaptée aux besoins des structures et de leurs salariés, notamment en matière de formation et de création de débouchés pérennes d'emploi
- d'articuler la politique de soutien du secteur de l'ESS avec la constitution du service public de l'insertion « filière BTP » et plus généralement avec le développement des politiques d'achat responsable

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2018	BP 2020	Proposition BP 2021
Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique	Dépenses	2,232	2,167	2,050	2,069
	Recettes	0,000	0,014	0,000	0,000

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique	Dépenses	0,196	0,375	0,425	0,200

Action 2 : Développement territorial et entrepreneuriat

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- valoriser en articulation avec la marque In Seine-Saint-Denis les économies nouvelles, accompagner le développement des projets à impact social et environnemental sur le territoire,
- accompagner les initiatives qui contribuent à la valorisation des facteurs stratégiques de l'attractivité et des grands acteurs économiques de la Seine-Saint-Denis,
- promouvoir prioritairement l'économie circulaire,
- soutenir le tourisme et les initiatives innovantes et inclusives (des touristes et des habitants),
- réinterroger notre politique de soutien à la filière image et audiovisuelle ,
- orienter efficacement vers les opportunités dans l'entrepreneuriat et garantir un accompagnement adapté à tout bénéficiaire du RSA,
- valoriser les réussites séquano-dionysiennes en matière de création d'entreprise.

Les priorités pour l'année 2021 se déclineront comme suit :

- valoriser les acteurs et lieux de l'innovation durable notamment dans le domaine de l'excellence artisanale,
- fédérer les éco systèmes des acteurs de l'économie circulaire avec le réseau RECICLES autour des enjeux économiques et sociaux,
- procéder à un état des lieux avec les acteurs clés des initiatives valorisant les facteurs d'attractivité et les grands acteurs économiques de la Seine-Saint-Denis,
- promouvoir le tourisme et de valoriser des filières économiques liées au tourisme,
- étoffer notre offre d'accompagnement pour les créatrice.es d'activité (mentorat, entrepreneuriat féminin et mobiliser le partenariat avec les acteurs privés),
- innover avec l'expérimentation de « la boutique école ».

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Développement territorial et entrepreneuriat	Dépenses	1,942	1,884	1,817	1,770
	Recettes	0,000	0,000	0,030	0,000

Action 3 : Développement des clauses sociales

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- accompagner le développement des clauses sociales, en interne et dans le cadre de la coordination départementale en associant étroitement les partenaires, pour améliorer la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires ;
- amplifier la dynamique en faveur des achats socialement responsables, en interne (commande publique départementale, suite des objectifs du plan de rebond), et en impulsant une démarche territorialisée avec les acteurs publics présents sur le Département ; et en travaillant avec les réseaux de l'ESS sur l'offre de service.

Au niveau opérationnel il s'agira en 2021 de :

- animer la coordination départementale des clauses sociales : structuration territoriale avec les grands partenaires, en ciblant notamment les grands projets et le champ BTP ; amélioration de la couverture territoriale en facilitateurs ; accompagnement de la professionnalisation de ces derniers par le lancement d'une prestation dédiée ; veiller à l'équilibre territorial
- continuer le travail avec les directions opérationnelles pour inscrire des clauses sociales dans les marchés du CD, en diversifiant les secteurs d'activités,
- augmenter et diversifier le nombre de marchés réservés, amplifier les démarches pour favoriser la sous-traitance au bénéfice des structures de l'ESS, communiquer un bilan annuel valorisant l'engagement de la collectivité sur les achats socialement responsables, et permettant de mesurer l'impact de cette politique publique,
- approfondir le partenariat avec les réseaux des structures de l'ESS pour favoriser la consolidation des offres de service sur le territoire et leur accès aux marchés,
- accompagner les partenariats destinés à favoriser les liens entre le secteur de l'ESS et les opérateurs de l'économie dite classique,
- favoriser la connaissance des acheteurs de l'offre de service ESS : sourcing ciblé, éduc'tours sectorisés, retours d'expériences croisés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Développement des clauses sociales	Dépenses	0,273	0,453	0,462	0,429
	Recettes	0,057	0,013	0,000	0,020

Mission

Education et jeunesse

Programme

Accueil des collégien·ne·s et de la communauté éducative

Programme

Projet éducatif départemental

Programme

Restauration scolaire

Programme : Accueil des collégien·ne·s et de la communauté éducative

*Ce programme relève
de la Mission
Education et jeunesse.*

Ce programme comporte 5 actions :

- Constructions, rénovations,
- Maintenance des collèges,
- Moyens de fonctionnement des collèges,
- Stratégie numérique des collèges,
- Entretien des locaux.

Objectifs du programme

Le Département se caractérise par son dynamisme démographique, avec un taux de natalité élevé et une population très jeune. Il connaît également une densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. En conséquence, la population scolaire du second degré est en augmentation continue depuis 2010. A la rentrée 2020, les collèges du Département vont accueillir 1 121 élèves supplémentaires, ce qui a un impact sur de nombreux postes de dépenses liés aux effectifs (dotations, restauration scolaire, chèque réussite).

Pour rappel, 40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la performance énergétique. Depuis, de nombreux collèges ont fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) 2010-2015 et du Plan ambition collèges (PAC) 2015-2020. L'année 2021 sera marquée par le démarrage du nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement et le lancement d'un nouveau Programme Pluriannuel de Fonctionnement des collèges, pour la période 2021-2030.

Le programme « Accueil des collégiens » correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :

- la construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance, l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement aux collèges,
- l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels techniques et d'entretien, ainsi que la compétence de sectorisation,
- la maintenance informatique, depuis la loi de 2013.

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :

- mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers,
- répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire et dans le cadre des plans exceptionnels d'investissement,
- moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,
- optimiser l'usage des ressources allouées aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges),
- optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- améliorer la connaissance du patrimoine, des capacités d'accueil en tenant compte des demandes des collèges.

Ces principaux objectifs stratégiques trouvent leur traduction opérationnelle dans la mise en œuvre du Plan ambition collèges (PAC) 2015/2020 et du nouveau PPI 2021-2031, dans la politique de maintenance des collèges, dans la politique de dotations et d'analyse budgétaire des établissements et à travers le plan d'actions d'amélioration des conditions de travail des agents techniques des collèges. Ce programme est marqué par la poursuite de la dynamique démographique du Département et l'ouverture de nouveaux établissements et un enjeu fort de transition écologique.

Dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris en 2024, le Département inscrit ses politiques publiques d'éducation dans la dynamique du plan de mobilisation des JOP.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil des collégien-ne-s et de la communauté éducative	Dépenses	41,187	44,723	45,180	44,625
	Recettes	0,154	0,198	0,010	-

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil des collégien-ne-s et de la communauté éducative	Dépenses	118,795	111,010	96,041	68,122
	Recettes	9,516	11,923	10,010	8,030

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	1 527	75	60	1 392

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Réaliser le programme de TMGR (Travaux de modernisation et de grosses réparations)					
		2017	2018	2019	2020	2021
Montant des TMGR réalisé (en millions d'euros)	cible	30,83	42 (dont 20,9 MGPE*)	34 (dont 15 MGPE*)	21,20	15,2
	réalisé	32,2	27,5	33,3	15**	
<p><u>Commentaire :</u> L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a eu un impact important sur le programme de travaux de maintenance dont une partie a dû être reportée à 2021. Une priorisation des besoins des collèges devra être réalisée pour 2021 au regard des contraintes budgétaires. * Marché global de performance énergétique ** : réalisé au 5 novembre 2020</p>						

Objectif	Optimiser la dotation globale de fonctionnement des collèges publics					
		2017	2018	2019	2020	2021
Part élève de la DGF (base 2016, en euros par élève),	cible	239,1	233,2	230,6	215,0	216
	réalisé	244,7	234,8	248,5		
<p><u>Commentaire :</u> L'année 2020 a également été marquée par de fortes incertitudes budgétaires liées à la crise sanitaire. Si la période de confinement a engendré des non-dépenses sur certains postes, de nouvelles dépenses non budgétées ont dû être prises en charge par les établissements pour mettre en œuvre le protocole sanitaire.</p>						

Objectif		Équiper les collèges en matériels de nettoyage				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de collèges équipés en matériels de nettoyage renouvelés	cible				60	100
	réalisé			58	80	
<p><u>Commentaire :</u> L'objectif départemental est d'équiper un maximum de collèges en matériels de nettoyage, à savoir auto-laveuses, balayeuses et chariots de lavage.</p>						

Action 1 : Constructions, rénovations

Objectifs de l'action

L'action **Constructions neuves, rénovations, extensions** a pour objectifs de :

- piloter la politique d'investissement dans les collèges, par une approche pluriannuelle, reposant sur une programmation des collèges à construire, reconstruire ou rénover en fonction de l'état du bâti et des prévisions de démographie scolaire,
- programmer les collèges qu'il conviendra de construire dans les 10 prochaines années pour faire face aux évolutions de la démographie scolaire,
- enrichir et adapter les espaces scolaires aux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux nouvelles technologies, respecter les normes environnementales et assurer aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme, en actualisant le référentiel de construction et de rénovation des collèges,
- réaliser les opérations prévues au plan pluriannuel d'investissement de la collectivité, en optimisant les délais de réalisation au sein de l'administration départementale, le travail de programmation et en anticipant les recherches foncières pour les nouvelles opérations.

Ces objectifs stratégiques s'inscrivent dans le cadre du Plan ambition collèges 2015-2020 (PAC), voté le 27 novembre 2014, modifié le 4 juin 2015 et le 24 mars 2016, prévoyant sur la période 8 constructions neuves (créations d'établissements), 7 reconstructions/rénovations lourdes, 80 opérations de rénovation, une nouvelle cuisine centrale, 3 internats et de nouveaux équipements sportifs.

Ce qui concerne les objectifs opérationnels, l'année 2021 verra la livraison de deux opérations :

- la reconstruction du collège Jean Vilar à La Courneuve au printemps 2021,
- la reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin.

Par ailleurs, plusieurs opérations vont se poursuivre en 2021, que ce soit en phase étude de conception ou en phase chantier, notamment :

- le projet de reconstruction du collège Pierre Sépard situé à Bobigny,
- le projet de rénovation lourde du collège Lenain de Tillemont situé à Montreuil,
- le projet de rénovation lourde du collège Marie Curie situé aux Lilas,
- le projet de rénovation lourde du collège Alfred Sisley situé l'Ile-Saint-Denis,
- le projet de rénovation lourde du collège Lavoisier situé à Pantin,
- le projet de rénovation lourde du collège Sellier à Bondy,
- le projet de rénovation lourde du collège Galois à Epinay-sur-Seine.

Deux chantiers de rénovation lourde seront également lancés en fin d'année 2021 :

- le collège Marie Curie aux Lilas,
- le collège Sisley à l'Ile-Saint-Denis.

Les opérations Semard à Bobigny, Lavoisier à Pantin, Sellier à Bondy et Galois à Epinay-sur-Seine seront en phase d'étude, pour des démarrages de chantier en 2022. L'opération du nouveau collège de la Courneuve sera également en phase d'étude.

Enfin, des crédits seront dégagés pour le réaménagement du collège Dora Maar à Saint-Denis, opération rendue nécessaire par le projet du Village Olympique. Les travaux seront réalisés par le biais d'un avenant au Contrat de

partenariat numéro 3 signé et financé par le Département, avec un remboursement des travaux par la Société de livraison des jeux olympiques (Solideo).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Constructions, rénovations,	Dépenses	12,252	13,038	15,086	15,048

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Constructions, rénovations,	Dépenses	69,326	72,327	65,787	47,685
	Recettes	0,400	1,986	0,980	0,000

Action 2 : Maintenance des collèges

Objectifs de l'action

L'intervention du Département s'articule autour des objectifs stratégiques suivants :

- poursuivre une politique de maintenance en donnant la priorité à la sécurité sanitaire (aussi bien par la rénovation des sanitaires que des espaces de restauration), la transition écologique et l'accessibilité,
- améliorer la programmation des opérations de maintenance dans le cadre du Programme pluriannuel de maintenance (PPM) 2021-2031 et sur la base d'une meilleure connaissance du patrimoine bâti (notamment par la mise à jour des carnets d'établissement,
- mettre en œuvre la nouvelle organisation de la chaîne maintenance par le rattachement des agents de maintenance aux équipes techniques pour mieux responsabiliser les différents acteurs de la chaîne en particulier sur la maintenance préventive.

Les réflexions menées actuellement dans le cadre du PPI 2021-2031 définissent les objectifs suivants :

- renforcer les capacités d'accueil des collèges et répondre aux besoins fonctionnels des usagers du service public de l'éducation :
 - o répondre aux enjeux des campagnes de sectorisation,
 - o accompagner la mise en œuvre d'une politique de restauration durable en rénovant les espaces dédiés au moment des passages en office,
 - o améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels.
- réaliser les travaux de maintenance nécessaires pour assurer la durabilité et contribuer à la transition écologique du patrimoine des collèges :
 - o rénover énergétiquement les établissements pour maîtriser la consommation, améliorer le confort des usagers et construire des espaces durables,
 - o garantir des espaces sécurisés et propice à un climat scolaire de qualité,
 - o prévenir le risque amiante pour la santé de tous,
 - o doter les cuisines des équipements nécessaires à une restauration durable,
 - o mettre en œuvre l'Agenda d'Accessibilité Programmée,
 - o garantir des conditions sanitaires propices à l'épanouissement des élèves,
 - o aménager les espaces extérieurs (végétalisation, mobilités et sécurité).

En 2021, plusieurs évolutions organisationnelles seront mises en œuvre afin d'améliorer le fonctionnement de la chaîne de maintenance :

- la mise en œuvre d'une organisation optimisée de la chaîne administrative pour un meilleur suivi des collèges,
- le rattachement hiérarchique des agents de maintenance aux équipes techniques,
- la revue des différents processus pour améliorer la connaissance du patrimoine et la programmation annuelle des travaux (marchés, financiers, techniques),
- la poursuite des réflexions sur le SI pour développer une vision objective et partagée des besoins en termes de stratégie de maintenance.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Maintenance des collèges	Dépenses	5,957	7,771	5,989	6,248
	Recettes	0,154	0,198	0,010	-

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Maintenance des collèges	Dépenses	43,779	33,322	23,674	15,150
	Recettes	8,473	8,542	8,030	8,030

Action 3 : Moyens de fonctionnement des collèges

Objectifs de l'action

L'action **Moyens de fonctionnement des collèges** regroupe les différentes dotations et aides attribuées par le Département, afin de permettre un fonctionnement au quotidien des collèges dans des conditions satisfaisantes. Ces moyens comprennent pour l'essentiel les dotations de fonctionnement et de renouvellement du mobilier prévues par la loi, ainsi qu'une aide aux transports destinée à favoriser la pratique sportive des collégiens. Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques et matériels des établissements, ainsi que des évolutions des principaux postes de coût (énergie, contrats de maintenance...). Les moyens alloués sous forme de dotations de fonctionnement conditionnent le vote des budgets par les conseils d'administration des collèges. Les objectifs sont de :

- maîtriser et optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements,
- améliorer la connaissance et l'accompagnement budgétaire et financier des établissements,
- optimiser la répartition des ressources et veiller à l'équité territoriale.

Les dotations aux collèges se traduiront en 2021 par :

- compte tenu de la situation sanitaire, une annulation des réfections sur fonds de roulement aux collèges publics, se traduisant de fait par une augmentation des moyens aux établissements de 454 000 euros,
- une optimisation des coûts liés à l'Espace numérique de travail (ENT) grâce au renouvellement du marché,
- la transformation de l'aide au transport EPS en une subvention spécifique,
- une stabilité de la part de la dotation relative au patrimoine afin de soutenir la maintenance préventive des collèges,
- la poursuite d'un ajustement au plus juste des dotations à la situation financière des établissements et à l'évolution des effectifs.

Concernant les collèges privés, une discussion est en cours afin de faire participer l'ensemble des établissements aux efforts budgétaires réalisés par les collèges publics.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	21,318	22,084	21,965	21,144

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	0,951	0,803	1,180	0,537

Action 4 : Stratégie numérique des collèges

Objectifs de l'action

L'action **Stratégie numérique des collèges** se décline dans cinq domaines :

- les infrastructures (matériels, outils, câblage, accès réseau très haut débit et Wifi),
- les équipements, avec en particulier le déploiement d'outils mobiles,
- les Espaces numériques de travail (ENT Webcollège),
- la maintenance informatique globale et harmonisée pour tous les collèges, suite à la loi de 2013 sur le transfert de compétence de la maintenance informatique aux Départements, et formalisée par le plan de reprise informatique,
- l'accompagnement des usages pour les familles au travers du Projet éducatif départemental (PED).

Le plan de reprise informatique des équipements et de la maintenance jusque là gérés par l'Education nationale s'étend jusqu'en 2024 et comprends les étapes suivantes :

- la mise en œuvre de la gouvernance entre le Département et l'Académie de Créteil, suite à la signature de la convention,
- une phase pilote sur 5 établissements en 2020,
- le démarrage du plan de migration vers la nouvelle architecture technique définie par le Département sur vingtaine d'établissements en 2021,
- la migration technique progressive de l'ensemble des autres établissements entre 2022 et 2024.

En parallèle, plusieurs priorités seront poursuivies en 2021 :

- en matière d'infrastructure, la poursuite des travaux de basculement sur le très haut débit des collèges et de déploiement du wifi global,
- le renouvellement des équipements au fur et à mesure des migrations techniques, en lien avec la nouvelle architecture, avec le souci d'homogénéiser les équipements pour que tous les collèges tendent vers le même type de matériel,
- l'accompagnement dans la mise en œuvre du nouvel ENT et la poursuite de la convention avec Emmaus connect.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Stratégie numérique des collèges	Dépenses	1,661	1,831	1,900	1,900
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Stratégie numérique des collèges	Dépenses	4,740	4,558	5,000	4,450
	Recettes	0,643	1,395	1,000	-

Action 5 : Entretien des locaux

Objectifs de l'action

Les questions d'entretien des locaux ont pris une importance particulière dans le contexte de crise sanitaire et de mise en œuvre du protocole défini au niveau national. La qualité de la mobilisation des agents techniques des collèges a en effet eu un impact direct sur la capacité d'accueil des établissements.

L'année 2021 verra l'ensemble des efforts engagés poursuivi sur plusieurs aspects :

- sur le plan budgétaire, l'effort engagé pour dégager de nouveaux leviers de remplacement sera poursuivi. L'objectif est de :
 - o maintenir voire augmenter l'enveloppe de CDD du fait du contexte sanitaire,
 - o poursuivre le recours aux Parcours emploi compétence (PEC),
 - o et d'accentuer encore le recours aux entreprises d'insertion,
- sur le plan RH, l'accompagnement des situations individuelles, en lien avec l'école des transitions professionnelles, sera poursuivi pour favoriser le retour à l'emploi ; un plan ambitieux de développement des compétences va également être élaboré en lien étroit avec la DRH,
- sur le plan technique, la politique d'investissement en matériel et équipement va être poursuivie afin d'améliorer les conditions de travail des agents en lien notamment avec la mise en œuvre de la politique de restauration durable,
- enfin sur le plan organisationnel, le projet de Direction de la DEJ prévoit la mise en œuvre d'une transformation importante avec le rapprochement du bureau des agents techniques et du service de la restauration au sein d'un Service accueil, restauration durable et entretien des collèges. Ce nouveau service aura notamment pour objectifs de :
 - o mettre en œuvre la nouvelle politique de restauration durable des collèges,
 - o travailler sur une approche métiers de l'accueil au même titre que l'entretien ou la restauration,
 - o développer une démarche qualité sur l'ensemble de ces secteurs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Entretien des locaux	Dépenses	0,000	0,000	0,240	0,285

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Entretien des locaux	Dépenses	0,000	0,000	0,400	0,300

Programme : **Projet éducatif départemental**

*Ce programme relève de la Mission **Education et Jeunesse***

Ce programme comporte quatre actions :

- Citoyenneté et autonomie des collégien-ne-s,
- Orientation des collégien-ne-s,
- Prévention des violences et bien-être des collégien-ne-s,
- Engagement citoyen.

Objectifs du programme

Le Projet éducatif départemental (PED) doit rendre nos collèges publics attractifs, permettre aux élèves d'acquérir des compétences, ouvrir les collèges sur l'extérieur et leur environnement (associations, partenaires locaux, parents...) et s'inscrire dans les missions sociales du Département.

Pour rappel, le Département a voté un premier PED en novembre 2012 et un deuxième PED 2016-2020 le 20 octobre 2016. Ce deuxième PED se poursuit sur l'année scolaire 2020-2021, mais un nouveau et 3^{ème} Projet éducatif sera prochainement proposé au vote de l'Assemblée. Il pourrait investir et approfondir les thématiques suivantes :

- le hors temps scolaire,
- les questions sociales et de santé,
- la co-éducation,
- le soutien au corps enseignant du territoire,
- l'ouverture des collèges sur leur environnement,
- la résilience écologique en Seine-Saint-Denis,
- la solidarité et l'engagement envers les autres, nécessités mises en exergue avec la crise du Covid-19.

Pour éviter un effet « catalogue », le Département pourrait travailler sous forme de programme, pour construire de véritables logiques éducatives. La démarche usagers est également poursuivie avec le maintien de l'appel à projets pédagogiques, avec des thématiques renouvelées.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Projet éducatif départemental	Dépenses	5,170	4,983	4,851	5,035

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	17	12	3	2

Action 1 : **Citoyenneté et autonomie des collégien-ne-s**

Objectifs de l'action

La première action du programme, **Citoyenneté et autonomie des collégiens**, correspond au premier axe du PED II : « Eveiller l'esprit critique des adolescent.e.s, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle ».

Dans le cadre de la fin de l'année scolaire 2020-2021, le Département finalisera le déploiement des actions éducatives sur les 4 thématiques retenues par le 2^{ème} Projet éducatif départemental :

- l'éducation à la citoyenneté (soutien à la démocratie citoyenne, apprentissage de la citoyenneté européenne, découverte des institutions départementales...),
- l'éducation aux médias (soutien à la découverte des médias par les élèves),

- éducation au développement durable, avec de nouveaux projets autour de la sobriété énergétique, l'alimentation durable et le développement des mobilités douces,
- les voyages scolaires avec Odyssée Jeunes.

Dans le cadre de l'élaboration du PED III, plusieurs propositions sont en cours de travail :

- l'amplification des projets favorisant la résilience écologique du territoire,
- un moindre investissement sur l'éducation aux médias, moins valorisée aujourd'hui par les acteurs, au profit d'autres thématiques comme la santé des élèves (santé physique, nutrition...) et le développement des compétences extra-scolaires (culturelles, artistiques, sportives, citoyennes...).

Action 2 : Orientation des collégien·ne·s

Objectifs de l'action

La deuxième action, **Orientation des collégiens**, correspond à l'axe du PED II « Explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir ». Dans le cadre de la fin de l'année scolaire 2020-2021, le Département finalisera le déploiement des actions éducatives visant à favoriser une orientation choisie et non subie des collégien.ne.s, avec notamment la plate-forme de stages de 3^{ème}, les parcours de découverte des métiers (60 collèges concernés), le soutien aux forums des métiers et les initiatives visant à lutter contre l'auto-censure (Girlz in Tech, féminisons les métiers de l'aérien, wi-filles, Savante banlieue).

L'orientation étant une compétence régionale, la place du Département sera progressivement repensée fin 2021.

Action 3 : Prévention des violences et bien-être des collégien·ne·s

Objectifs de l'action

La troisième action, **Prévention des violences et bien-être des collégien·ne·s**, correspond à l'axe du PED II « Soutenir un climat scolaire serein et apaisé, pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien-être des adolescents ». Elle vise à repenser le collège comme un point de rencontres entre les jeunes et les différents acteurs éducatifs (équipes pédagogiques, parents, associations) pour recréer du lien, apaiser le climat scolaire, favoriser le bien-être, lutter contre le décrochage scolaire et ainsi réunir des conditions optimales d'apprentissage.

Dans le cadre de l'année scolaire 2020-2021, dernière année du PED II, le Département finalisera le déploiement des actions éducatives sur les thématiques de la lutte contre le décrochage scolaire, la prévention des violences, la lutte contre les discriminations, la prévention des dégradations et l'appropriation des locaux, la santé et bien-être et la coéducation.

Concernant le PED III et la rentrée scolaire 2021, plusieurs dispositifs sont à l'étude :

- l'enrichissement des 3 dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire (ACTE, dispositifs d'exclusion-inclusion, prévention des conduites pré-prostitutionnelles), avec la mise en place d'un vaste projet départemental autour de la remobilisation scolaire, dans le cadre du plan de Rebond,
- l'élaboration d'une offre hors temps scolaire avec :
 - des ateliers de soutien scolaire entre 16h et 18h30,
 - le développement des classes transplantées (jardins, parcs départementaux, forêts, salles de bibliothèque, base de Champs-sur-Marne...),
 - la présence d'autres acteurs.rices dans les locaux des collèges (dispositifs ACTE, partenaires culturels, Tête-à-tête, ambassadeurs.rices du In Seine-Saint-Denis),
 - la mise à disposition de petits locaux à des associations, en particulier les associations caritatives, ou à des AMAP.
- le partage des valeurs de la société du « care » avec les collégien.ne.s, les projets de lutte contre toutes les formes de discriminations, ainsi que l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Action 4 : Engagement citoyen des jeunes

Objectifs de l'action

L'action **Engagement citoyen** pour ambition de répondre à plusieurs enjeux, dans le cadre de la réflexion menée sur l'élaboration d'une politique départementale en direction de la jeunesse :

- faire connaître et valoriser les politiques départementales existantes en direction des 18-30 ans,
- favoriser l'émergence des projets à l'initiative des jeunes, les accompagner et les soutenir dans leur démarche citoyenne, favoriser leur accès à l'autonomie,
- valoriser les initiatives des jeunes du territoire.

Pour ce faire, cette action s'appuie sur plusieurs dispositifs :

- le soutien aux jeunes souhaitant s'investir en tant que citoyen.e.s sur le territoire de la Seine-Saint-Denis (dispositif « Plus citoyens »),
- le soutien au réseau des acteurs jeunesse et aux Université Paris VIII et Paris XIII, ainsi que la participation à la fondation de l'Université Paris XIII en tant que membre fondateur.

Ces objectifs seront reconduits en 2021.

Programme : Restauration scolaire

*Ce programme relève de la Mission **Education et Jeunesse***

Ce programme comporte deux actions :

- Cuisines centrales et logistique liée aux locaux,
- Tarification sociale de la restauration.

Objectifs du programme

Depuis le transfert de la compétence de restauration scolaire des collèges au Département (loi du 13 août 2004), celui-ci a développé une politique d'accès à la restauration par la mise en place d'un tarif unique et subventionné sur l'ensemble des collèges publics.

De nouvelles obligations réglementaires apparaissent, avec l'application progressive de la loi Egalim (Etats généraux de l'alimentation) de 2018 :

- la réduction du gaspillage alimentaire, avec de nouvelles obligations réglementaires en vigueur depuis le 1er janvier 2016,
- l'intégration avant 2022 de 50 % de produits dits « de qualité », venant des circuits courts, respectant l'environnement ou issus de l'agriculture biologique,
- l'interdiction des contenants en plastique pour la cuisson, la réchauffe et le service à compter du 1er janvier 2025.

Le travail déjà lancé (introduction du bio, labellisation par Ecocert, valorisation des circuits courts) aura donc matière à être amplifié dans les mois et années à venir.

La création du service de la Restauration et de l'Education au Goût (SREG) en 2014, ainsi que les programmes de construction et de réhabilitation des collèges (PEI 2011-2016 ; PAC 2015-2020), confirment l'ambition du Département en matière de service public de restauration scolaire de qualité. Le projet de transformation du modèle de restauration en une restauration durable est porteur d'enjeux importants en termes d'éducation, de santé publique et de justice sociale. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- augmenter la fréquentation de la restauration en demi-pension, notamment chez les élèves les plus défavorisés (de moins de 25 % en 2004, elle se situe actuellement autour de 50 %),
- améliorer la qualité des plats proposés,
- construire une politique de restauration durable et de qualité, avec un recours accru aux produits bio, labellisés et aux circuits courts,
- construire une politique d'éducation au goût,
- réduire fortement le gaspillage alimentaire, en lien avec les nouvelles obligations réglementaires,
- optimiser le fonctionnement des 7 cuisines centrales,
- améliorer les conditions d'accueil des collégiens et les conditions de travail des agents techniques au sein des collèges et des cuisines centrales.

Pour accompagner l'évolution du modèle de la restauration, l'organisation de la Direction de l'éducation et de la jeunesse évolue et le service de la restauration et de l'éducation au goût se rapproche du bureau des agents techniques des collèges pour former le Service Accueil, Restauration Durable et Entretien des collèges.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Restauration scolaire	Dépenses	12,103	9,904	10,550	10,645
	Recettes	8,309	6,298	7,455	7,410

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Restauration scolaire	Dépenses	0,123	0,206	0,150	0,238

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	75	48	13	14

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Augmenter le nombre de demi-pensionnaires					
		2017	2018	2019	2020	2021
Taux de demi-pensionnaire au premier trimestre	cible	49 %	49,5 %	50 %	50 %	50 %
	réalisé	49,1 % (soit 36 315)	49,0 % (soit 37 232)	47,1 % (soit 35 823)		
Commentaire : L'objectif départemental est d'accueillir un maximum de demi-pensionnaire sur l'effectif global des collégiens (indiquer le nombre de collégiens).						

Objectif	Augmenter le nombre de repas produits en cuisine centrale					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de repas fabriqués cuisines centrales par an	cible	1 768 689	1 820 629	1 942 998	2 200 000	2 318 734
	réalisé	1 820 629	1 942 998	1 995 000	1 437 137	
Commentaire : L'année 2020 a été perturbée par les mesures du Covid 19, du 17 mars au 22 juin 2020. De ce fait, le nombre de repas sera largement inférieur à la cible.						

Objectif	Installer des tables de tri pour réduire le gaspillage alimentaire et les troubles musculo-squelettiques (TMS)					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre collèges disposant de de tables de tri	cible	-	-	52	66	106
	réalisé	-	-	52	66	
Commentaire : Il s'agit d'installer des tables de tri ergonomique, tables de tri conventionnelles, opérations financées par la subvention du Sycotom 2019/2020/2021.						

Action 1 : Cuisines centrales et logistique liée aux locaux

Objectifs de l'action

L'action **Cuisines centrales et logistique liée aux repas** a pour objectifs opérationnels :

- d'optimiser le fonctionnement des cuisines centrales pour produire des repas de qualité et répondant aux enjeux de durabilité et de transition écologique,
- d'assurer le suivi des cuisines de production et des offices de réchauffage d'un point de vue nutritionnel et en matière de sécurité sanitaire,

- d'accompagner les équipes de production, de livraison et de service pour améliorer les organisations et les conditions de travail. Cette action a vocation à se rapprocher de celle relative à l'entretien des locaux dans le cadre de la prochaine réorganisation.

Pour rappel, le Département dispose à ce jour de 7 cuisines centrales, comprenant 74 agents, entièrement gérées en régie et qui livrent chaque jour un menu à double choix. Depuis le 7 mars 2016, ces cuisines centrales ont obtenu l'agrément pour une production à J+5.

Pour 2021, les priorités seront les suivantes :

- la mise en œuvre des suites de l'étude sur le paysage de la restauration et l'évolution de l'organisation de cuisines centrales suite au Comité Technique du 25 septembre 2020. L'objectif est de transformer une dizaine de cuisines de production en offices de réchauffage à l'horizon de septembre 2021 et d'accompagner les cuisines centrales devant produire 3000 ou 4000 repas dans une nouvelle organisation d'équipe. Le travail collectif entre site central, cuisines centrales et offices de réchauffage doit être renforcé dans un objectif de meilleure qualité des repas et de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- la poursuite des efforts d'investissements nécessaires à la prévention des risques physiques pour les agents des cuisines centrales et à la recherche d'une plus grande ergonomie des postes de travail en lien avec le conseiller en prévention des risques de la direction,
- poursuivre l'installation des tables de tri dans les collèges, programme pluriannuel de 2018 à 2021, en partenariat avec le Syctom pour subventionner l'acquisition des tables de tri,
- poursuivre les actions d'éducation à la santé et à la nutrition (ateliers présentant les groupes d'aliments au sein des collèges, contribution à l'animation de la semaine du goût, participation au Jeu des collèges, mise en œuvre d'un plan Nutrition Santé à l'échelle départementale).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Cuisines centrales	Dépenses	12,103	9,904	5,060	5,155
	Recettes	8,309	6,298	5,250	5,394

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Cuisines centrales	Dépenses	0,123	0,206	0,150	0,238

Action 2 : Tarification sociale de la restauration

Objectifs de l'action

L'action **Tarification sociale de la restauration**, qui se traduit par une grille tarifaire en fonction des ressources des familles, vise à la fois l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires, l'équité dans les taux d'effort des bénéficiaires par tranches de quotient familial et la simplification des flux financiers entre Département et les collèges.

Pour rappel, la refonte de la grille tarifaire a été actée par la délibération du 28 juin 2018 (passage de 11 à 14 tranches, mise en place d'une évolution annuelle des tarifs en fonction de l'évolution du coût de la vie). Cette nouvelle tarification, appliquée depuis la rentrée 2019, tient davantage compte des capacités financières des familles, et s'applique de façon homogène pour l'ensemble des commensaux.

Pour l'année 2021, les priorités sont les suivantes :

- le renforcement du dialogue de gestion avec les gestionnaires des établissements afin d'assurer une gestion optimale des dépenses et recettes liées à la restauration,
- un meilleur suivi des dépenses des internats (5 en 2020), afin de mieux ajuster la grille tarifaire pour les internes,
- la création du bureau des finances des collèges, au sein du service des relations avec les collèges, ce qui va permettre de renforcer le contrôle de gestion des services restauration et hébergement et de mieux clarifier les différents types d'agrégats financiers (flux, fonds de roulements des collèges, recettes des familles et Aide à la restauration versée par le Département et reversements des collèges au Département).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2018	BP 2020	Proposition BP 2021
Tarification sociale	Dépenses	-	-	5,490	5,490
	Recettes	-	-	2,204	2,016

Mission

Culture, patrimoine, archives

Programme

Culture

Programme

Patrimoine culturel

Programme

Archives

Programme : Culture

Ce programme relève de la Mission Culture, patrimoine, archives.

Ce programme comporte trois actions :

- Soutenir la rencontre entre création et habitant.e.s,
- Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.e.s,
- Co-construire des projets culturels territoriaux.

Objectifs du programme

Le programme Culture vise à impulser, accompagner, coordonner ou réinventer une action publique conjuguant perpétuation de l'héritage d'un « territoire de la création », mise en œuvre d'ambitions nouvelles en matière d'inclusion et d'émancipation des habitants et dialogue réinventé avec le territoire.

Repensés à l'aune d'une stratégie usagers de la collectivité renouvelée, ces objectifs sont, en 2021, encore davantage réaffirmés du fait de la crise sanitaire et des effets qu'elle produit. Le secteur culturel est particulièrement impacté par la crise sanitaire : fermeture de lieux dont la reprise d'activité est, pour certains, encore en suspens du fait des contraintes de jauge, annulation de festivals, de manifestations et de projets notamment d'éducation artistique et culturelle, fragilisation des équipes artistiques et des artistes indépendants... Le Plan de rebond lancé en 2020 a permis la mise en œuvre de mesures exceptionnelles conséquentes dans le secteur culturel, destinées à passer le cap de la crise mais également à favoriser les projets à l'attention des populations les plus impactées. Ce Plan de rebond départemental jouera donc un rôle amortisseur dont les effets seront notables en 2021.

Aux côtés des mesures d'urgence qu'a imposé la crise, le Département maintiendra en 2021 ses missions d'ensemblier de la politique culturelle sur le territoire, qui en seront renforcées : les conséquences conjoncturelles obligent en effet à repenser les modalités et les objectifs des actions afin d'asseoir les transformations à l'œuvre et d'accélérer la mutation du territoire vers plus de solidarité, d'innovation sociale, d'inclusion et plus globalement de développement durable.

Le dialogue avec l'ensemble des forces en présence, refondé sur la base de ces nouveaux objectifs, doit permettre l'évolution, engagée en 2019, des outils de la politique culturelle départementale. Des Assises de la Culture en 2021 permettront de concrétiser cette nécessaire concertation.

Ce contexte social amène donc à définir trois principaux objectifs stratégiques en 2021 :

- trouver des marges de manœuvre, en identifiant les interventions départementales qui mériteraient d'être interrogées pour préserver les secteurs identifiés comme les plus impactés par la crise et redéployer les moyens pour répondre aux nouveaux enjeux ;
- accompagner les dynamiques et mutations artistiques et culturelles du territoire en refondant la coopération territoriale pour affirmer la capacité du Département à être non seulement un financeur public d'importance, mais surtout un acteur porteur d'une stratégie territoriale forte ;
- transformer les dispositifs départementaux pour réaffirmer leur dimension inclusive afin que celles-ci profitent pleinement aux habitants.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Culture	Dépenses	18,204	17,032	17,554	17,238
	Recettes	0,065	0,056	0,069	0,066

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Culture	Dépenses	1,023	1,076	1,191	1,008
	Recettes	0,000	0,118	0,521	0,300

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	53	37	14	2

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

A l'exception de l'indicateur relatif à l'impact de notre intervention en matière d'Education artistique et culturelle (EAC) dans les collèges, les trois autres indicateurs résultent du travail conduit sur l'évaluation de la politique culturelle réalisée par l'Inspection générale. Ils sont en cours de structuration quant à la collecte des données. Un temps freiné par la crise, ce travail va reprendre et permettre de préciser les cibles à atteindre.

Objectif prioritaire	Soutenir la rencontre entre création et habitant.e.s					
		2018	2019	2020	2021	2022
Ventilation des subventions de fonctionnement du Département par secteurs artistiques	cible					
	réalisé					
Commentaire : L'objectif de cet indicateur est de mesurer la diversité de l'offre artistique et culturelle proposée aux habitants, afin de satisfaire la diversité des pratiques. Il mesurera la part de chaque secteur artistique dans les subventions de fonctionnement allouées aux partenaires, et son évolution dans le temps.						

Objectif prioritaire	Soutenir la rencontre entre création et habitant.e.s					
		2018	2019	2020	2021	2022
Part moyenne (+médiane) des publics de Seine-Saint-Denis pour les spectacles des 10 plus grands partenaires	cible					
	réalisé					
Commentaire : L'objectif de cet indicateur est de mesurer la capacité des 10 plus grands partenaires culturels (représentant 60 % du budget culture) à porter les priorités du Département en matière de diversification des publics et de représentativité des habitants de Seine-Saint-Denis dans la fréquentation des lieux artistiques. Il sera mesuré par la part des habitants de Seine-Saint-Denis dans les publics chaque année et son évolution au cours du temps.						

Objectif prioritaire	Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.e.s					
		2018	2019	2020	2021	2022
Pourcentage de collégiens bénéficiant d'un dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) porté par le Département sur le nombre total de collégiens	cible			24 %	30 %	50 %
	réalisé	24 %	24 %			
Commentaire : Il s'agit ici de mesurer l'impact des interventions dans les collèges en matière d'EAC avec, à terme, un objectif de 100 %. La crise vient perturber la réalisation des projets d'EAC, qui devront nécessairement être adaptés aux contraintes sanitaires. S'il a semblé plus précautionneux de viser une cible équivalente en 2020, l'objectif est de retrouver une progression en 2021.						

Objectif prioritaire	Co-construire des projets culturels territoriaux					
		2018	2019	2020	2021	2022
Part des villes impliquées dans un projet culturel de territoire (convention de coopération, CAPPÀ-Cités, CTL...)	cible					
	réalisé					
Commentaire :						
L'objectif est ici de mesurer l'impact des outils contractuels de la politique culturelle en matière de couverture territoriale.						

Action 1 : Soutenir la rencontre entre création et habitant.e.s

Objectifs de l'action

Cette action recoupe l'objectif d'appropriation par les habitants des propositions artistiques et culturelles existantes sur le territoire.

Les priorités 2021 sont les suivantes :

- Trouver des marges de manœuvre en réinterrogeant certains projets pour préserver les secteurs les plus impactés par la crise et consolider le soutien engagé en 2019-2020 :

Indépendamment de la crise sanitaire qui est venue perturber l'activité de l'ensemble des structures culturelles du territoire, il est apparu en 2020 que certaines d'entre elles étaient engagées dans des restructurations impactant leur action au point de ne plus demander le soutien du Département (Aubercail) ou portaient des objectifs ne répondant plus à ses orientations ou de dimension trop locale (Cap Etoile, Riposte). Au vu du contexte, il est donc proposé de diminuer le soutien départemental sans l'interrompre brutalement. Une baisse de certains dispositifs dont les contours budgétaires s'adaptent au vu des projets réalisés chaque année permet également de dégager des marges de manœuvre. C'est le cas des résidences expérimentales et de l'enveloppe d'expérimentation.

La crise de 2020 a engendré les annulations de nombreux événements, dont le Festival d'Avignon qui est pour le Département une opportunité de valoriser des acteurs culturels et des artistes du territoire grâce à la Belle Scène Saint Denis. Il s'agira dans ce contexte pour le Département de préserver les lieux de création et de diffusion, festivals et artistes et équipes artistiques, dont certains ont été particulièrement impactés et qu'il convient de conforter, ainsi que de consolider les soutiens engagés depuis 2019 et 2020 (Divertimento, Surnatural Orchestra, Théâtre de la marionnette).

- Porter une ambition renouvelée autour des résidences artistiques :

Dispositif emblématique de la politique culturelle départementale, les résidences d'artistes allient soutien à la création-diffusion et action culturelle en direction des habitants. Elles se déploient dans l'ensemble des secteurs (littérature, arts visuels et cinéma), mais surtout dans le domaine du spectacle vivant. Il est proposé de transformer ce dispositif en établissant un cahier des charges renforcé et ambitieux en matière d'inclusion sociale sans impacter le montant de l'enveloppe.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Soutenir la rencontre entre création et habitant.e.s	Dépenses	10,688	9,386	10,182	9,782
	Recettes	0,053	0,056	0,069	0,066

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Soutenir la rencontre entre création et habitant.e.s	Dépenses	0,845	0,954	1,041	0,443
	Recettes	0,000	0,118	0,521	0,300

Action 2 : Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.e.s

Objectifs de l'action

Cette action permet d'offrir la possibilité à chaque habitant.e de bénéficier d'un parcours artistique et culturelle qui s'appuie sur l'ensemble des ressources culturelles du territoire.

Les priorités 2021 seront les suivantes :

- Porter une ambition forte autour du Plan d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et de la refonte du schéma départemental des enseignements artistiques :

Le maintien de l'effort en faveur du plan départemental « La culture et l'art au collège » (CAC) réaffirme l'importance de l'éducation artistique et culturelle dans les orientations de la politique départementale. Il est proposé d'envisager des modalités innovantes de mobilisation de crédits du plan CAC pour répondre à de nouveaux enjeux :

- o tendre vers des jumelages entre les établissements scolaires et les structures culturelles pour rayonner au-delà d'une seule classe et irriguer les projets d'établissement d'une dimension culturelle,
- o poursuivre l'évolution des résidences In situ tout en uniformisant le soutien par résidence,
- o mobiliser un certain nombre de parcours d'éducation au regard pour faire vivre les deux collèges Images engagés en 2020 à Tremblay et Noisy-le-Grand.

Il s'agira également de recentrer le soutien du Département autour des projets de sensibilisation favorisant la pratique artistique des habitants, et notamment des plus jeunes, comme engagé en 2020 : privilège donné au projet DEMOS en faveur de la pratique orchestrale de la Cité de la Musique par rapport au projet expérimental à destination des professionnels que ce même opérateur portait ; ou encore focus sur le volet médiation de la fresque du 17 Octobre.

Au-delà, le schéma territorial des pratiques et parcours artistiques et culturels Cap'Amateurs va reconfigurer largement un pan important de la politique culturelle départementale autour d'une approche centrée sur l'habitant. Il s'agit en effet d'élargir le spectre du soutien jusqu'ici mené en direction des conservatoires pour aborder la diversité des types et espaces de pratiques dont le territoire est riche. Ce schéma s'appuie ainsi sur les nombreuses opportunités d'expérience culturelle que propose ou soutient le Département (actions des partenaires, résidences d'artistes, parcours CAC), pour construire des passerelles vers des lieux de pratique et ouvrir ainsi la possibilité d'un engagement des habitants dans un parcours artistique et culturel leur permettant de développer leurs aspirations. En 2021, la consolidation du Cap'Acteurs Musiques du monde et du Cap'Acteurs Image, tout comme la dynamique Générations Amateurs offriront à ce titre une large palette de possibles, qui seront valorisés dans la plateforme Pop'art devant voir le jour.

- Porter une ambition renouvelée autour de la collection départementale d'art contemporain et du 1 % artistique :

Il s'agit de permettre une plus grande circulation des œuvres dans des formats renouvelés, au plus près des habitants. Il conviendra ainsi de déployer des « œuvres en résidences » dans des bâtiments départementaux accueillant du public (collèges, PMI...), en sollicitant professionnels et usagers pour le choix des œuvres, la conception des installations et les modalités de médiation. Des expositions d'ampleur pourront également être organisées en lien avec des acteurs de référence du territoire, notamment Poudres et forêts, et les prêts d'œuvres sollicités par les collectivités seront multipliés afin de faire rayonner encore davantage cette ressource.

- Repenser l'action à destination des habitants relevant du secteur social :

Afin de permettre à l'ensemble des habitants, notamment ceux en situation spécifique (personnes âgées accueillies en structure, familles précaires suivies par le service social, jeunes de l'ASE...), de bénéficier de parcours artistiques et culturels, des projets dédiés sont mis en œuvre grâce à la mobilisation des acteurs du territoire. Le dispositif Figure Libre a permis de tester un nouveau mode d'action en s'intégrant en 2020 à la dynamique In Seine-Saint-Denis. En 2021, il sera de nouveau réinterrogé, notamment à l'aune de la rencontre Culture et Handicap de novembre 2020.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.e.s	Dépenses	5,695	5,788	5,505	3,876

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.e.s	Dépenses	0,128	0,071	0,100	0,215

Action 3 : Co-construire des projets culturels territoriaux

Objectifs de l'action

L'attractivité, la redynamisation et le rayonnement du territoire départemental passe par une co-construction de projets culturels territoriaux d'ampleur avec les collectivités mais également avec les acteurs dont l'activité dépasse ses frontières.

En 2021, les priorités de cette action seront :

- Etablir un dialogue renouvelé avec les communes et les intercommunalités :

Suite aux élections municipales et à la définition d'une nouvelle géographie politique du territoire, le partenariat avec les collectivités locales sera revisité avec la signature de conventions de coopération territoriale « nouvelle génération » qui prennent en compte ce changement de contexte, en cohérence avec le déploiement de Cap'Amateurs. Ainsi de nouveaux axes stratégiques pourront émerger, et le volet patrimonial être retravaillé. À cet égard, le Contrat local d'éducation artistique (CLEA), jusqu'alors centré sur des enjeux patrimoniaux n'aura lieu d'être. La coopération du Département avec les collectivités locales sera couverte par le dispositif Cappacités autour des pratiques amateurs, par le contrat territoire lecture et par un contrat départemental lecture itinérance.

- Réinterroger la place de certains acteurs dans cette co-construction territoriale :

Les théâtres de ville et autres structures municipales participent de la vitalité du territoire. Certains d'entre eux sont soutenus par le Département au vu de leur adéquation avec ses objectifs. Avant d'entamer une refonte du mode de soutien à ces structures, il est proposé en 2021 un premier rééquilibrage, notamment au vu de la présence, sur les territoires concernés, d'autres acteurs culturels, par exemple en renforçant le soutien à la Capsule au Bourget, seul acteur dédié aux arts visuels dans cette partie du territoire.

Concernant les festivals départementaux itinérants, la convention avec les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis sera renouvelée, dans le cadre d'un projet nouveau qui devra penser un modèle économique différent et plus partenarial, notamment avec les lieux d'accueil du festival itinérant.

Enfin, le plan Musiques actuelles engagé en 2020 continuera son déploiement afin de soutenir ce secteur doublement fragilisé ces dernières années par la disparition d'acteurs du territoire mais aussi par les effets de la crise sanitaire, les concerts étant particulièrement soumis aux contraintes sanitaires.

- Construire pour le territoire, un héritage en images :

En phase avec l'olympiade culturelle qui débutera en septembre, 2021 sera l'année du déploiement du Projet image, dont l'ambition de valoriser le territoire, son histoire, ses mutations et les habitants qui le font vivre est plus que jamais d'actualité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Co-construire des projets culturels	Dépenses	1,821	1,857	1,867	3,876

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Co-construire des projets culturels	Dépenses	0,050	0,050	0,050	0,350

Programme : Patrimoine culturel

Ce programme relève de la Mission Culture, patrimoine, archives.

Ce programme comporte deux actions :

- Développer la connaissance du territoire,
- Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs.

Objectifs du programme

Ce programme a pour ambition de contribuer à la connaissance, à la préservation et à la valorisation du patrimoine archéologique et architectural de la Seine-Saint-Denis, en respectant sa spécificité et sa dimension locale, tout en l'insérant dans le patrimoine régional et national. Il est conduit en étroite partenariat avec les autres acteurs de ce champ de compétence. Il participe pleinement aux politiques d'attractivité territoriale mises en œuvre par le Département et contribue à faire évoluer les représentations du territoire. Il a enfin une forte dimension inclusive en suscitant la participation des habitants et des usagers du territoire aux démarches de recherche, de valorisation, de médiation et de création.

Les axes stratégiques du programme se déclinent de la manière suivante :

- Développer la connaissance du territoire en menant des recherches ciblées, afin de contribuer à un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental. Dans un contexte d'aménagement rapide du territoire, que les projets du Grand Paris et des JOP 2024 catalysent, les objectifs de cette action sont les suivants :

- o poursuivre l'identification du patrimoine archéologique, architectural et urbain de la Seine-Saint-Denis en menant des opérations de recherche sur le terrain,
- o offrir aux aménageurs et aux pouvoirs publics des outils pertinents d'aide à la décision pour étayer leurs points de vue opérationnels et leurs projets d'aménagement grâce à des éléments de connaissance historique et architecturale, et ainsi contribuer à la préservation du patrimoine du territoire.

- Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs :

- o en consolidant les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à tous ses habitants et aux publics franciliens. À partir des recherches archéologiques et d'inventaire menées sur le terrain par le service, en tenant compte également de la connaissance générale du patrimoine sur le territoire, et en résonance avec les grandes tendances de la valorisation patrimoniale à l'échelle nationale, le service du patrimoine culturel a pour mission de consolider les connaissances mises à jour, d'en assurer la pérennité et de les transmettre à une large diversité de publics. Dans une approche tournée vers les habitants, le service du patrimoine développe également des actions culturelles, artistiques ou scientifiques inclusives visant à faire participer, émanciper ou encore divertir les différents publics du territoire et à renforcer l'attractivité de ce dernier en en faisant évoluer les représentations ;
- o en structurant des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de développer le potentiel de la politique patrimoniale du Département. Le service du patrimoine culturel est attentif à qualifier les partenariats existants (établissements muséographiques, INRAP, association régionale des cités-jardins d'Île-de-France) et à s'articuler avec les acteurs pertinents du territoire (Région Île-de-France, Fondation du Patrimoine, Villes et pays d'art et d'histoire, CAUE, Société française d'archéologie...) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques et de valorisation.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Patrimoine culturel	Dépenses	0,583	0,454	0,639	0,639
	Recettes	0,032	0,000	0,059	0,090

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Patrimoine culturel	Dépenses	0,100	0,038	0,125	0,103
	Recettes	0,000	0,000	0,172	0,134

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	28	21	5	2

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs - Valoriser le patrimoine archéologique du territoire et participer d'une logique de culture scientifique et technique				
		2018	2019	2020	2021	2022
Indice de fréquentation de l'archéosite. Indice 100 : 2017	cible	110	121	133	140	147
	réalisé	52	139			
<p>Commentaire : Cet indicateur mesure le nombre de visiteurs de l'archéosite pondéré par le nombre de jours d'ouverture, qui est variable selon les années. Le nombre de jours effectifs d'ouverture de l'archéosite étant tributaire du volume budgétaire alloué aux vacances permettant de rémunérer les médiateur.rice.s du patrimoine assistant l'agent permanent du bureau du patrimoine archéologique affecté à l'archéosite, la fréquentation est calculé sur la base d'un indice. À une année en demi-teinte, 2018, a succédé une année 2019 caractérisée par une augmentation significative de la fréquentation de l'équipement. L'indice de fréquentation de l'année 2020 sera nécessairement très impacté par les conséquences de la pandémie de Covid-19 avec le report de l'ouverture de l'archéosite du 4 mai au 4 juillet et l'importante perturbation dans l'accueil des scolaires à la rentrée 2020.</p>						

Objectif		Développer la connaissance du territoire / Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs - Valoriser le patrimoine archéologique du territoire et participer d'une logique de culture scientifique et technique				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de stagiaires accueillis au bureau du patrimoine archéologique	cible	12	12	13	13	13
	réalisé	12	14			
<p>Commentaire : La valorisation du patrimoine archéologique doit aussi être entendue dans ses dimensions de découverte de la pratique de l'archéologie et de contribution à des parcours de professionnalisation : ce pourquoi le bureau du patrimoine archéologique accueille chaque année des stagiaires, de la 3^e (découverte d'une pratique professionnelle) au Master 2 (professionnalisation). A l'échelle de l'Île-de-France, le bureau du patrimoine archéologique est de fait l'un des principaux lieux d'accueil des étudiant.e.s en archéologie de L3, M1 ou M2 dans la dimension pratique de leur cursus. Compte tenu de la séquence épidémique confinement-déconfinement, le nombre de stagiaires accueillis en 2020 sera nécessairement plus bas qu'attendu.</p>						

Objectif		Développer la connaissance du territoire / Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs - Valoriser le patrimoine contemporain du territoire et participer d'une logique de culture scientifique et technique				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de stagiaires et d'apprenti.e.s accueillis au bureau du patrimoine contemporain	cible	2	2	3	3	3
	réalisé	2	2	2		
<p>Commentaire : A une échelle plus modeste que celle du bureau du patrimoine archéologique, le bureau du patrimoine contemporain accueille également chaque année un.e apprentie et un.e ou plusieurs stagiaires, de la licence au master, ainsi que de l'INP (Institut national du patrimoine), en stage de ou hors-spécialité. L'objectif en 2021 est d'élargir l'accueil aux stagiaires de 3^e, en proposant l'offre sur la plateforme dédiée. En dépit du confinement, l'un des stages prévus en 2020 a pu être accompli dans sa totalité, un autre a cependant dû être annulé en raison de la réorganisation de l'année universitaire.</p>						

Objectif		Développer la connaissance du territoire / Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs - Valoriser le patrimoine archéologique du territoire et participer d'une logique de culture scientifique et technique				
		2018	2019	2020	2021	2022
Volume en mètres linéaires des collections archéologiques conservées par le Département	cible	1006	1024	1116	1161	1208
	réalisé	976	1023			
<p><u>Commentaire</u> : Le volume des collections de biens archéologiques mobiliers conservés par le Département traduit le potentiel mobilisable au service de démarche de valorisation de ceux-ci, pourvu qu'ils soient conservés dans des conditions permettant leur conservation mais également leur exploitation culturelle. C'est le point faible majeur de la politique archéologique départementale que de ne pas disposer de lieux permettant une exploitation culturelle de ces biens archéologiques mobiliers (aujourd'hui conservés dans le bâtiment Pinel de l'hôpital de Ville Evrard, mais dans conditions non-pérennes et ne permettant pas leur mise en accessibilité). Paradoxalement, c'est donc d'abord par des expositions organisées par des structures muséales extérieures au Département (en 2010, le musée d'Alésia, en 2020, le musée départemental d'archéologie du Val-d'Oise) que les usagers, évidemment extra-départementaux peuvent découvrir les biens archéologiques mobiliers mis au jour en Seine-Saint-Denis.</p>						

Objectif		Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs - Valoriser le patrimoine contemporain départemental et participer d'une logique de culture scientifique et technique				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre annuel de démarches relevant de l'EAC (PEV)	cible	3	4	4	4	4
	réalisé	3	4			
<p><u>Commentaire</u> : Les parcours d'éducation à la ville (PEV) développés par le bureau du patrimoine contemporain depuis quelques années ont vocation à diffuser une culture scientifique en direction des collégiens dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine comme des dimensions techniques qui y sont associées (photographie, cartographie...). Parallèlement, le partenariat mené avec le CAUE93 permet également de proposer un certain nombre de PDU (parcours de découverte urbaine). Non comptabilisés cette année, ceux-ci seront qualifiés à l'avenir dans le calcul du présent indicateur.</p>						

Action 1 : Développer la connaissance du patrimoine

Objectifs de l'action

En matière opérationnelle, dans le champ de la recherche et de la préservation du patrimoine archéologique, la priorité sera donnée à l'accompagnement des projets conduits par le Département ou à l'initiative du Département :

- construction de la piscine de Marville dans la perspective des JOP 2024,
- aménagement du pôle inclusif sportif (PRISME) et du Handilab,
- réaménagement de l'entrée du parc de la Haute-Île,
- aménagement du bassin de rétention d'eaux pluviales de Gagny - ru Saint-Baudille.

De façon plus transversale, un objectif essentiel est de consolider le rôle du Département en tant qu'ensemblier des politiques archéologiques conduites par les autres acteurs de la recherche archéologique sur le territoire : DRAC, Institut national de recherches archéologiques préventives (avec lequel la convention de collaboration sera renouvelée), Museum national d'histoire naturelle, CNRS, opérateurs privés d'archéologie préventive.

En matière d'identification et de préservation du patrimoine architectural et urbain, les axes prioritaires de travail pour l'année 2021, dans la continuité des années précédentes, sont les suivants :

- poursuivre l'action d'expertise et de conseil aux collectivités, dans le cadre des procédures d'urbanisme (développement des PLUi notamment) ou de tout autre projet d'aménagement structurant (aménagement des lignes du Grand Paris Express par la SGP, projets JOP2024...),
- optimiser l'efficacité de cette action par la construction d'une position affirmée du Département sur son propre patrimoine, par un travail d'accompagnement des directions opérationnelles sur les projets, portés en interne, présentant des enjeux patrimoniaux : réaménagement du parc de la poudrerie, réaménagement du parc départemental des sports de Marville, rénovation des collèges... Cette démarche induit également la poursuite

des relations régulières avec les services de l'État en charge du patrimoine (DRAC / CRMH et UDAP93), ainsi qu'avec les partenaires directs du Département, tels que la Région Île-de-France, avec laquelle une convention de partenariat a été signée en janvier 2020, la Fondation du Patrimoine (et la Mission Bern qui lui est associée), le CAUE93, le label Ville et pays d'art et d'histoire de Plaine Commune (avec l'aboutissement du projet de Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine programmé en 2021) ou encore les projets de valorisation et de préservation portés par l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France, dont le Département est membre fondateur (colloque international en juin 2021) ;

- poursuivre le travail d'aide à la labellisation « patrimoine d'intérêt régional » proposé par la Région, auprès des propriétaires de sites ou de bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Développer la connaissance du patrimoine	Dépenses	0,243	0,209	0,273	0,294
	Recettes	0,032	0,000	0,059	0,090

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Développer la connaissance du patrimoine	Dépenses	0,035	0,038	0,045	0,088

Action 2 : Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs

Objectifs de l'action

En matière de consolidation des données, les priorités de l'année 2021 seront la poursuite de l'enrichissement de l'Atlas du patrimoine, avec l'optimisation des données patrimoniales, dans la perspective de leur intégration à de nouveaux outils de gestion métier propres à garantir une interopérabilité de celles-ci, conforme aux normes en vigueur.

L'objectif de transmission des savoirs se traduira plus particulièrement par :

- la définition du contour programmatique d'une célébration, en 2021, de trente ans de politique archéologique et de vingt ans de politique patrimoniale à l'échelle départementale,
- la définition de la forme que prendra la contribution archéologique et patrimoniale à l'olympiade culturelle 2021-2024,
- la préparation d'une étude de faisabilité d'extension du centre départemental d'archéologie d'Epina-sur-Seine afin d'accueillir les réserves archéologiques départementales actuellement conservées dans le bâtiment Pinel de l'hôpital de Ville-Evrard.

Les priorités en matière de valorisation du patrimoine archéologique seront :

- de poursuivre l'amplification et la diversification de l'offre culturelle de l'archéosite engagée en 2019, dont les chiffres de fréquentation ont montré la pertinence, mais qui a été largement grevée en 2020 par la crise sanitaire. Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre d'ateliers de jeux et lectures pour les tout-petits, et d'activités spécifiques à destination des seniors dans le cadre de la carte Ikaria, à la poursuite de la collaboration avec l'hôpital de Ville-Evrard avec des ateliers adaptés à sa patientèle, le tout dans un cadre partenarial élargi à des partenaires culturels et artistiques. Sera par ailleurs poursuivi le projet de réalisation d'un parcours d'interprétation dans le parc associant environnement et archéologie,
- d'enrichir l'Atlas du patrimoine en contenus archéologiques de telle sorte que ceux-ci puissent être aisément transformables en ressources pédagogiques,
- de poursuivre le renouvellement engagé en 2019-2020 des programmes d'éducation artistique et culturelle relevant du champ de l'archéologie, en structurant l'offre des opérateurs possibles autour des thèmes structurant eux-mêmes la programmation de l'archéosite.

En matière de patrimoine contemporain, les projets déclinés en priorité porteront sur :

- concernant l'Atlas du patrimoine, la finalisation de l'atlas des collèges et l'intégration des données issues du diagnostic sur la ville de Saint-Denis mené en 2012-13,
- le déploiement plein et entier de l'inventaire participatif « (En)quête de patrimoine. Qui a bâti le Grand Paris », lancé en 2020, avec la mise en œuvre de nouvelles actions de médiation (ateliers en archives, visites participatives ...) et l'implantation sur l'ensemble du territoire départemental, avec le développement de partenariats avec de nouvelles collectivités et partenaires,
- la poursuite d'une offre diversifiée pour les Journées européennes du patrimoine, incluant des projets axés sur la question du « Matrimoine », les journées nationales de l'architecture ou le dispositif de « Visites du mois » lancé dans le cadre d'Ikaria,
- la poursuite de la déclinaison de la politique éditoriale (nouveaux opus pour la collection « Patrimoine inattendu », coproduction d'ouvrage avec la Région ou les collectivités telles que Plaine Commune et le label Ville et pays d'art et d'Histoire),
- le maintien du pilotage par le service de l'axe « éducation à la ville » dans le cadre du Projet éducatif départemental, avec notamment la déclinaison de trois ou quatre « parcours d'éducation à la ville » comme d'autres actions « expérimentales » d'éducation au patrimoine, notamment via des résidences de création autour du « patrimoine vécu » ou de parcours CAC « patrimoine et sport » dans le cadre de la préparation des JOP 2024.

Du point de vue des partenariats, l'année 2021 permettra de répondre en priorité aux objectifs suivants :

- conclusion et mise en œuvre de la nouvelle convention cadre de collaboration scientifique et culturelle avec l'Inrap,
- suivi des conventions « de projets » avec les grands établissements publics nationaux tels que le MNHI et le Mémorial de la Shoah avec, en particulier, un travail spécifique à mener sur l'organisation de formations à destination des professionnels en matière de lutte contre les discriminations,
- soutien nécessaire, particulièrement accru dans le contexte de crise sanitaire actuel, aux trois musées de France partenaires du Département. Un objectif sera d'accroître la dimension « projet » dans les conventions établies avec ces derniers, notamment en les insérant toujours davantage dans la logique des parcours d'éducation artistique et culturelle,
- examen du développement potentiel de nouveaux partenariats avec certains acteurs importants du territoire comme le musée de l'air et de l'espace du Bourget ou l'université Paris XIII (pour la création de dispositifs numériques expérimentaux de valorisation du patrimoine, par exemple),
- engagement d'une déclinaison opérationnelle des axes partenariaux de la convention signée en janvier 2020 avec la Région Ile de France, en particulier pour l'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional » aux sites et bâtiments labellissables à ce titre. Relativement à ce partenariat, la recherche de recettes, déjà engagée en 2020, sera étudiée avec soin pour venir abonder les différents projets engagés par le service : subventions pour des actions de valorisation ou des travaux portant sur des sites ou édifices labellisés, etc.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs	Dépenses	0,340	0,245	0,366	0,346

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs	Dépenses	0,065	0,000	0,080	0,015
	Recettes	0,000	0,000	0,172	0,134

Programme : Archives

Ce programme relève de la Mission Culture, patrimoine, archives.

Ce programme comporte trois actions :

- Collecte, conservation et traitement des archives,
- Communication, valorisation et parcours éducatifs,
- Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique.

Objectifs du programme

La Direction des Services d'Archives collecte, classe, inventorie, conserve, communique et met en valeur les archives publiques et privées, quel que soit le support (papier, film, bande magnétique, photographie), au sujet du Département de la Seine-Saint-Denis.

Sur la période 2018-2021, un projet scientifique, culturel et éducatif a été défini sous 4 axes et 63 actions. Pour le budget 2021, ce projet sera décliné sous les domaines suivants : bâtiments et locaux d'archives, traitement des fonds, valorisation et JOP, service éducatif et soutien aux associations.

La Direction poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- en matière de conservation des archives : aménager les nouveaux espaces de conservation d'archives (aménagement du local en location à Pantin et concrétisation de la location du local à Saint Denis) et réaménager les espaces actuels (réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment de Bobigny),
- en matière de collecte des archives : constituer des procédures de collecte d'archives électroniques et prioriser des axes de collecte d'archives publiques et privées,
- en matière de sécurité : sécuriser les données personnelles, tant pour la DSA que pour la collectivité, dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), continuer les tests de détection d'amiante dans les fonds conservés et les fonds entrants, réfléchir à l'aménagement d'un accès pour les personnes handicapées pour le bâtiment de Bobigny et appliquer les mesures sanitaires liées au Covid-19 lors de l'accueil du public,
- en matière de partenariats : entretenir les partenariats historiques (PCF, IHS-CGT, l'Humanité, association Périphérie),
- en matière de valorisation : refondre le site internet, source de visibilité et d'accroche du public, poursuivre au niveau local une politique de manifestations culturelles de qualité, favorisant un ancrage local et un rayonnement important, s'appuyant en particulier sur des partenariats universitaires ou associatifs et étendre le public (carte Ikaria et démarche usagers).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Archives	Dépenses	0,102	0,092	0,102	0,115
	Recettes	0,040	0,033	0,021	0,025

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Archives	Dépenses	0,099	0,100	0,136	0,081

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	40	22	10	8

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Aider au développement de la fonction archives dans les services publics					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services départementaux	cible	30	40	40	40	40
	réalisé	18	26	29		
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services de l'État	cible	15	15	15	15	15
	réalisé	19	21	16		

Commentaire : L'objectif est de continuer à faire progresser le nombre de visites et de pérenniser les relations avec des personnes ressources dans les services versants, et ce dans un but d'engager une politique d'archivage régulier. L'arrivée d'une nouvelle archiviste dans le secteur des Archives publiques à l'automne 2020 devrait permettre de remplir cet objectif.

Objectif	Maîtriser l'accroissement des fonds papier					
		2017	2018	2019	2020	2021
Métrage linéaire collecté dans l'année	cible	500	500	600	600	600
	réalisé	773	685	360		
Métrage linéaire disponible au 31/12	cible	160	3 259	3 500	3 500	
	réalisé	259	606	246		

Commentaire : Cet indicateur mesure l'accroissement des fonds des Archives départementales par rapport aux capacités de stockage de l'établissement. Il permet à court terme d'établir des priorités en matière de collecte et, à moyen terme, d'évaluer les besoins immobiliers.

En 2019, le chiffre de collecte a baissé en raison d'un manque de place dans les espaces de conservation. En effet, les aménagements prévus en 2018, qui avaient pris en compte dans le métrage cible des métrages linéaires disponibles, n'ont pas été réalisés. En conséquence, les espaces de conservation sont proche de la saturation totale, aussi la DSA a dû prioriser les entrées d'archives, publiques et privées.

Objectif	Maintenir voire accroître le rythme de la numérisation des collections pour faciliter leur consultation et leur diffusion en ligne					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'images fixes numérisées (archives papier et documents figurés)	cible	500 000	300 000	2 500	3 000	3 000
	réalisé	370 341	357 929	22 042		
Nombre d'heures d'enregistrement numérisées (documents sonores et audiovisuels)	cible	400	400	200	200	100
	réalisé	626	272	247		

Commentaire : Les opérations de numérisation ont deux objectifs : mettre en ligne les images réalisées et ainsi protéger les documents originaux, qui ne sont plus consultés. Elles constituent donc une politique primordiale qui donne de la visibilité aux services d'archives et qui mesure leur dynamisme. Les opérations de numérisation réalisées par FamilySearch se sont achevées en 2018 ; de plus, le poste de photographe des archives est vacant depuis l'été 2018 ; enfin, le budget de numérisation pour 2020 et 2021 est revu à la baisse par rapport aux années précédentes. Ces éléments cumulés expliquent que le volume des numérisations a considérablement ralenti et que les objectifs quantitatifs restent réduits.

Objectif		Mettre en place la plate-forme d'archivage électronique (dématérialisation) (obligation légale et pérennité de l'information numérique produite par les services départementaux)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Suivi d'opération	cible	Consultation des entreprises (mise en service 2017).	1/ Finalisation module archivage intermédiaire et mise en production de l'archivage des actes dans la GED. 2/ Acquisition et mise en œuvre d'un SAE et archivage définitif des Actes.	Entrée en production de l'archivage intermédiaires des actes dans la GED	Acquisition et mise en production d'un SAE et archivage définitif des actes Entrée en production de l'archivage intermédiaire des actes dans la GED	Archivage des Actes (délibérations, décisions, arrêtés) dans le SAE et archivage rétrospectif manuel d'autres fonds électroniques (NCP, matrice cadastrale)
	réalisé	Étude de cadrage technique. Acquisition d'un SAE. Evaluation des solutions logicielles du marché. Entrée en production de l'archivage intermédiaire de la BNR sur la GED.	1/ réalisé. 2/mise en œuvre d'une instance de test du SAE au dernier trimestre et formations des agents de la DSA.	Recette de l'archivage intermédiaire des Actes dans la GED. Définition des paramètres et procédures		
<p>Commentaire : Les actes du Département sont désormais entièrement dématérialisés ; leur archivage intermédiaire, assuré par défaut sur l'espace collaboratif du secrétariat général, va être sécurisé dans le module RM de la Gestion électronique de documents (GED) Alfresco. Son entrée en production sera effective en 2020. La mise en œuvre indispensable d'un SAE pour l'archivage définitif des actes doit être réalisée en 2020, afin de garantir la sécurité des données, la sécurité juridique du Département et ne pas perdre le soutien financier du ministère de la Culture. En 2021, l'archivage électronique des archives publiques dématérialisées pourra être étendu à d'autres corpus. Une fois ce système d'archivage électronique mis en service, un nouvel indicateur sera proposé pour mesurer la collecte d'archives numériques par rapport aux capacités de stockage des serveurs.</p>						

Objectif		Poursuivre le développement du site internet des Archives départementales				
		2017	2018	2019	2020	2021
Total cumulé des instruments de recherche mis en ligne	cible	250	250	250	260	270
	réalisé	229	229	257		
Total cumulé de documents mis en ligne dans la rubrique « Archives numérisées »	cible	22 000	300 000	300 000	910 000	920 000
	réalisé	21 822	21 822	899 976		
Nombre de visites annuelles	cible	100 000	100 000	150 000	200 000	250 000
	réalisé	86 677	75 380	178 712		
<p>Commentaire : La mise en ligne du « portail de l'histoire des familles » en 2019, proposant de nombreuses ressources généalogiques en ligne attendues des usagers, aboutit à une augmentation très significative de la fréquentation du site internet de la DSA. A ce jour, près de 490 usagers quotidiens consultent de façon effective le site des Archives. Le développement éditorial de notre site internet devrait permettre également un élargissement du public internaute.</p>						

Objectif		Maintenir l'offre des Archives départementales en matière d'action éducative, scientifique et culturelle				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions en direction des publics scolaires, universitaires et des professionnels de l'Education	cible	30	30	25	25	25
	réalisé	49	52	33		
Nombres d'actions scientifiques et culturelles (conférences, tables rondes, séances de séminaires, projections, journées d'étude, visites de groupes, etc.)	cible	40	40	35	35	35
	réalisé	38	58	55		
<p><u>Commentaire</u> : Le public sera très vraisemblablement inférieur en 2020 à cause du confinement et des annulations des activités culturelles. La programmation liée à l'exposition a pu être reportée suite à sa prolongation jusqu'à la fin de l'année 2020. Nul ne peut prévoir à l'heure actuelle si la pandémie aura encore des conséquences en terme de fréquentation du public et d'accueil de groupes. Néanmoins, la DSA proposera une nouvelle exposition et la reconduction des nouvelles actions culturelles en 2021.</p>						

Action 1 : Collecte, conservation et traitement des archives

Objectifs de l'action

En termes de **collecte**, les objectifs et priorités pour 2021 sont répartis selon la provenance et les types de supports.

Pour les archives publiques, il s'agit de :

- appuyer les services départementaux dans la gestion de leurs archives avec la mise à jour des tableaux de gestion,
- animer un réseau de référents archives dans les directions volontaires (DCPSL, DRH),
- réaliser des missions de conseil, auprès des services, sur la dématérialisation des procédures et des documents et sur la mise en œuvre du RGPD (préconisations en matière de cycle de vie des documents).

Pour les archives privées, il s'agit de :

- limiter la collecte aux organismes avec lesquels le Département a passé des conventions,
- poursuivre les travaux scientifiques menés dans le cadre de la convention avec le Parti communiste français et l'Institut Histoire Sociale-CGT,

Pour les archives audiovisuelles et iconographiques, il s'agit de :

- recueillir les dépôts administratifs complémentaires d'archives audiovisuelles et iconographiques des communes de la Seine-Saint-Denis et des dépôts complémentaires audiovisuels des associations Périphérie, Ciné-archives et IHS-CGT.

En termes de **traitement et conditionnement**, les principaux objectifs de l'année 2021 sont :

- de continuer les opérations de reconditionnement et de restauration de plusieurs fonds, en s'appuyant sur le diagnostic des fonds de 2019,
- pour les archives publiques, d'actualiser l'état des versements et l'état des fonds, de reprendre les versements pour enrichir leur description et de saisir dans Mnesys les inventaires papiers ou bureautiques dans le but d'en faciliter l'accès pour les lecteurs via les moteurs de recherche, que ce soit en salle de lecture et sur internet).
- pour les archives privées,
 - o pour ce qui se rapporte aux fonds syndicaux, de poursuivre le récolement intellectuels de fonds volumineux et de rédiger des instruments de recherche,
 - o pour ce qui se rapporte au PCF, de traiter et inventorier les fonds personnels et institutionnels,
 - o de continuer le recolement de fonds d'entreprises.
- pour les archives audiovisuelles et iconographiques, d'aider les services municipaux d'archives dans le traitement de leurs fonds, d'achever le traitement des archives photographiques de Pierre Trovel, de Jacques Forget et de la société Baranger et du fond photographique de presse de la mairie d'Epina y sur Seine, de continuer le traitement du fond photographique dit du « Matin » en lien avec le musée de la résistance nationale, et d'achever le traitement des fonds audiovisuels de Philippe Troyon, de l'association les Engrenageurs et de la Cathode, et celui de la direction de la communication du Conseil départemental.

Par ailleurs, en 2021, des archives iconographiques (photothèque du journal *l'Humanité*, fonds Pierre Gernez, fonds Raymond Tessier...), audiovisuelles (numérisation de supports vidéos, cinéma et sonores) et papier (état civil, plans cadastraux...) feront l'objet de numérisation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,027	0,021	0,024	0,023

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,099	0,100	0,136	0,081

Action 2 : Communication, valorisation et parcours éducatifs

Objectifs de l'action

En ce qui concerne la **communication des documents**, les objectifs relatifs à l'année 2021 sont au nombre de 4 :

- mettre à disposition du public de nouvelles ressources archivistiques sur les postes de consultation en salle de lecture (instruments de recherche et documents numérisés),
- mettre en ligne de nouvelles ressources sur le portail de valorisation (archives audiovisuelles, corpus iconographiques, fonds du PCF),
- continuer le travail de refonte du site internet de la DSA et du développement territorial (nouvelles pages dédiés aux professionnels et aux partenaires, fiche d'aide à la recherche...),
- renouveler les cours de paléographie, les ateliers de généalogie et les cycles d'aide à la recherche.

En ce qui concerne la **valorisation des documents**, les objectifs pour l'année 2021 sont :

- des propositions d'actions spécifiques à destination des personnes âgées dans le cadre de la carte Ikaria,
- une exposition sur l'histoire des collèges et ses actions de médiation (table ronde, visite guidée, partenariat renforcé avec le CDT sur les visites),
- une journée d'étude autour des affiches politiques dans le cadre de l'opération de numérisation des affiches du PCF,
- un maintien des partenariats existants avec le secteur patrimoine de Périphérie, le musée de l'Histoire vivante de Montreuil et l'université de Paris 1,
- la poursuite du cycle de la séance de 12h32,
- la collecte de témoignages oraux sur l'histoire du sport en Seine-Saint-Denis.

En ce qui concerne les **actions éducatives**, les priorités de 2021 sont de :

- renouveler la publication du livret pédagogique sur la Seconde Guerre Mondiale pour les collégiens, en lien avec les différents partenaires déjà identifiés,
- poursuivre la préparation du projet sur « l'histoire des collèges par les collégiens » et de l'exposition sur les pratiques sportives en Seine-Saint-Denis,
- poursuivre le partenariat avec les villes d'Aubervilliers et La Courneuve dans le cadre de l'EAC,
- consolider les partenariats avec l'Université Paris 1 en vue de son installation sur le campus Condorcet (accueil d'étudiants dans le cadre d'enquêtes collectives sur l'histoire d'Aubervilliers).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépenses	0,025	0,022	0,028	0,042
	Recettes	0,040	0,033	0,021	0,025

Action 3 : Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique

Objectifs de l'action

En 2021, plusieurs objectifs opérationnels seront poursuivis :

- poursuivre le soutien financier aux associations,
- renouveler la réunion annuelle des associations historiques et patrimoniales permettant un échange d'informations entre associations, le retour d'expérience, et suscitant la réflexion sur des problématiques communes,
- encourager la diffusion et la circulation des informations entre associations et valoriser les initiatives des associations en direction du grand public (balade urbaine, conférence, publication),
- proposer des partenariats dans le cadre de la publication du livret de la Seconde Guerre mondiale : sollicitation des associations pour des recherches historiques et la recherche d'illustrations.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier	Dépenses	0,050	0,050	0,050	0,050

Mission

Citoyenneté active et sports

Programme

Sports et loisirs

Programme

Promotion de la vie associative et démocratie participative

Programme : Sport et loisirs

*Ce programme relève
de la Mission
Citoyenneté active et sports.*

Ce programme comporte trois actions :

- Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive,
- Accompagner la structuration du mouvement sportif,
- Soutenir des actions émancipatrices et inclusives.

Objectifs du programme

Le Département est engagé dans la construction de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP). En matière de politique sportive, il s'agit ainsi de se projeter au-delà des JOP, pour construire une ambition qui permettra de franchir un seuil qualitatif significatif. L'enjeu est en effet de faire de la Seine-Saint-Denis un territoire sportif permettant à chaque individu de se construire, de s'engager dans le parcours de son choix, de poursuivre ses objectifs : santé, bien-être, convivialité, échanges, loisir, jeu, compétition, performance... dans le cadre qui lui sied, en club, à l'école ou de manière autonome.

La crise sanitaire a permis d'identifier la nécessité de renforcer le sport et les loisirs comme facteurs de bien-être, de lien social et de santé. Or, les acteurs du secteur ont été parmi les plus touchés : la plupart des disciplines sportives ont longtemps été interdites, provoquant la mise à l'arrêt des clubs et le chômage partiel des salariés ; les équipements sportifs ont été fermés et leur réouverture partielle par phase reste soumise à des protocoles sanitaires lourds à mettre en place. Les compétitions et manifestations sportives ne peuvent avoir lieu dans les conditions habituelles... Autant d'éléments nécessitant une adaptation forte des acteurs du secteur et des équipements à accompagner tout en développant les actions inclusives et émancipatrices.

Enfin, suite à la création de l'Agence nationale du sport (ANS) en 2019, les collectivités seront appelées en 2021 à participer à de nouvelles instances, comme la conférence régionale du sport, selon des modalités encore à préciser. Toutefois, il reste difficile de mesurer les impacts de cette réforme pour le Département.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Sports et loisirs	Dépenses	11,976	11,378	10,346	10,134
	Recettes	0,114	0,038	0,594	0,136

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Sports et loisirs	Dépenses	3,806	4,337	6,565	2,948
	Recettes				

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	44	18	5	21

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Ces quatre nouveaux indicateurs résultent du travail sur la segmentation stratégique et l'évaluation de la politique sportive au regard notamment du projet de direction. Ils sont en cours de structuration quant à la collecte des données et l'évaluation de leur faisabilité et pertinence. Un temps freiné par la crise, ce travail va permettre de préciser les cibles à atteindre au regard des valeurs années zéro (2018, 2019 ou 2020 selon les indicateurs).

Objectif		Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive				
		2018	2019	2020	2021	2022
Evolution de la part des énergies fossiles consacrée au fonctionnement des équipements sportifs départementaux	cible					
	réalisé					
<p><u>Commentaire :</u> L'objectif est de mesurer l'impact carbone des équipements sportifs départementaux pour le réduire le cas échéant avec des actions dédiées. Un accompagnement de la Délégation à la transition écologique est en cours pour construire et chiffrer cet indicateur. Sont concernés nos équipements sportifs en régie directe : Parc des sports de Marville, stade de la Motte, Base de loisirs de Champs sur Marne.</p>						

Objectif		Accompagner la structuration du mouvement sportif				
		2018	2019	2020	2021	2022
Evolution du nombre de licenciés dans les disciplines en projet de territoire	cible					
	réalisé					
<p><u>Commentaire :</u> L'objectif est de mesurer la pertinence des projets de territoire sur l'axe licenciés et encourager de nouvelles disciplines à s'engager dans cette démarche.</p>						

Objectifs		Accompagner la structuration du mouvement sportif Soutenir des actions sportives émancipatrices et inclusives				
		2018	2019	2020	2021	2022
Part des subventions fléchées sur la pratique sportive de haut niveau	cible					
	réalisé					
<p><u>Commentaire :</u> L'objectif est de mesurer la part consacrée dans le budget du service au sport de haut niveau, pour effectuer le cas échéant un rééquilibrage en faveur des projets éducatifs, sociaux et inclusifs de nos partenaires.</p>						

Objectif		Accompagner la structuration du mouvement sportif Soutenir des actions sportives émancipatrices et inclusives				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'équipes et d'athlètes féminines soutenues dans le cadre du dispositif des clubs de niveaux national (CNN)	cible					
	réalisé					
<p><u>Commentaire :</u> L'objectif est de mesurer les effets de la réforme CNN adoptée en 2020 favorisant la pratique féminine.</p>						

Action 1 : Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive

Objectifs de l'action

Pour permettre le maintien d'une offre d'équipements équilibrée et attractive, répondant aux nouveaux enjeux sanitaires et sportifs ainsi qu'à l'héritage olympique, 2021 sera marquée par la poursuite et l'adaptation des grands chantiers : mise en conformité et réhabilitation du parc départemental des sports de Marville, finalisation de l'appel à projet pour la restructuration/gestion du stade Raoul Montbrand, accompagnement du délégataire UCPA dans le réaménagement du poney club au centre équestre départemental.

La poursuite du plan piscines et le déploiement du plan « savoir-nager », co-construit avec les partenaires du territoire, constituent un autre enjeu fort du programme sport et loisirs pour 2021, en vue d'engager la construction d'un héritage équilibré des JOP 2024, bénéficiant à l'ensemble de ses habitants. À cet égard, le service suivra l'émergence des grands projets, comme la nouvelle piscine de Marville, ou le Prisme au stade de La Motte.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive	Dépenses	2,188	1,748	1,191	1,149
	Recettes	0,098	0,031	0,584	0,136

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive	Dépenses	3,690	4,205	6,449	2,948
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : Accompagner la structuration du mouvement sportif

Objectifs de l'action

L'accompagnement et l'aide à la structuration du mouvement sportif, axe majeur de la politique sportive, sera au cœur des enjeux de 2021 et se poursuivra autour des projets de territoire disciplinaires et des grands partenaires en conventions d'objectifs. Initiés en 2019, structurés en 2020, ce sont les projets de territoire rollers skating et water-polo qui devront se consolider et finaliser leur structuration en 2021. Par ailleurs, les disciplines encore très dépendantes du rayonnement d'un seul club grand partenaire feront l'objet d'un travail spécifique par la mobilisation d'autres acteurs ressources sur le territoire, notamment le comité départemental, et ce particulièrement en cyclisme, athlétisme, lutte, mais aussi football. Globalement ces perspectives seront éminemment soumises aux possibilités de reprise de l'activité sportive pour la saison 2020-2021.

En outre, cette saison sera marquée par les élections fédérales et, par déclinaison, les élections départementales, au sein des comités. Pour stabiliser les partenaires sportifs dans ce contexte incertain, les conventions pluriannuelles arrivées à échéance seront prolongées d'un an pour que le nouveau projet sportif soit étudié à partir de la saison suivante, avec la nouvelle équipe élue.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagner la structuration du mouvement sportif	Dépenses	8,192	8,148	8,311	8,006
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagner la structuration du mouvement sportif	Dépenses	0,116	0,133	0,116	-
	Recettes	-	-	-	-

Action 3 : Soutenir des actions émancipatrices et inclusives

Objectifs de l'action

En écho aux enjeux de bien-être, de santé et de convivialité, le soutien aux actions sportives émancipatrices et inclusives, deuxième axe de la politique sportive départementale, se traduira, au sein du plan de mobilisation des JOP, par l'orientation du volet sportif de l'appel à Agir vers un axe santé, par le renouvellement, pour l'été olympique 2021, du bel été solidaire, et par le déploiement, en année pleine, de l'action « 24 sites pour 2024 », permettant à tout Séquanodionysien de pratiquer une activité sportive gratuite dans l'espace public et en proximité.

En lien avec le nouveau Projet éducatif départemental en cours de construction, le dispositif « sport au collège », permettant de valoriser l'intervention spécifique du Département en direction des collégiens par le déploiement de nouveaux outils à destination des professeurs d'EPS, sera structuré par un programme à déployer sur la période 2021-2024 : mobilité par le sport à travers notamment de séjours en pleine nature, résidences sportives en complément des sections sportives, sensibilisation et découverte du para-sport, climat scolaire et jeu.

Dans le contexte d'une année olympique marquée par les JOP de Tokyo, décalés suite à la crise sanitaire, 2021 sera l'occasion de s'appuyer sur les axes et actions précisées, pour développer une stratégie autour de l'héritage paralympique pour le territoire et ses habitants.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Soutenir des actions émancipatrices et inclusives	Dépenses	1,596	1,482	0,843	0,979
	Recettes	0,016	0,006	0,010	0,000

Programme : Promotion de la vie associative et démocratie participative

*Ce programme relève de la Mission **Citoyenneté active et sports***

Ce programme comporte deux actions :

- Relations avec les associations,
- Education populaire et démocratie participative.

Objectifs du programme

La Seine-Saint-Denis compte plus de 20 000 associations actives sur son territoire. Aussi, la dynamique du tissu associatif séquanodionysien représente un enjeu économique et social fort.

Le contexte de crise sanitaire a fortement impacté les associations en France. Même si la santé du tissu associatif a été menacée, cette période a mis en exergue la réactivité et la créativité de certaines associations ainsi qu'un engagement citoyen fort. En effet, les structures ont dû se réinventer pour répondre aux problématiques posées et pour accompagner les plus fragiles.

Pour 2021, le Département souhaite proposer un soutien renforcé aux associations, au-delà des aspects financiers (appels à projet thématiques ou subventions de fonctionnement). Aussi, les différentes actions proposées auront pour but de maintenir la vitalité associative sur le territoire, de pérenniser les nouvelles synergies et dynamiques et de valoriser et encourager l'engagement citoyen des habitants de la Seine-Saint-Denis.

C'est pourquoi les actions du Département le positionneront comme un acteur important de la vie associative.

Les élections Départementales de 2021 peuvent être vu comme une opportunité à saisir afin de renforcer la participation des citoyens dans l'action publique. Les villes impliquées dans des démarches de résilience urbaine ont repensé leur gouvernance territoriale. De plus, pendant la crise, certaines tribunes ont appelé à une réflexion pour renouveler les pratiques démocratiques.

Enfin, la DVAEP continuera ses missions d'amélioration et d'harmonisation des procédures internes sur la gestion des subventions versées aux partenaires associatifs. En conséquence, le rôle de la Délégation sera confirmé tant sur de la création d'outils, que sur l'accompagnement des directions ou encore en tant que garant de la bonne mise en œuvre des procédures.

En outre, le sujet du renouvellement de l'outil de gestion des subventions (actuellement Capdemat) reste d'actualité, en lien avec la création d'un portail « vie associative et engagement ».

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Promotion de la vie associative et démocratie participative	Dépenses	0,001	0,001	0,109	0,475

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	3	3	0	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Accompagner les associations dans le recrutement de bénévoles				
		2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agents départementaux mobilisés dans le cadre du Dispositif interne « Agent.e.s solidaires »	cible	150				
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : Nouveau dispositif, lancé à l'automne 2020						

Objectif		Mise en place d'un plan de formation à destination des associations du territoire				
		2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'associations bénéficiaires	cible	80				
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : Il s'agit d'un nouveau dispositif.						

uObjectif		Renforcer la visibilité et le positionnement du Département sur le sujet de l'engagement citoyen				
		2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de participants (associations, bénévoles) à l'événement semaine de l'engagement	cible	150				
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : Décembre 2021						

Objectif		Budget participatif écologique et solidaire				
		2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de projets soumis au vote après instruction du Département ET Nombre de votants	cible	105/ 5 000				
	réalisé					
<u>Commentaire</u> :						

Action 1 : Relations avec les associations

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action impliquent de :

- apporter un soutien plus direct aux associations du terrain, c'est-à-dire en plus des subventions de fonctionnement et des aides urgentes exceptionnelles. Les actions proposées viseront à répondre aux problématiques rencontrées par les associations (difficultés de recrutement des bénévoles et risque de suspension de l'activité de certaines structures).
- promouvoir l'engagement bénévole et valoriser le positionnement du Département sur ces thématiques.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2021 sont les suivants :

- la promotion de la vie associative et du bénévolat. Dans ce cadre, la DVAEP :
 - o continuera le développement du dispositif « Agent.e.s solidaires ». Ce dispositif permet aux agents du Département de s'engager bénévolement auprès d'associations du territoire,
 - o relancera, en lien avec la DMTM, le mécénat de compétences, qui met en relation entreprises, fondations et associations de la Seine-Saint-Denis,
 - o poursuivra le partenariat avec l'association Tous Bénévoles facilitant la mise en relation entre associations et bénévoles,
 - o encouragera des actions innovantes de formation de bénévoles via l'Appel à Agir 2021,
 - o renforcera son rôle en matière d'animation de réseau.
- la mise en place d'un plan de formation à destination des associations. Il s'agit de participer à l'accompagnement et à la formation des associations du territoire, en complément des thématiques usuelles proposées par les têtes de réseau ou à l'accompagnement proposé en interne au département. Ces formations seraient destinées à un public large et les intervenants seraient multiples. De plus, ces formations auraient pour objectifs d'élaborer des guides et outils concrets pour les associations, disponibles sur une plateforme collaborative, et de favoriser la mise en réseau de ces acteurs du territoire.

Action 2 : Education populaire et démocratie participative

Objectifs de l'action

En ce qui concerne l'éducation populaire, l'objectif stratégique est de poursuivre le soutien en fonctionnement aux associations la FOL 93 et les Francas de Seine Saint Denis. Aussi, le Département souhaite encourager ces partenaires à diversifier leurs sources de financements, via la réponse aux appels d'offres du Département et à réaliser des actions directement en lien avec les politiques publiques.

En ce qui concerne, la démocratie participative, l'objectif stratégique pourrait être directement lié aux élections départementales de 2021, dans le sens où celles-ci permettraient de développer de nouvelles ambitions en matière de participation citoyenne. En effet, le récent contexte politique et social invite à penser différemment le pouvoir public. De plus, la perspective des JOP 2024 pousse vers ces thématiques.

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2021 sont les suivants :

- la création d'une Fabrique des transitions en Seine Saint Denis, qui prendrait la forme d'une instance citoyenne, reposant sur le principe d'encapacitation individuelle, et composée d'acteurs de la société civile tirés au sort. Cette instance mènerait des réflexions sur les grands enjeux actuels du territoire, suggérerait de nouvelles idées dans les but de contribuer à l'évolution des politiques publiques, et réaliserait des enquêtes de terrain et des recherches pour étudier les solutions locales.
- la mise en place d'un budget participatif solidaire et écologique à l'automne 2021, construit avec une instance citoyenne (de même forme que celle de la Fabrique) et dirigé vers le plus grand nombre de citoyens du territoire.

Mission

Europe et international

Programme

Coopérations européennes et internationales et animation

Programme

Gestion de projets européens

Programme : Coopérations européennes et internationales et animation territoriale

*Ce programme relève
de la Mission
Europe et International*

Ce programme comporte deux actions :

- Coopérations européennes et internationales,
- Centre ressources Europe International.

Objectifs du programme

Le monde en Seine Saint Denis

Avec 30 % de population immigrée et une grande partie de citoyens français d'origine étrangère, la mondialité de la Seine-Saint-Denis est effective. Aussi, les mémoires immigrés et les cultures en héritage enrichissent le patrimoine national. D'importants efforts demeurent primordiaux pour valoriser ces diversités et en faire un atout majeur du territoire de la Seine Saint Denis, en construisant une mondialisation des personnes, dans un territoire ouvert sur le monde. L'accueil de grands événements, à l'image des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, est une occasion de promouvoir ces messages et des actions basées sur la mondialité de la Seine-Saint-Denis.

Dans ce cadre, trois objectifs stratégiques ont été formulés :

- promouvoir une politique inclusive en lien avec plusieurs directions et politique publiques :
 - o mémorielles, qui mobilisent et reconnaissent les mémoires immigrées dans la mémoire nationale,
 - o culturelles, qui valorisent les fêtes et les commémorations communautaires (créateurs de liens entre les habitants),
 - o sociales, qui mettent en œuvre pour refuser et faire reculer les discriminations faites aux étrangers et aux français d'origine étrangère.
- favoriser la prise en compte de la dimension européenne et/ou internationale dans les politiques stratégiques du Département (plan de transition écologique, projet éducatif départemental, plan jeunesse...),
- accompagner les associations de solidarité internationale et acteurs locaux du territoire dans la réalisation de leurs initiatives pour un monde de justice, de paix et écologiquement responsable.

La Seine Saint Denis dans le monde

La Seine Saint Denis s'inscrit dans le mouvement d'affirmation des collectivités locales dans le champ des relations européennes et internationales, qui aujourd'hui va au-delà des affaires diplomatiques (universités, collectifs citoyens, ONG...).

Quel que soit le domaine de compétence départemental, les expériences étrangères peuvent fournir des exemples et des expertises, et aussi participer à porter des pratiques et des messages.

Le rayonnement mondial de la Seine Saint Denis est directement lié à sa capacité à se réinventer. L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques est une occasion essentielle d'apporter de la visibilité au territoire et à ses habitants. En outre, il est également prévu de mobiliser les réseaux internationaux afin de tirer partie de l'expertise des précédentes villes hôtes.

Dans ce cadre, trois objectifs stratégiques ont été posés :

- défendre les positions de la Seine-Saint-Denis auprès des instances européennes et internationales et optimiser leur soutien financier aux politiques et projets séquano-dionysiens,
- contribuer aux objectifs de développement durable et jouer à l'échelle départementale un rôle face aux défis globaux de l'humanité (transition énergétique, réalisation des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux de ses habitants),
- renforcer les coopérations avec d'autres territoires en Europe et dans le monde dans le but de favoriser les échanges de pratiques entre agents publics et de nourrir l'action départementale (implication dans les réseaux européens et internationaux).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Coopérations européennes et internationales	Dépenses	0,265	0,248	0,314	0,244
	Recettes	0,073	0,065	0,065	0,040

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	14	12	2	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Contribuer au développement de la Citoyenneté mondiale par un rayonnement local					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de jeunes touchés par les actions d'ECM et EDD (+ les actions dans le cadre de la quinzaine de la paix)	cible	250	250	300	320	350
	réalisé	320	320	414	Année en cours	
Nombre de partenaires éducatifs sensibilisés	cible	10	10	10	10	14
	réalisé	10	9	12	Année en cours	
Nombre de participants aux événements de Via le monde	cible			1900 Marché : 800 RDV-VLM : 200 Ciné : 910	1500 Marché : 700 RDV-VLM : 300 Ciné : 500	
	réalisé	1 727 (Marché : 700 Rdv-Vlm : 120 Ciné : 907)	1 166 (Marché : 420 Rdv-Vlm : 162 Ciné : 584)	560 (Marché : 200 Rdv-Vlm : 260 Ciné : NC)	Année en cours	
Nombre de connexions au Site Via le monde	cible	90 000	100 000	130 000	100 000	70 000
	réalisé	131 125	134 934	53 632	Année en cours	
Nombre de participants aux restitutions des projets de coopération décentralisée	cible	300	300	300		
	réalisé	300	200			
Nombre de participants aux réunions du réseau des villes	cible					
	réalisé	20	15	0	0	

Commentaire : L'indicateur concernant le nombre de participants aux projections-ciné est annulé, du fait de la fermeture du cinéma le Magic pour cause de travaux. Une programmation dans d'autres cinémas du Département et dans le cadre des projections ambulantes prévues par le Magic Cinéma est à l'étude.

Objectif	Accompagner les acteurs pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de rendez-vous de porteurs de projets accompagnés	Cible	120	200	200	200	120
	Réalisé	92	69	78	Année en cours	

Nombre de personnes formées	Cible	100	100	150	150	150
	Réalisé	85	42	102	Année en cours	
Nombre de projets éligibles et financés	Cible	nd	20	25	35	60
	Réalisé	28	25	30	Année en cours	
Nombre de prêts au Centre ressource	Cible	-	400	600	600	
	Réalisé	432	404	en cours	Année en cours	
Nombre de prêts	Cible	500	600	600	400	500
	Réalisé	304	314	314	Année en cours	

Objectif		Coopérer autrement pour un développement durable et inclusif ici et là-bas				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de projets co-financés	cible	6	5	7	7	7
	réalisé	6	5		Année en cours	
Nombre de personnes/ participants impliqués dans les actions locales en lien avec la coopération décentralisée	cible					120
	réalisé					
Nombre de partenaires impliqués dans les coopérations décentralisées	cible			20	22	50
	réalisé				30	
Nombre de services départementaux impliqués dans les coopérations décentralisées ou le travail en réseau	cible			8	6	8
	réalisé				6	
Nombre de projets cofinancés par des bailleurs extérieurs	cible			4	4	5
	réalisé				4	

Commentaire : En 2020, le nombre de partenaires engagés sur un projet de coopération décentralisée se répartit comme suit : 8 et + pour le projet AVEC, 6 pour le projet Festival des Communes, 5 pour le projet Station d'épuration Mitsamiouli, 5 pour le projet FSGT, 5 pour le projet Algérie, 4 pour le projet Jenine et 2 pour le projet Dong Can.

En 2020, le montant des subventions par pays est le suivant : Comores (197 000 dont 122 200 € de dépenses à la DEA), Palestine (65 500) et Algérie (5 000) ; et le montant des subventions par thématique est 122 200 pour l'eau et l'assainissement, 75 000 pour l'inclusion sociale et 12 500 pour d'autres projets.

Objectif		Proposer un accompagnement et une information aux acteurs et aux habitants du territoire sur les thématiques de la citoyenneté et de la mobilité européennes				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de publications sur les réseaux sociaux	Cible	N/A	12	24	36	36
	réalisé	N/A			33	
Nombre de publications sur le site internet du Département	Cible	N/A	12	24	50	
	réalisé	N/A				

Nombre d'événements organisés	cible	N/A	4	5	5	
	réalisé	N/A			8	
Nombre de participants aux événements	Cible	N/A	300	400	420	450
	réalisé	N/A			450	

Commentaire : La mise en place de ces nouveaux indicateurs répond à la labellisation du Département par la Commission Européenne en tant que centre d'information Europe Direct. Ces indicateurs coïncident avec ceux attendus par la Commission qui souhaite évaluer la portée des actions de communication sur l'Europe menées par le CIED (publication sur les réseaux sociaux, sur le site internet et événementiel).

Objectif		Renforcer le lien de proximité entre les habitants du département				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de participation du service international à des initiatives territoriales	cible				7	15
	réalisé			11		
Nombre de partenariats avec les acteurs locaux pour l'organisation d'initiatives	cible					25
	réalisé			18	5	

Commentaire :

Action 1 : Coopérations européennes et internationales

Objectifs de l'action

Dans le cadre de cette action, les politiques publiques développées se doivent d'être ancrées dans le territoire et accessible tout en étant basées sur l'ouverture européenne et internationale du Département. C'est pourquoi les objectifs stratégiques de cette action s'articulent autour de deux orientations.

En termes de politique publique ancrée dans le territoire et accessible, les objectifs sont de :

- favoriser la mobilité européenne et internationale des jeunes,
- susciter, accompagner et valoriser l'engagement des Séquano-Dyoniseins dans des actions de coopérations et de solidarité dans le monde,
- valoriser et assumer la mondialité de la Seine-Saint-Denis auprès des jeunes (dans et hors milieu scolaire),
- promouvoir les valeurs de paix,
- animer le territoire à travers des actions locales d'éducation à la citoyenneté européennes et mondiale.

En termes d'ouverture européenne et internationale du Département, les objectifs sont les suivants :

- développer des projets partagés avec d'autres territoires européens,
- favoriser la dimension internationale des politiques publiques du Département et permettre l'échange d'expériences avec d'autres territoires.

Par conséquent, les objectifs et priorités à mettre en œuvre pour l'année 2021 sont de :

- poursuivre les partenariats de coopération décentralisée existants et lancer de nouveaux partenariats de coopération européenne à l'aune des politiques publiques départementales prioritaires et d'enjeux partagés.

Plus spécifiquement :

- o en termes de coopérations bilatérales, il s'agira de poursuivre les actions menées au Vietnam ainsi qu'aux Comores (station d'épuration, festival des Comunues...), de consolider et renouveler les partenariats avec la Palestine et l'Algérie et de les ancrer sur une base citoyenne forte en Seine-Saint-Denis, et, pour l'espace méditerranéen, d'identifier les nouveaux partenaires de manière à formuler des projets correspondant aux défis communs (transition écologique et accueil des migrants) et d'amorcer un travail de valorisation des cultures méditerranéennes en Seine-Saint-Denis.

- o en termes de coopérations européenne, il s'agira de permettre à davantage de directions départementales de déposer des projets de coopération européenne, en les accompagnant et en les appuyant sur la méthodologie et l'aide au pilotage sur des thématiques telles que l'éducation, le développement durable et la transition énergétique, l'innovation sociale.
- o en termes de coopérations transversale, il s'agira de débiter le projet d'appui aux politiques publiques locales de lutte contre les violences faites aux femmes,
- o en termes de solidarité climatique, il s'agira de mener une réflexion afin d'identifier les actions de solidarité climatique du Département auxquelles le Service international pourra contribuer, en plus des projets déjà en cours (Comores et Vietnam).
- o en termes de jeunesse, il s'agira, entre autres, de renforcer et développer des projets de coopération internationale autour de la jeunesse, de soutenir et de valoriser l'engagement des jeunes, de favoriser la mobilité des jeunes...
- investir davantage les réseaux pour renforcer les coopérations avec d'autres territoires en Europe et dans le monde et porter la voix de la Seine-Saint-Denis sur la scène européenne et internationale. Certains réseaux pourraient être plus particulièrement investis afin de permettre de porter la voix de la Seine-Saint-Denis dans le monde au regard d'enjeux de défense des droits humains, de transition écologique..., de renforcer le plaidoyer de la -Saint-Denis auprès de ces partenaires en France et en Europe sur le maintien d'une politique de cohésion sociale forte, se nourrir d'expériences internationales pour préparer les JOP 2024 et leur héritage...
- organiser une collaboration plus poussée avec les diasporas, les associations, les institutions. En termes d'actions, citons : la relance de l'animation du réseau des villes et territoires de Seine-Saint-Denis, la valorisation de l'engagement local et international des communautés culturelles de Seine-Saint-Denis, l'éducation à la citoyenneté mondiale, la mobilisation du réseau des acteurs de la culture de la paix et de la non violence.
- Contribuer au rayonnement local, national et international des politiques publiques départementales et de l'engagement des acteurs du territoire en matière de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale. Cet objectif s'appuiera sur l'utilisation de l'outil Géoportail93 (valorisation de l'engagement international des Séquano-dyonisiens) et sur les actions menées dans le cadre de la préparation des JOP.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Coopérations et relations internationales	Dépenses	0,062	0,064	0,132	0,065
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : Centre Ressources Europe International

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action se déclinent comme suit :

- accompagner les acteurs de la coopération européenne et de la solidarité internationale pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif, en lien avec les acteurs locaux,
- cultiver et contribuer à la promotion de la citoyenneté européenne et mondiale et à l'engagement ici et là-bas,
- innover, promouvoir et s'inspirer de l'engagement et de l'expertise des acteurs de la solidarité, du Département, et des partenaires étrangers,
- diffuser la connaissance des centres de ressources (Via le Monde et CIED) départementaux et renforcer leur action hors les murs.

Les priorités 2021 seront les suivantes :

- animer et valoriser les centre de ressources (Via la monde et CIED) en renforçant la communication autour de leurs actions et en menant davantage d'actions hors les murs :

Il s'agira de :

- o améliorer la conception du centre de ressources Europe et International pour s'adapter aux nouveaux usages des acteurs de la coopération européenne et de la solidarité internationale en faveur d'un développement durable et inclusif, en lien avec les acteurs locaux (changement de logiciel PMB, offre de formation adaptée aux besoins des porteurs de projets dans le cadre de l'Appel à Agir,

- modernisation des communications afin de permettre des connexions à l'international, adoption d'une démarche d'animation hors les murs...).
 - o renforcer la communication autour des actions de Via le Monde et du CIED dans une optique d'augmentation du nombre de prêts de ressources documentaires et outils pédagogiques,
 - o mettre en ligne le système de gestion de bibliothèques mutualisées (PMB), nouvel interface et service du Portail documentaire pour les professionnels et utilisateurs de la documentation,
 - o proposer des cycles de rencontres thématiques sur les enjeux de la Mondialité en Seine-Saint-Denis avec les acteurs universitaires et des partenaires locaux.
- Améliorer la qualité des projets du territoire : créer les conditions d'élaboration, de réalisation et d'évaluation des projets de mobilité de jeunes, de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale :
Il s'agira de :
- o enrichir et diversifier le programme de formations proposées par le service international,
 - o mettre en place un parcours coordonné entre la formation, l'accompagnement méthodologique et documentaire et la capitalisation d'expérience pour les acteurs souhaitant préparer un dossier européen,
 - o poursuivre les rendez-vous collectifs d'échanges d'expériences et de compétences des acteurs du territoire via des micro-rencontres et y associer les partenaires associatifs de la coopération internationale du Département à bon escient,
 - o accompagner les acteurs dans leur recherche de partenaires et de financements locaux ou européens,
 - o valoriser la démarche d'étude, d'analyse et d'évaluation des acteurs et des pratiques de la solidarité internationale du territoire,
 - o promouvoir l'engagement de partenaires en faveur du commerce équitable et d'un modèle économique solidaire (marché d'hiver éthique et solidaire associant les acteurs du « In Seine Saint Denis »).
- animer un réseau des acteurs jeunesse et mobilité européenne/internationale. La DEI porte, avec la DDCCS, un projet de coordination des acteurs jeunesse et mobilité (comité départemental de la mobilité). Aussi, les rencontres régulières entre professionnels sur l'ensemble du territoire seront poursuivies.
- permettre aux jeunes de mieux comprendre les interdépendances mondiales et éveiller leur esprit critique. La DEI accompagne les équipes éducatives des collèges et les animateurs-éducateurs sur des projets de promotion de la citoyenneté européenne et mondiale par la constitution d'actions éducatives (projets Odyssee jeunes, simulation de Parlement Européen...). De plus, Via le Monde et le CIED accompagne et finance des projets de groupe de jeunes du territoire en Europe et à l'international, grâce à l'appel à agir « In Seine Saint Denis ».
- proposer un accompagnement et de l'information aux acteurs et aux habitants du territoire sur les thématiques relevant de l'Union européenne, à travers des outils de communication (infolettre mensuelle, site internet du Département, Centre ressources partenaires, site Via le monde...) et des animations (interventions dans les collèges, organisation d'une conférence-débat et de journées d'information...).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Via le monde	Dépenses	0,202	0,184	0,182	0,179
	Recettes	0,073	0,065	0,065	0,040

Programme : Gestion de projets européens

*Ce programme relève
de la Mission
Europe et international*

Ce programme comporte deux actions :

- Gestion des cofinancements européens
- Promotion du Département au niveau européen

Objectifs du programme

La contrainte forte qui pèse sur le budget départemental conduit à la recherche de financements pour l'action publique départementale, parmi lesquels les fonds européens constituent une ressource importante.

Les objectifs stratégiques s'articulent autour de plusieurs axes :

- optimiser la gestion déléguée de subventions globales, que ce soit pour finaliser la programmation 2014-2020 ou bien celle de 2021-2027,
- améliorer et diversifier les dispositifs cofinancés par les subventions globales,
- permettre à davantage de directions départementales de déposer des projets de coopération européenne, sur les thématiques suivantes : l'action sociale et l'innovation sociale, l'éducation ainsi que la transition écologique et le développement durable.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion de projets européens	Dépenses	0,019	0,149	0,043	0,042
	Recettes	0,018	0,028	0,077	0,031

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	10	8	1	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Assurer le pilotage de la convention de subvention globale FSE 2014-2020		
		2019	2020
Taux de programmation brute de la maquette FSE	cible	100 %	100 %
	réalisé	104 %	110 %
Taux de consommation / certification	cible		65 %
	réalisé	42,84 %	58 %
Recettes FSE	cible	6 M€	6 M€
	réalisé	5,157 M€	En cours de réalisation

Commentaire :

Taux de programmation : la presque totalité des projets est programmée, à l'exception des opérations de l'économie sociale et solidaire. Une stratégie de surprogrammation a été mise en place de manière à éviter une sous-consommation des crédits FSE en fin de programmation. Il s'agit d'une pratique de bonne gestion car au moment de la certification, l'expérience montre que les opérations sont régulièrement en sous réalisation.

Taux de consommation / certification : 58 % de la maquette financière 2014-2020 a été contrôlée. Les objectifs de certification

fixés par la convention de subvention globale pour l'année 2020 sont de 65% du montant programmé de 2018 et 20% de 2019.

Recettes FSE : En 2020, deux certificats de dépenses ont été transmis pour des montants respectifs de 584 941,10€ et 3 345 189,73€. Les objectifs de recettes devraient être atteints lors de l'appel de fond du 31 septembre 2020 (montant à percevoir estimé à 1,6 M€).

Objectif		Assurer le pilotage de la convention de subvention globale FSE 2014-2020				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets programmés par le Département au titre de sa subvention globale FSE	cible	28	26	28	9	5
	réalisé	28	33	15		
Montant des projets programmés au titre de la subvention globale FSE	cible	6,2 M€	6,3 M€	4,8 M€	5 M€	5 M€
	réalisé	6,1 M€	6,903 M €	10,9 M€		

Commentaire : Le nombre de projets programmés peut être variable d'une année à l'autre car la subvention globale permet de programmer des projets sur 3 ans, mais cela dépend des contraintes fixées par l'autorité de gestion, la Direccte.

En 2018, 28 opérations « Projets Insertion Emploi », représentant près de 90% de la maquette financière 2018-2020, ont été prévues sur 3 ans. Des raisons externes au Département ont impliqué un nombre d'opérations réalisé (15) moindre que prévu en 2018. Toutefois, toutes les opérations Projets Insertion Emploi seront programmées en 2019. Pour 2020, 5 opérations sont programmées.

Le Département n'est pas en retard sur son objectif de programmation au global, car selon la convention de subvention globale, la collectivité respecte le rythme posé par l'autorité de gestion qui était de 5M€ par an.

Objectif		Appuyer les directions du Département pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers FSE hors subvention globale déposés par le Département	cible	0	0	1	1		
	réalisé	0	0	1	1		
Nombre de dossiers FEDER déposés par le Département	cible	-	-	2	-		
	réalisé				-		
Nombre de demandes de financements européens hors fonds structurels (programmes d'action communautaire...) déposées par le Département	cible	0	0	1	2	2	3
	réalisé				1	Année en cours	
Montant des demandes FSE hors subvention globales déposées par le Département	cible				ACTE : 67 668 €		
	réalisé				ACTE : 67 668 €		
Montant des demandes FEDER déposées par le Département	cible			Projet collège Robespierre : 583 306 Projet piscine Pierrefitte : 372 040			
	réalisé						
Montant des demandes de financements européens hors fonds structurels (programmes d'action communautaire...) déposées par le Département	cible						
	réalisé		Projet @ppor : 157 821 e				

Nombre de directions accompagnées (sessions d'information sur les fonds UE, formations spécifiques, etc.)	cible					4	5
	réalisé					En cours	
Nombre de projets portés par les directions identifiés et formalisés (fiche pré-projet)	cible					4	5
	réalisé					En cours	
Nombre de partenariats européens établis/ de projets transnationaux déposés	cible					1	2
	réalisé					En cours	
Nombre de dossiers sélectionnés pour financement	cible					1	1
	réalisé					En cours	
Commentaire :							

Objectif		Nombre d'évènements de plaidoyer pour valoriser le territoire et son utilisation des fonds structurels				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible				1	
	réalisé					
Commentaire : Après plusieurs années, le Département va inscrire un nouvel évènement de plaidoyer, notamment pour défendre sa situation pour les fonds structurels et la programmation 2017-2021. L'évènement aura lieu en novembre.						

Objectif		Nombre d'évènements et de sensibilisation à l'Union Européenne		
		2019	2020	2021
Indicateur de résultat	cible			
	réalisé			
Commentaire : Dans le cadre des activités de centre d'information Europe Direct, le service Europe organise des évènements à destination des publics départementaux (habitants, jeunes adultes, collégiens, associations) pour parler de citoyenneté européenne et donner de l'information sur l'Europe (une dizaine d'évènements/an). L'organisation d'évènement est impactée par la crise sanitaire et a obligé le CIED a reconfigurer les évènements prévus (évènements en ligne, ou en plein air, report au second semestre 2020).				

Action 1 : Gestion des cofinancements européens

Objectifs de l'action

Cette action est composée d'un unique objectif stratégique, qui est de faire croître le nombre de projets cofinancés par l'Union Européenne.

Cet objectif se décline en quatre priorités pour l'année 2021 :

- assurer le pilotage des conventions de subvention globale FSE sur la période 2014-2020, ce qui se traduit par :
 - o un appui à la Direction de l'Emploi, de l'Insertion et de l'Attractivité Territoriale (DEIAT) pour les phases de programmation, de contrôle du service fait, d'évaluation, de saisie internet et de mise à jour de document de gestion. L'ensemble des projets de la subvention globale devront être planifiés en 2021.
 - o l'optimisation des modalités de gestion interne de la subvention globale (création d'outils et anticipation échéances),

- o l'identification, la quantification et la diminution des risques liés à la gestion de cette convention,
- o l'actualisation de la cartographie des risques de gestion du FSE,
- o la gestion des dossiers d'assistance technique en lien avec la Direction des Finances.
- assurer le pilotage et la gestion de la subvention globale IEJ :
 - o la clôture de la certification des dépenses engagées sur des projets de subvention globale IEJ,
 - o la rédaction de réponse aux audits de projets.

Par ailleurs, la DEI sensibilisera les directions aux possibilités et aux mécanismes de co-financements européens. Pour ce faire, elle rencontrera les directions et services afin de leur présenter les dispositifs européens et fixera des rendez-vous annuels avec chacune pour recenser les projets à venir et donc pour prévoir les co-financements possibles.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion des cofinancements européens	Dépenses	-	0,118	-	-
	Recettes	0,018	-	0,049	-

Action 2 : Promotion du Département au niveau européen

Objectifs de l'action

La Seine-Saint-Denis est un Département pauvre, situé dans une région riche. Aussi, le volume global des fonds structurels alloués par la commission européenne va se réduire et induire la baisse de la programmation 2021-2027.

Par ailleurs, le ralentissement de l'activité européenne de la région Ile-de-France a généré, de fait, un fléchissement des relations entre le Département et la Région.

Dans ce cadre, la DEI va aider les directions départementales dans leur portage de projets de coopération européenne. Il s'agira de permettre le financement de politiques innovantes et de trouver des alliés et partenaires européens ressemblants.

En outre, le Département dispose d'un label Centre d'Information Europe Direct (CIED) depuis 2018, et doit donc communiquer sur les opportunités des fonds programmes européens au local.

Les enjeux de l'année 2021 seront de réussir la traduction opérationnelle du changement de cap de la politique de cohésion européenne, en particulier la transformation du FSE en FSE+, à dimension plus sociale, et de saisir les opportunités de transformations écologiques du territoire que permettront de nouveaux financements européens.

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2021 portent sur deux axes :

- en matière de promotion du Département au niveau européen, il s'agira de renforcer l'implication dans les réseaux existants (Association française du Conseil des communes et régions d'Europe [AFCCRE] afin de valoriser les initiatives innovantes du Département, d'identifier les bonnes pratiques qui enrichiront les politiques publiques et de constituer de nouveaux partenariats avec d'autres collectivités d'Europe.
- en matière de promotion de l'Europe en Seine-Saint-Denis, il va s'agir d'organiser davantage d'événement promouvant la citoyenneté européenne et suscitant le débat sur l'Europe en élargissant le public touché par le CIED Seine-Saint-Denis avec le pôle solidarité (jeunes en insertion, personnes handicapées, familles et jeunes accompagnés par la DEF) et de proposer plus de formations sur les programmes et fonds européens dans le cadre du CIED à destination des publics intermédiaires (associations, missions locales, centres sociaux, villes, société civile).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Promotion du Département au niveau européen	Dépenses	0,019	0,031	0,043	0,042
	Recettes	-	0,028	0,028	0,031

Mission

Réseau routier et mobilité durable

Programme

Maintenance et modernisation du réseau routier

Programme

Infrastructures de transports en commun

Programme

Partage et qualité de l'espace public

Programme : Maintenance et modernisation du réseau routier

*Ce programme relève
de la Mission*

***Réseau routier et mobilité
durable***

Ce programme comporte une action :

- Mise en sécurité du réseau.

Objectifs du programme

En 2016, l'Assemblée départementale a adopté le Plan Mobilités durables 2016-2020 (PMD), marquant sa volonté de renforcer son action sur son réseau routier, pour faire face aux enjeux de déplacements et de mobilité actuels et à venir. En 2019, le Département a adopté l'Engagement pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique et la stratégie vélo départementale en faveur d'un territoire 100 % cyclables. Cette stratégie consolide l'ambition du développement de l'usage du vélo, en tant que solution pour les déplacements du quotidien des habitants.

Aussi, le Département réaffirme depuis plusieurs années sa volonté de répondre aux enjeux et aux besoins croissants des séquanodionysiens en matière de mobilité, de déplacement et qualité des espaces publics.

Il souhaite apporter des réponses aux besoins en déplacements quotidiens des concitoyens dans des espaces publics rénovés et sécurisés, adapter le réseau d'infrastructures à une offre de transports qui connaît d'importantes mutations structurelles (liées notamment au futur réseau du Nouveau Grand Paris), à l'heure où se développent les technologies liées à la mobilité intelligente, et à une demande forte d'aménagements dédiés aux mobilités actives et durables.

De plus, les enjeux de transition énergétique (réduction de la pollution, évolution des usages sur les routes départementales, aménagement d'espaces publics support de déplacements alternatifs à la voiture et de vie urbaine) ont pris un poids conséquent en 2020, de par le contexte sanitaire qui a accompagné les périodes de déconfinement. Façonner l'offre de mobilité pour l'adapter aux enjeux à venir, tout en prenant en compte les nouvelles précautions sanitaires qui restent importantes pour une très grande majorité de citoyens sera un objectif poursuivi en 2021.

Ces orientations complètent la forte mobilisation du Département en faveur du développement des projets de transports en commun (prolongement du T1 vers l'ouest, T5, T8, adaptation et sécurisation de la ligne T1, poursuite des chantiers du Grand Paris Express...).

En 2020, dans un contexte particulier, le Département a mis en œuvre ou accompagné la mise en place près d'une centaine de km de pistes cyclables transitoires sur le réseau de voirie départemental, concourant à l'émergence d'un réseau cyclable structurant à l'échelle du territoire.

L'activité de la DVD est également très fortement marquée par la préparation du territoire aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. L'implantation de plusieurs infrastructures olympiques sur le territoire conduit à la poursuite des études et l'engagement des premiers travaux sur les axes de desserte de futurs sites olympiques (RD932, RD30 et RD50 au Bourget, Franchissement de la Seine entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis...).

Enfin, l'entretien et la maintenance du patrimoine, enjeu majeur pour la collectivité, doit permettre de garantir le niveau de sécurité attendu des infrastructures et équipements routiers gérés par le Département.

Les objectifs stratégiques du programme Maintenance et modernisation du réseau routier sont de :

- moderniser le patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et développer les mesures innovantes pour le réseau,
- assurer le maintien d'un niveau de service et de sécurité du patrimoine routier départemental conforme à ses usages actuels et futurs. Il s'agit de garantir la sécurité d'usage et la pérennité du patrimoine routier, des ouvrages d'art et du parc de candélabres et portiques de signalisation.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Maintenance et modernisation du réseau routier	Dépenses	4,628	4,131	4,115	4,123
	Recettes	1,487	1,501	1,861	2,061

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Maintenance et modernisation du réseau routier	Dépenses	8,998	9,206	9,950	9,650
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	183	58	59	66

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Assurer la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art et des PPHM (portiques, potences et hauts-mâts)		
		2018	2019	2020
Nombre et part d'inspections détaillées sur ouvrages d'art (pont et murs) et PPHM départementaux dans l'année	cible	51	53	56
	réalisé	49 soit 18%	55 soit 20%	
<u>Commentaire</u> :				

Objectif		Assurer un niveau de service acceptable des chaussées des rues départementales		
		2018	2019	2020
Linéaire des couches de roulement renouvelées dans l'année	cible	8 500 m	10 250 m	9 300 m
	réalisé	8 500 m soit 2,5%	6 350 m soit 1,8%	
<u>Commentaire</u> :				

Action 1 : Mise en sécurité du réseau

Objectifs de l'action

Le domaine public routier départemental est un patrimoine qu'il convient de gérer en assurant sa maintenance, son exploitation et l'instruction administrative des diverses demandes qui s'y rattachent.

La maintenance consiste à garantir la pérennité du patrimoine et du niveau de service pour l'utilisateur, ce, aussi bien sur les aspects d'entretien que de modernisation technique et fonctionnelle.

L'exploitation permet à l'ouvrage de remplir les fonctions qui lui sont attribuées, conformément à sa destination en assurant la coordination et la cohérence de l'ensemble des usages.

L'objectif pérenne d'assurer une maintenance régulière du patrimoine sera poursuivi. Aussi, un des principaux enjeux identifiés pour 2021 est de maintenir le niveau de sécurité du réseau départemental.

La coordination entre les travaux de grosses réparations de voirie et les aménagements cyclables complémentaires, tant transitoires que définitifs, et qui pourraient être intégrés le périmètre des opérations, feront l'objet d'une attention particulière.

Dans le cadre du programme de grosses réparations de voirie, de signalisation directionnelle et d'ouvrage d'art, les inspections détaillées des ouvrages d'art et des PPHM (Portiques, potences et hauts mâts) et les contrôles de stabilité des candélabres vont se poursuivre.

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, la réflexion sur une stratégie départementale d'éclairage public sera poursuivie en 2021, et ce dans le but d'élaborer un nouveau plan pluriannuel d'action.

Enfin, dans le cadre d'action spécifique, le traitement des risques liés aux anciennes carrières de Pantin, en coordination et partenariat avec la Ville de Pantin, contribuera à assurer la pérennité et la sécurité des usagers du patrimoine routier.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	4,628	4,131	4,115	4,123
	Recettes	1,487	1,501	1,861	2,061

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux redevances d'occupation du domaine public.

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	8,998	9,206	9,950	9,650
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Infrastructures de transports en commun

*Ce programme relève
de la Mission*

***Réseau routier et mobilité
durable***

Ce programme comporte trois actions :

- Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS,
- Amélioration de la circulation des bus,
- Franchissements.

Objectifs du programme

Rééquilibrer l'utilisation des différents modes de transport, en donnant à chacun d'eux les moyens de jouer un rôle social et économique plus efficace, est l'un des principaux objectifs du Schéma départemental des déplacements.

Dans le cadre des projets portés par le Département, il s'agit de veiller au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire et en accordant une place accrue aux modes de déplacement actifs (marche, vélo...). En conséquence, cela doit contribuer à limiter l'usage de la voiture particulière, qui cause des encombrements et qui provoque une pollution importante.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du département,
- accompagner le développement ou l'amélioration du réseau structurant des transports en commun (métro, tramways...),
- assurer l'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables qui permettent de répondre à la diversité des motifs de déplacements,
- assurer la réalisation du Franchissement de Seine entre Saint-Denis et l'Île- Saint-Denis dans les coûts et délais compatibles avec les engagements olympiques.

Aussi, les actions portées par le Département sont relatives à :

- la création ou l'accompagnement du développement d'une nouvelle offre de transport en commun, tramways et transports en commun en site propre,
- l'amélioration de la circulation des lignes de transport en commun actuelles,
- les aménagements connexes réalisés dans le cadre des opérations de transport, et notamment des aménagements autour des nouvelles gares des futures lignes de métro du Grand Paris.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Infrastructures de transports en commun	Dépenses	0,142	0,361	0,569	0,469
	Recettes	0,064	0,154	0,258	0,212

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Infrastructures de transports en commun	Dépenses	8,975	17,271	31,900	53,597
	Recettes	6,617	12,714	16,511	30,950

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	25	13	9	3

Action 1 : Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS

Objectifs de l'action

Le Département est maître d'ouvrage des aménagements urbains prévus pour les différents tramways et transports en commun en site propre (TCSP). Il accompagne également les travaux du Nouveau Grand Paris, notamment la réalisation des gares et ouvrages sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris (SGP). Aussi, la DVD met à disposition des moyens internes, mène des études et réalise des travaux en anticipation, en réaction à des interventions ou pour le compte de la SGP, maître d'ouvrage du métro du Grand Paris Express (GPE).

Les priorités 2021 sur les projets de TCSP, dont l'objectif stratégique est de créer les conditions de réalisation des projets de tramways et de TCSP (travaux de dévoiement des réseaux, travaux d'infrastructures...), sont :

- le prolongement du tramway T1. Plus spécifiquement, les étapes prévues sont la poursuite des acquisitions foncières, des travaux de dévoiement des réseaux (Noisy-Le-Sec) et des travaux d'infrastructures sur la 1ère tranche fonctionnelle (de Bobigny à Montreuil), ainsi que la réalisation des travaux de soutènement (Noisy-Le-Sec) et des travaux d'insertion urbaine sur l'ensemble des secteurs (Montreuil, Romainville, Noisy-Le-Sec).
- l'insertion d'un TCSP (ex-RN3), dont les étapes prévues sont la finalisation des PRO et la poursuite des travaux de dévoiement des réseaux.

Les opérations de transports ont comme objectifs stratégiques d'animer une démarche de coordination des chantiers à l'échelle du Département et d'accompagner l'arrivée des nouvelles gares sur le territoire, et particulièrement le pôle des six Routes de La Courneuve, et comme priorités pour l'année 2021 :

- l'engagement du Département dans la « démarche circulation », en lien avec l'arrivée du Grand Paris Express, l'accueil des JOP 2024 et la réalisation d'infrastructures et opérations diverses (T1 Est, requalification de voirie...) Cette démarche a pour enjeu de disposer d'une vision globale et locale des conditions de déplacements sur le territoire induites par les travaux relatifs à ces grands projets. Il s'agit de donner à partager l'ensemble des projets en Seine-Saint-Denis sous maîtrise d'ouvrage diverses, d'évaluer les impacts de ces différents projets sur la circulation des transports en commun, des véhicules particuliers et des autres usagers du réseau viare départemental et d'élaborer des stratégies de régulation et de déplacements adaptées aux conditions réelles. Initiée en 2020, cette démarche sera poursuivie en 2021.
- la poursuite des études menées en prévision des chantiers du Grand Paris Express (GPE). Il s'agit notamment d'intégrer les enjeux d'intermodalités aux aménagements liés à l'émergence des futures gares sur le réseau de voirie départemental.
- la poursuite des études sur les opérations d'accompagnement des pôles du NGP. Il est question des études liées pôles des lignes 11, 12 et 14 incorporés à des voiries départementales à enjeux forts de mobilité. Il est aussi question des études de réaménagement du carrefour des 6 routes à La Courneuve (pôle gare des futures lignes 16 et 17),
- la poursuite, en partenariat avec la RATP, du programme PACT T1 d'adaptation et la sécurisation de la ligne T1 sur le tronçon historique entre Saint-Denis et Bobigny. Ainsi, les travaux d'élargissement et d'allongement des quais des stations vont être engagés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Réalisation des infrastructures de tramway et BHNS	Dépenses	0,142	0,361	0,567	0,466
	Recettes	0,064	0,154	0,258	0,210

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Réalisation des infrastructures de tramway et BHNS	Dépenses	7,577	16,111	31,350	47,497
	Recettes	5,999	12,047	15,608	26,950

Action 2 : Amélioration de la circulation des bus

Objectifs de l'action

Conformément au PDU 2010, qui définit un nouveau cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus, le Département ciblera ses efforts sur des actions en faveur des bus sur des tronçons et carrefours identifiés.

Le programme « Points durs bus » a pour objectif d'améliorer la performance du service public de transport assuré par les bus. Les aménagements types de voirie en faveur des bus sont : des sas d'accès aux feux, des couloirs d'approche ou de franchissement des carrefours saturés en heure de pointe, des reconfigurations de voirie permettant de mieux organiser le stationnement et/ou de créer des voies réservées aux bus (hors T'zen et BHNS).

Afin d'établir un programme pluriannuel de travaux relatif à la résorption des points durs bus, l'année 2021 sera dédiée à la poursuite d'études.

Concernant l'accessibilité des transports publics de surface pour les personnes à mobilité réduite, le Département poursuit sa politique de mise aux normes des arrêts de bus. L'année 2021 sera consacrée à la poursuite d'études autour des points d'arrêt de bus afin de construire un programme pluriannuel de travaux de mise aux normes UFR ayant pour objectif la reprise des travaux en 2022.

Toutefois, certains arrêts pourront faire l'objet d'une mise aux normes dans le cadre de travaux d'opérations d'aménagement ou de requalification de voirie. Ainsi, lors de ces opérations de voirie, le Département a choisi de traiter plus globalement les cheminements piétons et l'accessibilité aux points d'arrêt de bus dans un périmètre plus large, dans le but d'accroître l'efficacité et la cohérence de l'actions départementale en matière d'accessibilité.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2021 portent sur :

- la réalisation d'études d'avant-projet d'optimisation du tracé du bus 268 et l'amélioration de son accès au pôle de Pierrefitte-Stains,
- la réalisation des études opérationnelles de la RD 40 pour améliorer l'accès à la gare du Vert-Galant des lignes de bus CIF 15 et 39 entre autres,
- la réalisation des études opérationnelles de la RD 115 pour améliorer l'accès à la gare RER d'Aulnay-Sous-Bois, notamment pour la ligne de bus CIF 15.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Amélioration de la circulation des bus	Dépenses	0,835	0,678	0,150	0,100
	Recettes	0,618	0,667	0,103	-

Action 3 : Franchissements

Objectifs de l'action

Cette action vise à traiter de manière cohérente les coupures urbaines touchant particulièrement les déplacements des piétons, des cycles, et des transports. Cette opération s'inscrit dans les objectifs du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF).

Cette action est exclusivement centrée sur le projet de franchissement entre Saint-Denis et l'Ile-Saint-Denis. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accueil des JOP 2024 et permettra d'assurer la desserte du futur éco-quartier sur le territoire de l'Ile-Saint-Denis. Les sites concernés par l'ouvrage accueilleront le futur village olympique.

Les procédures réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux (enquête publique et autorisation environnementale) ont été engagées par la SOLIDEO en 2018-2019. La Commission d'enquête a validé le projet en mars 2019 et l'autorisation environnementale a été délivrée par le Préfet en mars 2020.

L'appel d'offres des travaux a été lancé en 2020. Aussi, les travaux du franchissement et de la réhabilitation des berges devraient commencer au cours du 1^{er} semestre 2021 pour une fin des travaux prévue en 2023.

Dans le cadre de ce projet, s'insère le réaménagement plus global de la RD1 bis du pont de Saint-Ouen au pont de l'Île-Saint-Denis. De plus, la RD1 bis sera localement rehaussé de 2ml afin de se raccorder au nouvel ouvrage de franchissement de la Seine.

En outre, le réaménagement permettra d'améliorer les conditions de déplacements des modes actifs : création d'aménagements cyclables, aménagement de trottoirs intégrant des dispositifs de repérage et de guidage à destination des personnes aveugles et malvoyantes et participant à l'accessibilité universelle des espaces publics requalifiés

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Franchissements	Dépenses	-	-	0,002	0,003
	Recettes	-	-	-	0,002

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Franchissements	Dépenses	0,564	0,482	0,400	6,000
	Recettes	-	-	0,800	4,000

Programme : Partage et qualité de l'espace public

Ce programme relève de la Mission

Réseau routier et mobilité durable

Ce programme comporte cinq actions :

- Développement des modes actifs,
- Accompagnement des grands projets urbains,
- Sécurité routière et accompagnement accès collèges,
- Maîtrise des déplacements,
- Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers.

Objectifs du programme

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets.

Le Département a renforcé son engagement en faveur des mobilités actives avec le vote du Plan Mobilités Durables (PMD) par l'Assemblée départementale en juin 2016. De plus, le Département a adopté le 18 avril 2019 une stratégie vélo vers un territoire 100 % cyclable en 2024, dans le cadre des engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- accélérer le développement des modes actifs dans le cadre de la fin du plan mobilité durable (2016-20220) et de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie vélo vers un territoire 100 % cyclable en 2024,
- accompagner les mutations du territoire liées à l'émergence de projets urbains,
- diminuer l'accidentologie sur le réseau de voirie départemental et sécuriser les cheminements à proximité des établissements scolaires,
- accompagner les nouveaux usagers de la voirie par la régulation des déplacements.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Partage et qualité de l'espace public	Dépenses	13,093	17,278	19,026	18,735
	Recettes	3,630	4,090	3,426	4,127

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	3	3	-	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Développer les itinéraires cyclables								
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de kms d'itinéraires cyclables cumulés sur le réseau départemental (en Km)	cible	104,39	105	106	116	136	151	192	
	réalisé	99,6	102,6	109,8	125,53	132,6	166		
Commentaire : En 2020, 90 kms d'aménagements transitoires ont été réalisés									

Objectif		Assurer la cohérence entre fonctionnalités du réseau de voirie départemental et besoins en déplacements			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de carrefours raccordés au PC Gerfaut	cible	420	470	520	570
	réalisé	424	483	531	
<u>Commentaire</u> :					

Objectif		Améliorer les dessertes existantes et optimiser l'utilisation de la voirie						
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Développement de Gerfaut 2 : Nombre de carrefours équipés et raccordés en fibre optique dans l'année	cible	90	100	130	50	50	50	50
	réalisé	90	125	131	0*	78	59	48
<u>Commentaire</u> : Le raccordement du carrefour à feux gérant les lignes de tramways, notamment au PC Gerfaut, permet d'optimiser leur fonctionnement et de tendre vers l'objectif d'une priorité absolue donnée aux tramways dans la traversée des carrefours. A sa mise en service, les carrefours ponctuant le tracé de la nouvelle branche du T4 vers Clichy-Montfermeil ont été raccordés au PC de régulation départemental.								

Action 1 : Développement des modes actifs

Objectifs de l'action

La « stratégie vélo en faveur d'un territoire 100 % cyclable en 2024 » a pour objectif d'accroître la part modale du vélo dans le but de promouvoir un mode de déplacement alternatif à la voiture, de lutter contre la pollution et l'encombrement des voies et d'inciter à l'activité physique.

Cet engagement prévoit, entre autres actions, de relever le niveau d'ambition de la politique vélo départementale, et fixe comme objectif prioritaire d'adapter 100 % des voies départementales à la pratique du vélo à l'horizon 2024 et d'équiper 100 % des sites départementaux en stationnement vélo dès 2020.

En cohérence avec cet engagement, le Département doit renforcer son ambition pour le développement de l'usage du vélo. Ce mode de transport se présente en effet comme une solution à part entière pour les déplacements du quotidien des Séquano-dionysiens.

Cette démarche se décompose en trois grands axes :

- rendre cyclable toutes les voies départementales,
- développer une culture vélo au sein de la population et proposer des services pour faciliter cette pratique,
- mettre en place une gouvernance spécifique et animer un réseau vélo partenarial avec les acteurs du territoire.

Les objectifs opérationnels et priorités 2021 porteront sur la marche ainsi que sur le développement de la pratique cyclable.

En ce qui concerne la marche, les travaux d'amélioration des conditions de circulation des piétons seront poursuivis. En effet, l'amélioration et la sécurisation des déplacements piétons (trottoirs, passages piétons) sont étudiées pour chaque projet. Ces travaux porteront sur des opérations de réfection, de désencombrement des trottoirs et de mise en accessibilité.

En ce qui concerne le développement de la pratique cyclable, les actions de l'année 2021 sont issues des axes de la stratégie vélo :

- entretenir et poursuivre le développement du réseau de pistes cyclables de transition. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a conduit le Département à réaliser un réseau d'aménagements cyclables de transition en priorité au-

- dessus ou le long des modes de transports lourds (M13, M5, M7, T1...) pour permettre une alternative aux transports en commun et à la voiture individuelle. Ce réseau a été complété par les villes et EPT sur les voiries départementales pour atteindre près d'une centaine de km. Il doit désormais être entretenu et complété.
- renforcer le volet d'études pour permettre une montée en puissance du déploiement. Plusieurs axes prioritaires ont été définis pour l'année 2021 (RD 970 à Gagny, RD 78 au Pavillons-sous-bois, RD 402 à Aulnay-sous-Bois et Villepinte...),
 - poursuivre et amplifier le volume d'opérations d'aménagements cyclables. Les opérations lancées en 2020 seront poursuivies (RD37 à Montreuil, RD 115 à Pantin et RD 401 à Aulnay-sous-Bois. En parallèle, de nouvelles opérations seront amorcées (RD14 à Saint-Ouen, RD20 à Saint-Denis, RD 20 à Bagnolet...),
 - poursuivre les autres actions en termes d'infrastructures :
 - o l'ouverture des couloirs de bus aux vélos. Aujourd'hui 32 km de couloirs de bus sont existants sur le territoire départemental, dont 6 km ouverts aux vélos. En 2020, une étude d'opportunité a été réalisée afin d'analyser chaque couloir de bus. En 2021, le travail pour permettre l'ouverture supplémentaire de couloirs de bus va se poursuivre. Les travaux prévus porteront sur le marquage au sol de pictogramme vélos, la reprise de séparateur...,
 - o les Opérations Sas Vélos et Cédez-le-passage Vélos (déploiement des panneaux de sécurisation des déplacements vélos),
 - o les interventions ponctuelles Canal Ourcq (réparations),
 - o l'accompagnement des opérations de grosses réparations de voirie et ouvrages d'art (GRVOA) en intégrant le déploiement d'aménagements cyclables dans les interventions de voiries,
 - o le renforcement du soutien aux associations : en 2021, il s'agira de renforcer le partenariat avec les associations locales vélo par un maintien des aides au fonctionnement et par une augmentation des aides à l'investissement.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2021	Proposition BP 2021
Développement des itinéraires cyclables et modes actifs	Dépenses	2,582	4,108	9,215	9,685
	Recettes	0,422	0,780	1,634	1,408

Action 2 : Accompagnement des grands projets urbains

Objectifs de l'action

Afin de renforcer son action sur le réseau routier pour faire face aux enjeux de déplacements et de mobilité, présents et futurs, l'Assemblée départementale a adopté le 30 juin 2016 le Plan Mobilités durables, dont les objectifs sont :

- d'apporter des réponses aux besoins en déplacements quotidiens des Séquano-Dyonisiens dans des espaces publics rénovés et sécurisés,
- d'adapter le réseau d'infrastructures à une offre de transports qui connaît d'importantes mutations structurelles (futur réseau de transport du Nouveau Grand Paris, technologies liées à la mobilité intelligente et aménagements dédiés aux mobilités actives et durables).

Sur la période 2016-2020, 50 millions d'euros d'investissement ont été mobilisés, pour les grands projets urbains du territoire et le développement d'aménagements d'itinéraires cyclables sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

L'accueil par Paris des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP 2024) impactera durablement le territoire de la Seine-Saint-Denis du fait de l'implantation de nombreuses infrastructures olympiques sur le territoire :

- Village olympique et paralympique à Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Île Saint Denis,
- Centre aquatique olympique à Saint Denis,
- Cluster des médias à Dugny, Le Bourget et La Courneuve.

Le Département s'engage avec les acteurs locaux, la SOLIDEO et Paris 2024 pour que les nouveaux quartiers soient exemplaires en matière de durabilité, de mixité, de valorisation du patrimoine, d'accessibilité, de services publics de proximité notamment sportifs et culturels, de valorisation du patrimoine, d'accès à l'activité économique et à l'emploi, ou

encore d'offre sportive et culturelle. L'insertion de ces projets doit s'inscrire dans un développement durable et équilibré de l'ensemble de la Seine-Saint-Denis.

L'accueil des athlètes et des visiteurs du monde entier en Seine-Saint-Denis en 2024 s'accompagne d'une grande ambition au service de l'amélioration du cadre de vie de nos habitants, du développement et de l'attractivité et de la transformation écologique de la Seine-Saint-Denis. L'inscription d'études et de travaux sur de nombreux axes structurants à proximité des sites olympiques traduit cet engagement pris dès la candidature. Ainsi une requalification et un réaménagement permettant un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives sont étudiés sur plusieurs secteurs :

- au Bourget et à Dugny, en articulation avec le Cluster des Médias, à travers un programme de requalification de la RD932 (ex-RN2), de requalification de la RD 30, de transformation et de requalification de la RD 50, l'ensemble de ces projets faisant l'objet d'une convention de financement avec la SOLIDEO,
- à Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Ile-Saint-Denis, en articulation avec le Village olympique et paralympique (création du franchissement de Seine, requalification de la RD1 bis, requalification de la RD1 dans la ZAC Village olympique et paralympique (sous maîtrise d'ouvrage SOLIDEO) et prolongement de cet aménagement. Uniquement le projet de franchissement fait l'objet d'un conventionnement avec la SOLIDEO,
- à La Courneuve, en cohérence avec la création de la piscine de Marville, le projet d'aménagement prévoit une piste cyclable confortable sur la RD901 entre la future gare des 6 Routes et le parc de Marville (Convention SOLIDEO).

Concernant l'année 2021, sont programmées :

- des études de voiries (RD 986 av. Leclerc à Rosny-sous-Bois, RD 934 à Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance, RD 115 à Villepinte et Aulnay s/s Bois, RD 40 à Bobigny...). Ces études doivent permettre de définir une vision prospective des axes et de leur évolution, répondant à aux enjeux de la politique de mobilité départementale,
- des opérations de travaux, déjà engagées en 2020 pour la RD 30 Le Bourget Av. J. Jaurès, et d'autres à lancer en 2020 (RD 932 à Aubervilliers et Pantin [PMD1], RD 932 au Bourget, RD 1bis à L'Ile Saint-Denis...).

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagnement des grands projets urbains	Dépenses	6,176	10,255	6,914	7,500
	Recettes	2,151	2,970	1,271	2,129

Action 3 : Sécurité routière et accompagnement des accès collèges

Objectifs de l'action

Le programme de sécurité routière consiste à traiter des lieux d'accumulation d'accidents recensés et des abords d'établissements scolaires qui ne sont pas intégrés dans des projets d'aménagements plus globaux.

Le parti pris de conception des projets de sécurité routière consiste à privilégier une redéfinition du partage de l'espace public, par l'élargissement des trottoirs, la réduction du nombre et de la largeur des voies de circulation, la création de passages piétons, la création d'aménagements cyclables, la création de plateaux traversants, la plantation d'espaces végétalisés. Ces aménagements visent à réduire les vitesses de manière significative.

Dans le cadre des aménagements ou réaménagements des accès et abords des collèges, et dans le but d'offrir aux élèves et au personnel des établissements de bonnes conditions d'accès à leur lieu d'études et de travail, le Département veille à :

- rendre possible et sûre la pratique des modes doux, adaptés aux déplacements courts domicile/collège,
- améliorer la sécurité des déplacements autour des collèges : aménagement en faveur de la pacification de la circulation, limitation des manœuvres liées à la dépose des élèves et du stationnement illicite...,
- améliorer le cadre de vie et la sécurité aux abords des collèges.

Concernant la sécurité routière, les objectifs et priorités de 2021 porteront sur :

- la réalisation d'études pour la correction des accidents,
- l'achèvement des travaux de sécurisation de la RD 20 à Montreuil commencés en 2020,
- des travaux imprévisibles, permettant de garder une certaine réactivité face à des demandes de sécurisation non encore identifiées.

Concernant l'amélioration de la sécurité aux abords des établissements scolaires, la priorité de 2021 portera sur la réalisation de travaux de sécurisation : création d'un plateau au niveau du collège Marie Curie (RD 20 Les Lilas).

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Sécurité routière et accompagnement accès collèges	Dépenses	3,142	2,273	2,197	1,000
	Recettes	0,532	0,340	0,520	0,390

Action 4 : Maîtrise des déplacements

Objectifs de l'action

Depuis 2006, le Département met en œuvre une politique de maîtrise des déplacements qui s'est incarnée dans le projet GERFAUT II de 2010-2017. Depuis, les actions menées visent à permettre à l'outil d'évoluer pour continuer à s'adapter aux nouveaux enjeux de régulation des déplacements.

Les objectifs sont les suivants :

- développer les interfaces de diffusion d'informations qualifiées notamment avec les systèmes de régulation des autres gestionnaires (Ville de Paris, DIRIF et Départements limitrophes),
- identifier les axes départementaux à intégrer dans le réseau à contrôler au Poste Central de Régulation des Déplacements (PCRD) et qui doivent faire l'objet de déploiements complémentaires,
- développer de nouvelles fonctionnalités de stratégies de régulation,
- mettre en œuvre des mesures innovantes pour accompagner le potentiel technologique des infrastructures et équipements de GERFAUT II.

En 2021, il s'agit de poursuivre le déploiement du réseau de carrefours raccordés au poste central sur les secteurs identifiés : RD 22 à Saint-Ouen, RD 111 à Saint-Ouen, RD 40 à Villepinte et RD 933 à Livry-Gargan.

Il s'agira également de réaliser le déploiement 3G pour le raccordement de carrefours isolés. Des premiers essais de solutions non filaires seront réalisés en 2021.

Enfin, sur le développement et la mise en œuvre des mesures innovantes, les recherches de diversification des capteurs ainsi que les travaux sur les capteurs en faveur des piétons seront poursuivis en 2021.

Aussi, les objectifs pour l'année 2021 seront :

- la poursuite de l'expérimentation d'une gestion centralisée des actions de régulation en faveur des bus,
- l'exploitation des données issues de caméras de comptages.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Maîtrise des déplacements	Dépenses	1,192	0,641	0,700	0,550
	Recettes	0,525	-	-	0,200

Action 5 : Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers

Objectifs de l'action

Pas de réalisation concrète pour 2021.

Moyens de l'action

Cette action n'a pas de dépenses directes.

Mission

Développement urbain

Programme

Aménagement et coopération territoriale

Programme

Mobilités métropolitaines

Programme : Aménagement et coopération territoriale

*Ce programme relève
de la Mission
Développement urbain*

Ce programme comporte trois actions :

- Aménagement et renouvellement urbain,
- Coopération territoriale,
- Géoportail/géomatique.

Objectifs du programme

Une intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis réussie suppose que les « grands projets » soient conduits et suivis sans perdre de vue les attentes et spécificités propres au territoire et avec la volonté de s'inscrire dans une transition écologique au bénéfice d'une amélioration des conditions de vie des habitants et des personnes venant y travailler, dans le contexte d'une intensification urbaine qui se poursuit.

Il est attendu des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP 2024) de constituer un héritage qui devra garantir une utilité sociale réelle aux séquanais et valoriser les atouts existants du territoire.

De plus, les projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) seront des leviers pour accompagner l'évolution de la ville, en lien avec les futures gares du Grand Paris Express (GPE).

La crise sanitaire et économique a modifié l'appréhension du développement urbain et de l'espace public. Les grands projets de transports et d'aménagement ont été impacté (projets liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques), et amène à ré-interroger l'évolution du territoire dans une perspective résiliente (résilience sociale, environnementale et économique).

En matière de **développement territorial**, les objectifs stratégiques sont de :

- approfondir la réflexion engagée dans le cadre de la consultation Seine-Saint-Denis 2024-2030,
- engager plus avant la Seine-Saint-Denis dans la transition écologique et dans la réduction des inégalités territoriales,
- améliorer la connaissance du territoire et la coopération avec nos partenaires.

En matière de **renouvellement urbain**, les objectifs stratégiques portent sur :

- la poursuite des actions menées dans le cadre de ses politiques de droit commun (contrat de ville),
- le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

En matière de **coopération et de relations avec les territoires**, 3 objectifs stratégiques ont été posés :

- organiser et/ou préparer des rencontres régulières (Rencontres PCD, rencontres Inter-DG), permettant de valoriser les politiques publiques départementales et de les mettre en relation avec les enjeux de développement et d'aménagement urbain conduites par les EPT et les Villes,
- proposer une vision convergente des actions portées par les différentes politiques publiques du Département, à travers l'analyse de leurs impacts et de leur intégration dans les dynamiques de développement territorial,
- rechercher les opportunités existantes sur les territoires de mise en œuvre des plans départementaux et de réponse aux besoins des Directions, à travers la connaissance des projets portés par les MOA extérieures et les échanges réguliers avec les partenaires.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Aménagement et coopération territoriale	Dépenses	0,970	0,950	1,061	0,948
	Recettes	-	-	-	0,042

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Aménagement et coopération territoriale	Dépenses	0,787	0,195	1,122	0,360
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	49	37	11	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Travailler à l'adhésion des partenaires aux projets du Département pour faciliter leur mise en œuvre								
		2018	2019	2020			2021		
Nombre de dossiers de coopération territoriale réalisés	cible	47	47	-			-		
	réalisé	64	53	-			-		
Nombre de rencontres organisées entre les Directions générales et le Président	cible	-	-	12			18		
	réalisé	-	-	4			-		
Répartition par type de collectivités	cible	-	-	Ville	EPT	Autres	Ville	EPT	Autres
				8	2	2	10	4	2
	réalisé	-	-	-	-	-			

Action 1 : Aménagement et renouvellement urbain

Objectifs de l'action

En ce qui concerne l'**aménagement urbain**, les objectifs opérationnels pour l'année 2021, issus de 3 objectifs stratégiques, sont déclinés ci-après :

- approfondir la réflexion engagée dans le cadre de la consultation Seine-Saint-Denis 2024-2030.

Il conviendra de partager et valoriser les potentialités et perspectives révélées tant auprès des séquanos-dyonisiens (expositions, communication presse...) qu'auprès des acteurs qui contribuent à aménager le territoire (rencontres spécifiques...).

Le partage de ces travaux doit être une porte d'entrée ouvrant vers de nouveaux horizons pour le territoire. Au-delà de la consultation, il s'agira de susciter le débat et de contribuer à renforcer le Département dans son rôle d'animateur et d'agencier du territoire.

- engager la Seine-Saint-Denis dans la transition écologique et dans la réduction des inégalités territoriales.

Plus concrètement, il s'agira de :

- o accompagner les projets liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP 2024). En 2021, la DTCM continuera à prendre part à l'élaboration du projet olympique (configuration d'opérations et suivi des projets) en lien avec la SOLIDEO et le référent de la délégation aux JOP. En outre, elle participera également avec la Délégation aux JOP 2024 à la mise en œuvre du projet départemental sur le site de La Motte à Bobigny (PRISME) et au projet multi-fonctionnel Handilab.
- o accompagner l'arrivée des transports collectifs. Autour de ces projets, les objectifs sont de :
 - piloter l'étude sur les délaissés fonciers du T1, s'intéressant à la définition des conditions d'un projet urbain de qualité,

- co-piloter, avec Plaine Commune, l'étude de pôle du Fort d'Aubervilliers (ligne 15 Est),
 - piloter l'étude de pôle Drancy/Bobigny (ligne 15 Est du Grand Paris Express),
 - suivre les études de pôle sur le pont de Bondy, Le Bourget RER (Lignes 16 et 17) et la porte de Bagnolet,
 - lier projets urbains et reconfiguration de l'espace public, dans une optique d'émergence de nouveaux projets urbains favorisant la reconquête des voies et des espaces publics. Dans ce cadre, plusieurs études urbaines seront pilotées et/ou accompagnées (le pôle Marville/RD901, l'aménagement des abords de la RD 50 au Bourget et à Dugny, La Courneuve-Six-Routes, l'Ex-RN2 à Aulnay-sous-Bois).
- accompagner la réhabilitation des copropriétés dégradées : opérations de requalification de la copropriété dégradée (ORCOD) IN à Clichy-sous-Bois et ORCOD IN à Villepinte.
 - réaliser des prospections et études foncières au service des différents plans départementaux : plan Canopée, stratégie alimentation territoriale, appels à projet urbains.

- organiser les outils, projets et partenariats

Pour approfondir la connaissance du territoire et de ses dynamiques, le suivi et la gestion de la base de données des projets d'aménagements seront renouvelés en 2021 et une reprise de l'atlas foncier sera engagée.

Concernant le suivi de la mise en place des documents de planification urbaine, il est prévu de poursuivre le suivi et la participation à l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) des établissements publics territoriaux (EPT) du territoire et de participer à leurs éventuelles modifications, ainsi qu'à l'élaboration du PLU Bioclimatique de la Ville de Paris.

Concernant les emplacements réservés, la régularisation de l'actualité des projets sera poursuivie en lien avec le nouveau service géomatique.

Concernant le suivi des outils et structures d'aménagements départementaux, dans une optique de développement des relations de travail, le suivi de l'activité et la préparation des conseils d'administration seront assurés pour la Société d'Economie Mixte (SEM) départementale Séquano, l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF) et Grand Paris Aménagement.

En ce qui concerne le **renouvellement urbain**, les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2021 porteront sur :

- les contrats de ville. Il s'agira de poursuivre l'intervention du Département au titre d'actions déployées dans le cadre du droit commun. Dans ce cadre, un travail de recueil de données, initié en 2020, et permettant de souligner l'action du Département dans les quartiers en politique de la ville sera poursuivie en 2021.
- le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). L'année 2021 sera marquée par la finalisation des nouvelles conventions de renouvellement urbain et leurs signatures. A ce titre, en 2020, une nouvelle convention partenariale avec l'ANRU, dont l'objectif est de recenser l'ensemble des projets de rénovation urbaine qui impactent les équipements du Département (routes départementales, crèches, PMI...), a été actée.

La Seine-Saint-Denis est le territoire qui dispose du plus grand nombre de sites concernés par le NPNRU : 24 quartiers d'intérêt national et 10 quartiers d'intérêt régional.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Aménagement et renouvellement urbain	Dépenses	0,970	0,950	1,061	0,941
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Aménagement et renouvellement urbain	Dépenses	0,765	0,171	1,112	0,350
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : **Coopération territoriale**

Objectifs de l'action

La poursuite des réflexions, engagées en 2020, suite à l'intégration du service du Développement et de la Coopération Territoriale (SDCT) à la DTCM ont permis d'établir de nouveaux objectifs :

- assurer la préparation des rencontres en optimisant les méthodes et les procédures afin de gagner en agilité et en autonomie vis-à-vis des directions métiers (refonte des dossiers, resserrement des ordres du jour, moindre sollicitation des directions, ...),
- mieux faire connaître les politiques et les projets du Département auprès des territoires dans le but d'entraîner une adhésion plus large des territoires aux ambitions départementales (renouvellement du positionnement, valorisation des interventions, ...),
- apporter aux directions une connaissance approfondie des territoires et des projets afin de favoriser l'émergence des projets portés par le Département et de créer les conditions d'une meilleure appropriation par les territoires (synthèse, croisement et traduction territoriale des plans et schémas départementaux, ...),
- rechercher de nouveaux partenariats sur le département basés sur des complémentarités et des convergences avec les territoires.

En plus de la préparation des rencontres, et en lien avec la connaissance des transformations attendues du territoire sur la période 2020-2030 (consultation Seine-Saint-Denis 2024-2030, GPE, JOP 2024, renouvellement urbain, ...), il s'agira d'initier, de multiplier et de faciliter les partenariats et coopérations avec les différents acteurs du territoire. Il s'agira :

- en interne, d'apporter un appui des connaissances ou des outils pour créer les conditions de réussite des projets du Département au bénéfice des habitants de Seine-Saint-Denis,
- en externe, à rechercher les complémentarités et les convergences pour favoriser les liens et consolider les relations avec les partenaires institutionnels.

En 2021, le travail de suivi des conventions, via la coordination et l'interfaçage entre les directions maitres d'ouvrages et les partenaires (Société du Grand Paris [SGP] et SOLIDEO), sera poursuivi.

Du fait de l'impact des travaux du GPE sur les biens départementaux, la SGP s'est engagée à prendre en charge les études et travaux nécessaires à la mise en compatibilité des biens du Département avec la réalisation des lignes 15 Est, 16 et 17 Nord. Dans ce cadre, des conventions ont été signées.

En 2021, il s'agira d'appuyer les directions dans la rédaction et la négociation avec la SGP d'au moins 12 conventions ou protocoles transactionnels.

Action 3 : **Géoportail/géomatique**

Objectifs de l'action

Cette action affirme la nécessité pour la collectivité d'être en capacité de spatialiser l'ensemble des données exploitées et produites, afin de mieux connaître le territoire, de développer des coopérations et de renforcer les outils de gestion de l'activité et d'aide à la décision.

Ainsi, le SGIG a vocation à :

- répondre aux besoins géomatiques des directions et de la Direction générale (cartes, analyse et diffusion de données, co-construction d'outils cartographiques, expertises et conseils),
- fiabiliser, enrichir et mettre à disposition la base de données du Système d'Information Géographique (SIG) du Département, accessible notamment à travers l'outil Géoportail93,
- animer la démarche SIG dans la collectivité, en lien avec les partenaires extérieurs,
- renforcer l'expertise géomatique des directions du Pôle Aménagement et Développement Durables, et la mise en cohérence de leur SIG métiers (DNPB, DVD, DEA).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Géoportail/géomatique	Dépenses	0,004	0,003	0,007	0,007
	Recettes	-	-	-	0,042

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Géoportail/géomatique	Dépenses	0,022	0,024	0,010	0,010
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Mobilités métropolitaines

*Ce programme relève
de la Mission
Développement urbain*

Ce programme comporte trois actions :

- Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité,
- Logistique innovante,
- Prestations de mobilité.

Objectifs du programme

Ce programme vise à structurer les relations institutionnelles entre le Département et la Société du Grand Paris ainsi que l'ensemble des acteurs des transports (IDFM, RATP...). Notamment il a pour objectif le suivi des conventions et partenariats.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Mobilités métropolitaines	Dépenses	48,933	49,390	49,982	50,282
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Mobilités métropolitaines	Dépenses	23,232	13,804	12,471	4,150
	Recettes	0,056	0,140	0,090	0,055

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	14	11	3	-

Action 1 : Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- intégrer les mobilités dans les projets d'aménagements et dans l'organisation de l'espace public (enjeux d'aménagement, étude d'intermodalité et action sur les documents d'urbanisme),
- améliorer la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis,
- contribuer à la mobilité des collégiens par les transports en commun (mieux répondre aux besoins des collégiens et au Plan d'Accès des Collèges),
- contribuer au développement de l'usage du vélo,
- être acteur de la gouvernance du Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France (participation aux Assises de la Mobilité et aux réunions de l'Observatoire de la Mobilité en Ile-de-France et contribution à l'élaboration des Plans Locaux de Déplacements),
- permettre à tous d'accéder à la mobilité.

L'année 2020 a été une année importante pour l'amélioration de la mobilité en Seine-Saint-Denis avec la mise en service de la nouvelle branche du tramway T4 jusqu'à « Montfermeil Hôpital » et le prolongement de la ligne 14 du métro jusqu'à « Mairie de Saint-Ouen ».

Pour l'année 2021, marquée par un contexte financier difficile pour les opérateurs de transport, Ile-de-France Mobilités, les collectivités et l'Etat, le Département a pour enjeu la poursuite des projets en cours d'études ou de travaux selon le calendrier prévu : schémas directeurs des RER, prolongement des lignes 11 et 12 du métro, T8 Sud, Transports en Commun en Site Propre (ex-RN 34, ligne 015, Altival, BHNS du Grand Roissy), Franchissement Urbain Pleyel et la restructuration des pôles de Noisy-le-Sec et Saint-Denis sous maîtrise d'ouvrage d'Ile-de-France Mobilités. Concernant les pôles, il est proposé que le Département relance et pilote l'étude intermodale de la future gare de Drancy-Bobigny (ligne 15 Est du Grand Paris Express) et qu'il poursuive le pilotage du réaménagement de la gare de Villepinte-Parc du Sausset en réalisant les études d'avant-projet.

Concernant le Grand Paris Express, les études des lignes 16 et 17 seront poursuivies, en lien avec une mise en service prévue en 2024, et le marché de conception-réalisation de la ligne 15 Est devrait être lancé en cours d'année 2021.

Des actions seront menées auprès de nos partenaires institutionnels (Etat, Région, IdFM, Départements, EPT, Villes, transporteurs) afin de poursuivre le maillage de transports en commun nécessaire à la réussite de tous les projets urbains pour respecter les objectifs du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

Concernant les réseaux de bus, les travaux d'amélioration du réseau seront poursuivis avec Ile-de-France Mobilités et les transporteurs, notamment pour les nouvelles infrastructures et l'évolution du territoire.

Concernant le développement de nouvelles mobilités, des actions devraient émerger en 2021 : les premiers aménagements d'espaces et de voiries pour développer le covoiturage de courte distance, des réflexions sur de nouveaux services de mobilité pour publics spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées et personne en insertion) ayant un accès difficile aux transports et la recherche de partenariat avec des instituts ou des structures privées afin que le territoire départemental bénéficie d'expérimentations innovantes et soit identifié comme un acteur important dans le paysage des nouvelles mobilités.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépenses	47,852	48,397	48,957	49,299
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépenses	23,232	13,804	12,391	4,050
	Recettes	0,056	0,140	0,090	0,055

Action 2 : Logistique innovante

Objectifs de l'action

En matière de logistique urbaine, les objectifs stratégiques sont de :

- favoriser le report modal vers le fer et la voie d'eau (évacuations des déblais de chantier et approvisionnements en matériaux de construction par le mode fluvial...),
- préserver, conforter et développer des sites logistiques multi modaux (foncier logistique, services urbains de proximité...),
- rationaliser l'organisation logistique et améliorer les performances environnementales du transport de marchandises.

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2021 sont les suivants :

- poursuivre le travail sur le foncier logistique. Le permis de construire sur la parcelle située à Saint-Denis pour l'implantation de stations gaz naturel pour véhicule sera déposé d'ici la fin d'année 2020, aussi le calendrier des travaux pourra être envisagé. En outre, le travail de recherche sur le foncier départemental se poursuit.

- prendre en compte les livraisons de marchandises dans le projet de transformation de l'ex-RN2 en boulevard métropolitain. Dans ce cadre, il est prévu la réalisation d'un questionnaire sur les besoins des commerçants en matière de livraisons sur la portion RD 932, à l'image de ce qui a été fait sur la section Aubervilliers/Pantin.
- réaliser une étude portant sur les solutions vertueuses pour la logistique urbaine en Seine-Saint-Denis. La réalisation de l'étude pré-opérationnelle, menée par l'institut Efficacity et en co-financement avec le Département se poursuivra en 2021. Deux focus de travail ont été identifiés : le TramFret (réutilisation de matériel roulant de transports de passagers en fin de vie en vue de transports de marchandises) et la RD 932 (solutions alternatives et innovantes pour le transport de marchandises). Cet axe de travail s'insère dans une convention-cadre, pilotée par la Délégation de la Transition Ecologique.
- mettre en place des Comités Logistiques, impliquant davantage le Département dans le domaine de la logistique et du transport de marchandises, en tant que porte d'entrée nord de la logistique en Ile-de-France, afin d'impulser des projets sur le territoire. En 2021, de ateliers, faisant suite à l'organisation de comités logistiques en janvier 2020 sur les logistiques des chantiers et le recrutement et la formation, seront organisés afin d'aboutir à des solutions opérationnelles en concertation avec les partenaires et acteurs du secteur. La mise en place de plateformes interchantiers est une des solutions qui sera abordée lors de ces ateliers.
- mettre en place une démarche d'économie circulaire dans le secteur du BTP avec la Délégation de la Transition Ecologique. Cette démarche transversale, initiée en 2020, devrait se poursuivre et se concrétiser en 2021.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Logistique innovante	Dépenses	0,003	0,003	0,003	0,003

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Logistique innovante	Dépenses	-	-	0,080	0,100

Action 3 : Prestations de mobilité

Objectifs de l'action

La DTCM va continuer d'accompagner la DPAPH sur les tarifications sociales du forfait Améthyste et Améthyste +. De plus, depuis 2019, la Direction a la charge de marchés d'exploitation et de contrôle du dispositif de transport pour personnes handicapées PAM 93. Enfin, la Direction travaille également sur de nouvelles offres de mobilité ainsi que sur des solutions d'accompagnement pour les personnes handicapées susceptibles d'utiliser les transports en commun.

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2021 portent sur :

- le suivi des prestations exécutées par Comutitres pour le Département pour la période 2020-2021, dans le cadre de la convention de financement des titres imagine R conclue avec Ile-de-France Mobilités en 2020, pour les années scolaires 2020-2021 à 2022-2023,
- le remboursement de 50 % du montant de la carte Imagine R pour les collégiens non boursiers détenteur de la carte, répondant aux critères, et qui en feront la demande,
- la poursuite avec la DPAPH des échanges concernant la gestion du titre Améthyste ou Améthyste +, pour les seniors ou personnes handicapées, en lien avec Ile-de-France Mobilités et Comutitres,
- le pilotage des marchés de transport et de contrôle au service PAM,
- la poursuite du recouvrement des impayés PAM93, une fois la Régie clôturée en 2020,
- la participation à la gouvernance et la représentation du Département dans les groupes de travail PAM animés par Ile-de-France Mobilités,
- la recherche de nouvelles offres de mobilité,
- la contribution à des expérimentations en lien avec la DPAPH dans le cadre de l'Appel à Agir.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Prestations de mobilité	Dépenses	1,078	0,990	1,022	0,980

Les montants n'intègrent pas les 3 millions d'euros prévus pour le PAM 93.

Mission

Ecologie urbaine

Programme

Biodiversité et nature en ville

Programme

Assainissement

Programme

Qualité de l'environnement urbain

Programme : Biodiversité et nature en ville

Ce programme relève de la Mission Ecologie urbaine

Ce programme comporte trois actions :

- Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes,
- Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte,
- Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages.

Objectifs du programme

Le Département agit en faveur des espaces verts et naturels sur le territoire de la Seine-Saint-Denis depuis près de 40 ans. Son périmètre d'action comprend :

- 880 hectares d'espaces verts départementaux avec 7 millions de visites en cumul annuel et 850 000 usagers des parcs départementaux,
- 28 500 arbres le long des rues départementaux,
- 250 propriétés départementales (collèges, crèches, établissements sociaux...).

Lors de la séance du 29 septembre 2016, le Département a adopté le programme « À vos parcs », plan d'investissement et de modernisation des parcs départementaux pour la période 2016-2020. Il s'éteindra en 2022 par la fin de l'aménagement du parc de la Fosse-Maussoin.

L'année 2020 a été marquée par l'adoption par le Département du « Plan Canopée » de la Seine-Saint-Denis 2021-2030, dont l'ambition se décline autour de 3 axes :

- développer le patrimoine arboré pour renforcer la présence de l'arbre sur le territoire,
- protéger le patrimoine pour assurer la pérennité du riche patrimoine déjà existant,
- valoriser l'arbre pour permettre à tous les citoyens de s'approprier la richesse de ce patrimoine écologique.

Par ailleurs, l'accueil des JOP en 2024 est une véritable opportunité pour améliorer les liens Ville-Parc mais aussi pour restituer au parc Georges Valbon le terrain des essences, véritable enclave au sein du parc, qui accueillera, avant d'être renaturé, le stand de tir des JOP.

Les principaux objectifs de 2021 se rapportent :

- pour les dépenses d'investissement,
 - o à des projets d'extension et de modernisation des parcs,
 - o au déploiement du plan Canopée, ayant comme priorité le renouvellement ou la création d'alignements d'arbres sur près de 30 voies départementales.
 - o aux travaux de grosses réparations en vue d'améliorer et de sécuriser l'accueil des usagers dans les parcs et créer des nouveaux milieux.
- pour les dépenses de fonctionnement (en lien avec le programme d'investissement « À vos parcs »),
 - o à l'accueil, l'animation et la communication,
 - o à l'entretien des parcs (voirie, sanitaire, interventions urgence et mise en sécurité...),
 - o à l'entretien des espaces naturels.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	8,093	7,850	7,732	7,578
	Recettes	0,497	0,560	0,532	0,552

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	9,461	7,652	9,286	13,002
	Recettes	1,487	0,285	1,675	1,695

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	194	37	34	123

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Assurer la mise en œuvre du plan à vos parcs				
	2018	2019	2020	2021	2022
Part des opérations réalisées	30 %	50 %	70%	*	
	30 %	56 %	67%	*	

Commentaire : * le plan à vos parcs s'est achevé en 2020. Seule l'opération Fosse Maussoin se poursuivra (cf indicateur suivant)

Objectif	Etendre et rénover les parcs départementaux					
	2018	2019	2020	2021	2022	
Surface ouverte	cible		Ouverture d'un hectare d'espace vert	Ouverture d'une 1 ^{ère} phase du parc de la Fosse-Maussoin (7 ha.) Réhabilitation platelage des Cascades (G. Valbon)	Ouverture d'une 2 ^{ème} phase du parc de la Fosse-Maussoin (+7 ha.) Réaménagement de la gare RER Villepinte-Parc du Sausset	Ouverture de la totalité du parc de la Fosse-Maussoin (27 ha.)
	réalisé		Une nouvelle entrée au parc Jean Moulin Les-Guilands (entrée du stade)			

Commentaire : Fin 2021, projet de réaménagement de la gare RER de Villepinte avec extension des pâtures sur le secteur Forêt du parc du Sausset. De 2020 à 2022, réouverture de nouveaux espaces verts au public avec le réaménagement du parc de la Fosse-Maussoin (27ha au total).

Objectif		Diversifier l'offre de service dans les parcs				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'équipements neufs	cible		3	4	5	
	réalisé	7	3	8		
<p><u>Commentaire</u> : En 2020, les 8 nouveaux équipements sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suite à la consultation citoyenne lancée sur les parcs en 2019 : création d'une tour d'observation au cœur du Labyrinthe et d'une aire de jeux d'eau sur l'aire du Héron (parc du Sausset), création d'une aire de fitness au parc de l'Île-Saint-Denis et au parc Jean-Moulin – Les Guilands - au parc du Sausset il y a également eu la création d'un parcours d'agilité (pour les 0-10 ans) dans le secteur du Bocage, la création du parcours des arbres à parole dans le secteur de la Forêt et d'un 2nd observatoire sur le marais. - au parc G Valbon, l'aire de Moovroc a été finalisée. <p>A noter qu'il y a également eu dans le cadre de la consultation citoyenne : la mise à disposition de pédalos sur le Grand lac (parc GValbon), des longues vues et jumelles ainsi que des méridiennes au parc de la Haute-Île et l'installation de nouvelles tables de pique-nique au parc Jean-Moulin – Les Guilands.</p> <p>D'autres réalisations ont eu lieu dans plusieurs parcs : au parc de la Haute-Île (1^{ère} phase du parcours d'interprétation [incursions paysagères, platelage et cônes métalliques] ; au parc du Sausset (renouvellement des agrès fitness sur l'aire de sport du Héron et réaménagement de la Maison du Sausset avec la création d'une cuisine pédagogique) ; au parc G. Valbon (renouvellement des sols souples et des jeux de l'aire de l'araignée) ; au parc de l'Île-Saint-Denis (installation de nouvelles tables de pique-nique).</p> <p>En 2021, 5 nouveaux équipements seront créés : un parcours d'interprétation et un parcours sportif au parc du Sausset, un parcours autonomie petite-enfance au parc G. Valbon, une aire de jeux au parc de la Bergère et un parcours petite-enfance au parc Jean-Moulin – Les Guilands.</p> <p>Il y aura également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au parc du Sausset : la finalisation de l'aménagement de l'aire de jeux du Héron et la réfection de l'aire de jeux de la ferme (Bocage). - au parc G Valbon : l'installation de nouvelles tables de ping-pong et d'une nouvelle signalétique directionnelle, création d'un nouveau caniparc et sécurisation des jeux de l'aire des tours. - au parc Jean-Moulin – Les Guilands : la rénovation d'une aire de jeux. - au parc forestier de la Poudrerie : l'installation de mobiliers (bancs, poubelles...). - au parc de l'Île-Saint-Denis : la rénovation d'une aire sportive accessible aux personnes en situation de handicap. - au parc de la Haute-Île : la réalisation de la 2^{nde} phase du parcours d'interprétation 						

Objectif						
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'arbres plantés/replantés Plan Canopée	cible				3 000	3 000
	réalisé					
<p><u>Commentaire</u> : Engagement de planter 30 000 arbres en 10 ans dans Canopée</p>						

Objectif		Innover et expérimenter dans les parcs				
		2016	2017	2018	2019	2021
Indicateur de résultat	cible			AMIC Lil'o	Installation Ferme urbaine du Sausset + Mise en œuvre expérimentation sols fertiles	*
	réalisé			AMIC réalisée été 2018, Mise à disposition du site en sept 2018		*
<p><u>Commentaire</u> : * Pas de reconduction prévue en 2020 mais des implications de la DNPB dans pariculteur4 et accompagnement des pétitionnaires au plan de rebond</p>						

Action 1 : Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes

Objectifs de l'action

Le Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES), adopté en juillet 2013, a pour objectif de développer le réseau de parcs, de liaisons vertes et d'espaces végétalisés de l'ensemble des propriétés départementales, de renforcer le lien entre les parcs et la ville ainsi que l'accessibilité des parcs, et d'intensifier les usages.

Le 29 septembre 2016, l'Assemblée départementale a adopté le programme « A vos parcs », dédié à la relance de l'investissement en faveur de la modernisation des parcs et de la trame verte départementale. Sur la période 2016-2020, ce sont près de 54 millions d'euros qui devaient être consacrés à la modernisation des parcs et à leur mise en réseau. Ce plan s'éteindra en 2022 par la fin de l'aménagement du parc départemental de la Fosse-Maussoin. Par ailleurs, le plan Canopée adopté en juin 2020 se déploiera en 2021 par des premières plantations massives.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2021 sont :

- Concernant les études générales et l'élaboration de politiques publiques Nature, Paysages et biodiversité : l'ouverture de nouvelles études suite à l'adoption du Plan Canopée en 2020 et la formalisation du concept de forêt urbaine. Aussi, porter à la connaissance des entités ayant en charge les PLUi, l'atlas du paysage de la Seine-Saint-Denis.
- Concernant les études de programmation et de grands projets d'aménagement : l'extension sur le terrain des Essences du parc Georges Valbon (travaux de dépollution et lancement des études de renaturation), l'entrée du Parc de la Haute-Ile (fin des études de MOE et lancement, de la phase réglementaire), l'adaptation de l'Aire des vents au nouveau quartier des médias (lancement d'une étude de réaménagement et recherche de partenariats pour aider au financement du projet) et l'étude de rénovation des terrasses au nord du grand lac au parc Georges Valbon (étude de structures et de réhabilitation des sols).
- Concernant les projets d'extension et de rénovation des parcs : parc de la Bergère (poursuite des réflexions sur les premiers aménagements), parc de la Fosse-Maussoin (démarrage de la phase 2 du projet), parc forestier de la Poudrerie (poursuite du déploiement du projet d'avenir), parc Georges Valbon (reprise des dossiers d'études) et parc du Sausset (rédaction d'un APS pour le réaménagement de la gare en entrée de parc).
- Concernant le déploiement du plan Canopée, plusieurs axes seront développés :
 - o la reconquête du patrimoine arboré des rues départementales (les types d'opérations d'investissement prévus sont des plantations sur des linéaires aujourd'hui totalement dépourvus d'arbres, des travaux de reconstitution d'alignements d'arbres ayant subi depuis de longues années un mitage progressif du patrimoine arboré, des opérations de renouvellement de certains alignements, vieillissants ou malades.
 - o le rafraîchissement des espaces extérieurs des collèges via l'accompagnement du programme « Cours oasis »,
 - o le rafraîchissement des espaces extérieurs des autres sites départementaux,
 - o la protection du patrimoine arboré existant en faisant évoluer les pratiques d'entretien.
- Concernant la poursuite de la transition écologique et de la mise en accessibilité des espaces extérieurs des propriétés départementales : des actions liées à la transition écologique (désimpermeabilisation et désartificialisation des espaces extérieurs des propriétés départementales et équipements de tous les sites en stationnement vélos) et la poursuite du programme de mise en accessibilité des sites départementaux.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	1,326	1,353	1,316	1,303
	Recettes	0,029	0,098	0,030	0,100

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	5,643	3,762	5,233	9,458
	Recettes	1,487	0,285	1,635	1,655

Action 2 : Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels de l'année 2021 sont :

- Concernant l'amélioration des espaces existants, il va s'agir de renforcer les équipements d'accueil et de loisirs (rénovation d'aires de jeux, d'aires de sport, création de parcours...), d'améliorer le confort et de sécuriser les parcs (clôtures, remise en état des voiries...) et d'améliorer les milieux écologiques conformément aux engagements du DOCOB (gestion des zones boisées des parcs, diversification des habitats aquatiques...).
- Concernant l'entretien des parcs, les mesures viseront à répondre à l'augmentation de la fréquentation liée à un nombre croissant d'usagers et d'évènements qui engendre une usure plus rapide des équipements. Par ailleurs, il s'agit d'assurer la sécurité des matériels et des installations pour les usagers dans les parcs et espaces extérieurs et de maintenir le soutien logistique auprès de l'unité équestre de la Police Nationale,
- En termes de proposition d'animations, il est question de développer de nouveaux programmes et partenariats (Bel été solidaire associé aux Jeux Olympiques et paralympiques, actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux), de poursuivre les partenariats et actions autour de l'éducation populaire et de la culture (Lire au parc, Séquenza 93...), de l'économie sociale et solidaire (fête du réemploi, olympiade du potager...), du sport et du bien-être (4ème édition Sauss'sport,...) et d'offrir une programmation dans les maisons des Parcs (expositions, animations...).
- Pour faire connaître les parcs et leurs animations, les efforts porteront sur la publication du calendrier des parcs (livret sous support papier et numérique), la communication avec les usagers via le site internet, la refonte de la Newsletter des parcs et la poursuite de la refonte des plans des parcs, qui bénéficiera en 2021 au parc Forestier de la Poudrerie. Egalement, les efforts porteront sur la participation des parcs aux manifestations d'envergure nationale.
- Pour l'éducation au développement durable à partir des parcs, le dispositif est structuré autour d'actions à destination des collégiens mais aussi à destination des scolaires et centres de loisirs. Concernant les collégiens, les parcours sur la biodiversité et sur le changement climatique seront renouvelés. En parallèle, un parcours éducatif autour de l'arbre (en lien avec le Plan Canopée) est en préparation et devrait voir le jour pour la rentrée scolaire 2021-2022. Concernant les scolaires et centres de loisirs, des opérations propres aux différents parcs sont réalisées (animations pour les parcs urbains, accueil de scolaires et groupes constitués au parc Georges Valbon et au parc du Sausset).
- le travail sur le rôle social et citoyen des espaces et des lieux verts va s'organiser autour de l'accompagnement du Département dans la mise en œuvre de la Ferme Urbaine et par son soutien logistique dans l'espace de maraichage collaboratif pour le parc du Sausset, via l'accompagnement et le suivi du projet Lil'o sur la pointe de l'Île Saint Denis, ainsi que par son soutien aux associations, notamment avec les associations naturalistes ou œuvrant dans le domaine de l'environnement.
- Enfin, concernant le développement de l'accueil, il s'agit d'étudier la faisabilité d'une ouverture totale des parcs (ouverture l'été de certains parcs ou de tous les parcs pendant la canicule, en lien avec le prestataire chargé des ouvertures et fermetures des parcs) et d'organiser des formations en matière d'accueil des publics des agents des bureaux accueil et prévention issus de la réorganisation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	6,517	6,247	6,366	6,226
	Recettes	0,469	0,461	0,502	0,452

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	3,692	3,750	3,892	3,409
	Recettes	-	0,215	-	-

Action 3 : Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages

Objectifs de l'action

Dans l'immense territoire urbain qu'est la Seine-Saint-Denis, la présence de nature participe au bien-être et à la bonne santé des habitants, en permettant d'améliorer le cadre de vie et de réduire les pollutions et les îlots de chaleur urbains.

Pour l'année 2021, les priorités sont :

- Sur les enjeux de préservation, de dresser des états de référence pour la faune et la flore, de prendre en compte la biodiversité dans les projets des Directions, de préparer des formations de sensibilisation à la réglementation et aux enjeux écologiques ainsi qu'une formation sur les espèces envahissantes et de promouvoir la prise en considération des enjeux de trame verte dans les documents d'urbanisme du Département.
- En ce qui concerne l'engagement d'actions innovantes en matière d'écologie urbaine, il va s'agir de développer des expérimentations, qui vont faire l'objet de suivi, dans le but d'accompagner les gestionnaires publics et privés vers des pratiques plus favorables à la faune et à la flore et au rafraîchissement de la ville (murs végétalisés, toitures végétalisées, reconstitution des terres fertiles) et de mettre en œuvre des pratiques innovantes de replantation d'arbres mieux adaptée au milieu urbain (à travers le plan Canopée).
- Pour fédérer les acteurs de l'aménagement et contribuer au développement de la nature en ville, les actions consisteront en la mobilisation des partenaires sur les enjeux de végétalisation et de renforcement du patrimoine arboré de Seine-Saint-Denis, et ce autour de deux démarches : la charte de l'arbre et le protocole de cohabitation des arbres et des réseaux souterrains et aériens, en la promotion des aménagements favorables à la nature en ville dans les projets d'aménagements et au suivi des conventions avec la Société du Grand Paris, liées aux impacts sur les plans d'eau des parcs.
- Concernant l'objectif de sensibilisation du public pour l'encourager à agir, il va se traduire par le développement d'actions d'éducation à la biodiversité sur le territoire et dans les parcs, par l'encouragement à l'implication et la participation de la population (formation et sensibilisation aux enjeux de la nature en ville, des sciences citoyennes et du patrimoine arboré) et par le développement d'outils de sensibilisation et de médiation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,250	0,250	0,050	0,049
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,125	0,139	0,161	0,135
	Recettes	-	-	0,040	0,040

Programme : Assainissement

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte trois actions :

- Développement du patrimoine d'assainissement,
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,
- Bâtiments, équipements et moyens généraux.

Objectifs du programme

Le réseau départemental compte environ 700 kms de collecteurs et de canalisations permettant d'assurer le transport des effluents et la collecte des eaux, ainsi qu'un parc de 32 bassins totalisant 1,4 Mm³ de capacité de stockage.

Le Département gère, par ailleurs, une partie du réseau du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), qui représente 56 kms de collecteurs visitables et 13 kms de canalisations non visitables.

La politique d'assainissement s'inscrit dans le schéma départemental d'assainissement Audace 2014-2023, dont les quatre orientations sont :

- assurer la pérennité du patrimoine départemental d'assainissement,
- lutter contre les inondations,
- maîtriser la qualité des rejets aux milieux aquatiques,
- développer une gestion solidaire de la ressource en eau et renforcer sa présence dans la ville.

L'objectif du service assainissement est la préservation du patrimoine départemental et la priorisation des investissements afin de répondre aux attentes des usagers, d'une part, ainsi qu'à la nécessité de poursuivre la démarche dans une optique de développement durable et solidaire, d'autre part, et enfin à la volonté de préserver le cadre de vie des séquanodionysiens, et ce avec l'ensemble des acteurs concernés.

Plusieurs projets sont mis en avant pour l'année 2021 :

- la réalisation d'études concernant des projets structurants issus du Plan d'Investissement Bassin dit PIB et du plan d'action JOP 2024 pour la baignade en Seine et en Marne,
- la mise en œuvre d'une programmation ciblée de contrôles des raccordements au réseau pour répondre aux enjeux de qualité des milieux naturels (DERU/DCE/baignade en Seine et Marne, JOP 2024),
- l'optimisation de la surveillance des ouvrages visitables grâce au déploiement de la norme 13508-2 et la gestion patrimoniale pour les ouvrages non visitables (canalisation et branchements),
- l'assurance de la sécurité des personnes qu'ils s'agissent des riverains ou des intervenants en réseau, des biens et des milieux naturels.

Les moyens de ce programme correspondent au budget annexe d'assainissement. Les recettes sont principalement constituées de la redevance d'assainissement (incluse à la facture d'eau des usagers).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Assainissement	Dépenses	10,728	10,693	12,432	12,596
	Recettes	5,654	5,216	6,491	5,930

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Assainissement	Dépenses	46,182	49,431	61,725	60,938
	Recettes	16,040	17,839	20,105	16,760

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	248	56	70	122

Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif	Réhabiliter le réseau					
		2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de réseau (visitable et non visitable) réhabilité	cible	5,5 kms	5,5 kms	5,5 kms	5,5 kms	5,5 kms
	réalisé	7,9	7,2	7,5	Année en cours	
<u>Commentaire</u> :						

Objectif	Assurer la pérennité du patrimoine d'assainissement				
		2018	2019	2020	2021
Nombre de non visitable inspecté (ITV) (canalisation + branchements)	cible	15 km	15 km	15 km	15 km
	Réalisé	22 km	15 km	15 km	
<u>Commentaire</u> : L'objectif de cette démarche est de dresser un état des lieux du réseau pour identifier les anomalies structurelles (fissures) et fonctionnelles (ensablement/présence de racines). Cela s'inscrit dans la démarche de gestion patrimoniale de la DEA.					

Objectif	Contrôler des raccordements domestiques au réseau départemental				
		2018	2019	2020	2021
Contrôles de raccordement pour mise en conformité	cible	1 000	1 000	1 000	1 000
	Réalisé	1 003	976	Année en cours	
<u>Commentaire</u> : Ce chiffre permet de connaître et de maîtriser les apports vers le réseau et cette activité participe aux attentes de bonne qualité des masses d'eau dans le cadre de la baignade en Seine (JOP2024) et en Marne (2022, SAGE Marne Confluence)					

Action 1 : Développement du patrimoine d'assainissement

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- lutter contre les inondations sur le territoire départemental,
- lutter contre la pollution des eaux, tant au niveau du fonctionnement quotidien du réseau qu'en période de pluie ou de rejets polluants d'origines diverses.

En 2021, plusieurs grands projets structurants sont en cours d'étude. Ces projets structurants sont relatifs au plan d'investissement bassin (PIB) et au plan d'action des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 concernant la baignade en Seine et en Marne. L'échéance de 2024 s'applique aux deux projets, que ce soit en termes d'études ou de travaux.

En 2021, sur le plan d'investissement bassin (PIB) :

- la construction du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil se poursuivra avec la fin de la deuxième tranche des travaux (génie civil) et le commencement de la troisième tranche (canalisations d'amenée au bassin),
- des crédits concernant la tranche 4 (prise d'eau) du bassin du Rouailler, mis en service en 2018, ont été proposés,
- des crédits seront alloués à la création d'espace de baignade en milieu naturel, l'un situé au Parc de la Bergère et l'autre au Parc Georges Valbon, dans le cadre du PIB et dans le dynamisme des JOP 2024,
- la maîtrise d'œuvre du projet de redécouverte de la Vieille Mer, du parc Georges Valbon, sera pilotée avec l'ensemble des partenaires.

Dans le cadre de l'incubateur de la gestion innovante, la DEA accompagne des directions pour réaliser divers projets :

- la DNPB pour ses actions sur le bassin de Savigny,
- la DCPSL sur le projet de Champs sur Marne,
- la DBL pour la mise en conformité des bâtiments départementaux,
- la DVD pour le lancement d'une étude sur les bouches avaloirs,
- la DEJ pour l'étude de l'évaluation des techniques des cours oasis ainsi que l'étude sur le recensement des techniques innovantes alternatives.

En parallèle, plusieurs actions sont planifiées quant à la diminution des rejets d'eaux usées en milieu naturel, notamment deux études pour mise en séparatif de rues (Gagny et Epinay sur Seine).

De plus, la DEA a pour priorité le recensement des raccordements au réseau départemental et l'identification des mauvais raccordements, tant en domaine privé qu'en domaine public, par la réalisation d'études de branchements, de travaux de mise en conformité et par la création de branchements neufs pour des projets d'aménagements de tiers.

Relativement à la mise en conformité des branchements sous domaine privé, la DEA lance un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en plus de la maîtrise d'œuvre avec suivi et animation. Aussi, grâce aux conventions avec les usagers, la DEA assurera une maîtrise d'ouvrage déléguée sur les parcelles privées et se chargera des travaux. Dans ce sens, le département percevra des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

En 2021, les recettes d'investissement de développement du patrimoine seront principalement issues d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la construction du bassin de la Fontaine des Hanots ; aides auxquelles s'ajoutent les remboursements du coût des nouveaux branchements par les pétitionnaires.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépenses	9,302	11,093	20,500	21,010
	Recettes	4,445	3,638	4,987	5,340

Action 2 : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont fixés par les orientations 1, 2 et 3 du schéma AUDACE :

- la connaissance et maintien en état du patrimoine d'assainissement : visite des ouvrages, auscultation, SIG assainissement,
- l'entretien du réseau d'assainissement : petits travaux de maçonnerie, curage,
- la réhabilitation du réseau d'assainissement : réparation des collecteurs et des équipements,
- la gestion des écoulements dans le réseau d'assainissement,
- la maîtrise des ruissellements dans le cadre des opérations d'aménagement.

Le schéma AUDACE fixe les objectifs de fiabilisation et de développement pour la gestion des eaux :

- éviter les débordements du réseau (temps sec et temps de pluie), en tirant le meilleur parti de la gestion automatisée des équipements,
- transporter toutes les eaux usées vers les usines d'épuration,
- réduire l'impact des rejets par temps de pluie sur les rivières,
- adapter la gestion aux exigences de sécurité et d'environnement urbain.

En 2021, les dépenses de fonctionnement relèveront principalement des travaux d'entretien des stations du SIAAP et du patrimoine départemental (curage, travaux maçonnerie...).

Quant aux recettes de fonctionnement de l'année 2021, elles relèveront des remboursements pour l'entretien des stations du SIAAP, de la perception de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif et de la mise à disposition de réseaux pour le passage de la fibre optique. Aussi, des subventions de l'AESN pourront être perçues pour les études réalisées et pour le remboursement des riverains suite à la mise en conformité des branchements.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement afférentes à l'année 2021, elles porteront sur :

- la gestion automatisées de stations, et plus précisément sur des rénovations de vannes, des installations et rénovations de points de mesure et la refonte d'une bache de pompage,
- des réhabilitations pour des travaux de rénovation sur canalisations et collecteurs, des études de connaissance du réseau et des études diagnostic. De plus, le programme de réhabilitations individualisées, repris en 2019, se poursuit avec les réhabilitations de collecteurs et branchements des avenues de Rosny et Victor Hugo à Noisy-le-Sec et de la rue Victor Hugo à Pantin. Ce programme voit également émerger deux nouveaux projets de réhabilitation pour la fin d'année 2021 (la rue Victor Hugo à Montreuil et la rue Jules Guesde à Bondy).
- des travaux pour les opérations de transport : le dévoiement de regards lié au tracé d'un bus en site propre le long de la RN3, et, un nouveau projet les travaux Boulevard Ornano à Saint-Denis dans le cadre du Franchissement urbain de Pleyel (FUP).

Les recettes d'investissement sont issues de subventions pour des études, des réhabilitations de collecteurs et des remboursements d'opérations de transports.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	9,283	9,316	10,515	10,407
	Recettes	5,562	5,134	6,411	5,870

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	36,055	37,463	39,750	38,058
	Recettes	11,596	14,201	15,118	11,420

Action 3 : Bâtiments, équipements et moyens généraux

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est triple :

- mettre à la disposition des personnels de la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) les moyens nécessaires à l'activité des services et à la sécurité des agents dans le respect des normes de préservation de l'environnement,
- gérer les bâtiments dans une optique de développement durable,
- réaliser les projets d'extension (3-6-7) de trois remises pour répondre aux enjeux de réorganisation des secteurs et mettre en adéquation les moyens humains avec les caractéristiques des ouvrages d'assainissement selon les périmètres des territoires (EPT).

L'année 2021 sera marquée par l'arrivée des équipes dans les nouveaux bâtiments du site de Rosny-Sous-Bois, générant de fait des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement de 2021 porteront sur de nouveaux moyens à anticiper concernant le bâtiment de la cour technique et ses installations. En outre, le redéploiement des agents du pôle informatique sur Bobigny implique une nouvelle organisation, qu'il conviendra de structurer afin de garantir la continuité des activités.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépenses	1,445	1,377	1,917	2,189
	Recettes	0,093	0,082	0,080	0,060

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépenses	0,825	0,875	1,475	1,870

Programme : Qualité de l'environnement urbain

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte trois actions :

- Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,
- Gestion des réseaux pluviaux,
- Lutte contre les nuisances phoniques.

Objectifs du programme

Les actions de ce programme sont réduites du fait du transfert des activités relatives à l'écologie urbaine à la Délégation à la transition écologique (DTE). Néanmoins, les activités portées requièrent une démarche transversale pour répondre aux enjeux de transition écologique (énergétique et environnementale).

Les actions menées par la DEA sont liées aux contributions à l'Établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs et aux redevances perçues par les Voies Navigables de France.

Depuis 2018, plusieurs études ont été engagées dans le cadre du Plan Investissement Bassin :

- les études de maîtrise d'œuvre pour des baignades naturelles dans les parcs départementaux Georges-Valbon et La Bergère,
- les études de maîtrise d'œuvre pour la redécouverte de la Vieille Mer (parc Georges-Valbon),
- les études pour la baignade en Marne (objectif initial 2022, repoussé en 2024, du SAGE Marne Confluence) et en Seine (objectif JOP 2024).

Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif	Suivi de la qualité des eaux des milieux naturels					
		2017	2018	2019	2020	2021
Campagne de prélèvements	cible	14	14	14	10	10
	réalisé	13	14	13	Année en cours	

Commentaire : Ces dernières années, la qualité de la Morée a été améliorée par le rejet de l'usine d'épuration Seine Morée. Les actions de mise en conformité des branchements devraient monter en puissance sur ce bassin versant dans les années à venir, et améliorer la qualité du Sausset et de la Morée.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	2,791	2,625	2,629	2,630
	Recettes	0,691	0,790	0,792	0,696

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	0,120	0,291	0,930	-
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	27	12	6	9

Action 1 : Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Objectifs de l'action

Du fait de la création de la Délégation à la transition écologique (DTE), le périmètre de cette action se limite à la gestion des eaux superficielles et souterraines.

Cette action se traduit de façon opérationnelle par la lutte contre les inondations en collaboration avec les partenaires concernés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	1,672	1,505	1,509	1,509

Action 2 : Gestion des réseaux pluviaux

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont présentés dans l'action 2 « Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements » du programme « Assainissement ».

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion des réseaux pluviaux	Dépenses	1,120	1,120	1,120	1,121
	Recettes	0,691	0,790	0,792	0,696

Action 3 : Lutte contre les nuisances phoniques

Objectifs de l'action

Cette action est un transfert du programme « Circulations douces et cadre de vie », portée par la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Les objectifs de cette action sont de :

- réduire à la source les nuisances sonores créées notamment par les routes départementales en réaménageant les voiries (réduction des vitesses, réduction du nombre de voies de circulation, création de pistes cyclables),
- augmenter la végétalisation des voies départementales (mise en œuvre du Plan Canopée et désimperméabilisation des sols, en lien avec la DNPB),
- encourager l'infiltration d'eau plutôt que le rejet dans le réseau (enrobés drainants, noues, rejet dans les espaces verts...),
- rechercher des matériaux innovants et plus respectueux de l'environnement (enrobés clairs pour lutter contre les îlots de chaleurs, enrobé phosphorescents pour éviter la mise en place d'éclairage public...),
- calculer et réduire le bilan carbone de la DVD.

Les crédits mobilisés pour atteindre ces objectifs figurent dans le programme d'aménagement des espaces publics, et ne peuvent être isolés séparément.

Par ailleurs, le programme de financement d'isolation phonique des façades (en lien avec l'ADEME) s'est achevé fin 2020 et aucun crédit n'est donc inscrit à ce titre pour 2021.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépenses	0,120	0,291	0,930	-
	Recettes	-	-	-	-

Mission

Supports internes

Programme

Bâtiments départementaux

Programme

Logistique

Programme

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Programme

Secrétariat général

Programme : Bâtiments départementaux

Ce programme relève de la Mission Supports Internes

Ce programme comporte quatre actions :

- Construction, rénovations lourdes,
- Travaux de modernisation et grosses réparations,
- Entretien, maintenance technique et réglementaire,
- Fluides.

Objectifs du programme

Le programme bâtiments départementaux consiste à assurer la gestion patrimoniale et la sécurité des sites départementaux en maintenant la continuité et la qualité des services rendus aux usagers comme aux agents.e.s. Pour cela, il s'agit de mener des travaux qui permettent d'adapter les bâtiments aux changements climatiques dans une démarche de développement durable et en visant une optimisation budgétaire.

Par ailleurs, ce programme porte la maîtrise d'ouvrage d'opérations de construction ambitieuses, qui accompagnent les politiques publiques du département (JOP, PPEP...).

Les objectifs sont donc :

- l'optimisation financière,
- l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques et l'application d'une politique de développement durable,
- la sécurité et la sûreté de nos sites,
- la continuité de service,
- la qualité de service.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Bâtiments départementaux	Dépenses	8,172	7,965	9,981	9,670
	Recettes	1,310	1,195	0,800	0,800

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Bâtiments départementaux	Dépenses	21,206	13,905	20,050	23,340
	Recettes	3,882	4,763	2,246	8,082

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	47	20	26	1

Action 1 : Construction, rénovations lourdes

Objectifs de l'action

Cette action se divise en trois axes :

- études et conseil en ergonomie,
- maîtrise d'ouvrage,
- gestion des données patrimoniales.

- **Objectifs des travaux d'études et conseils en ergonomie**

- piloter des projets transversaux : conception de référentiels et d'équipements optimisant l'usage et améliorant les conditions de travail,
- développer une assistance à maîtrise d'ouvrage ergonomique dans le cadre de constructions ou réhabilitations de bâtiments départementaux,
- améliorer les conditions de travail, le service rendu aux usagers et les conditions d'accueil du public dans les sites sociaux et dans les sites centraux,
- réaliser des projets d'aménagements ou de réhabilitations de sites sociaux,
- accompagner les évolutions de prestation à la fois sur un plan organisationnel et sur un plan spatial,
- favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap,
- promouvoir l'ergonomie.

Priorité pour 2021, les travaux concerneront une grande variété de projets : concernant des lieux d'accueil du public comme des espaces dédiés aux agents.e.s départementaux. L'activité s'appuie aussi sur l'élaboration de référentiels métier permettant de structurer durablement la conception et l'aménagement des espaces en fonction des métiers. En 2021, seront notamment concernées les maisons des solidarités et les crèches.

En 2021, le Projet « sanitaire du Futur » des collèges sera poursuivi avec pour objectif son déploiement et son intégration dans le programme type de conception des collèges

- **Objectifs de la maîtrise d'ouvrage :**

- conduire les grands investissements départementaux : plan « Savoir nager », transition écologique, JOP ...,
- moderniser et sécuriser les pratiques en matière de conduite d'opération : renforcement des étapes de définition du besoin et de cadrage initial, développement de l'ingénierie financière, rigueur vis-à-vis des orientations validées.

L'année 2021 sera consacrée en particulier à la livraison de la piscine de Pierrefitte, au dialogue compétitif et choix du titulaire pour le projet du pôle inclusif sportif (PRISME), ainsi qu'aux études de conception et dépôt du permis de construire pour la piscine de Marville.

- **Objectifs de la gestion des données patrimoniales :**

- moderniser la gestion des données patrimoniales,
- optimiser l'usage des bases de données par les opérationnels

En 2021, il s'agira de participer aux études de définition des besoins et procédures pour le déploiement du nouvel outil de gestion du patrimoine (projet SIP).

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Construction, rénovation lourdes	Dépenses	15,743	10,086	12,300	17,140
	Recettes	3,882	4,763	2,066	7,902

Action 2 : Travaux de modernisation et grosses réparations

Objectifs de l'action

Cette action consiste à assurer la pérennité, le bon fonctionnement et la modernisation des bâtiments départementaux en s'appuyant sur un diagnostic technique relatif à l'état et au maintien du patrimoine bâti. Les travaux sont menés et suivis dans le cadre d'un Programme pluriannuel de maintenance (PPM).

Pour 2021, un des chantiers majeurs concerne le plan de travaux du Centre départemental enfants et familles (CDEF) voté en 2020 précisément, il s'agit du lancement des études préalables aux travaux sur les sites d'Épinay sur Seine et Le Castel au Raincy.

En 2021 cela se traduira par la mise en place d'un plan pluriannuel de maintenance du patrimoine afin de prioriser les interventions en fonction de la vétusté des éléments techniques composant le patrimoine départemental. Il repose sur 7 familles de travaux :

- sécurité (incendie, mise en conformité, amiante),
- sureté (contrôle d'accès, SAS, clôtures),
- hygiène (cuisine, sanitaire, vestiaires, SDB),
- clos couvert (Façades structures, couverture étanchéité, menuiserie, protections solaires),
- installations techniques (CVC, électricité, ascenseurs, portes et portails automatiques, VRD),
- confort (Adaptations fonctionnelles, peinture, sols, plafond, éclairage),
- espaces extérieurs (espaces verts, parking),

Ainsi ce plan servira à :

- préparer la construction budgétaire de la maintenance pour la prochaine mandature,
- communiquer sur les interventions de maintenance auprès des usager.ère.s, des représentants du personnel (CHSCT, Commission des locaux, ...),
- anticiper la passation des marchés publics travaux (notamment par le recours à des marchés conjoints pour des opérations de même nature sur plusieurs ensembles immobiliers simultanément).

Ce travail devra s'accompagner d'aménagements dans les outils métier existants et de s'assurer de la prise en compte de ces besoins dans le projet Système d'information patrimonial (SIP).

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Travaux de modernisation et grosses réparations	Dépenses	5,464	3,819	7,750	6,200
	Recettes	-	0,000	0,180	0,180

Action 3 : Entretien, maintenance

Objectifs de l'action

- **Interventions rapides (régie) / Gestion des demandes (CDD)**

La poursuite de l'amélioration de la gestion des interventions (planification, traçabilité) sera une des priorités 2021 ainsi que l'amélioration de la communication avec les usager.ère.s internes.

- **Maintenance des équipements**

Les priorités pour 2021 sont la mise à disposition des chefs d'établissements des rapports de contrôles réglementaires, la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement sur les équipements de cuisines et buanderies en fonction de la vétusté du matériel et du taux de pannes. Mais, aussi, la création d'un marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Entretien, maintenance	Dépenses	3,532	3,261	4,846	4,564
	Recettes	1,000	0,830	0,350	0,350

Action 4 : Fluides

Objectifs de l'action

La politique en matière de fluides s'inscrit dans l'objectif d'adaptation aux changements climatiques mais aussi de transition écologique visant la performance énergétique des bâtiments prévus en rénovations lourdes ou nouvelles constructions et l'augmentation de la part des énergies renouvelables. Il s'agit aussi d'améliorer les installations en vue de réduire les coûts et d'optimiser budgétairement ce poste de dépense via une meilleure connaissance des consommations, une meilleure gestion des contrats énergétiques.

Pour 2021, l'activité en matière de fluides va consister à mettre en place une stratégie énergétique des bâtiments départementaux, en étroite collaboration avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) qui poursuit le même objectif sur les collèges. Cela se traduira notamment dans la passation ou le renouvellement de marchés publics poursuivant les objectifs énoncés ci-dessus concernant le chauffage-ventilation-climatisation (CVC), la fourniture d'énergie et la maintenance des pompes de relevage. La stratégie contractuelle s'appuiera sur des dispositifs de performance avec intéressement.

Afin que ces objectifs s'ancrent pleinement dans la stratégie bâtiminaire, il s'agit d'intégrer au mieux la question des fluides dans le plan pluriannuel de travaux et de construire un bilan « fluides » de l'année n-1 en juin de chaque année afin de préparer le budget de fonctionnement lié à ce poste de dépense et de proposer des travaux de rénovation thermique potentiels en lien avec le marché de chauffage.

Enfin, il s'agira en 2021 de travailler en collaboration avec la Délégation à la transition écologique (DTE) afin de valoriser les actions et de chercher des modes de financement.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Fluides	Dépenses	4,640	4,704	5,135	5,106
	Recettes	0,310	0,365	0,450	0,450

Programme : Logistique

*Ce programme relève
de la Mission
Supports Internes*

Ce programme comporte quatre actions :

- Logistique liée aux locaux,
- Logistique liée à l'exercice des missions,
- Véhicules et déplacements,
- Restauration des agent·e·s.

Objectifs du programme

Les objectifs sont les mêmes que pour le programme bâtiments départementaux :

- optimisation budgétaire,
- adaptation aux changements climatiques,
- développement durable,
- assurer la sécurité et la sûreté de nos sites,
- continuité de service,
- qualité de service.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Logistique	Dépenses	11,951	13,870	12,517	13,520
	Recettes	0,092	0,125	0,020	0,044

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Logistique	Dépenses	0,718	0,861	0,800	0,960
	Recettes	0,005	0,000		

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	244	32	69	143

Indicateurs de résultat

Objectif	Optimisation budgétaire - Internaliser les prestations d'accueils des manifestations de fêtes et cérémonies				
		2018	2019	2020	2021
Evolution du coût du nombre de prestations réalisées en interne	cible		70 %	Pas de cible	Pas de cible
	réalisé		75 %		
L'objectif est d'internaliser au maximum la prestation d'accueil lors de manifestations officielles avec pour seules contraintes un effectif variable et difficile à anticiper pouvant conduire à avoir recours à un prestataire.					

Objectif		Adaptation aux changements climatiques - Verdissage de la flotte automobile -			
		2018	2019	2020	2021
Part de véhicules propres (Véhicules Électriques + Véhicules Hybrides)	cible	20 %	30 %	42 %	50 %
	réalisé	30 %	36 %	40%	
		32 véhicules propres acquis	35 véhicules propres acquis	Acquisition de 15 véhicules propres	
<p><u>Commentaire :</u> Depuis 2013, le Département a fait le choix de s'orienter vers la mobilité électrique en mettant à profit notamment les bonus écologiques consentis par l'Etat (6 300 € au démarrage, 3 000 € pour 2020) pour l'acquisition d'un VE. L'objectif fixé en 2018 de 50% des véhicules de liaison de la flotte en véhicules propres d'ici 2021 a imposé une accélération du plan d'électrification des sites et le déploiement des bornes de recharge. Aujourd'hui une réflexion plus large doit être menée pour trouver des solutions alternatives au tout électrique. Remarques : objectif conditionné à la fois par le nombre de véhicules propres commandés et par la rationalisation annuelle. La réduction du budget d'investissement et son transfert priorisé sur l'acquisition de vélos électriques dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif vélotaf pour la promotion de la mobilité douce, a pour conséquence de mettre un frein à l'objectif initial lié au verdissage de la flotte automobile pour 2021 et 2022, la seule solution de rationalisation n'étant pas suffisante.</p>					

Objectif		Adaptation aux changements climatiques - Rationalisation des impressions			
		2018	2019	2020	2021
Évolution du nombre de ramettes livrées aux directions	cible	-20%	-20%	Pas de cible	Pas de cible
	réalisé	-0,061%	-18%		
<p><u>Commentaire :</u> On observe une baisse globale des demandes de papier blanc, par les directions en 2019. Compte tenu de la situation de crise sanitaire « Covid-19 » en 2020, même si la consommation n'est pas encore connue, elle ne sera pas indicatrice d'une tendance pour cette année.</p>					

Objectif		Adaptation aux changements climatiques - Diminuer le volume de déchets produits -			
		2018	2019	2020	2021
Taux d'évolution du volume total de déchets d'activité économique (DAE) produits par rapport à 2015	cible	- 10%	- 10%	-20 %	- 20 %
	réalisé	- 25%	- 37%		
<p>Les cibles sont fixées par la législation en vigueur dans le cadre du suivi et de la réduction des déchets dans les collectivités et les données sont calculées par rapport à 2015 pour conclure les analyses prévues par cette législation en 2025.</p>					

Objectif		Continuité de service – Accueil physique -			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de jours d'ouverture des accueils physiques	Cible			100 % pour les sites accueillant des usagers	100 % pour les sites accueillant des usagers
	Réalisé				
<p><u>Commentaire :</u></p>					

Objectif		Qualité de service – Accueil téléphonique			
		2018	2019	2020	2021
Taux évolution durée moyenne d'attente au téléphone avant décrochage (une fois en liste d'attente)	cible			Pas de cibles	Pas de cibles
	réalisé				
<p>Au regard de la période de la COvid, le contexte a fait évoluer les pratiques et amène à améliorer le taux de décroché et à diminuer le temps d'attente des usagers. La capacité de décroché cible en 2021 est de 80 appels traités par agents et par jour pour le Standard et 45 pour le Centre de contact.</p>					

Objectif		Réduire la consommation du carburant				
		2016	2017	2018	2019	2020
Evolution annuelle de la consommation de carburant	Cible :					- 1 %
	réalisé	- 13 %	- 8,7 %	- 6 %	- 0,2 %	
Evolution annuelle des coûts de carburant	réalisé	- 16 %	1,87 %	18 %	1 %	
<p><u>Commentaire</u> : La baisse importante de la consommation annuelle de carburant constatée depuis 5 ans tend à se réduire du fait du ralentissement du plan d'électrification notamment sur les sites extérieurs. Concernant les coûts, la hausse régulière des prix des carburants et la suppression progressive des véhicules diesel ont pour conséquence un tassement voire une augmentation des coûts des carburants, qui a néanmoins été contenue grâce au travail de maîtrise des déplacements</p>						

Objectif		Réduire le nombre de véhicules du parc automobile				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de véhicules	Cible :					668
	réalisé	788	763	738	703	
<p><u>Commentaire</u> : l'objectif du plan 2015-2018 de réduction de - 25 véhicules par an a été atteint. La flotte a été réduite de plus de 100 véhicules en 4 ans depuis 2014. Conformément aux nouveaux objectifs fixés dans le cadre d'un plan triennal, le retrait d'au moins 35 véhicules par an va être organisé dans le but de se rapprocher d'une flotte de 600 véhicules de liaison en 2021.</p>						

Objectif		Acquisition de véhicules verts dans le cadre du plan de renouvellement du parc				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de véhicules électriques acquis	réalisé	59	14	23	22	
Nombre de véhicules hybrides + GPL acquis	réalisé	13	0	9	8	
Total cumulé des véhicules électriques, hybrides et GPL acquis	Cible :					23
	réalisé	180	14	32	30	
Part des véhicules propres (électriques, hybride et GPL)	Cible :					42 %
	réalisé	22,5 %	25 %	30 %	36 %	
<p><u>Commentaire</u> : depuis 2013, le Département a fait le choix de s'orienter vers la mobilité électrique en mettant à profit notamment les bonus écologiques consentis par l'Etat (6300 € puis 6000 € depuis 2017) pour l'acquisition d'un véhicule électrique. L'objectif fixé de 20% de véhicules propres (électriques, hybrides et GPL) fin 2017 a été dépassé en 2016 boosté par l'action du PPI exceptionnel. Le nouvel objectif fixé de 50% des véhicules de liaison de la flotte en véhicules propres d'ici 2021 va imposer une stabilisation de l'enveloppe d'investissement, une accélération du plan d'électrification des sites et une augmentation du déploiement des bornes de recharge</p>						

Objectif		Réduire les coûts d'entretien de la flotte automobile				
		2016	2017	2018	2019	2020
Coût de location des batteries	Cible :					219 000 €
	réalisé	95 000 €	133 500 €	189 600 €	197 600 €	
Coût d'entretien de la flotte	Cible :					330 000 €
	réalisé	390 000 €	350 000 €	330 000 €	330 000 €	
Taux d'évolution des coûts de maintenance	Cible :					
	réalisé	- 10 %	-10 %	- 6 %	0 %	0 %
<u>Commentaire :</u>						

Objectif		Améliorer le taux de réponses au Centre De Contact (CDC)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'appels aboutis (en %)	Cible :					24 %
	réalisé		15 %	18 %	11 %	
Taux de présence effective (en %)	Cible :					60 %
	réalisé		54 %	65 %	58 %	
<u>Commentaire :</u>						

Objectif		Améliorer le taux de réponses au standard				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'appels aboutis (en %)	Cible :					67 %
	réalisé		92 %	88 %	80 %	
<u>Commentaire :</u>						

Objectif		Diminuer le volume de déchets produits			
		Taux d'évolution 2015/2017			2020
Évolution du volume de déchets produits (Département + zoom DBL) par type de déchet / Sites centraux	Cible :				- 10 %
	réalisé	- 19 %			
<u>Commentaire :</u> Le renouvellement du marché collecte et traitement des déchets prévu début 2019 avec la mise en place du tri 5 flux permettra une meilleure maîtrise du tri à la source.					

Objectif		Augmenter le taux de valorisation des déchets				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de valorisation des déchets par type de déchet	Cible :					65 %
	réalisé			40 %		
Suivi des dépôts en déchetterie	Cible :					
	réalisé	Taux d'évolution 2015/2017 - 77 %				- 50 %
<u>Commentaire :</u> Suivi à améliorer par le biais du tableau de suivi des déchets avec critères réglementés et obligatoires (en cours d'élaboration).						

Objectif	Optimisation des accès et du stationnement sur les sites centraux		
		2019	2020
Nombre de places mises à disposition véhicules personnels	Cible :		799
	réalisé	799 (hors PMR + motos)	
Nombre de places véhicules personnels attribuées au moment de la mise en œuvre du nouveau dispositif	Cible :		
	réalisé	755 (bilan mise en œuvre 1 ^{er} semestre)	
Nombre de places mises à disposition véhicules de service	Cible :		312
	réalisé	312	
Nombre de places véhicules PMR (VS + personnels)	Cible :		39
	réalisé	39	
Nombre de places équipées de prises pour les recharges des véhicules de service	Cible :		69 supplémentaires (déjà prévues pour fin 2019)
	réalisé	170	
Nombre de places mises à disposition vélos personnels	Cible :		Une 40 ^{aine} supplémentaire (mise en place contrôle d'accès Papillon + Européen 2)
	réalisé	27 (local fermé Papillon)	
Nombre de places mises à disposition vélos de service	Cible :		
	réalisé	123	
<u>Commentaire :</u>			

Action 1 : Logistique liée aux locaux

Objectifs de l'action

- **Régisseurs**

Situés sur les 7 sites centraux, 10 régisseurs sont positionnés comme référents des bâtiments. Leur mission est de signaler les dysfonctionnements des sites et de suivre les demandes qui en émanent. Ils sont les interlocuteurs de proximité des directions installées en central et jouent un rôle pivot vis-à-vis des différents services de la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL). En 2021, différents travaux de structuration de l'activité des régisseurs seront poursuivis visant à rendre plus visible et/ou plus opérantes leurs missions qui recouvrent une très grande diversité : suivi remise des mallettes d'astreinte technique et de direction, remplacement des cartouches d'imprimantes, appui aux directions dans la gestion des archives, relai des éco-gestes... En outre, le rôle des régisseurs en matière de sécurité incendie doit être étoffé. L'objectif étant qu'ils puissent être ressources pour les Directions (réfèrent des listes guide-file, serre-file, accompagnement des exercices d'évacuation incendie, etc.) et appui pour le secteur en charge au niveau de la DBL.

- **Coordination logistique des manifestations de fêtes et cérémonies**

La DBL à travers sa mission de coordination de l'organisation des événements portés par le Conseil départemental participe au rayonnement du Département. Il s'agit de renvoyer une image positive du Département, en cohérence avec les politiques publiques qui sont menées tout en visant à contenir le coût financier. L'objectif est de procéder à la plus grande internalisation des prestations d'accueil et d'intégrer une dimension environnementale à l'ensemble de la prestation.

En 2021, il s'agira, comme les années précédentes, de coordonner plusieurs prestations événementielles. Il s'agira de permettre la location et la mise en place de matériel (tables, barnum, chapiteau, etc.), de mettre en place des prestations de gardiennage des sites, ou encore de coordonner des prestations techniques (contrôles structures, contrôles électricité, etc.). La DBL accompagne les Directions du Département dans l'organisation de rencontres et d'événements (forum de l'emploi DEIAT, rencontres APSAD, Handi-forum...).

Comme pour l'année 2020, la pandémie de la Covid-19 implique des ajustements/adaptations dans l'organisation des événements afin de permettre le respect des mesures barrières et d'assurer le bon déroulement des événements. A ce titre, une signalétique dédiée continuera d'être mise en place (bande de distanciation, rappel des gestes barrières), des distributeurs de Gel hydro-alcooliques seront à disposition et l'accueil pensé pour garantir un niveau maximum de sécurité. Plusieurs événements étant toutefois susceptibles de ne pas se tenir en raison du contexte sanitaire.

Un objectif pour 2021, en application des orientations en matière de développement durable est de monter au moins une prestation 100 % éco responsable.

- **Sécurité des biens et des personnes**

Il s'agit de maintenir en état les installations incendie et assurer les dépannages, organiser les ressources et moyens pour lutter contre l'intrusion, faire respecter les règles de sécurité incendie dans les bâtiments et suivre et traiter les incidents en relation avec le PC Picasso dans le cadre de l'astreinte.

En 2021, le travail engagé avec le bureau de la formation concernant la formation des acteurs de la sécurité incendie sera poursuivi (formation des chefs d'établissement, formation des chargés d'évacuation, formation à la manipulation des extincteurs).

L'année 2021 verra aussi se poursuivre la démarche de mise à jour des moyens d'accès des sites sociaux. Toujours concernant les moyens d'accès, le travail de mise en relation et de coordination avec les services sollicitant l'ouverture des sites en dehors des heures d'ouverture, pour intervention, devra être poursuivi et renforcé.

- **Accueil Physique et Téléphonique**

Ce pan de l'activité est essentiel dans le lien aux usager.ères, l'accueil, qu'il soit physique ou téléphonique constitue le lien avec le territoire et les habitant.e.s.

La période de confinement suite à la pandémie Covid19 a conduit les services d'accueil à revoir complètement leurs pratiques, tant sur le plan des outils que des services proposés aux directions de la collectivité.

La fermeture des accueils physiques, la mise en place du télétravail, la nécessité d'adapter les articulations avec des dispositifs de réponses inédits et le développement de la démarche du « aller vers », conduisent à affiner les objectifs opérationnels et confirment les priorités pour 2021, déjà amorcées dans le cadre de la démarche usager.ère.s et confirmées par le contexte exceptionnel mettant en avant les besoins des publics en matière d'accueil et de réponse.

Les priorités pour 2021 reposent sur la démarche usager.ère et seront les suivantes :

- poursuivre les partenariats avec les directions afin de collecter les informations nécessaires à un accueil téléphonique de qualité (éléments de langages concernant les prestations et services, organigrammes, mouvements de personnel, actions impactant les usagers, ...),
- travailler à la mise en place d'un système de Gestion relation usager (GRU) permettant un suivi et une amélioration de la relation au public en s'appuyant sur l'expertise des 5 flux de lien à l'usager : les accueils physiques, téléphoniques, le courrier, la réponse mail, l'utilisation du site internet ;
- poursuivre l'élaboration du projet de Maison de l'Autonomie sur le volet accueil téléphonique,
- repenser les lieux d'accueils des sites centraux afin de mettre en avant l'identité du Département et d'améliorer les conditions d'accueil des publics.

- **Hygiène, propreté, gestion des déchets**

Cette activité repose sur :

- mise en propreté des sites qui consiste à assurer la propreté des locaux pour les agent.e.s comme pour les usager.ère.s. En 2021, la priorité sera d'assurer les contrôles en nombre et en qualité nécessaires à la bonne exécution des clauses des marchés publics et la structuration de ces contrôles dans la mise en place d'un planning des tournées des contrôleurs,
- gestion des déchets. En 2021, il s'agit de mettre en place du tri 5 flux sur les sites départementaux, et d'accompagner les directions aux gestes de tri et de recyclage et accompagner les agent.e.s départementaux pour faire évoluer leurs habitudes sur le long terme,
- prestation 3 D (dératisation, désinfection, désinsectisation). En 2021, le travail se poursuivra pour mettre en œuvre le plan de prévention des nuisibles, et en garantir la continuité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Logistique liée aux locaux	Dépenses	7,245	9,014	7,588	7,702
	Recettes	0,028	0,009	-	-

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Logistique liée aux locaux	Dépenses	0,215	0,345	0,300	0,600

Action 2 : Logistique liée à l'exercice des missions

Objectifs de l'action

- **Imprimerie Départementale :**
Assurer la reprographie des documents et augmenter l'internalisation de la gestion d'un maximum de documents dans l'objectif de maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- **Déplacement des Personnes :** assurer les besoins des directions pour adapter l'offre de services en conséquence. Il s'agit aussi de s'inscrire dans la gestion des enjeux environnementaux
- **Livraisons Tournées des sites :** assurer les livraisons de plis, et colis divers, pour le compte des directions du Département. En 2021, il est prévu d'étudier la possibilité de mettre en place un marché "Transports divers" au sein de la collectivité. En outre, le déploiement de l'outil PILOT permettra de disposer d'éléments de bilan qualitatifs et quantitatifs pour mieux programmer l'activité.
- **Aménagement Déménagement des locaux :** assurer les déménagements et les transferts de mobiliers, pour le compte des directions du Département. Le chantier majeur de 2021 est d'optimiser les espaces mis à disposition des agents dans le cadre des réorganisations des directions, ou de réaffectation de locaux.
- **Centrale d'Approvisionnement :** centraliser les achats de mobiliers et matériel de bureau ainsi que de produits manufacturés courants sur catalogue. Gérer en lien avec les directions les dotations vestimentaires ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI), pour tous les agents de la collectivité, en fonction des métiers. La crise sanitaire et l'approvisionnement en produits spécifiques a mis en lumière différentes difficultés de fonctionnement et poussent à mettre en place pour 2021 une réflexion sur la structuration des activités et des marchés liés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	1,077	1,269	1,326	2,380

Action 3 : Véhicules et déplacements

Objectifs de l'action

- **Gestion de la flotte automobile**
Il s'agit de mettre en place et de suivre la politique départementale de gestion des véhicules de service avec pour objectifs le verdissement et le rajeunissement de la flotte automobile du Département ainsi que la rationalisation et optimisation des moyens de déplacement. En 2021, l'activité sera marquée par le déménagement du garage

départemental à Rosny-sous-Bois mais surtout par l'organisation de la gestion des 150 Vélos acquis en 2020 loués aux agent.e.s dans le cadre du dispositif Vélotaf ainsi que dans la montée en charge du dispositif avec l'acquisition d'une centaine de vélos à assistance électrique supplémentaires.

2021 sera aussi consacrée à des projets nouveaux comme l'entretien en régie de la flotte de véhicules électriques et des innovations comme l'adaptation des véhicules aux différents métiers pour adaptation des conditions de travail des techniciens mais aussi pour le déploiement de nouveaux services comme l'étude pour la construction d'un véhicule spécifique pour les activités de la PMI. Enfin, un travail de diagnostic sera engagé pour l'optimisation des moyens de déplacement mis à la disposition du pôle solidarité.

- **Gestion des accès et stationnements des véhicules de service et personnels des agents**

L'année sera marquée par la réflexion sur l'optimisation des places de stationnement des véhicules de service du site central de Bobigny et la vérification et l'ajustement du nombre de places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) au niveau de chaque bâtiment. Un autre axe majeur de travail sera de participer avec la DTE à améliorer les problématiques d'accès vélos sur les sites centraux.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Véhicules et déplacements	Dépenses	0,956	0,948	0,983	0,965
	Recettes	0,003	0,029	-	-

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Véhicules et déplacements	Dépenses	0,503	0,516	0,500	0,360
	Recettes	0,005	0,000	-	-

Action 4 : Restauration des agents

Objectifs de l'action

Il s'agit de proposer à tou.te.s les agent.e.s départementaux.ales, quels que soient leurs régimes alimentaires, un repas équilibré, sain, savoureux, et de qualité dans de bonnes conditions d'hygiène et de confort quel que soit leur lieu de travail. Cet objectif s'inscrit également dans la volonté d'une restauration durable tout en conservant l'équilibre financier du dispositif.

La période de confinement suite à la pandémie Covid19 a conduit la collectivité à déployer le télétravail ce qui va nécessairement amener à adapter l'offre de restauration à destination des agent.e.s.

En 2021, il va s'agir de maintenir la labellisation Ecocert sur les restaurants Picasso et Colombe qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue. Le renouvellement du marché restauration sur les sites centraux verra l'intégration des clauses sociales et environnementales. Par ailleurs, en 2021 il est prévu de mettre en place la dissociation entre les déchets issus de la production et ceux issus des retours plateaux. Enfin, une évolution de la tarification est prévue, reposant sur une logique de tranches et de taux au service, de l'accroissement de la prise en compte des enjeux de développement durable et d'équité sociale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Restauration des agents	Dépenses	2,673	2,639	2,620	2,473
	Recettes	0,061	0,087	0,020	0,044

Programme : Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Ce programme relève de la Mission Supports internes

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion immobilière,
- Assurances,
- Conseils juridiques et contentieux.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme concernent trois domaines d'intervention :

- la gestion immobilière de tous les biens en propriété ou en location, utiles à l'activité du Département, ainsi que l'ensemble des démarches liées aux acquisitions et aux cessions immobilières du patrimoine départemental (action 1),
- les assurances (action 2), afin d'assurer les biens et les activités départementaux de façon à défendre aux mieux les intérêts de la collectivité et à préserver ses capacités financières en cas de sinistres,
- les conseils juridiques et contentieux (action 3), pour sécuriser les actes et les activités du Département.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	19,216	20,424	21,020	21,149
	Recettes	7,059	9,797	1,785	1,651

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	1,270	0,805	0,265	0,805
	Recettes	0,157	0,064	13,598	4,534

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	41	29	6	6

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Acquérir les assiettes foncières nécessaires au projet de prolongement du Tramway T1				
		2018	2019	2020	2021
Montant consacré à l'acquisition des assiettes foncières (NB : budget porté par la DVD)	cible	4,833 M€	2,278 M€	2,430 M€	2,37 M€
	réalisé	4,365 M€	2,182 M€	-	-
Commentaire : L'avancement du projet donne lieu à des dépenses maîtrisées et échelonnées dans le temps en raison du financement de l'opération qui a été renouvelé en 2019 mais dans une proportion limitée (projet scindé en deux tronçons). Le budget 2021 proposé permet de réaliser des acquisitions de biens immobiliers ou d'en prendre possession suite aux ordonnances d'expropriation des 10 janvier 2017 et 19 novembre 2019 sur les communes de Noisy-le-Sec, Romainville et Montreuil. Courant 2021, la conclusion du nouveau CPER Etat-Région devrait permettre de connaître le volume des cofinancements associés à la phase 2 du prolongement.					

Action 1 : Gestion immobilière

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :

- rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services et négocier les contrats permettant l'usage de ces biens pris en location,
- systématiser les redevances en cas d'occupation du domaine public ou privé,
- assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose,
- acquérir (par voie amiable ou d'expropriation) les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets et plans départementaux, ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale,
- vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité et céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique d'intérêt départemental (transports et mobilité, logement, etc.) ou au service de grands projets (T11 express, Grand Paris express, prolongement de lignes de métro,...),
- construire et mettre en œuvre la stratégie foncière et immobilière du Département en s'appuyant notamment sur un dispositif d'appel à projet urbain.

En 2021, les nouveaux contrats de location concerneront essentiellement la CSS et le planning familial du Blanc-Mesnil, le regroupement des PMI Klein et Cités à Aubervilliers, la PMI La Muette à Drancy ainsi que la relocalisation de la PMI des Aulnes à Villetaneuse.

Les principales acquisitions foncières concerneront :

- les terrains de la rue des Coquetiers à Bobigny pour la reconstruction du collège Pierre Sépard,
- les acquisitions relatives aux épreuves de tir des JOP (dépôt des essences à La Courneuve),
- la relocalisation de la crèche et du centre de PMI des Presles à Epinay,
- la relocalisation de centres de PMI à Villepinte.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion immobilière	Dépenses	18,061	18,475	19,740	19,806
	Recettes	6,689	9,457	1,560	1,351

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion immobilière	Dépenses	1,270	0,805	0,265	0,805
	Recettes	0,157	0,064	13,598	4,534

Action 2 : Assurances

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- assurer une couverture optimale des risques au moindre coût,
- optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions,
- gérer les sinistres et les contentieux.

En 2021, les priorités seront :

- de préparer le renouvellement des marchés d'assurance « Tous risques exposition », « Assistance rapatriement » et « Responsabilité civile » arrivant à échéance le 30 juin 2022,
- de mettre en œuvre le plan renforcé de prévention/sensibilisation relatif aux risques routiers,

- de poursuivre la sensibilisation des directions sur les procédures de déclaration des sinistres et d'animer le réseau des référents assurances,
- d'assurer un travail d'analyse des causes et de la gestion des sinistres pour optimiser la couverture assurantielle et raccourcir les délais d'indemnisation du Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Assurances	Dépenses	1,013	0,951	0,985	1,093
	Recettes	0,365	0,326	0,225	0,300

Action 3 : Conseils juridiques et contentieux

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :

- défendre au contentieux les intérêts (notamment financiers) du Département devant les juridictions, dans une démarche « offensive » (lutte contre la fraude, juste compensation de l'exercice des compétences transférées et indemnisation des charges indûment supportées, occupations sans titre...),
- garantir la sécurité juridique des actes et de l'intervention du Département,
- sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux,
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux.

En 2021, les priorités seront les suivantes :

- poursuivre, en interne au Département, la structuration de l'activité de conseil juridique par la réactivation du réseau des correspondants juridiques dans les directions,
- apporter une expertise juridique permettant la réalisation des grands projets, notamment dans le cadre des JOP 2024, ainsi qu'une expertise spécifique à la communication en période pré-électorale compte tenu du calendrier des élections,
- poursuivre la réactivation d'une activité de veille juridique à travers la production d'articles « Juris'Actu » auprès des directions, dans le cadre de la « démarche usagers » (internes).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Conseils juridiques et contentieux	Dépenses	0,142	0,998	0,295	0,250
	Recettes	0,006	0,014	0,000	-

Programme : Secrétariat général

*Ce programme relève
de la Mission
Supports Internes*

Ce programme comporte deux actions :

- Fonctionnement des assemblées,
- Courrier et gestion administrative.

Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- assurer le bon fonctionnement des assemblées,
- accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes,
- garantir une gestion optimisée du courrier,
- optimiser l'utilisation des outils numériques dans l'optique de la dématérialisation.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Secrétariat général*	Dépenses	0,921	0,905	0,920	0,900
	Recettes	0,146	0,131	0,150	0,150

* y compris l'action « Fonctionnement des assemblées »

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	33	10	9	14

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Dématérialisation totale de la production des arrêtés et décisions					
		2017	2018	2019	2020	2021
Part des arrêtés dématérialisés / total des arrêtés	cible	-	50 %	80 %	100 %	100 %
	réalisé	-	50 %	80 %	95 %	

Objectif	Respect des délais de réponse aux courriers signalés					
		2017	2018	2019	2020	2021
Part des courriers signalés sur lesquels une réponse a été apportée / total des courriers signalés	cible	-	30 %	50 %	80 %	100 %
	réalisé	-	20 %	40 %		

Objectif		Systématisation d'un accusé de réception (AR) aux courriers signalés				
		2017	2018	2019	2020	2021
Part des courriers ayant fait l'objet d'un AR dans les délais prescrits / nombre total de courriers	cible	-	30 %	50 %	80 %	100 %
	réalisé	-	20 %	40 %	40 %	

Action 1 : Fonctionnement des assemblées

Objectifs de l'action

L'action **Fonctionnement des assemblées** vise à :

- assurer le bon fonctionnement des assemblées,
- accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes.

L'enjeu pour 2021 sera d'assurer cette fonction dans un contexte de renouvellement de l'assemblée départementale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Fonctionnement des assemblées	Dépenses	0,014	0,011	0,018	0,020

Action 2 : Courrier et gestion administrative

Objectifs de l'action

L'action **Courrier et gestion administrative** a pour objectifs :

- d'appliquer la démarche usagers et de garantir une réponse à tout courrier entrant,
- de garantir une gestion optimisée du courrier,
- d'améliorer l'utilisation des outils numériques, notamment l'courrier.

Les enjeux pour 2021 seront :

- de maîtriser les frais de routage dans un contexte d'augmentation des flux liés au forfait Améthyste,
- de réaliser une étude sur les frais d'affranchissement par prestation, afin d'envisager de nouvelles dématérialisations sur certains flux de courrier.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Courrier et gestion administrative	Dépenses	0,907	0,894	0,902	0,880
	Recettes	0,146	0,131	0,150	0,150

Mission

Systemes d'information et transformation numérique

Programme

Transformations numériques

Programme

Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur

Programme : Transformations numériques

Ce programme relève de la Mission
Numérisation et systèmes d'information

Ce programme comporte quatre actions :

- Urbanisation du système d'information,
- Evolution des systèmes d'information métiers,
- Stratégie innovation et aménagement numériques,
- Développement et accompagnement des usages numériques.

Objectifs du programme

La stratégie numérique départementale « pour une politique publique du numérique en Seine-Saint-Denis », adoptée par l'Assemblée départementale le 15 décembre 2016, constitue le socle stratégique de ce programme.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- soutenir le développement des usages numériques des agents et des usagers en support des compétences, missions et activités du Département,
- assurer les évolutions du système d'information (SI) du Département pour répondre aux orientations de la collectivité et aux évolutions légales et réglementaires et garantir son maintien en condition opérationnelle,
- urbaniser le système d'information, pour améliorer l'interopérabilité des solutions et l'industrialisation des processus SI afin d'en améliorer la performance et la qualité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Transformations numériques	Dépenses	1,114	1,152	1,139	1,328

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Transformations numériques	Dépenses	3,942	4,309	4,175	3,847

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	57	42	15	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Maîtrise du Portefeuille Projet Numérique (PPNUM)				
		2018	2019	2020	2021
Taux de projets réalisés dans l'année qui n'avaient pas été recensés au PPNUM 2020	cible	Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10
	réalisé	2,22	7,04		
Commentaire : L'objectif est de minimiser cet indicateur afin d'éviter que des projets non prévus initialement au PPNUM soient rajoutés en cours d'année.					

Objectif		Maîtrise du Portefeuille Projet Numérique (PPNUM)			
		2018	2019	2020	2021
Taux de projets prévus dans le PPNUM et qui ont été reportés, suspendus ou abandonnés	cible	Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10
	réalisé	2,22	8,45		
<u>Commentaire</u> :					
L'objectif est de minimiser cet indicateur afin d'éviter que des projets prévus au PPNUM soient reportés, suspendus ou abandonnés.					

Objectif		Maîtrise des projets informatiques			
		2018	2019	2020	2021
Taux des phases projet respectant les délais	cible	75%	75 %	70 %	70%
	réalisé	85%	59 %		

Objectif		Maîtrise des projets informatiques			
		2018	2019	2020	2021
Taux de satisfaction de la direction MOA (maîtrise d'ouvrage) sur les projets livrés	cible	75 %	75 %	70 %	75 %
	réalisé	79,6 %	78 %		

Objectif		Maîtrise de la maintenance corrective et adaptative des applications			
		2018	2019	2020	2021
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance bloquante et priorité forte (à résoudre dans le délai prévu de 1 jour)	cible	75 %	80 %	80 %	80%
	réalisé	55 %	72 %		
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 3 (bloquante et priorité moyenne - à résoudre dans le délai prévu de 3 jours)	cible	80 %	90 %	90 %	85%
	réalisé	97 %	90 %		
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 4 (non bloquante et priorité faible - à résoudre dans le délai prévu de 5 jours)	cible	90 %	95 %	95 %	90%
	réalisé	100 %	99 %		
<u>Commentaire</u> :					
Les délais de résolution étant passés de 2, 7 et 21 jours à 1, 3 et 5 jours justifie la baisse des taux attendus en 2021 (ambition forte de la DINSI liée à la démarche usagers).					

Action 1 : Urbanisation du système d'information

Objectifs de l'action

La démarche d'urbanisation a pour objectifs de :

- cartographier l'ensemble du système d'information départemental,
- modéliser les processus SI en les standardisant et recenser les fonctions associées en les rationalisant,
- moderniser et industrialiser les applications et composants techniques,
- mettre en œuvre une stratégie d'urbanisation au travers de la formalisation de principes pour les 4 couches (métiers, fonctionnelles, applicatives et techniques) notamment pour les référentiels et échanges de données et des architectures standards.

En 2021, plusieurs chantiers seront poursuivis :

- la cartographie du système d'information selon plusieurs points de vue (4 couches ; actuelles et cibles) pour les programmes de refonte SI (SI Solidarité, SI Patrimoine, SIRH, SI Finances, SI Collèges)
- de l'industrialisation des processus SI,
- l'interopérabilité du SI,
- la mise en œuvre et l'appropriation par les agents de la DINSI d'un outil d'architecture d'entreprise,
- la constitution d'outils d'architecture applicative (portail, gestionnaire de relation usagers, échanges de données, structuration de référentiels puis échanges de données et informatisation de processus).

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Urbanisation du système d'information	Dépenses	-	-	0,080	0,130

Action 2 : Evolution des systèmes d'information métier

Objectifs de l'action

L'action **Evolution des systèmes d'information métier** permet :

- d'assurer les évolutions du système d'information, pour répondre aux évolutions légales et réglementaires et apporter des outils automatisés facilitant l'exercice des missions de service public, via l'évolution ou l'acquisition de logiciels,
- de garantir le bon fonctionnement du parc de logiciels en exploitation. Sont ainsi menés des travaux de maintenance préventive, adaptative et corrective réalisées par les équipes en interne ou dans le cadre de contrat de maintenance.

Les principales actions d'informatisation menées en 2021 concerneront :

- la poursuite du plan d'actions (année 3 du plan d'évolution sur 4 ans) pour l'évolution du logiciel Iodas utilisé par les services du Pôle solidarité (circonscriptions de service social et d'aide sociale à l'enfance), ce qui permettra d'intégrer certaines procédures non encore informatisées, de simplifier l'existant et d'améliorer *in fine* le service à l'utilisateur :
 - o l'optimisation technique et fonctionnelle de Iodas-ASG, Iodas-ASE et de Iodas-DPAS,
 - o la mise en œuvre du nouvel outil éditique : Bdoc
 - o une assistance renforcée du prestataire GFI Progiciels pour le suivi de l'ensemble des chantiers d'optimisation de la performance opérationnelle
- la poursuite du déploiement du logiciel Nova dans les PMI. La mise en œuvre de Nova sur l'ensemble des PMI, des circonscriptions de service social (CSS) et des centres du Service de prévention des actions sanitaires (SPAS) est un projet stratégique et structurant car il permettra de moderniser les outils utilisés, de formaliser les processus métier, d'optimiser la facturation de l'activité, d'harmoniser l'outil mais aussi de permettre une maintenance plus simple et un reporting/suivi et analyse des données plus aisés ;
- des évolutions du logiciel Web-RSA et la poursuite du projet plateforme de formation. *In fine*, le SI RSA (Web-RSA et F-RSA) permettra un meilleur accompagnement des allocataires par l'intégration renforcée des deux outils et la mise à disposition d'outils efficaces qui amélioreront les orientations et l'offre de formation ;
- la phase pilote de la montée de version du logiciel Axel Net et de son portail pour les familles et la poursuite de son déploiement dans les crèches. Axel Net permettra de mettre en place la facturation à l'heure et d'offrir les outils permettant le pilotage des crèches et l'optimisation de leur remplissage grâce notamment au badgeage des enfants et des agents des crèches ;
- la mise en place d'un plan d'actions pour l'évolution du SI RH,
- la mise en œuvre d'un outil de gestion des temps et des activités (GTA),
- des évolutions réglementaires RH, dont la déclaration sociale nominative (DSN), la réforme du régime de retraite et de la fonction publique territoriale avec un accompagnement de l'éditeur autour de ces projets,
- l'évolution du SI Financier : mise en œuvre des interfaces SIS Marchés avec l'outil finances et la GED transverse, montée de version GDA 360 centralisation de la demande d'engagement, déploiement du module facture de GDA, évolution du service fait, optimisation de la chaîne comptable et paramétrage GDA pour fiabiliser la gestion des éléments de patrimoine,

- la poursuite du projet de dématérialisation des factures sociales,
- la poursuite de la construction du SI Educatif pour la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ),
- dans le cadre de la refonte du SI Patrimoine : l'acquisition d'un outil de gestion du référentiel patrimoine et plans et de gestion de la maintenance du patrimoine,
- la poursuite des évolutions du SI Routier avec la refonte des arrêtés de voirie,
- l'activité de maintenance des logiciels en exploitation. Elle consiste essentiellement à traiter les dysfonctionnements constatés, à assurer le maintien en condition opérationnelle et à réaliser des adaptations mineures sur les fonctions en place.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Evolution des systèmes d'information métier	Dépenses	1,028	1,111	1,065	1,284

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Evolution des systèmes d'information métier	Dépenses	3,883	4,123	3,915	3,667

Action 3 : Stratégie innovation numérique

Objectifs de l'action

L'action Stratégie Innovation Numérique accompagne la transformation numérique du territoire en :

- pilotant le déploiement du très haut débit sur le territoire,
- développant des expérimentations s'appuyant sur l'innovation numérique,
- mobilisant les forces vives du territoire, acteurs privés, associatifs, de l'enseignement, afin de permettre une plus grande synergie des acteurs autour d'objectifs communs de transformation numérique,
- soutenant le développement et l'accompagnement des usages numériques des agents et des usagers.

En 2021, les priorités seront les suivantes :

- finaliser le déploiement du très haut débit sur le territoire,
- poursuivant les échanges avec les collectivités autour des usages et des services numériques via le Comité Stratégie Numérique Territorialisé,
- poursuivre les expérimentations autour des usages numériques innovants avec notamment la mise en place de Chatbot, Qrcode, RPA et la visualisation des données,
- continuer le développement de projets partenariaux autour du digital ex POC renaturation du territoire

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Stratégie innovation numérique	Dépenses	0,086	0,041	0,074	0,044

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Stratégie innovation numérique	Dépenses	0,059	0,186	0,180	0,060

Programme : Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur

Ce programme relève de la Mission Numérique et systèmes d'information

Ce programme comporte six actions :

- Sécurisation du système d'information,
- Réseaux et télécommunications,
- Déploiement du très haut débit,
- Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures,
- Gouvernance de la donnée,
- Environnement de travail et services à l'utilisateur.

Objectifs du programme

Ce programme consiste à maintenir en conditions opérationnelles l'infrastructure du système d'information (SI), améliorer durablement le socle des applications métiers du Département et moderniser l'infrastructure SI afin de favoriser le développement des services et usages numériques. Il s'agit plus particulièrement de :

- permettre l'accès depuis l'extérieur, en internet sécurisé, aux applications métier du Département,
- développer et moderniser les infrastructures de communication (THD, internet et téléphonie),
- piloter le déploiement du très haut débit aux habitants (THD) dans les 40 communes du Département,
- maintenir en condition opérationnelle l'infrastructure SI (serveurs, stockage, réseau),
- mettre en œuvre la stratégie de valorisation de la donnée à travers le système d'information,
- définir la politique de protection de la donnée à caractère personnel en conformité avec le Règlement général de la protection des données (RGPD) et contrôler le respect des obligations,
- renouveler les équipements pour éviter leur obsolescence,
- apporter une relation de qualité aux usagers et développer les usages numériques,
- doter les agents des environnements numériques de travail définis,
- recenser et gérer le parc des environnements de travail (ordinateurs fixes et portables, téléphones fixes et portables, tablettes, copieurs).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Modernisation des infrastructures	Dépenses	2,361	2,391	2,387	2,351
	Recettes	0,506	0,144	0,074	-

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Modernisation des infrastructures	Dépenses	5,038	4,899	5,596	3,258
	Recettes	0,780	1,891	1,155	

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	94	42	50	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Basculer la téléphonie des collègues sur IP			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collègues en ToIP (téléphonie sur IP) (cumul)	cible	5	26	72	72
	réalisé	5	26	54 au 15/08	
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>Il n'y aura pas de collègues supplémentaires basculés en téléphonie sur IP en 2021.</p>					

Objectif		Augmenter la bande passante			
		THD	2019	2020	2021
Nombre de collègues bénéficiant d'un débit supérieur à 4 Mb/s (sur 130 collègues)		119	119	119	130
Nombre de sites distants bénéficiant d'un débit supérieur à 4 Mb/s (sur 232 sites distants)		73	99	133	232
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>L'objectif est que l'ensemble des collègues et des sites distants bénéficient d'un débit supérieur à 4 Mb/s en 2021.</p>					

Objectif		Déployer le wifi			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de sites centraux disposant du wifi		3	9	11	11
Nombre de circonscriptions de service social (CSS) disposant du wifi		5	15	23	24
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>Toutes les salles de réunion de l'Hôtel du Département et des bâtiments Européen II, Papillon, Picasso, Colombe, Verdi, et Archives sont équipées. L'immeuble Satie et la Bourse du travail seront équipés en 2020. Pour l'heure, seules les CSS éligibles (bande passante ≥ 10 Mb/s) sont dans le scope concernant les sites distants. 2 CSS ne sont pas éligibles (Les Pavillons-sous-Bois / Le Raincy et Livry-Gargan) qui doivent être regroupées.</p>					

Objectif		Raccorder les collègues au très haut débit (THD-SSD)			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de collègues reliés au THD-SSD sur les 130 collègues du CD	cible	106	119	123	128
	réalisé	106	119	119 au 15/08	
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>Le THD-SSD est le réseau très-haut débit géré par le Département, incluant les raccordements mis en œuvre par le Département et les locations longues durée contactées auprès de Debitex.</p>					

Objectif		Raccorder les sites distants (hors collègues) au THD-SSD			
		2018	2019	2020	2021
Nombre de sites distants reliés au THD-SSD (cumul)	cible	61	70	86	86
	réalisé	54	72	72 au 15/08	

Objectif		Poursuivre le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur le territoire			
		2018	2019	2020	2021
Part du territoire couvert par le THD FTTH	cible	60	75	100	100
	réalisé	54	60	85	
<p>Commentaire : L'objectif affiché dans le Schéma directeur d'aménagement numérique de 2012 est d'atteindre les 100 % de couverture du territoire en fibre optique fin 2020. Pour atteindre cet objectif, le Département s'appuie sur les conventions avec les opérateurs privés : Orange (27 communes), SFR (7 communes) et la délégation de service public (DSP) Débitex (6 communes), pour laquelle le taux de couverture est de 91 % à fin 2019.</p>					

Objectif		Maîtrise de la qualité de service				
		2017	2018	2019	2020	2021
Efficacité sur les appels reçus au centre de services (% de décroché)	cible	65 %	65 %	65 %	65 %	65 %
	réalisé	61 %	70 %	67 %	61 %	
Taux de résolution dans les délais des incidents et demandes avec baisse des délais entre 2020 et 2021s	cible	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	50 %	50 %
	réalisé	Non déterminé	Non déterminé	31 %		
Respect des délais sur les interventions sur les équipements d'impression	cible	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
	réalisé	95 %	95 %	95 %	95 %	
Taux de satisfaction des utilisateurs du système d'information	cible	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
	réalisé	92 %	91 %	91 %	Non disponible	

Action 1 : Sécurisation du système d'information

Objectifs de l'action

La sécurisation du SI doit permettre de :

- répondre aux nouveaux enjeux nés des évolutions des usages numériques (télétravail) et des nouvelles formes de menaces (infiltration) qui y sont liés,
- réduire les risques liés aux systèmes d'information et à leur utilisation,
- donner des garanties aux utilisateurs internes et aux usagers dans la manière dont le Département traite les informations les concernant.

S'agissant des objectifs opérationnels pour 2021, ils se déclinent ainsi :

- sensibiliser aux enjeux de la sécurité informatique,
- analyser les risques et auditer/tester les composants SI,
- mettre en œuvre une gestion des cycles de vie des identités,
- mettre en œuvre les recommandations de l'audit sur l'annuaire Active Directory (durcir la configuration et nettoyer les comptes dormants et inactifs),
- renforcer les dispositifs de sauvegarde,
- adapter la cyber-sécurité aux nouvelles menaces en renforçant la capacité de détection automatique et d'investigation,
- contrôler et analyser les flux chiffrés.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Action 2 : Réseaux et télécommunications

Objectifs de l'action

L'action **Réseaux et télécommunications** sert à maintenir condition opérationnelle le cœur de réseau et les infrastructures de communication, à moderniser les systèmes de téléphonie, ainsi qu'à maîtriser les consommations téléphoniques et Internet.

Il s'agit d'assurer la délivrance d'un réseau performant, évolutif et sécurisé.

Compte-tenu du budget 2021, il s'agira essentiellement d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et de remplacer quelques matériels parmi les plus obsolètes.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Réseaux et télécommunications	Dépenses	1,812	1,835	1,839	1,457
	Recettes	0,506	0,144	0,074	

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Réseaux et télécommunications	Dépenses	2,688	1,809	2,081	-
	Recettes	0,000	1,437	0,000	-

Action 3 : Déploiement du très haut débit

Objectifs de l'action

L'action **Déploiement du très haut débit (THD)** vise à raccorder les sites départementaux au THD et à mutualiser les réseaux particuliers et entreprises opérateurs.

Les crédits 2021 ne permettront pas l'extension du réseau THD de Seine-Saint-Denis.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Très haut débit	Dépenses	0,908	0,381	1,270	-
	Recettes	0,780	0,454	1,155	-

Action 4 : Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures

Objectifs de l'action

Il s'agit d'assurer la délivrance de la puissance de calcul et de stockage et le maintien en conditions opérationnelles des systèmes dans le domaine :

- des serveurs et plates-formes de virtualisation et d'hébergement,
- de l'annuaire des agents et postes de travail (Active directory),
- des systèmes de gestion des bases de données,
- de la messagerie,
- des environnements des logiciels IODAS (Pôle solidarité), GDA (Finances) et SI-RH,GED (dématérialisation),
- des processus de sauvegarde des documents et programmes.

Les objectifs opérationnels pour 2021 sont les suivants :

- industrialiser la gestion des environnements applicatifs,
- industrialiser les process métiers de gestion de l'infrastructure,
- élaborer un plan d'action pour l'évolution des salles des machines, à partir de l'étude réalisée,
- étudier les nouvelles architectures systèmes,
- mettre en œuvre la plate-forme NSX de virtualisation du réseau,
- mettre en œuvre un système de gestion des erreurs et de suivi de la performance en lien avec la gestion des logs,
- étudier l'évolution des solutions de virtualisation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Maintien des infrastructures	Dépenses	0,204	0,237	0,227	0,620

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Maintien des infrastructures	Dépenses	0,577	1,094	0,780	1,322

Action 5 : Gouvernance de la donnée

Objectifs de l'action

L'action **Gouvernance de la donnée** vise à :

- définir une stratégie de la gouvernance de la donnée,
- mettre en œuvre la stratégie de valorisation de la donnée à travers le système d'information (urbanisation, industrialisation, qualité et amélioration continue),
- définir la politique de protection de la donnée à caractère personnel en conformité avec le Règlement général de la protection des données (RGPD) et contrôler le respect des obligations,
- renforcer la sécurisation des données de l'administration et de ses usagers.

Pour 2021, les objectifs opérationnels seront les suivants :

- accompagner les directions dans leur plan de mise en conformité avec le RGPD,
- mettre en œuvre les éléments socles transversaux pour le SI départemental : référentiels de données usagers, agents et référentiels de données patrimoniales,
- capter et traiter les éléments de risques sur la sécurisation des données.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Action 6 : Environnement de travail et services à l'utilisateur

Objectifs de l'action

L'action **Environnement de travail et services à l'utilisateur** poursuit plusieurs objectifs :

- normaliser et contractualiser le service rendu aux usagers internes informatiser tous les services départementaux,
- entretenir et sécuriser les postes de travail informatiques,
- développer les impressions éco-responsables pour maîtriser les déchets à la source et les coûts,
- améliorer la qualité de service et la continuité d'activité,
- favoriser la télé-intervention,
- monter en compétence sur la mobilité numérique,
- favoriser le télétravail,
- consolider les bonnes pratiques (démarche ITIL),
- industrialiser la gestion des environnements de travail complets.

2021 permettra de finaliser les projets lancés en 2020, de démarrer de nouvelles actions et de finaliser l'organisation du service dédié à cette action (SPSU) suite au passage en Comité Technique :

- le poste de travail pour les télétravailleurs est maîtrisé, sécurisé et s'appuie sur les recommandations des normes ANSSI (disque crypté, double authentification, contrôle des applications ...). Les dotations vont se poursuivre à un rythme de 840 équipements par an. Cela permettra une forte augmentation du parc d'ordinateurs portables tout en assurant une gestion de parc cohérente en termes d'investissement récurrent et de renouvellement des postes ;
- le parc d'ordinateurs fixes, dont 80 % date d'avant 2016, sera renouvelé par la récupération des PC fixes en échange des PC portables. On estime à un tiers du parc le nombre de PC fixes récupérables ;
- la suite Office 2016 sera installée sur l'ensemble des PC portables, pour arriver à terme à un parc ayant des versions homogènes d'Office 2016 et ainsi faciliter les échanges entre les agents ;
- le marché concernant les impressions et l'acquisition de copieurs sera renouvelé, ce qui constituera une opportunité de revoir la politique d'impression du département. Cette politique doit faciliter les usages, rationaliser le parc des copieurs et diminuer les coûts ;
- les résultats de l'étude sur l'environnement de travail numérique définiront les nouveaux usages attendus notamment sur les outils de communications (Visio-conférence, téléphonie, messagerie instantanée, messagerie), les espaces collaboratifs, le travail en présentiel/ ou à distance ;
- le déploiement du portail de service se poursuivra en offrant la possibilité à chaque agent d'adresser une demande d'intervention, d'incident ou de nouveau besoin matériel ou logiciel. Ce portail développé sur l'outil Itop permettra aux directions d'avoir un suivi de leurs demandes et de planifier des dates d'intervention. Une seconde phase consistera à produire de la documentation et des outils d'aide aux usages qui seront intégrés sur ce portail ;
- l'inventaire du parc informatique sera consolidé par le croisement des données et l'inventaire physique, ainsi que par une meilleure maîtrise des données des agents notamment les « entrées/sorties » ;
- la poursuite de l'inventaire physique permettant de consolider la gestion du patrimoine (écran, pc, périphériques).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Environnement de travail et services à l'utilisateur	Dépenses	0,343	0,319	0,321	0,274

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Environnement de travail et services à l'utilisateur	Dépenses	0,864	1,615	1,465	1,546

Mission

Ressources humaines

Programme

Politique salariale et gestion des carrières

Programme

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Programme

Qualité de vie au travail

Programme : Politique salariale et gestion des carrières

*Ce programme relève
de la Mission
Ressources humaines*

Ce programme comporte trois actions :

- Pilotage de la masse salariale,
- Engagement professionnel,
- Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- améliorer le pilotage de la masse salariale afin de permettre un meilleur suivi rétrospectif et prospectif des crédits et des effectifs en adéquation avec les priorités de politiques publiques définies par l'Exécutif,
- améliorer les outils de pilotage et le suivi de la masse salariale déconcentrée en lien avec les directions dans le cadre du dialogue de gestion RH,
- poursuivre la stabilisation et la fiabilisation des données produites.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition n 2021
Politique salariale et gestion des carrières	Dépense	328,342	328,568	336,201	338,004
	Recette	12,935	2,105	2,308	1,465

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	91	19	65	7

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du pôle PRHM.

Action 1 : Pilotage de la masse salariale

Objectifs de l'action

L'objectif reste celui de la maîtrise de la masse salariale, comme les années précédentes. Néanmoins, l'évolution de la masse salariale est contrainte par les mesures réglementaires, dont celles déjà connues pour 2021 :

- le Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) avec les avancements d'échelons et de grade,
- le Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), dont c'est la dernière année de mise en œuvre,
- l'augmentation de la cotisation employeur pour le transport,
- la modification de la réglementation des congés bonifiés (tous les 2 ans au lieu de 3) avec pour conséquence le doublement des agents ayant un droit ouvert en 2021.

Enfin, la mise en œuvre des priorités de la collectivité induit pour certaines actions une augmentation des ressources humaines sans forcément parvenir à une compensation complète des coûts RH afférents par l'obtention de subventions de l'Etat ou la réduction des subventions versées par le Département :

- l'intégration du Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de sports de Bobigny et La Courneuve (SIGPS) : 37 agents en année pleine,
- les recrutements dans le cadre du Plan pauvreté (20 postes DPAS et 4 DEF),
- le désengagement des conventions hospitalières sur la protection maternelle et infantile (14 postes).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Pilotage de la masse salariale	Dépense	328,342	328,568	336,201	338,004
	Recette	12,935	2,105	2,308	1,465

Action 2 : Engagement professionnel

Objectifs de l'action

Inscrite comme un chantier de la stratégie RH, l'action « engagement professionnel » vise à reconnaître et à valoriser l'engagement professionnel des agents ;

- en plaçant la manière de servir comme premier critère de la politique de promotion interne et d'avancement de grade
- en mettant en œuvre un régime indemnitaire prenant en compte les fonctions occupées, en matière de responsabilité (encadrement hiérarchique ou fonctionnel), de conditions d'exercice ou de niveau d'expertise ;
- en priorisant les agents qui s'investissent dans leur carrière (mobilité, formation, concours et examens, prise de responsabilité)

Les politiques d'avancement de carrière et de mobilité sont définies à travers l'engagement professionnel. L'année 2021 sera une année de consolidation des procédures et critères d'avancement de carrière des agents.

Action 3 : Ressources humaines de la Direction de l'eau et de l'assainissement

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont les mêmes que ceux présentés au niveau du programme.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement	Dépenses	12,865	12,733	13,545	14,195

Programme : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Ce programme relève de la Mission Ressources humaines

Ce programme comporte trois actions :

- Prospective sur les métiers et les effectifs,
- Formation des agents,
- Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle.

Objectifs du programme

L'objectif est de doter la collectivité d'un système de pilotage et de gestion des ressources humaines de façon dynamique par rapport aux évolutions des métiers et des besoins de l'administration. Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- accompagner les évolutions de la collectivité sur le volet RH en développant le niveau de compétence des agents et de l'organisation,
- développer la politique d'attractivité employeur notamment sur les métiers en tension de recrutement,
- continuer le déploiement de l'école des transitions professionnelles et des parcours de mobilité,
- contribuer à la dynamique de modernisation de la fonction RH en simplifiant les processus,
- poursuivre le plan d'actions engagé en matière de lutte contre les discriminations, en particulier en faveur de la mixité des métiers et de l'égalité femmes-hommes,
- préparer l'avenir, gérer les âges et l'évolution des métiers notamment en s'appuyant sur des indicateurs définis dans le cadre d'une nouvelle fonction de contrôle de gestion sociale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Dépenses	0,925	1,251	1,371	1,285
	Recettes	0,000	0,002		

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	102	47	25	30

Action 1 : Prospective sur les métiers et les effectifs

Objectifs de l'action

Cette action consiste à identifier les changements réglementaires, les évolutions des besoins pour s'y adapter en termes RH :

- poursuivre, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement des compétences pluriannuel, la meilleure identification des évolutions qui impactent les métiers des directions pour adapter les parcours de formation,
- conforter l'accueil des apprentis de tous niveaux et dans toutes les directions,
- prolonger les engagements de la collectivité en faveur de l'accueil de jeunes volontaires en service civique dans le cadre du programme « Volontaires pour la Seine-Saint-Denis » au sein des services départementaux (partenariat Unis-Cités),
- adapter les dispositifs en matière d'emploi aux évolutions de la loi de transformation de la fonction publique.

Action 2 : Formation des agents

Objectifs de l'action

Les priorités identifiées pour 2021 sont :

- développer et enrichir l'offre de formation dans le cadre du Plan de développement des compétences 2021-2022,
- accompagner les parcours professionnels des agents dans le cadre des transitions professionnelles,
- favoriser la formation des agents qui en sont les plus éloignés.

Les objectifs opérationnels seront les suivants :

- Garantir et faciliter l'accès à la formation

Il s'agit de s'assurer que l'offre de formation s'adresse à chacune dans son contenu et que tou.te.s puissent y avoir accès, cela passe notamment par :

- o le développement de la communication sur les actions et les dispositifs de formation proposés par la collectivité ;
- o la diversification des modalités de mise en œuvre des actions de formation par l'expérimentation de la délocalisation de certaines formations ;
- o la mise en place d'une offre de formations « socle » à des agents occupant les mêmes métiers (ex : travailleurs sociaux, auxiliaires de puéricultures, agents d'accueil, etc...).

- Élaborer des dispositifs de formations pour répondre aux besoins du Département

Il s'agit de mettre en place ou poursuivre une offre spécifique à destination soit de certains publics comme Santé et sécurité au travail pour les agent.e.s qui en ont besoin dans l'exercice de leurs missions ainsi qu'à leurs encadrant.e.s soit sur des thématiques prioritaires comme le maintien dans l'emploi, la remise à niveau/formations tremplin, la sensibilisation aux discriminations (label diversité), la relation usagers, la dématérialisation et usages numériques ou encore le soutien à la fonction managériale.

Le recours aux tests de positionnement de façon plus large devrait permettre de mieux identifier les besoins de formation de chaque agent.e.

Enfin, afin de s'assurer de la pertinence et de la pérennité de l'adéquation de l'offre par rapport au besoin, il est prévu d'élaborer des bilans intermédiaires et de développer l'analyse des données formation.

- Optimiser les ressources allouées

L'enjeu est ici d'avoir une gestion plus efficace des inscriptions et de suivi des formations. Se traduira par :

- o la poursuite de la démarche de dématérialisation de la gestion des formations (partage du logiciel INSER avec les directions) et les projets d'optimisation déjà engagés (lutte contre l'absentéisme) ;
- o la réflexion autour de la fonction du correspondant formation notamment dans le cadre de l'accompagnement des parcours professionnels, du suivi des formations statutaires obligatoires ou des formations Santé et sécurité au travail.

- Développer l'animation du réseau formation :

Le travail conjoint entre les chargés formation de la DRH et les correspondants formation des directions doit favoriser une culture RH commune. Les actions sont la co-construction du Plan de développement des compétences et la tenue d'ateliers de travail thématiques pilotés par les chargés de formation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Formation des agents	Dépenses	0,690	0,673	0,677	0,664
	Recettes	0,000	0,000		

Action 3 : Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle

Objectifs de l'action

Deux axes de travail se dégagent : le recrutement et le déroulement de la carrière.

Concernant le recrutement, il s'agit de développer l'attractivité du Département comme employeur en améliorant notre stratégie de communication et en installant la marque employeur de la Collectivité. En complément, le développement du sourcing devra permettre d'augmenter la sélectivité de nos recrutements.

Concernant les évolutions au long de la carrière, la mise en place de l'école des transitions professionnelle permet de proposer des actions renouvelées en matière d'accompagnement des parcours à la mobilité. Des premiers enseignements pourront être tirés en 2021 en termes d'accompagnement, de stages d'immersion et de débouchés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle	Dépenses	0,234	0,578	0,693	0,621
	Recettes	0,000	0,002		

Programme : Qualité de vie au travail

Ce programme relève de la Mission Ressources humaines

Ce programme comporte huit actions :

- Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail
- Organisation du travail
- Dialogue social
- Action sociale du personnel
- Conditions de travail de la DEA
- Maintien dans l'emploi et politique du handicap
- Communication interne
- Déplacement des agent-e-s

Objectifs du programme

La politique en matière de santé et de sécurité au travail relève de la responsabilité du Département en sa qualité d'employeur.

Il construit cette politique autour des objectifs suivants :

- préserver la santé physique et psychique des agents dans une politique cohérente, visant à promouvoir la qualité de vie au travail,
- cet objectif rejoint celui d'améliorer la qualité du service public et la performance de notre organisation par la réduction de l'absentéisme lié aux risques professionnels et aux conditions de travail, et le renforcement de l'engagement professionnel des agents.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Qualité de vie au travail	Dépenses	3,056	3,708	3,559	4,078
	Recettes	0,354	1,127	0,830	0,640

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Qualité de vie au travail	Dépenses	0,140	0,127	0,188	0,150
	Recettes	0,087	0,097	0,034	0,040

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	61	32	14	15

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du PRHM.

Action 1 : Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels fixés pour 2021 sont les suivants :

- Sensibiliser l'encadrement et l'accompagner dans la mise en œuvre d'une politique de santé/ sécurité au travail
- Faire monter en compétence le réseau des Assistant.e.s de prévention
- Déployer les actions de communication et sensibilisation en santé sécurité et santé publique sur le territoire
- Réaliser les évaluations de risques psycho-sociaux (EVRPS) Suivi de la mise en œuvre du PPRACT
- Actions en lien avec le risque amiante
- Formations Santé et sécurité au travail (SST)
- Définition d'un circuit d'alerte pluridisciplinaire
- Lancement du réseau des médiateur.ice.s internes

La Collectivité organise et favorise l'activité du CHSCT. Dans ce cadre les représentants du personnel sont dotés de moyens complémentaires par rapport au cadre règlementaire, notamment afin de tirer parti des visites organisées sur les sites.

Dans le même esprit de protection de la santé et de la sécurité des agent.e.s, la Commission des locaux se réunit périodiquement réunissant représentants du personnel et Directions supports dont la Direction des bâtiments et de la logistique.

Les représentant.e.s du personnel sont également impliqué.e.s dans le développement des dispositifs de prévention et de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, coordonnés par la Mission égalité diversité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Santé, conditions de travail et conditions de vie au travail	Dépenses	0,324	0,513	0,247	0,262
	Recettes	0,000	0,040		

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Santé, conditions de travail et conditions de vie au travail	Dépenses	0,041	0,016	0,065	0,040
	Recettes				

Action 2 : Organisation du travail

Objectifs de l'action

Les différents projets en cours en matière d'organisation du travail ont connu une accélération due à la crise sanitaire.

Le Département va entrer en 2021 dans la généralisation du télétravail. La Mission animation du dialogue social a coordonné la dernière étape d'élaboration du règlement du télétravail des agent.e.s permettant la structuration de cette nouvelle modalité d'organisation . La Direction des ressources humaines intégrera cette transformation du travail dans ses différents processus et le PRHM travaille à l'intégration de cette nouvelle modalité de travail dans les pratiques managériales de l'ensemble de la collectivité.

En 2021 la mise en place progressive d'une gestion automatisée du temps et des activités (GTA) devra permettre la sécurisation et l'homogénéité des pratiques ainsi qu'un meilleur suivi de l'état des congés épargnés par les agents.

Action 3 : Dialogue social

Objectifs de l'action

Les instances représentatives du personnel obligatoires ainsi que celles mises en place par la Collectivité poursuivront leurs activités et rôles.

L'agenda social reste le fil conducteur qui sera renforcé par le travail de communication sur les lignes directrices de gestion. Cette approche viendra formaliser les pratiques de la Collectivité en matière de dialogue social, notamment dans le cadre du guide méthodologique des réorganisations.

Les prochaines élections professionnelles, débouchant sur la refonte des instances de dialogue social, sont prévues pour 2022.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Dialogue social	Dépenses	0,025	0,009	0,044	0,035

Action 4 : Action sociale du personnel

Objectifs de l'action

Cette action vise à améliorer la qualité de vie au travail des agents en améliorant la prise en compte de leurs conditions de travail et leurs besoins sociaux.

- promouvoir la couverture complémentaire santé et prévoyance pour prévenir les difficultés sociales en cas d'arrêts prolongés, avec une participation employeur incitative et un contrat collectif en prévoyance avantageux
- prévenir les exclusions sociales ou professionnelles par l'octroi de prêts sociaux, la prévention du surendettement, l'accompagnement des demandes de logements sociaux, l'octroi d'aides financières, un accompagnement éducatif et préventif
- promouvoir une offre de loisirs et culturelle équitable et valorisant le territoire en subventionnant le CDOS
- promouvoir une offre de pratiques sportives diversifiées ouvertes à tous dans le cadre d'une dynamique sport santé, en subventionnant l'APSAD93 et de la promotion des JOP2024
- contribuer aux politiques familiales et notamment celle liées aux loisirs des enfants
- Valoriser les agents qui ont dédié leur carrière professionnelle au service des habitants de la Seine-Saint-Denis

En 2021 ceci se traduira par les actions suivantes :

- communication autour des actions du bureau de l'action sociale
- développement de l'accompagnement budgétaire des agent.e.s dans une perspective de prévention de l'endettement
- poursuite des actions sport-santé
- établissement d'un dialogue de gestion plus structuré avec le CDOS
- révision de la prestation logement

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Action sociale du personnel	Dépenses	1,942	2,358	2,409	2,674
	Recettes	0,002	0,525	0,400	0,400

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Action sociale du personnel	Dépenses	0,035	0,044	0,063	0,040
	Recettes	0,087	0,097	0,034	0,040

Action 5 : Conditions de travail de la DEA

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont ceux énoncés au niveau du programme.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Conditions de travail de la DEA	Dépenses	0,050	0,050	0,053	0,053

Action 6 : Maintien dans l'emploi et politique du handicap

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est d'assurer les conditions permettant le maintien dans l'emploi des agent.e.s en situation de handicap quel qu'en soit le type ou dont les conditions de santé rendent difficile l'exercice de leurs missions. Il s'agit aussi de promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'administration départementale.

Les priorités pour 2021 sont structurées autour de la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Il s'agira d'abord de réaliser le dernier volet d'actions prévues dans le cadre de la convention triennale (2019-2021) signée en novembre 2019. Ensuite, il est prévu de travailler à l'élaboration du 5^{ème} projet de conventionnement qui succédera à la convention actuellement en vigueur.

Ce conventionnement se structure en quatre axes :

- **Axe 1 - Favoriser l'accès à l'emploi** (recrutement direct de travailleur.euse.s handicapé.e.s et intégration d'apprentis en situation de handicap)
- **Axe 2 - Maintenir le plus longtemps possible un agent sur son poste de travail (adaptation de l'environnement via des études ergonomiques, des solutions techniques et matérielles ainsi que des travaux d'accessibilité ; améliorer la qualité de vie au travail grâce à la prise en charge de prothèses auditives et de transports domicile/travail adaptés).**
- **Axe 3 - Accompagner la reconversion professionnelle** (prise en charge des agent.e.s en reclassement, parcours de formation personnalisés et l'accès à des formations diplômantes ou qualifiantes en lien avec le projet professionnel,...)
- **Axe 4 - Prévenir les discriminations et promouvoir la diversité** (prise en charge médico-psychologique, de proximité, individualisée et mobilisable à tout moment si le besoin s'en fait sentir pour la personne et/ou son collectif, sensibilisation de tou.te.s les agent.e.s de la collectivité).

Parallèlement, en lien avec les services de la DRH, le travail se poursuit pour consolider une démarche plus globale de maintien dans l'emploi au niveau de la collectivité, afin d'agir le plus précocement possible dans le cadre d'une altération de la santé et réduire à terme le nombre de restrictions d'aptitude liées à l'usure professionnelle.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépenses	0,121	0,088	0,118	0,113
	Recettes	0,352	0,561	0,430	0,240

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépenses	0,064	0,067	0,060	0,070
	Recettes				

Action 7 : Communication interne

Objectifs de l'action

Cette action consiste à valoriser et faire connaître aux agent.e.s les différents volets de la politique RH de la collectivité en utilisant différents supports existants ou à créer.

Pour 2021, ceci se traduira par :

- l'alimentation de la rubrique « Éclairage RH » du site intranet e-acteur-ric-e-s pour une diffusion des informations RH plus fluide et adapter les supports de communication pour les agent.e-s des sites déconcentrés
- pour faire face aux difficultés de recrutement sur différents métier et/ou directions, organiser des évènements en partenariat avec des équipes de la DRH et/ou des partenaires externes pour renforcer les actions de sourcing, recrutement et fidélisation des agents ainsi que travailler avec la direction de la communication le pendant externe : Marque employeur, campagne de recrutement, forums et évènements de recrutement, etc.)
- Poursuivre le travail engagé en 2020 autour de l'évolution qualitative du dispositif d'accueil et d'intégration des nouveaux.elles-agent.e-s départementaux-ales (Accueil institutionnel, accueil dans les directions et services, accueil spécifique en direction des encadrant.e-s)

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Communication interne	Dépenses	0,038	0,072	0,064	0,055
	Recettes				

Action 8 : Déplacements des agent.e.s

Objectifs de l'action

En lien avec les objectifs de transition écologique et l'ambition d'une collectivité exemplaire en la matière, un ensemble de mesures vise à promouvoir l'usage des transports en commun et à favoriser le recours aux modes alternatifs à la voiture individuelle. Dans le contexte de la crise sanitaire les services départementaux s'engagent également afin de proposer des alternatives diverses pour les déplacements des agent.e.s, que ce soit pour les trajets domicile-travail ou pour les déplacements professionnels.

De nouvelles actions en partenariat avec la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) et la Délégation à la transition écologique (DTE) sont mises en places et vont se poursuivre en 2021 : le dispositif « vélotaf » expérimenté

depuis juillet 2020 avec 20 vélos à assistance électrique puis 150 supplémentaires à partir de novembre 2020, la mise en place du forfait mobilités durables en remplacement de l'IKV (indemnité kilométrique vélo) dont le montant est de 200 €/an.

Ces nouvelles mesures viennent en complément des actions déjà en vigueur qui seront maintenues : forfait navigo annuel avec prise en charge complémentaire de 60 ou 70% en fonction de l'indice, aide financière pour les abonnements aux parkings relais avec un cumul de la participation employeur au remboursement d'un forfait navigo, ...

Concernant les congés bonifiés, un décret de juillet 2020 modifie les modalités et les conditions d'octroi notamment pour leur durée et leur périodicité. L'année 2021 sera particulièrement concernée par un nombre très supérieur de départs sachant que les bénéficiaires de 2018 et de 2019 sont effectivement éligibles. Il convient également d'y ajouter les reports et les annulations des départs de 2020 en raison de la crise sanitaire, qui représentent environ 200 billets mais n'ont pas d'effet budgétaire car ils ont fait l'objet d'avoir de la part des compagnies aériennes.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition 2021
Déplacement des agents	Dépenses	0,606	0,667	0,678	0,940
	Recettes				

Mission

Egalité et diversité

Programme

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

Programme

Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations

Programme : Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

*Ce programme relève de la Mission **Egalité et diversité***

Ce programme comporte deux actions :

- Promotion de la culture de l'égalité femme-homme en Seine-Saint-Denis,
- Mobilisation de la Collectivité pour l'égalité femme-homme.

Objectifs du programme

L'année 2021 sera consacrée d'une part au déploiement des objectifs du plan d'action transversal en faveur de l'égalité femmes-hommes adopté en mars 2019, et d'autre part à la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit de candidature au label Égalité professionnelle de l'AFNOR.

En interne, l'année 2021 sera particulièrement axée autour de la mise en œuvre des engagements du Département pour l'égalité professionnelle adoptés en mars 2020 et du protocole de lutte contre le harcèlement sexuel.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Dépenses	0,000	0,014	0,031	0,031
	Recettes				

Action 1 : Promotion de la culture de l'égalité femme-homme en Seine-Saint-Denis

Objectifs de l'action

Cette action, correspondant au volet externe du programme, s'inscrit dans la volonté du Département de renforcer la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Les objectifs stratégiques ont été définis dans le Plan Transversal pour l'Égalité femmes – hommes 2019-2021, qui s'articule autour de 4 axes :

Objectif 1 : Collecter et analyser l'ensemble des indicateurs au prisme du genre,

AXE I : Une collectivité exemplaire :

Objectif 2 : mener en interne une politique ambitieuse d'égalité professionnelle et lutter contre les violences faites aux femmes au travail,

Objectif 3 : intégrer l'égalité Femmes Hommes dans la communication et la présentation du Département et sa représentation,

Objectif 4 : rendre les femmes visibles dans les politiques publiques,

AXE II : Protéger et soigner :

Objectif 5 : prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes,

Objectif 6 : garantir l'accès aux soins et au droit de disposer de son corps,

AXE III : Promouvoir une culture de l'égalité :

Objectif 7 : sensibiliser les partenaires du Département,

Objectif 8 : sensibiliser les séquano-dionysien-ne-s,

AXE IV : Un territoire pour tous et toutes :

Objectif 9 : garantir un accès égal à l'emploi, au sport et à la culture,

Objectif 10 : promouvoir un accès égal à l'espace public.

Ces objectifs sont déclinés en 58 fiches actions dont 19 sont directement pilotées par la Mission Égalité-Diversité, les autres étant pilotées par les directions départementales en lien avec la Mission.

Pour 2021, parmi les priorités se trouvent :

- le renforcement d'une communication sans stéréotype de sexe et la promotion de la mixité,
- la sensibilisation des partenaires du Département à l'égalité femmes-hommes,
- la sensibilisation des séquano-dyonisien-ne-s en particulier les jeunes,
- les actions visant à garantir un égal accès à l'emploi, au sport et à la culture,
- les actions visant à créer un espace public inclusif pour les femmes.

Ces dernières actions seront une priorité. Le Département s'est emparé de cette thématique en 2019 en organisant notamment un colloque dédié à cette question. Par ses compétences, le Département peut agir concrètement pour renouveler les aménagements urbains, de loisirs ou encore éducatifs au prisme de l'égalité entre les femmes et les hommes. En outre, il peut mobiliser autour de cet objectif les communes, EPT et associations du territoire en demande d'accompagnement. Ce champ apparaît comme celui dans lequel le Département peut mener les actions les plus novatrices en matière d'égalité femmes-hommes.

Action 2 : Mobilisation de la collectivité pour l'égalité femme-homme

Objectifs de l'action

Cette action correspond au volet interne du programme, et vise à atteindre les objectifs suivants inscrits dans les engagements du Département pour l'égalité professionnelle :

- renforcer la gouvernance des politiques d'égalité,
- créer les conditions d'un égal accès aux métiers et responsabilités professionnelles,
- supprimer les écarts de rémunération et de déroulement de carrière,
- mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle,
- renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes.

L'année 2021 sera particulièrement consacrée au déploiement de deux axes forts :

- les engagements du Département pour l'égalité professionnelle adoptés en mars 2020,
- le protocole de lutte contre le harcèlement également adopté en 2020.

Enfin, la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit de candidature au label Égalité professionnelle de l'AFNOR sera également prioritaire.

Pour 2021, les priorités seront ainsi les suivantes :

- agir en faveur de la résorption des inégalités professionnelles (notamment via une étude sur les écarts de rémunération),
- développer l'effort de formation sur la question spécifique de l'égalité femmes-hommes (formation des cadres et des professionnel-le-s de la communication sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les stéréotypes sexistes, et formation des encadrants du Département),
- poursuivre les actions de sensibilisation en direction des agent-e-s (harcèlement sexuel, mixité des métiers, sensibilisation spécifique des ambassadeur-ric-e-s Diversité),
- renforcer les dispositifs d'aides aux agents-e-s victimes de violences sexuelles et conjugales via le déploiement du protocole de lutte contre le harcèlement sexuel et le dispositif d'orientation des agentes victimes de violences,
- poursuivre l'expérimentation du budget sensible au genre.

En outre, deux autres priorités seront également travaillées :

- s'emparer de la question de la mixité des métiers : favoriser la mixité des métiers est un axe prioritaire des engagements du Département pour l'Égalité professionnelle. Après avoir ciblé initialement le recrutement comme premier angle d'intervention, l'approche du sujet va être renouvelée. Ainsi, le reclassement en interne et le travail sur l'ergonomie des postes de travail sont par exemple des leviers d'actions envisagés.
- entrer dans une deuxième phase de l'expérimentation du budget sensible au genre : après un déploiement à la DCPSL de cette méthodologie visant à identifier d'éventuels écarts dans les dépenses publiques entre les femmes et les hommes, il est proposé qu'une nouvelle direction intègre ce projet. Au regard des enjeux relatifs à la question des femmes et de l'espace public mentionné ci-dessus, la DNPB et à la DEJ sont pressenties par la MEDI.

Programme : Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations

*Ce programme relève de la Mission **Egalité et diversité***

Ce programme comporte deux actions :

- Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis,
- Mobilisation de la Collectivité pour la diversité.

Objectifs du programme

Ce programme vise à structurer une politique de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité sur le territoire départemental comme au sein de l'administration.

L'année 2021 verra ainsi la poursuite de la démarche Diversité en interne. En particulier, il s'agira de déployer le Plan d'actions interne Diversité adopté en commission permanente en juillet 2019. En outre, la MEDI s'emploiera également à mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit de renouvellement de 2019.

Par ailleurs, les activités relatives au volet externe de la lutte contre les discriminations se poursuivront avec deux actions phares :

- le déploiement d'un projet dont les habitant.e.s du territoire seront la cible directe. Cela pourra être la Caravane contre les Discriminations annulée en 2020 en raison de la crise sanitaire,
- la poursuite du développement de nouveaux partenariats grâce notamment à la dynamique engendrée par la création en 2020 de la sous-thématique Lutte Contre les Discriminations dans l'appel à agir en Seine-Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	Dépenses	0,134	0,151	0,173	0,169
	Recettes				

Action 1 : Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis

Objectifs de l'action

Cette action correspond au volet externe du programme.

Dans la poursuite des orientations pour un Plan départemental de lutte contre les discriminations adopté en 2018, les actions consacrées à la promotion de la diversité seront renforcées. Il s'agira en particulier de répondre à 3 objectifs :

- sensibiliser les habitant.e.s au droit de la discrimination,
- mieux définir les actions que le Département souhaite financer,
- continuer à développer un réseau des acteur.rice.s agissant dans le champ de la lutte contre les discriminations.

3 objectifs principaux structureront cette action en 2021 :

- déployer la Caravane contre les Discriminations suite au report du calendrier initial,
- intégrer les crédits du programme de financement aux associations de lutte contre les discriminations à l'appel à agir,
- continuer d'animer le réseau des partenaires en particulier dans le champ de la lutte contre la haine anti-LGBT.

Action 2 : Mobilisation de la collectivité pour la diversité

Objectifs de l'action

Cette action correspond au volet interne du programme.

L'année 2021 sera consacrée à la poursuite de la démarche diversité à l'appui du plan d'actions interne diversité et des recommandations issues de l'audit de renouvellement du label Diversité. Il s'agira d'inscrire toujours plus la démarche dans la durée et de manière intégrée, notamment dans les procédures RH, et ce dans un process d'amélioration continue. Parallèlement, une réflexion autour du pilotage de la démarche et en particulier de sa gouvernance devra être menée.

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

- prévenir les discriminations,
- promouvoir la diversité sur les critères prioritaires du Département,
- favoriser l'égalité de traitement dans la politique de Ressources Humaines,
- assurer un pilotage de la démarche diversité conforme aux attendus de l'AFNOR en matière d'amélioration continue.

Ces objectifs ont été déclinés en 24 actions dans le plan d'actions diversité adopté en juillet 2019.

Concernant les Ressources humaines, il s'agit de poursuivre les travaux d'analyse sur le recrutement et d'approfondir l'action du Département en matière de déroulement de carrière.

Après avoir travaillé à l'élaboration d'un processus standardisé et fiable, l'enjeu est de mesurer les effets de la démarche diversité au sein du conseil départemental.

Une étude sur le recrutement sera réalisée en 2021 à l'appui d'une nouvelle méthodologie. Il s'agira principalement de travailler sur le profilage des candidatures et des agent.e.s retenu.e.s pour identifier d'éventuelles actions à mener.

Pour passer un nouveau cap dans la démarche diversité, le Département va s'emparer du champ du déroulement de carrière. Jusqu'à présent, ce sujet a été abordé par la problématique de l'égal accès à l'avancement de grade et à la promotion interne via une approche processus. Il s'agit désormais plus spécifiquement de travailler à la question des opportunités offertes en interne pour favoriser la diversité de l'encadrement (état des lieux, choix des grades pour l'ouverture des postes, mentora éventuel pour favoriser les candidatures internes, etc...)

Par ailleurs, un baromètre des discriminations et de l'égalité femmes-hommes va être créé.

Plusieurs enquêtes produites depuis 2016 par le Département ont permis d'objectiver l'expérience et le ressenti de discriminations des agent.e.s et des encadrant.e.s. En conformité avec les obligations des labels de procéder à un état des lieux régulier, il est proposé de mettre en œuvre dès 2021 un baromètre interne des discriminations en interne (rythme annuel ou tous les 2 ans). Il permettra en outre de mesurer l'évolution du ressenti des agent.e.s à l'égard de la démarche diversité.

Enfin, il s'agira d'investir en interne les critères de l'origine et de la grossophobie.

Inscrits au plan d'actions diversité 2019-2021 comme prioritaires, ces deux critères n'ont pas donné lieu à ce jour à des actions spécifiques. En particulier, les initiatives prévues autour de la journée du 21 mars (lutte contre le racisme) ont été annulées en raison du confinement. Il importe désormais de renforcer l'action du Département sur ces sujets et en particulier sur la thématique de l'origine (en tête des critères cités par les répondant.e.s aux enquêtes).

Mission

Modernisation de l'administration

Programme
Gestion des connaissances

Programme
Transformation de l'administration

Programme
Innovation territoriale

Programme
Etudes et pilotage de la donnée

Programme : Gestion des connaissances

*Ce programme relève de la Mission **Modernisation de l'administration***

Ce programme comporte trois actions :

- Conseil et accompagnement dans les projets et activités,
- Veille, recherche et capitalisation des informations,
- Gouvernance et animation des espaces de travail.

Objectifs du programme

Dans le cadre de la réorganisation de la DSOE, CORPUS s'est constitué en une nouvelle mission, la mission gestion des connaissances le 1^{er} janvier 2020.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont de :

- conseiller et accompagner à la gestion des connaissances dans les projets. Il s'agira de :
 - o alimenter le projet en informations,
 - o structurer la documentation avant, pendant et après le projet.
- réaliser la veille, la recherche et la capitalisation des connaissances. Il conviendra de :
 - o centraliser et mutualiser les achats information-documentation des services du Département,
 - o veiller sur les domaines de compétences départementales pour appuyer la prise de décision, contribuer au développement des savoirs et élever le niveau d'expertise de la collectivité,
 - o effectuer des recherches d'informations, des benchmarks ou des synthèses documentaires et concevoir des dossiers de presse pour accompagner les séminaires ou journées d'études à la demande des directions,
 - o offrir un accès et du conseil en bibliothèques aux agents sur les sites de Picasso et de la DNPB,
 - o capitaliser les connaissances produites en interne par les services à des fins de partage et de réutilisation de l'intelligence collective.
- gouverner et animer des espaces de travail collaboratifs. Il s'agira de :
 - o coordonner, en lien avec la DINSI, le portefeuille de projets de la GED transverse Alfresco et d'apporter conseil dans un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - o conseiller, former, animer l'usage des sites collaboratifs Alfresco et des groupes Jamespot 93
 - o ouvrir et animer un espace de travail partagé pour les agents et leurs partenaires sur le site de Picasso (projet 2020/2021).

Indicateurs de résultat

Objectif		Accompagner les chefs de projet, chargés de mission, cadres dans leurs chantiers, en terme d'une part, de recherche d'informations nécessaires à la consolidation du projet et d'aide à la décision, et d'autre part, de structuration des informations collectées pour mieux les partager et les capitaliser.				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de démarches de gestion des connaissances dans les projets	cible			32	30	30
	réalisé	56	40			
<u>Commentaire</u> : concerne les commandes de benchmarks, recherches complexes, dossiers de presse, dispositifs de veille, organisation d'arborescences et nommage de fichiers, ...mis en œuvre pour les équipes projets ou l'activité des services.						

Objectif		Diffuser quotidiennement l'actualité du territoire au croisement des compétences départementales à destination de tous les agents				
		2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des abonnés au panorama de presse Seine-Saint-Denis	cible			499	500	550
	réalisé	374	444			
<u>Commentaire</u> : CORPUS s'acquitte du paiement des droits d'auteur du panorama de presse. Le nombre d'abonnés est ainsi intimement dépendant d'un équilibre paradoxal entre promotion du produit, droits d'auteur et budget contenu. La cible doit, de ce fait, être attentivement surveillée.						

Objectif		Veiller et diffuser quotidiennement une actualité thématique territoriale et extra-territoriale entrant dans le champ des compétences départementales				
		2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des abonnés et inscriptions aux alertes thématiques du Portail documentaire	cible			Abonnés : 1 280 Inscriptions : 9600	Abonnés : 1 380 Inscriptions : 10 000	Abonnés : 1 500 Inscriptions : 11 000
	réalisé	Abonnés : 895 Inscriptions : 6367	Abonnés : 1180 Inscriptions : 8259			
<p><u>Commentaire</u> : les abonnés sont uniques et correspondent au nombre d'agents abonnés à au moins une alerte thématique tandis que les inscriptions correspondent au nombre de thématiques auxquelles chaque agent est abonné.</p>						

Objectif		Capitaliser en base de connaissances, la littérature grise produite par les services à des fins de valorisation des actions et de réutilisation de l'intelligence collective.				
		2018	2019	2020	2021	2022
Evolution du nombre de documents téléchargés dans Euréka, Bibliothèque numérique de référence	cible			3 400	3 500	3 600
	réalisé	2 078	3 485			
<p><u>Commentaire</u> : Euréka référence à ce jour 1 250 documents. L'intégration du fonds Euréka dans le nouveau Portail fédéré des ressources devrait avoir augmenté son audience. La cible 2020 sera certainement en deçà, du fait d'une longue interruption de service Euréka pendant et après le confinement.</p>						

Objectif		Accompagner et développer le travail collaboratif dans la collectivité.				
		2018	2019	2020	2021	2022
Evolution du nombre de sites collaboratifs Alfresco	cible			100	-	-
	réalisé	75	85			
<p><u>Commentaire</u> : Si le confinement a accéléré la demande de créations de sites Alfresco et a permis à la nouvelle plateforme Jamespot93 de prendre son essor, il reste difficile de fixer une cible à un an. En effet, l'expérimentation Jamespot n'est pas généralisée et doit se prolonger jusque fin 2020.</p>						

Objectif		Favoriser les échanges de pratiques, l'esprit réseau, s'informer et se former				
		2018	2019	2020	2021	2022
Plateforme IdéalConnaissances : - Nombre de formations et web conférences suivies en ligne - Nombre de contributions des agents (Q/R/REX)	cible			Webconf : 150 Contributions : 3 000	Webconf : 170 Contributions : 3 000	Webconf : 200 Contributions : 3 200
	réalisé	Webconf : 276	Webconf : 134 Contributions : 2 900			
<p><u>Commentaire</u> : La collectivité est abonnée à 14 communautés (PA/PH, RH, petite enfance pour les plus actives). Le niveau de contribution est plutôt encourageant et le télétravail devrait voir se développer le recours aux webconférences. Cette tendance a été constatée pendant le confinement.</p>						

Objectif		Mettre à disposition un socle de culture générale professionnelle et spécialisée contribuant à élever le niveau de connaissance, d'expertise et de compétences de la collectivité : presse généraliste, préparation concours, ouvrages spécialisés et fond vidéo.				
		2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des prêts en bibliothèque(s)	cible			2 000	2 500	2 600
	Réalisé	4 721	2 593			
<p><u>Commentaire</u> : Le centre de documentation de la DEA a fermé (départ à la retraite de l'agent) en 2019. Le confinement n'a pas permis le prêt des documents. L'indicateur des prêts sera vraisemblablement en baisse en 2020. Le projet d'espace de travail partagé va permettre d'envisager différemment l'accès aux documents, en ligne notamment. Il faut rester prudent sur les cibles car l'expérimentation de la lecture en ligne n'a commencé qu'en 2019.</p>						

Objectif		Disposer d'un bouquet de revues en ligne sur le travail social essentiellement pour le personnel en circonscriptions (près de 50% des effectifs du Département)				
		2018	2019	2020	2021	2022
Evolution du nombre d'articles consultés sur la plateforme de revues électroniques Cairn.info	cible			6 400	6 450	6 500
	Réalisé	6 183	6 311			
<p><u>Commentaire</u> : Cet indicateur n'a cessé de progresser depuis que ce bouquet est ouvert. Il devrait continuer son évolution en ce sens dans les années à venir, peut être avec une plus forte progression que précédemment.</p>						

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion des connaissances	Dépenses	0,315	0,334	0,349	0,342
	Recettes	0,003	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion des connaissances	Dépenses	0,010	0,008	0,009	0,008
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	19	10	3	6

Action 1 : Conseil et accompagnement dans les projets et activités

Objectifs de l'action

L'objectif opérationnel de cette action pour l'année 2021 porte sur la promotion et l'anticipation des évolutions : le nouveau portail du réseau documentaire.

Dans ce cadre, il est question de mettre en production le nouveau portail fédéré des ressources documentaires avec les partenaires du projet, de réussir le lancement promotionnel du nouveau portail auprès des utilisateurs internes (agents) dans un premier temps, de programmer des formations au système de gestion documentaire (pmb) afin de renforcer la pratique et les compétences des professionnels du réseau documentaire, de faire connaître le portail aux partenaires extérieurs (collectivités du territoire et universités) et de préparer les évolutions du portail.

Action 2 : Veille, recherche et capitalisation des informations

Objectifs de l'action

Dans le cadre du renforcement de la compétence benchmark, il s'agira de :

- rédiger un cahier des charges pour une formation collective à la réalisation de benchmark,
- mettre en œuvre la formation benchmark,
- se rapprocher de la nouvelle mission transformation de l'administration pour travailler conjointement sur la méthodologie de projet. En effet, il a été démontré que la prestation de gestion des connaissances dans les projets était connue, sollicitée et appréciée mais qu'elle ne couvrait pas suffisamment l'accompagnement du projet et donc l'aval de la démarche projet (bilan, évaluation, capitalisation).

Action 3 : Gouvernance et animation des espaces de travail

Objectifs de l'action

En mars 2020, le pilotage du projet Jamespot93 a été repris par la mission. Ce nouvel outil, en expérimentation depuis juillet 2019, se veut au service du mode projet.

En termes d'expérimentation de la plateforme collaborative Jamespot 93, il conviendra de :

- présenter un bilan à un an à la Direction générale,
- décrire, formaliser la gouvernance de Jamespot 93 en vue de sa généralisation : fonctionnalités, rôles et responsabilités, instances, politique et règles, ainsi que la démarche d'accompagnements des utilisateurs,
- en vue d'une généralisation, faire monter en compétence l'équipe CORPUS et promouvoir l'outil dans le cadre des accompagnements au mode projet.

En novembre 2019, le projet d'étendre l'espace de bibliothèque à de nouveaux usages a été lancé. Le projet vise à faire évoluer l'espace de bibliothèque en un tiers-lieu accueillant plusieurs autres usages, tout en préservant l'accès aux ressources documentaires et l'accueil des lecteurs habituels. Ce nouveau lieu offrira des services et équipements mixtes, interdisciplinaires et accessibles à tous et à tout moment de la journée.

Aussi, en termes d'espace de travail partagé ou de nouveaux usages de la bibliothèque transformée, il conviendra de :

- rédiger le cahier des charges pour une prestation de design d'espace et d'architecture d'intérieur puis de lancer l'appel d'offre,
- réaliser, en collaboration avec l'équipe projet, la prestation de design,
- commander et mettre en œuvre les travaux, le équipements et le mobilier,
- inaugurer l'espace.

Programme : Transformation de l'administration

*Ce programme relève de la Mission **Modernisation de l'administration***

Ce programme ne comporte pas d'action

Contexte

Le Département de la Seine-Saint-Denis a engagé une ambitieuse démarche de modernisation de son administration qui place les habitants du territoire au cœur des politiques publiques. Ce qui implique de réinterroger ses pratiques et l'exercice de ses missions en s'appuyant sur l'expertise des agents de terrain.

La Mission « transformation de l'administration » (MTA) est une structure légère, nouvellement créée, pour appuyer l'ensemble des directions de la collectivité et les agents dans cette ambition en s'appuyant sur une démarche globale visant un service public de qualité et le bien-être au travail de chacun.

Ses missions s'organisent autour de cinq dimensions :

- le pilotage et l'animation de la transformation de l'administration au travers de la démarche usagers et des grands chantiers transversaux,
- le déploiement des orientations managériales de la Direction Générale et du comité de direction dans l'ensemble de la collectivité,
- l'accompagnement des changements d'organisation, de pratiques professionnelles et de culture managériale à la demande des pôles et des directions opérationnelles,
- la participation à la mise en place d'un dialogue social préventif sur les risques socio-organisationnels dans le cadre du dialogue social piloté par la DRH,
- l'organisation du fonctionnement courant de la mission transformation de l'administration.

Objectifs du programme

La MTA doit structurer le pilotage de la démarche usagers et proposer une animation managériale pour traduire les orientations stratégiques de la DG et ses principes d'actions dans l'organisation et les pratiques de la collectivité. Pour ce faire, elle aura ponctuellement recours à des expertises externes pour compléter les siennes ou celles du pôle, ou en renfort, sur le développement de dispositifs, méthodes et outils pour la conduite du changement associant le plus grand nombre d'agents et l'animation de séminaires ou ateliers de management.

Indicateurs de résultat

Objectif	Pilotage et animation de la démarche usagers					
		2018	2019	2020	2021	2022
Démarche usagers lisible et déployée dans toutes les directions	cible					
	réalisé					
<u>Commentaire</u> :						

Objectif	Animations managériales					
		2018	2019	2020	2021	2022
Attendus managériaux formalisés Offre de service aux encadrants actualisée et animation renforcée	cible					
	réalisé					
<u>Commentaire</u> :						

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Transformation de l'administration	Dépenses	0,034	0,006	0,046	0,024
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	4	4	-	-

Programme : Innovation territoriale

*Ce programme relève de la Mission **Modernisation de l'administration***

Ce programme ne comporte pas d'action

Contexte

Le conseil départemental s'est doté au 1^{er} janvier 2020 d'une mission innovation territoriale au sein de laquelle sera créé un « *Laboratoire* », lieu ouvert aux usagers, partenaires et directions pour « faire émerger des idées et propositions nouvelles ou disruptives au service du territoire », « développer des outils et méthodes répliquables » dont les bénéficiaires directs seront le territoire et ses habitants.

La mission s'appuiera sur l'expérimentation, le test et le retour d'expériences.

La vocation première de la Mission Innovation Territoriale est d'incuber avec les services départementaux et les usager.ère.s du territoire de nouveaux projets et de nouveaux modes d'intervention de services publics, d'inventer de nouvelles manières de concevoir, de délivrer de nouveaux services publics départementaux (ou de les revisiter de manière radicale avec les usager.ère.s).

Elle travaillera à fédérer l'ensemble des parties prenantes et veillera à s'ouvrir à une pluralité d'acteurs pour fabriquer les services de demain. Pour impulser des dynamiques collectives et créer les conditions favorables à l'émergence d'idées ou de projets innovants, la Mission Innovation Territoriale organisera des rencontres inédites et indispensables au sein du laboratoire. Elle travaillera également en profondeur les coopérations avec l'ensemble des parties prenantes territoriales, qu'elles soient institutionnelles, associatives, entrepreneuriales, citoyennes.

L'ambition est de positionner le conseil départemental comme un acteur incontournable de l'innovation publique, au service de son territoire et de ses habitant.e.s, dans une logique d'essaimage, de rayonnement et de mise en réseau. En ce sens, la MIT a également vocation à faciliter le développement d'un écosystème de l'innovation publique en Seine-Saint-Denis.

Les enjeux d'ores et déjà identifiés sont :

- Le développement de nouveaux modes de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des dispositifs et politiques publiques avec les usager.ères et acteurs du territoire,
- L'imagination des services de demain en faisant entrer les usager.ère.s et les partenaires dans la fabrique des services publics,
- La fédération des acteurs et des stratégies en cours (grands projets, plans etc. ...) et favoriser les coopérations à toutes les échelles du territoire

Objectifs du programme

Les objectifs du programme Innovation territoriale sont les suivants :

- Imaginer de nouvelles formes d'intervention de l'action publique,
- Rénover ou initier de nouveaux services publics
- Développer la culture de l'innovation au sein de la collectivité,

En 2021, les actions qui seront réalisées seront les suivantes :

- Réaliser une cartographie des projets d'innovation des directions
- Identifier les projets qui constitueront le portefeuille d'activité (contrats de réciprocité)
- Proposer une offre de service aux directions et à leurs agent.e.s
- Initier la création d'un réseau territorial de l'innovation en interne et avec les partenaires et institution

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	5 ½	5	½ ETP	-

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion des connaissances	Dépenses	-	-	-	0,029
	Recettes	-	-	-	-

Indicateurs de résultat

Objectif		Réaliser une cartographie des projets d'innovation des directions				
		2018	2019	2020	2021	2022
Taux de réponses obtenues (Entretiens avec les directions/réponses obtenues)	cible	RAS	RAS	RAS	Toutes les directions et délégations	Toutes les directions et délégations
	réalisé					
Réalisation du support numérique	réalisé					
<p><u>Commentaire</u> : Les entretiens avec les directions permettent de connaître leurs intentions en matière d'innovation. Cette cartographie des enjeux et projets permet de visualiser ceux qui seront potentiellement accompagnés par la DMIT dans le cadre d'un contrat de réciprocité.</p>						

Objectif		Créer un portefeuille d'activité (contrats de réciprocité)				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de contrats de réciprocité signés	cible	RAS	RAS	1	5	10
	réalisé			1		
<p><u>Commentaire</u> : le portefeuille d'activité est constitué notamment des contrats de réciprocité validés avec les directions/DG. 1 contrat signé DGA PRHM en 2020 pour l'accompagnement de projet du futur espace partagé de la mission gestion des connaissances/CORPUS</p>						

Objectif		Proposer une offre de service aux directions				
		2018	2019	2020	2021	2022
Support réalisé Nombre de présentation réalisée	cible	RAS	RAS	1 support	1 support actualisé / 20 présentations aux directions et services	1 support actualisé / 20 présentations aux directions et services
	réalisé					
<p><u>Commentaire</u> : L'offre de service est un support numérique adressé aux directions et leurs agent.e.s et rédigé dans le respect de la démarche usager.ère.s de la collectivité. Elle est actualisable et ajustable selon les besoins ou attentes ressenties en cours d'année. Présentations en CODIR, SAG, accueil nouveaux encadrants, sites déconcentrés etc...</p>						

Objectif		Initier la création d'un réseau territorial de l'innovation en interne et avec les partenaires et institutions				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de participation aux manifestations et événements du réseau national	cible	ras	ras	ras	1	2
	réalisé				10	20
<u>Commentaire :</u> Animation de l'innovation (interne et externe à la collectivité)						

Programme : Etudes et pilotage de la donnée

*Ce programme relève de la Mission **Modernisation de l'administration***

Ce programme ne comporte pas d'action

Contexte

Depuis 2008, la collectivité a engagé une action davantage orientée performance (budgétaire, mais aussi sur la qualité du service rendu), traduite notamment par une segmentation stratégique de type Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF). Le Département s'est par ailleurs doté progressivement de moyens d'études, d'évaluation, d'audit, puis d'un système d'information décisionnel en 2013.

La création de la Mission Études et pilotage de la donnée (MEPD) en 2020 intervient dans un contexte de transformation des missions d'appui à la Direction générale (en premier lieu) et aux directions métiers (en second lieu) sur les champs des études, des évaluations, du pilotage et des données, rattachant certaines missions à la DG et visant à la doter d'outils plus opérationnels en matière de pilotage.

Dans la perspective d'amélioration continue des politiques publiques du Département, la création de la Mission s'inscrit dans la Démarche usagers lancée au sein de la collectivité et répond à deux enjeux :

- l'amélioration de la fonction de production de connaissances (Études), afin d'en faire un outil plus opérationnel de la décision politique et administrative, au service d'un renforcement de la qualité et de l'efficacité des politiques publiques menées par le Département,
- la maîtrise des données collectées, produites ou importées par le Département sur les plans de l'accès, de la fiabilisation, du traitement et de la gouvernance des données de manière générale (organisation, partage interne et externe, dans le respect des objectifs de renforcement de l'ouverture des données et de respect du règlement général sur la protection des données – RGPD).

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont de :

- donner une meilleure visibilité à la direction générale sur le programme d'études envisagé pour renforcer l'articulation entre elles et leur priorisation dans le programme validé,
- améliorer la qualité des études, en assurant un socle méthodologique commun minimal et l'interconnexion des équipes études au sein de la collectivité,
- améliorer les capacités d'extraction, de traitement et de visualisation des données, au service des études et du pilotage (décisionnel et de gestion),
- élaborer une politique globale de gouvernance des données,
- rénover la politique de données ouvertes du département.

Indicateurs de résultat

Objectif	Elaboration d'un programme annuel et pluriannuel d'études pour la collectivité					
		2018	2019	2020	2021	2022
Programme d'études validé (oui/non)	cible				Fin T1 2021	
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : Programme d'étude annuel et pluriannuel validé par la Direction générale						

Objectif		Mise en place d'une méthodologie partagée avec les directions pour l'élaboration récurrente du programme d'études annuel et pluriannuel				
		2018	2019	2020	2021	2022
Méthodologie validée pour l'élaboration annuelle du programme d'étude (oui/non)	cible				Fin S1 2021	
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : La stabilisation de la méthodologie prendra appui sur la démarche d'élaboration du premier programme d'études et pourra donc survenir après la livraison du programme 2021						

Objectif		Mise en place d'un réseau des fonctions d'études et de données au sein de la collectivité, animé par la MEPD				
		2018	2019	2020	2021	2022
Réseau Études opérationnel (oui/non)	cible				Fin S1 2021	
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : les participants sont identifiés, des réunions ont été tenues, 1 premier produit des séances de travail a été livré						
		2018	2019	2020	2021	2022
Réseau Données opérationnel (oui/non)	cible				Fin S1 2021	
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : les participants sont identifiés, des réunions ont été tenues, 1 premier produit des séances de travail a été livré						
		2018	2019	2020	2021	2022
Charte éditoriale des études validée (oui/non)	cible				Fin d'année 2021	
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : C'est le socle méthodologique commun minimal permettant d'assurer une qualité satisfaisante des études, tant au regard des standards du métier, que des attentes de la Direction générale et des directions à l'égard des études internes : apport de nouvelles connaissances, mise en perspective et caractère opérationnel des préconisations formulées						

Objectif		Proposer une offre de service sur l'extraction / traitement / visualisation des données				
		2018	2019	2020	2021	2022
Offre de service « Données » validée (oui/non)	cible				T4 2021	
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : Une offre de service globale pourra être validée à l'issue des premiers projets pilotes conduits avec les directions. Une première offre de service, plus pragmatique et expérimentale se structurera progressivement dès le recrutement de l'équipe, en réponse aux besoins concrets identifiés.						

Objectif		Participer/animer la réflexion sur l'évolution du SID				
		2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur à définir en fonction de la stabilisation de la mission/feuille de route de la MEPD	cible					
	réalisé					
<u>Commentaire</u> :						

Objectif		Conduire 1 analyse comparative des stratégies efficaces de collectivités pour mettre en place une gouvernance performante des données				
		2018	2019	2020	2021	2022
Document d'analyse comparative livré à la Direction générale (oui/non)	cible				Fin T1	
	réalisé					
<u>Commentaire</u> :						

Objectif		Conduire plusieurs projets pilotes sur l'ensemble du cycle de la donnée pour a/ identifier et résoudre les obstacles concrets dans l'accès aux données, b/ faire le lien avec les enjeux d'évolution des SI métiers et la démarche globale d'entrepôt unique de données et c/ la montée en échelle				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de projets pilotes conduits dans l'année	cible					
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : ensemble du cycle = (collecte → extraction → traitement → /archivage/destruction) Sont comptabilisés les projets pilote sur un cycle complet (ou proche) et non les aides ponctuelles à l'extraction de données.						

Objectif		Élaborer un document cadre sur la gouvernance des données				
		2018	2019	2020	2021	2022
Document cadre « gouvernance des données » validé par la direction générale (oui/non)	cible				Fin T4 2021	
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : Le contour d'un tel document cadre est à préciser, notamment suite au cadrage progressif des lignes de démarcation entre MEPD et autres entités : DINSI, Directrice Études et prospectives Pôle solidarité, directions métier.						

Objectif		Mettre en œuvre une démarche projet sur la politique de données ouvertes du Département				
		2018	2019	2020	2021	2022
Démarche de projet opendata opérationnelle (oui/non)	cible				Fin S1 2021	
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : l'indicateur est positif quand : <ul style="list-style-type: none"> - Les parties prenantes au projet sont identifiées et impliquées dans le projet : Direction générale, directions métier - La gouvernance du projet est validée : COPIL, COTECH/comités de suivi/Ateliers de travail - Les contours du Livrable sont stabilisés : document de restitution sur les axes de travail/types de données : Doctrine départementale en matière de données ouvertes > méthode d'identification des données « ouvertes » direction par direction > identification d'un responsable de chaque données du catalogue à construire > procédure d'identification de chaque indicateur/données mis à disposition (fiche indicateur, période de mise à jour, procédure de maintien des mises à jour indépendamment des rotations de personnel, etc.) 						

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Etude et pilotage de la donnée	Dépenses	-	-	-	0,005
	Recettes	-	-	-	0,042

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	7	7	-	-

Mission

Conduite de l'action départementale

Programme
Stratégie budgétaire et financière

Programme
Contrôle de gestion et expertise financière

Programme
Qualité comptable

Programme
Commande et achats publics

Programme
Information et communication

Programme
Inspection générale

Programme
Marketing territorial et mécénat

Programme
Jeux olympiques et paralympiques

Programme
Transition écologique

Programme : Stratégie budgétaire et financière

Ce programme relève de la Mission Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte cinq actions :

- Analyse macro-budgétaire et contextuelle,
- Dialogue de gestion pour un pilotage budgétaire partagé,
- Pilotage des recettes générales et sectorielles,
- Financement des dépenses d'investissement,
- Gestion active des financements.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme consistent à :

- assurer la soutenabilité budgétaire et financière globale des interventions du Département,
- couvrir les dépenses d'investissement au meilleur coût et assurer la soutenabilité de la dette départementale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes tous mouvements)

Budget principal :

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	96,408	107,732	73,150	60,076
	Recettes	1 848,780	1 932,714	1 875,185	1 882,902

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	69,941	87,843	95,989	99,108
	Recettes	234,828	203,690	224,385	202,880

Budget annexe d'assainissement :

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	1,314	1,637	2,293	2,110
	Recettes	48,855	48,927	48,996	49,337

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	2,645	2,754	2,942	2,513
	Recettes	15,312	16,769	17,497	20,504

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	14	8	5	1

Objectifs prioritaires – indicateurs de résultat

Objectif		Respecter le plafond de la « contractualisation Pacte de Cahors »				
		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Prévu 2020 (BP + BS)	Cadrage 2021
Dépenses liées à la contractualisation	plafond	1 832	1 854	1 876	1 876	1 898
	Réalisé ou objectif de réalisation hors retraitement MNA	1 810	1 838	1 873	1 891	1 875
	réalisé ou objectif de réalisation avec retraitement MNA	1 801	1 802	1 848	1 865	

Objectif		Renforcer le niveau d'épargne brute (<i>hors résultat reporté</i>)				
		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Prévu 2020 (BP + BS)	Cadrage 2021
Epargne brute par habitant	cible			37 euros	- 23 euros	32 euros
	réalisé	75 euros	89 euros			

Objectif		Améliorer la capacité de désendettement (<i>hors résultat reporté</i>)				
		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Prévu 2020 (BP + BS)	Cadrage 2021
Nombre d'années	cible			27,8	n.s	33,5
	réalisé	13,2	11,4			

Objectif		Garantir la solvabilité départementale				
Améliorer progressivement la capacité de désendettement		2016	2017	2018	2019	2020
Capacité de désendettement (en années)	plafond	-	-	17	17	22
	réalisé	9,9	13,4	13,2	11,4	

Commentaire : Le cadre réglementaire définit un plafond de désendettement du budget principal non contraignant à hauteur de 10 années pour les Départements.

Action 1 : Analyse macro-budgétaire et contextuelle

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2021 sont de :

- **consolider les données budgétaires et proposer des marges de manœuvre**

L'activité 2021 portera sur l'analyse rétrospective et la réalisation d'une prospective devant permettre de surmonter les difficultés engendrées par la crise sanitaire et la crise économique et sociale qui en découle tout en assurant le financement des grands projets de la collectivité.

Aussi, la Direction des Finances poursuivra le dialogue de gestion, plus régulier et davantage structuré en 2021, avec les directions opérationnelles par l'organisation de réunions régulières, recherchera des pistes d'optimisation en dépenses et en recettes, étant donné que la recherche de marges de manœuvre est impérative dans le contexte budgétaire actuel, et enfin, sera partie prenante lors de l'élaboration des propositions des directions relatives au plan pluriannuel d'investissements, en particulier dans l'élaboration des nouveaux plans. La dimension budgétaire des plans départementaux sera mise en avant pour valoriser les orientations des politiques transversales (« jaunes »).

L'analyse prospective reposera sur la consolidation des données budgétaires sectorielles issues du dialogue de gestion et de leur analyse. Elle s'appuie également sur des ratios macro-financiers qu'il convient d'identifier et d'analyser (évolutions infra-annuelle, annuelle et pluriannuelle, afin de dégager des tendances de court, moyen et long termes).

- **analyser et réagir aux évolutions de l'environnement financier et institutionnel**

Il s'agira de poursuivre l'analyse institutionnelle et législative, relative à la recentralisation du RSA et à la réforme fiscale.

Le cadrage 2021 se distingue des cadrages précédemment réalisés. Plus que des propositions pour dégager une épargne brute suffisante afin de financer l'ambition en équipement du territoire, ce cadrage est marqué par la nécessaire prise en compte de la crise sanitaire et se doit donc d'intégrer deux variables supplémentaires :

- o l'adaptation du budget face à des impacts à court et long terme de la crise sanitaire sur le niveau des dépenses et des recettes du Département,
- o la nécessité d'adapter les politiques publiques aux besoins des citoyens face aux conséquences de la crise.

Ce cadrage tient en compte des problèmes sociaux du territoire et des besoins particuliers des directions, notamment des directions sociales. Ainsi, des marges de manœuvres plus importantes ont été laissées à ces directions (à l'image de la DEIAT en charge du RSA), tandis que l'effort de baisse des dépenses, bien que maintenu là où cela était possible, a été assoupli :

- o proposition de diminuer les dépenses sectorielles compressibles de la quasi-totalité des directions de 2% par rapport au budget primitif 2020, dont les dépenses relatives à l'ASE (moins 6 millions d'euros) et les dépenses de la DPAPH (hors AIS et ASH),
- o prévision d'une hausse de 2% des dépenses de la Direction de la prévention et de l'action sociale et pour le projet éducatif départemental de la Direction de l'éducation et de la jeunesse. Enfin, les efforts demandés à la DEIAT, hors RSA sont plus limités. Il est prévu une baisse de 1% par rapport au montant prévu au budget supplémentaire 2020, intégrant le plan pauvreté (1,68 millions d'euros).

Au global, les dépenses compressibles baisseront de 4,5 M€ (- 1,6%). Cette hypothèse demande un effort aux directions, tout en assurant les missions essentielles du Département, en lien avec les impacts de la crise et les marges de manœuvre laissées pour financer les dépenses d'équipement.

Par ailleurs, les dépenses de masse salariale resteront stables par rapport au budget primitif 2020 (333 M€) dans le but d'assurer une progression des recrutements, une amélioration du service rendu et une offre de formation accrue des agents départementaux. Les dépenses d'AIS seront en augmentation, passant de 746 M€ à 760 M€ pour l'APA et la PCH, et de 532 M€ au budget primitif 2020 à 538 M€, soit une reconduction du montant intégrant le budget supplémentaire. Enfin, la croissance des dépenses incompressibles est estimée à +3,3% - soit + 8,1 millions d'euros.

Le financement du revenu de solidarité active par les départements pose question depuis son transfert par l'Etat en 2004. Si l'année du transfert, la compensation versée par l'Etat permettait de couvrir la quasi-intégralité des dépenses de RSA, le taux de couverture des dépenses par l'Etat n'a cessé de diminuer. En découle un reste à charge pour les départements et notamment pour la Seine-Saint-Denis, de plus en plus important, faisant peser un lourd poids sur leur budget.

Entre 2015 et 2017, des échanges sont intervenus entre les Départements et l'Etat à propos d'une éventuelle recentralisation du RSA. Celle-ci, pose des questions techniques, sur lesquelles les Départements et l'Etat devaient trouver un accord. Après près de deux ans de négociations, ces derniers n'y sont pas parvenus, malgré l'organisation de groupes de travail et d'une évolution des positions des deux parties. 2020 marque le probable début d'une nouvelle négociation entre l'Etat et certains départements pour la recentralisation du RSA avec une mise en œuvre au 1er janvier 2021 ou 2022. La conclusion d'un accord dépendra de quatre paramètres sur lesquels les deux parties devront être alignées : l'année de référence, le périmètre exact des dépenses prises en compte, le transfert du RSA ou de la politique d'insertion et la définition du périmètre des ressources à recentraliser.

Moyens de l'action

Budget principal :

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépenses	25,001	30,005	0,020	0,020
	Recettes	36,700	40,000	15,000	31,000

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépenses	-	-	-	2,300
	Recettes	57,233	46,276	-	-

Budget annexe d'assainissement :

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépenses	0,732	0,989	1,620	1,476
	Recettes	1,074	5,342	1,070	1,073

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépenses	-	-	-	-
	Recettes	13,353	13,965	-	-

Action 2 : Dialogue de gestion pour un pilotage budgétaire partagé

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2021 sont de :

- **garantir la qualité budgétaire et diffuser les bonnes pratiques budgétaires**

Il conviendra de poursuivre et renforcer les missions d'assistance et de conseil auprès des directions opérationnelles dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leur budget, via une meilleure articulation transversale des différentes fonctions de la Direction. L'un des objectifs 2021 sera la formalisation de l'offre de service de la Direction des finances.

Il conviendra également de poursuivre le travail d'acculturation aux efforts de gestion et au pilotage par les données par l'explicitation des enjeux macro et le partage du sens. La conférence financière du 30 janvier 2020 conforte la direction dans ses intentions de renouveler ce type d'initiative pour 2021. De plus, fin 2020, un séminaire enregistré relatif aux opérations de fin de gestion et d'information sur la modernisation de la fonction comptable sera organisé.

Il conviendra, enfin, de poursuivre le travail de veille budgétaire et comptable par la formation des agents à la M57 et d'entamer un nouveau cycle de formations au logiciel métier Grand angle. Dans le sillage de ces formations, la Direction pourra renouveler son offre de formations internes en particulier sur Grand angle aux agents chargés du budget au sein des directions opérationnelles.

- **superviser et améliorer le cycle budgétaire des directions**

L'analyse budgétaire sectorielle sera renforcée par la réinstauration d'un dialogue de gestion plus régulier et approfondi. Il s'agira aussi de mettre en place un suivi d'exécution spécifique pour les dépenses liées à la crise Covid-19 et celles engagées dans le cadre des fonds de rebond.

Le renforcement du pilotage budgétaire passera cette année encore par un dialogue continu avec les Vice-présidents et la Direction générale en amont de la préparation budgétaire. Un pré-cadrage sera élaboré au cours du second semestre permettant de consolider les hypothèses du budget primitif le plus tôt possible.

Empêchés cette année par la crise sanitaire, les échanges initialement prévus avec les directions dès le mois de mai seront de nouveau proposés, de façon à travailler avec les directions sur :

- les éléments saillants issus des rapports annuels de performance (RAP) qui auront un impact budgétaire sur l'exécution en fin d'exercice en cours et/ou sur le prochain exercice,
- les indicateurs de résultats permettant d'éclairer le pilotage de l'activité et du budget.

- **les supports du dialogue de gestion**

Le travail de conception d'outils pour le dialogue de gestion budgétaire (tableaux de suivi partagés avec les directions) sera poursuivi.

Le travail mené en 2020 pour mettre à disposition de manière récurrente les principaux indicateurs finances, budget et comptabilité va se poursuivre. Il s'agira d'élargir le périmètre couvert et de faire évoluer le contenu sur le fond et/ou la forme en fonction des retours des directions. L'objectif est de constituer une offre de service pertinente et fiable.

Outre les éléments strictement budgétaires, le chantier des indicateurs de résultat, mis en sommeil par la crise sanitaire, va être réactivé. Les reportings des directions seront l'occasion de faire un état des lieux de l'existant en termes d'indicateurs de pilotage en identifiant ce qui existe dans le cadre de la démarche de gestion (PAP, RAP), ce qui existe dans le cadre du pilotage interne de la Direction. Ces éléments étant listés il sera demandé d'en interroger la fiabilité, la pertinence par rapport aux objectifs de politique publique poursuivis.

A terme, ces indicateurs devront être des aides à la décision pour les arbitrages budgétaires notamment mais aussi pour permettre la recherche de leviers d'optimisation, en lien avec les travaux du Bureau du contrôle de gestion.

Action 3 : Pilotage des recettes générales et sectorielles

Objectifs de l'action

Compte-tenu de la sensibilité des ressources du département à la conjoncture économique, l'année 2021 sera capitale pour les recettes de la collectivité. En effet, l'incertitude sur les produits de la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) menace la stabilité financière du Département. En outre, la crise sanitaire et économique aura un impact au-delà de l'exercice 2020, notamment sur la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et les fonds de péréquation assis sur des produits fiscaux enregistrés en N-1.

Par ailleurs, l'année 2021 sera la première année de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale (adoptée par la loi de finances pour 2020) prévoyant le transfert aux communes de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti et son remplacement par une fraction de TVA nationale. De manière collatérale, cette réforme implique la remise en cause des potentiels fiscaux et financiers - des indicateurs de richesses, critères pris en compte dans les dotations de péréquation.

Dans ce contexte, les actions opérationnelles pour 2021 se concentreront sur trois volets :

- **participer au débat national pour analyser les réformes en cours et plus particulièrement faire des propositions pour préserver la capacité à agir des Départements face à la crise**

Les discussions du projet de loi de finances pour 2021 seront l'occasion de peser dans le débat national et faire des propositions pour permettre au Département de passer le cap des années 2021 et 2022 sans dégrader trop fortement leur épargne brute et pouvoir répondre, dans le même temps, au plan de relance. Les sujets qui devront être portés sont les suivants : la recentralisation du RSA (qui entraînerait un fort effet péréquateur lors de sa généralisation), la baisse de la CVAE, la refonte des dispositifs de péréquation et la compensation de la perte des DMTO.

- **anticiper et fiabiliser le niveau des recettes sectorielles et des recettes générales**

En ce qui concerne les recettes sectorielles, il s'agira de s'assurer de la concordance entre la prévision budgétaire et l'enregistrement des recettes. Cette démarche s'appuiera sur l'organisation de réunions périodiques afin de suivre la réalisation des recettes budgétées. Une attention particulière sera portée sur les subventions et sur les dispositifs de financement pluriannuels inscrits pour des volumes budgétaires importants (convention SOLIDEO, T1...).

En ce qui concerne les recettes générales, dans la perspective d'automatisation du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en 2021, un travail d'analyse sur les conditions d'éligibilité des dépenses au fonds sera réalisé. De plus, dans le cadre du FS2I, la Direction des finances offrira un appui technique à la direction générale dans l'accompagnement du Président du Conseil Départemental, actuel président du fonds, pour pérenniser le fonds en 2021

et stabiliser son enveloppe à hauteur de 150,6 M € (ainsi qu'une clé de répartition entre Départements favorable à la Seine-Saint-Denis).

- **accompagner les directions opérationnelles dans la maximisation de leurs recettes sectorielles**

La direction des finances pourra accompagner les directions opérationnelles dans l'obtention de nouvelles ressources (dossier de demande de subvention, dispositifs de financement pluriannuels), pilotera la dotation de soutiens à l'investissement des départements (DSID) et offrira un appui aux directions opérationnelles dans la constitution des dossiers de demande. De plus, une veille sur les nouveaux dispositifs de financement sera partagée avec les directions.

Moyens de l'action

Budget principal :

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Pilotage des recettes générales et sectorielles	Dépenses	27,986	35,134	29,722	19,193
	Recettes	1 803,670	1 884,102	1 852,965	1 846,262

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Pilotage des recettes générales et sectorielles	Dépenses	-	13,461	13,461	13,091
	Recettes	27,637	73,484	77,491	61,657

Budget annexe d'assainissement :

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Pilotage des recettes générales et sectorielles	Dépenses	0,457	0,530	0,490	0,500
	Recettes	47,781	43,585	47,925	48,264

Action 4 : Financement des dépenses d'investissement

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2021 sont de :

- **couvrir, au meilleur prix, les dépenses d'investissement de la collectivité par la recherche de financements diversifiés**

Concernant les recettes d'investissement, le plafond d'emprunt, pour financer les dépenses d'investissement du Département, est de 140 M € en 2021. Ce montant est inférieur de 7 M € à celui inscrit au BP 2020. Cette baisse porte la volonté du Département de maîtriser ses dépenses d'investissement tout en continuant à développer son territoire. En 2021, si le contexte actuel reste inchangé (taux fixes plus favorables que taux variables), le Département choisira à nouveau de privilégier les financements à taux fixe.

Concernant les dépenses d'investissement, les dépenses afférentes au remboursement du capital du stock de dette sont estimées à 83,447 M € en 2021, ce qui représente une hausse de 4% par rapport à 2020. Cette faible hausse est principalement due à une augmentation de l'encours de dette bien moins importante que prévue lors de la construction du budget 2019. Le stock de dette au 31 décembre 2019 n'a augmenté que de 10 M € contre 61 M € initialement prévus.

Il convient d'ajouter 1,5 M € pour le règlement de l'apport au capital de l'AFL. Ce montant correspond à 3% du volume empruntable auprès de la banque en 2020 soit 50 millions d'euros. Cet apport en capital, d'un niveau équivalent à celui de 2020, atteste une nouvelle fois de la volonté départementale d'affermir sa relation avec la banque des collectivités.

Concernant les dépenses de fonctionnement, 34 650 000 € ont été inscrits pour le paiement des intérêts réglés à l'échéance. Ces intérêts sont calculés sur la base d'une hypothèse d'emprunt d'équilibre 2020 à 147 millions d'euros. La

baisse de près de 7% du montant des intérêts en 2021 est principalement due à un emprunt d'équilibre 2019 inférieur de 51 millions d'euros à celui prévu lors de la construction du budget.

82% des intérêts à payer, soit 26,873 millions d'euros, sont connus car calculés sur des emprunts à taux fixes ou quasi fixes (livret A). Concernant les prêts à taux variables, des hypothèses de taux proches des taux projetés actuels ont été prises en compte compte-tenu du contexte de taux bas actuels sans en accentuer artificiellement les effets.

En 2021, les frais liés au financement des dépenses d'investissement sont estimés à 47 850 euros. Ces frais concernent la notation financière de la collectivité (22 800 euros) et les commissions d'engagement ou de non utilisation afférentes aux prêts souscrits par le Département (25 000 euros).

- préserver la solvabilité de la collectivité

Dans ce cadre, il s'agira de faire coïncider le remboursement de l'amortissement du capital avec le versement de ses recettes propres. Cela permettrait de respecter en cours d'exercice une des règles de l'équilibre réel d'une collectivité selon laquelle le capital doit être remboursé par ses ressources propres. La collectivité privilégie désormais les offres de prêts avec un amortissement en capital trimestriel ou semestriel afin de mieux répartir sur l'ensemble de l'année les dépenses liées à l'exécution budgétaire.

Il s'agira également de se financer aux meilleurs prix possibles. Dans cette optique, le Département fait évoluer sa campagne d'emprunt qui dorénavant comporte deux phases. Une première levée de fonds a lieu à la fin du 1er semestre lorsque les demandes de financement sont faibles et une seconde se déroule aux alentours d'octobre et permet d'ajuster le volume emprunté aux besoins réels de la collectivité.

Dernièrement, il s'agira d'élargir le panel des financeurs qui exacerbe la concurrence entre prêteurs et autorise une revue à la baisse des conditions financières offertes. Pour atteindre cet objectif le Département développe ses partenariats avec les financeurs publics et le secteur bancaire. Pour les financements publics, le Département tire obligatoirement sur les enveloppes dédiées aux financements des dépenses d'investissement en lien avec sa politique éducative. En 2021, la collectivité pourra se financer auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de la Banque de développement du Conseil de l'Europe qui, début 2020, a validé une nouvelle enveloppe de 200 millions d'euros.

Moyens de l'action

Budget principal :

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Financement des dépenses d'investissement	Dépenses	43,421	42,573	37,274	34,698
	Recettes	7,551	7,504	-	-

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Financement des dépenses d'investissement	Dépenses	69,372	73,970	82,138	83,447
	Recettes	149,958	83,930	146,894	141,223

Budget annexe d'assainissement :

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Financement des dépenses d'investissement	Dépenses	0,125	0,118	0,183	0,134
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Financement des dépenses d'investissement	Dépenses	2,645	2,754	2,942	2,513
	Recettes	1,959	2,804	17,497	20,504

Action 5 : Gestion active des financements

Objectifs de l'action

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2021 sont de :

- optimiser le coût de la dette

En termes de recettes d'investissement, et plus spécifiquement d'opérations d'ordre (indemnités de remboursement anticipé), une recette de 2 672 833,33 euros a été inscrite. Elle correspond à la capitalisation et à l'étalement comptable des indemnités de remboursement anticipé du réaménagement des emprunts structurés et du refinancement de l'emprunt Arkéa.

En termes de dépenses d'investissement, et plus particulièrement de subvention en annuités, le Département s'est engagé à verser une subvention sur plusieurs exercices afin d'alléger la charge des emprunts contractés par l'OPH93. Cette subvention dégressive, qui s'éteindra en 2030, est estimée à 350 000 euros en 2021.

En termes de recettes de fonctionnement, les actions touchent :

- le Fonds de soutien. Dans le cadre du réaménagement de ses emprunts structurés signés avec les banques Depfa et Dexia, le Département a eu recours au fonds d'aide aux collectivités ayant contractés des emprunts structurés. Ce fonds a alloué une aide au Département de 36,45 millions d'euros. 18,06 millions ont été versés en 2015. Les 18,39 millions d'euros restants sont versés en 13 fois à compter de 2016. En 2021, le Département percevra donc 1 414 795 euros.
- les opérations d'échange de taux. Le Département a signé deux contrats d'échange de taux avec le Crédit Agricole.
- les reprises sur provisions. En 2017, le Département a résilié ses derniers produits structurés. Les coûts de sortie engendrés par ces opérations et les intérêts impayés sont réglés sur plusieurs exercices, selon un échéancier défini. Une partie des sommes dues est compensée budgétairement par des reprises sur provisions. Comme en 2020, les reprises sur provisions ne couvriront pas les sommes dues aux partenaires financiers en 2021. Il est inscrit un montant de 3 305 492,71 euros (4 920 137,30 euros en 2020).
- les participations. Le Département a souscrit des valeurs mobilières (actions et obligations) auprès de plusieurs sociétés de droit public. Il perçoit de ces dernières chaque année des dividendes et intérêts. Les recettes dynamiques du portefeuille proviennent de participations au sein de la Compagnie Nationale du Rhône, la Caisse d'épargne d'Ile-de-France, la Sogaris et le Syndicat Interdépartemental de Gestion de la Sogaris. En 2021, il est proposé d'inscrire en 2021 une recette de 890 000 euros correspondant à une moyenne entre les versements constatés en 2018 (813 775 euros) et 2019 (979 424 euros).

En termes de dépenses de fonctionnement, les actions portent sur des :

- opérations d'ordre (indemnités de remboursement anticipé). Il a été inscrit une dépense de 2 672 833,33 euros qui correspond au paiement d'indemnités de remboursement anticipé des opérations de refinancement des emprunts structurés et à l'étalement comptable de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt à taux variable signé avec Arkéa.
- opération d'échange de taux. 6 088 590,42 euros inscrit au titre de la sortie des produits structurés. Intégralement compensés entre 2017 et 2019 par des reprises sur provisions, une part des coûts de sortie des emprunts structurés et les intérêts impayés représentent désormais une charge nette. En 2021, cette charge sera de 2,783 M € puis du montant des indemnités de remboursement anticipées (IRA) de 2022 à 2026.

- améliorer le suivi de la trésorerie

L'exercice 2019 a bouleversé les habitudes en matière de gestion de la trésorerie départementale. Afin de se prémunir contre un défaut de trésorerie, la Collectivité a eu recours aux lignes de trésorerie (souscription, en août 2019, pour 6 mois de deux lignes de trésorerie pour un montant de 45 M €), qui se sont terminées début février 2020. Par ailleurs, la crise sanitaire a incité le Département à contracter deux nouvelles lignes de trésorerie d'une durée d'un an, pour un montant de 45 M €. Ces lignes, débutées en avril 2020, servent, depuis le déconfinement, à faire face aux besoins de trésorerie nés de l'afflux de dépenses en sortie de crise. Elles seront renouvelées en 2021 pour une période d'un an.

En parallèle à la souscription à ces instruments de gestion, il va s'agir, comme en 2020, d'optimiser le pilotage de la trésorerie départementale, dont les objectifs opérationnels restent les suivants :

- améliorer le recensement et la connaissance des flux de trésorerie par une collaboration en amont avec les directions opérationnelles et en aval avec la paie,
- proposer aux directions opérationnelles un calendrier de liquidation des recettes et des dépenses permettant de minimiser l'utilisation des lignes de trésorerie,
- affiner le volet prospectif du planning de trésorerie en établissant des scénarios relatifs aux flux de dépenses et de recettes,
- travailler avec la Païrie à la mise en place d'un plafond journalier des dépenses.

Enfin, concernant les intérêts et frais relatifs aux lignes de trésorerie, 29 000 euros ont été inscrits au budget 2021. Ce montant est calculé sur la base d'une hypothèse d'utilisation d'une ligne de trésorerie de 45 millions pendant 80 jours à un taux eonia + 0,30% flooré.

Il convient d'ajouter 47 000 euros de commissions d'engagement ou de non utilisation afférentes à la mise en place de deux lignes de trésorerie.

Moyens de l'action

Budget principal :

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion active des financements	Dépenses	-	0,021	6,134	6,165
	Recettes	0,859	1,108	7,220	5,640

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Gestion active des financements	Dépenses	0,570	0,411	0,390	0,270
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Contrôle de gestion et expertise financière

Ce programme relève de la Mission Conduite de l'action départementale.

Ce programme comporte trois actions :

- Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts,
- Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers,
- Financements SCPP et BSPP.

Objectifs du programme

Le programme contrôle de gestion et expertise financière vise à :

- contribuer à l'efficacité des politiques publiques, dans un objectif d'optimisation financière,
- accompagner les directions au pilotage de leurs ressources et de leurs partenariats financiers,
- diffuser une culture de gestion au sein de la collectivité.

La réorganisation de la Direction des finances a conduit au rapprochement des fonctions de contrôle de gestion interne et externe. L'année 2021 sera consacrée à la poursuite du travail de rapprochement de la méthodologie et des outils de contrôle interne et externe lorsque cela s'y prête et au partage des informations entre ces deux fonctions afin de prendre en compte les deux aspects dans l'accompagnement des directions.

En particulier, l'accompagnement des directions sociales dans leur recherche de bonne gestion passe par l'analyse des dépenses en interne mais aussi par le suivi des prestataires financés.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Programme contrôle de gestion et expertise financière	Dépenses	38,950	40,365	40,181	43,515
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Programme contrôle de gestion et expertise financière	Dépenses	1,758	2,077	1,900	1,950
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	12	10	1	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Réaliser des missions d'études, analyser des dispositifs et processus					
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de couverture du contrôle de gestion dans les directions du Département	cible	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	réalisé	80 %	80 %	20 %	20 %	25 %
Nombre d'études d'optimisation	cible	20	22	20	5	5
	réalisé	20	22	4	4	4

Nombre de procédures et modes opératoires	cible	Non défini	Non défini	Non défini	Non défini	25
	réalisé	10	20	25	25	10
Avancement des préconisations des études antérieures	cible	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	réalisé	Non suivi	Non suivi	51 %	En cours d'évaluation	30 %

Commentaires : De nouveaux sujets sont apparus du fait de la crise sanitaire comme le fonds d'aide d'urgence aux partenaires avec la DVAEP et l'étude d'optimisation des locaux avec la DBL et DVD permettant ainsi au contrôle de gestion interne d'élargir son taux de couverture à d'autres directions du Département.

Objectif	Former et animer un réseau interne de contrôleurs de gestion					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants formés	cible	4	4	4	4	10
	réalisé	6	12	12	20	4

Commentaire : Une des missions du contrôle de gestion est la diffusion d'une culture de gestion. Les ateliers de partage de pratiques permettent ainsi de nourrir un réseau interne de contrôleurs de gestion, de diffuser les méthodes efficaces et de viser une systématisation des outils et procédures de contrôle mais la problématique reste la fidélisation des contrôleurs de gestion dans les directions opérationnelles (2 arrivées pour 2 départs en 2020).

Objectif	Renforcer les expertises financières des partenaires subventionnés					
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de couverture de la cartographie des risques financiers des partenaires subventionnés	cible	Non fixée				
	réalisé	34%	21%	21%	23%	

Commentaire : Le contrôle de gestion externe a fait évoluer, en 2020 la cartographie des partenaires subventionnés avec la mise en place effective de l'analyse financière des bailleurs sociaux (notamment Sequens) pour l'octroi des garanties d'emprunt. Ceci étant un sujet conséquent nécessitant de la formation et des développements techniques et du fait de l'arrêt de l'activité des agents du contrôle de gestion, non équipés informatiquement, pendant le confinement, la cartographie des associations subventionnées a pris un léger retard.

Action 1 : Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts

Objectifs de l'action

L'accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts a pour dessein de :

- analyser les dispositifs de politique publique de la collectivité dans un objectif d'optimisation financière mais également d'optimisation des processus,
- apporter des éléments de compréhension et d'analyse budgétaire,
- d'accompagner l'évolution des systèmes d'information sectoriels en assurant une fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans une perspective opérationnelle, les travaux prévus pour l'année 2021 sont :

- la poursuite de l'accompagnement du service de l'aide sociale à l'enfance dans le suivi de ses dépenses d'hébergement,
- le suivi du chantier facture de la DPAPH afin de s'assurer de la mise en œuvre des préconisations antérieures et d'alerter en cas de dégradation de l'exécution budgétaire,

- la mise à disposition des différentes parties prenantes (DBL, DADJ, DRH notamment) d'une étude sur l'optimisation des locaux visant à fournir un diagnostic des économies potentielles avec la mise en place d'une nouvelle stratégie d'occupation des bureaux. Cette étude porterait sur les charges liées aux bureaux (loyers, assurance, fluides...) mais aussi aux frais connexes comme les parkings et la restauration des agents.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts	Dépenses	0,001	0,001	0,001	0,001
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- maîtriser les risques financiers sous-jacents au financement de tiers par le Département,
- contribuer à la sécurité financière des partenariats départementaux (associations subventionnées, sociétés d'économie mixte, structures médico-sociales tarifées, OPH...),
- accompagner les directions opérationnelles dans leur dialogue de gestion avec leurs partenaires et identifier les situations à risques,
- apporter à la Direction générale des outils de pilotage et d'aide à la décision en matière de financement des partenaires.

La sécurisation des engagements financiers pris auprès des tiers vise deux objectifs opérationnels :

- renforcer les expertises financières,
- développer et diversifier la cartographie des risques des partenaires financiers du Département.

Les activités récurrentes de l'expertise financière sont :

- l'actualisation de la cartographie des risques des partenaires subventionnés, qui comprend :
 - o la collecte des comptes et états financiers des structures subventionnées, aux fins de constitution des annexes au compte administratif,
 - o la réalisation de tableaux de bord annuels adressés aux directions départementales versant des subventions de fonctionnement supérieures à 75 000 euros,
 - o des diagnostics financiers, sous forme d'analyses flash ou d'analyses approfondies, faisant l'objet d'un plan de charge annuel,
 - o l'accompagnement des directions dans leur dialogue de gestion partenarial.
- l'accompagnement des directions dans la formulation de leur besoin en expertise financière de leur partenaire (assistance à maîtrise d'ouvrage sur les audits financiers).

Pour l'année 2021, l'activité sera mobilisée, d'une part, autour du suivi des fonds versés dans le cadre du plan de rebond et, d'autre part, par l'investissement d'un champ nouveau avec les analyses permettant d'apporter un diagnostic sur la situation financière des bailleurs sociaux avant octroi d'une garantie d'emprunt par le Département.

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Renforcer les expertises financières des partenaires subventionnés				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de couverture de la cartographie des risques financiers des partenaires subventionnés	cible	Non fixée	Non fixée	Non fixée	Non fixée	29%
	réalisé	34%	21%	21%	23%	
<p><u>Commentaire</u> : Le bureau de l'expertise financière des partenaires subventionnés aura réalisé 27 analyses financières au 31 décembre 2019, soit environ 23% de la cartographie qui compte 103 partenaires au 1^{er} janvier 2019.</p> <p>Pour 2020, en complément des tableaux de bord annuels transmis à chaque direction concernée, le bureau souhaite réaliser 29 analyses (flash ou approfondies), soit, à périmètre constant, 29% de couverture de la cartographie.</p>						

Objectif		Développer et diversifier la cartographie des risques des partenaires financiers du Département				
		2016	2017	2018	2019	2020
1) Taux de réalisation d'analyse de gestionnaires d'ESMS / nombre total de gestionnaires d'ESMS habilités à l'aide sociale dans le département	cible				Non suivi	7%
	réalisé	Non suivi	Non suivi	7%	1,5%	
2) Indice global de la santé financière des bailleurs sociaux bénéficiant d'une garantie d'emprunt départementale	cible				Non suivi	Non ciblé
	réalisé	Non suivi	Non suivi	Non suivi	Non suivi	
<p><u>Commentaires</u> :</p> <p>Indicateur 1. Le report du calendrier de contractualisation entre les structures d'hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées et les autorités de tarification (ARS, Département) a ralenti la cadence des analyses financières réalisées dans le cadre de la sécurisation des partenariats financiers. En 2018, 5 analyses financières ont été réalisées, dont 4 dans le cadre de l'appel à projets pour la création d'un foyer de vie. En 2019, un seul partenaire, intervenant dans le champ de l'aide sociale à l'enfance a fait l'objet d'une analyse financière. Pour 2020, le bureau vise 5 gestionnaires (PA, PH, ASE), sur un total de plus de 150 gestionnaires habilités à l'aide sociale.</p> <p>Indicateur 2. Le scoring des bailleurs sociaux est en voie de finalisation en 2019 pour une mise en œuvre effective en 2020. Appliqué sur le stock actuel des garanties départementales, le scoring couvrirait 9 structures. La réalisation de leur diagnostic financier permettra d'établir une note par entité garantie et d'exprimer ainsi l'indice global de santé financière.</p>						

Action 3 : Financement SCPP et BSPP

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'analyser les enjeux politiques et budgétaires relatifs au financement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) et des Services Communs de la Préfecture de Paris (SCPP).

La Préfecture de Police de Paris dispose notamment, pour l'exercice de ses missions, de services dits « communs » ou « interdépartementaux » placés sous son autorité fonctionnelle, mais qui interviennent sur le territoire des départements de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne.

Ces services sont :

- la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), unité de statut militaire détachée de l'armée du Génie, unité interdépartementale,
- les Services Communs de la Préfecture de Police (SCPP), qui sont :
 - o le Laboratoire Central de la Préfecture de Police (dont seules les activités de déminage et d'explosif sont à la charge de l'Etat),

- l'Institut Médico-Légal,
- le Service des Objets Trouvés,
- le Laboratoire Central des Services Vétérinaires.

Le financement des Sapeurs-Pompiers et des Services Centraux, individualisé budgétairement dans l'unité « Budget Spécial de la Préfecture de Police », est voté par le seul Conseil de Paris, qui détermine les contributions respectives de la ville de Paris et de chacune des collectivités de la petite couronne (conseils départementaux et communes). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Pour les services communs, la part de chacune des collectivités (Paris et les trois Départements de la petite couronne) est déterminée au prorata de son potentiel fiscal.

Pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris : le financement est assuré par l'Etat (Ministère de l'intérieur), la ville de Paris, les trois départements de petite couronne et leurs communes qui participent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes au casernement. Après déduction des recettes diverses, la participation des collectivités est répartie, au prorata de leur population. La contribution globale des Départements est plafonnée à 45% du total des dépenses de fonctionnement et à 37,5% des dépenses d'investissement.

Deux objectifs opérationnels sont mis en avant pour 2021 :

- maintenir la présence des élus aux instances consultatives. Si le budget des services communs n'est voté que par le Conseil de Paris, il existe des instances consultatives permettant de préparer ce vote et d'émettre des vœux qui peuvent être présentés à la séance idoine du Conseil de Paris. La Commission Consultative de gestion des Sapeurs-Pompiers de Paris auprès du Préfet de Police (CCGB) se réunit deux fois par an. La présence des élus du Département à cette instance doit être maintenue afin souligner le paradoxe entre l'augmentation continue du budget de la BSPP et l'injonction faite aux collectivités de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement. En effet, malgré son caractère obligatoire, cette contribution ne fait l'objet d'aucun retraitement comptable dans le cadre du dispositif de contractualisation.
- produire des analyses. Afin d'accompagner le travail des élus, des analyses explicitant les évolutions des dépenses des services communs et de la contribution des Départements seront produites. Cela nécessite, en amont, la transmission dans un délai raisonnable, par les services de la Préfecture, des documents indispensables à ces études.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Financement SCPP et BSPP	Dépenses	38,949	40,364	40,180	43,515
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Financement SCPP et BSPP	Dépenses	1,758	2,077	1,900	1,950
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Qualité comptable

*Ce programme relève de la Mission **Conduite de l'action départementale**.*

Ce programme comporte cinq actions :

- Exécution des dépenses et des recettes,
- Opérations patrimoniales,
- Relations avec la paierie et les tiers,
- Système d'information financier,
- Pilotage des activités comptables.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme consistent à :

- apporter aux élus et aux usagers une connaissance fiabilisée des données comptables de la collectivité,
- favoriser le dialogue de gestion en matière de comptabilité et diffuser les bonnes pratiques.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Programme Qualité comptable	Dépenses	0,621	2,140	1,084	1,058
	Recettes	9,958	13,227	-	-

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Programme Qualité comptable	Dépenses	-	-	-	-
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	23	6	7	10

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Maintenir le niveau de l'indicateur de qualité des comptes locaux (IQCL)					
		2016	2017	2018	2019	2020
Valeur de l'IQCL du Département	cible			17	17	17
	réalisé	18	17,5			

Commentaire : L'indicateur de qualité des comptes locaux (IQCL) est un indicateur synthétique fourni par le comptable public à chaque collectivité territoriale. Il permet de juger de la qualité comptable avec une méthode standardisée.

Avec une note de 16,5/20, la note du Département révèle un assez bon niveau de maîtrise des opérations soumises à contrôle dans le cadre automatisé de l'IQCL, même si un fléchissement de la note en 2017 et 2018 peut être constaté suite à une dégradation de certains items. S'agissant de l'exercice 2018, la note est de 16,5 dans le département et de 17,2 au plan national. L'objectif est une augmentation de l'IQCL et un rattrapage par rapport à la moyenne nationale.

Action 1 : Exécution des dépenses et des recettes

Objectifs de l'action

Cette action vise à :

- piloter et coordonner l'activité liée à l'exécution de la dépense et de la recette au sein du service du pilotage de la qualité comptable et dans les directions de la collectivité,
- normaliser les procédures départementales en matière de gestion des dépenses et des recettes,
- mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne sur les dépenses et les recettes de la collectivité.

L'objectif opérationnel pour l'année 2021 se rapporte à la continuité du projet de mutualisation des actes d'ordonnateur. L'année 2021 doit notamment être consacrée à la mise en œuvre des actions nécessaires à l'intégration au sein du CSP « Comptabilité généraliste » à échéance 01/01/2022 des actes d'ordonnateur de la DEF-CRECHES, de la DEF-PMI, de la DPAS et des directions de la Direction générale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Exécution des dépenses et des recettes	Dépenses	-	-	0,192	-
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : Opérations patrimoniales

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action visent à :

- avoir une vision exhaustive du patrimoine comptable : gestion de l'inventaire (entrées – sorties),
- prévoir budgétairement les opérations d'ordre patrimonial : amortissements, neutralisation, intégration des immobilisations en cours, frais d'études, frais d'insertion, avances de travaux,
- fiabiliser l'exécution des écritures comptables d'ordre patrimonial (réel et ordre),
- apporter aux directions des conseils en matière de suivi du patrimoine.

L'objectif opérationnel de cette action pour l'année 2021 est la préparation à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57 au sein du département.

D'un point de vue budgétaire, l'action « opérations patrimoniales » se concrétise avec les données budgétaires suivantes pour 2021.

Les amortissements ont été budgétés pour un montant de 79,11 M€ et se répartissent comme suit :

- la reconduction des amortissements constatés en 2020 relatives aux immobilisations qui appartiennent au patrimoine départemental (70,06 M€ dont FS2I 2019 de 2,7M€),
- la majoration par rapport aux dépenses d'investissement 2020 (+ 8,9 M€):
 - o la majoration des amortissements de la dépense FS2I 2020 (programmé à 13 M€, soit 2,6 M€ d'amortissement 2021),
 - o la majoration des amortissements relatifs aux immobilisations dont les acquisitions ont été programmées au BP 2020 (+ 6,3 M€) avec le référentiel des natures comptables connu en 07/2019.
- la majoration des amortissements relatifs aux transformations d'études et des frais d'insertion (+150 K €),
- la majoration de 4 M € d'amortissements relatifs au rattrapage des mises en service des travaux en cours,
- la diminution des amortissements relatifs à des actifs totalement amortis en 2020 (- 4 M€).

L'augmentation des amortissements entre le BP 2021 et le CA 2020 devrait ainsi être de + 9,06 M€ (+ 12,92%).

Les neutralisations pour un montant de 43,42 M € ont été calculées, notamment à partir des recettes d'investissement programmées au BP et à la DM 2020. Cette estimation est dépendante de la soutenabilité des recettes envisagées par

les directions. L'augmentation des neutralisations est de + 11,73 M € (+ 37 %) et couvre l'augmentation des amortissements.

Les frais d'études antérieurs à 2020 ont été intégrés. Il est proposé une reconduction du budget de 2020 (6 M €).

Le transfert des frais d'insertion des publications des marchés relatifs à des dépenses immobilisables (compte 2033) sont estimés à 28 K €. Ce montant correspond à un reliquat de factures. A l'avenir, les frais d'insertion seront payés en fonctionnement.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Opérations patrimoniales	Dépenses	-	-	-	-
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Opérations patrimoniales	Dépenses	-	-	-	-
	Recettes	-	-	-	-

Action 3 : Relations avec la paierie et les tiers

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques sont de :

- coordonner les activités spécifiques liées aux relations avec la paierie, les tiers (balance, rejets, P503, etc.),
- piloter le suivi des demandes de mandatement d'office entre la collectivité et les directions opérationnelles envoyées par les services de la préfecture,
- suivre en collaboration avec la DINSI le suivi des flux informatiques du logiciel comptable du Département (Flux entre IGDA et la paierie départementale),
- être le lien entre les directions opérationnelles et le portail national Chorus dans le cadre du dépôt des ASAP (Avis Des Sommes A Payer) par le Département.

Les objectifs et priorités 2021 de cette action sont la réingénierie des procédures pilotées par le bureau. Ce travail doit s'appuyer sur :

- une simplification et une dématérialisation des procédures (P503),
- une évolution du système d'information (suivi des rejets),
- une évolution des effectifs du bureau (suivi de l'activité liée aux tiers publics et les dépenses de régularisation).

En ce qui concerne l'annulation des titres sur l'année antérieure, 199K€ sont budgétés pour 2021 (somme identique à 2020). Le périmètre retenu est celui des directions hors pôle « Solidarité » en fonctionnement.

En ce qui concerne les Créances éteintes, le budget programmé en 2021 propose d'éteindre les créances constatées de l'année 2020 dans la mesure où l'ensemble du stock des créances éteintes a été apuré. Toutefois, l'impact lié à la crise économique devrait faire augmenter les créances éteintes sur l'exercice 2022.

En ce qui concerne les admissions en non-valeur, le montant prévisionnel de consommation pour 2020 est de 229 000€. L'évolution des crédits alloués aux admissions en non-valeur ne semble pas être en cohérence avec l'évolution des restes à recouvrer.

En ce qui concerne les charges à caractère général (chapitre 11), 5K € sont budgétés pour 2021 dans pour couvrir les frais d'encaissement TIPI. Cette somme est identique à la somme budgétée pour 2020.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Relations avec la paierie et les tiers	Dépenses	0,621	2,140	0,892	1,058
	Recettes	9,958	13,227	-	-

Action 4 : Système d'information financier

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques sont de :

- adapter le système d'information financier (SIF) aux bonnes pratiques comptables,
- piloter la transformation du SIF à travers l'évolution des outils et des interfaces,
- assurer l'administration fonctionnelle du SIF.

Les objectifs et priorités 2021 de cette action sont :

- la mise en œuvre de la version 360 d'IGDA,
- l'évolution des applications utilisées en matière de service fait,
- l'évolution des applications utilisées en matière de gestion des subventions, notamment l'interface avec IGDA,
- l'évolution des applications utilisées en matière de patrimoine, notamment l'interface avec IGDA,
- l'accompagnement au passage à l'instruction M57 en lien avec le prestataire CGI.

Moyens de l'action

Cette action ne dispose pas de moyens financiers spécifiques.

Action 5 : Pilotage des activités comptables

Objectifs de l'action

La collectivité intègre la stratégie de la modernisation comptable impulsée par le décret GBCP du 7 novembre 2012 avec :

- une nouvelle fonction comptable portée par une comptabilité générale et une comptabilité budgétaire,
- une exigence de qualité comptable.

A ce titre, cette action vise à accompagner l'organisation dans sa démarche de fiabilisation de la comptabilité afin de répondre à moyen terme aux critères de certification des comptes introduite par la loi NOTRe du 7 août 2015.

Les objectifs et priorités pour l'année 2021 portent sur :

- la mise en procédure de l'ensemble de l'activité de la fonction comptable,
- la création d'un contrat de service entre le CSP et les directions clientes,
- l'animation de la démarche de contrôle interne au sein de la fonction comptable,
- la mise en œuvre d'un tableau de bord avec des indicateurs périodiques de la fonction comptable.

Moyens de l'action

Cette action ne dispose pas de moyens financiers spécifiques.

Programme : Commande et achats publics

Ce programme relève de la Mission Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte quatre actions :

- Sécurisation juridique des marchés,
- Développement d'une commande publique durable,
- Dématérialisation de la commande publique,
- Performance de l'achat public.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- assurer la sécurité juridique de la commande publique, en étant garant du respect des règles,
- favoriser la mise en œuvre des politiques du Département au moyen de sa commande publique, en optimisant les leviers d'économie par une politique achat, en mutualisant et en professionnalisant les acheteurs, en améliorant la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux et en s'appuyant sur le Schéma des achats publics responsables du Département,
- améliorer l'accompagnement des acteurs de l'achat, en assistant, conseillant et contrôlant les directions sur la formalisation du besoin, la fiabilité de l'achat, le choix et la mise en œuvre des procédures de passation et en mettant à profit la dématérialisation et les politiques nationales de simplification pour en améliorer l'accessibilité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Commande publique	Dépenses	0,020	0,004	0,010	0,120

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	26	20	6	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Accroître le nombre de procédures concernées par une clause sociale					
		2017	2018	2019	2020	2021
Part des procédures concernées par une clause sociale	Cible		8 %	10 %	10 %	10 %
	réalisé	Non disponible	8 %	8 %	10 %	
<p><u>Commentaire :</u> Conformément au Schéma des achats publics responsables, l'objectif est d'augmenter la part des procédures concernées par une clause sociale. On entend par clause sociale toute disposition contractuelle relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre de la commande publique, mais aussi à l'insertion des publics impliqués dans l'exécution, qu'il s'agisse de marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou aux établissements des secteurs adapté et protégé (ESAT/EA).</p>						

Objectif	Accroître le recours aux clauses environnementales					
		2017	2018	2019	2020	2021
Proportion de marchés notifiés comportant une clause	cible		40 %	50 %	50 %	50 %

environnementale	réalisé	41 %	42 %	44%	46 %	
<u>Commentaire :</u> Cet objectif sera réalisé en lien avec le Schéma des achats responsables, qui prévoit notamment la mise en place de mesures plus exigeantes dans les chartes relatives aux engagements en matière de protection de l'environnement, aujourd'hui jointes à l'ensemble des marchés de travaux.						

Objectif	Renforcer l'efficacité de la commande publique et les économies budgétaires par la négociation					
		2017	2018	2019	2020	2021
Gain issu de la négociation (en € HT)	Cible	-	-	1 500 000	2 000 000	2 000 000
	Réalisé	1 260 414	3 800 000	1 400 000	3 500 000	
<u>Commentaire :</u> Cet indicateur est calculé à partir de la différence entre l'offre initiale de l'attributaire et son offre négociée. 17 procédures ont pour l'instant fait l'objet de négociation en 2020 (du 1 ^{er} janvier au 31 août).						

Objectif	Améliorer la concurrence sur les marchés du Département					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre moyen de dépôts par DCE (hors marchés négociés sans mise en concurrence)	Cible		3	3	4	5
	Réalisé	Non disponible	Non disponible	3,7	5,7	
<u>Commentaire :</u> En 2019, 156 dossiers de consultation des entreprises (DCE) ont été publiés pour 573 dépôts de plis (un pli peut contenir des offres pour un ou plusieurs lots). En 2020, 68 DCE ont été publiés pour 394 dépôts de plis.						

Action 1 : Sécurisation juridique des marchés

Objectifs de l'action

Cette action vise à garantir le respect des règles juridiques en matière de commande publique, en fournissant aux services départementaux des supports contractuels dénués de risque juridique et adaptés à l'ensemble de ses activités. Il s'agit en particulier :

- de formaliser le rôle d'accompagnateur de la Direction de la commande et de l'achat public (DCAP) par des contrats de service avec les Directions acheteuses,
- de maintenir la certification ISO 9001,
- de mener une veille juridique sur la législation des marchés publics et de diffuser l'information en interne aux agents impliqués dans la chaîne de commande publique.

pour 2021, les objectifs sont les suivants :

- actualiser les modèles de documents de marchés afin de les sécuriser juridiquement,
- animer 10 matinales de la commande publique,
- poursuivre la diffusion d'information par la lettre de veille « la lettre des acteurs de la commande publique »,
- suivre les pénalités établies par les directions.

Action 2 : Développement d'une commande publique durable

Objectifs de l'action

En matière de **Développement d'une commande publique durable**, les orientations du Département sont formalisées dans le Schéma des achats publics responsables, voté par l'assemblée départementale le 15 février 2018. Ce Schéma propose d'inscrire la commande publique dans les enjeux de développement durable tant en termes écologiques que sociaux (développement des clauses sociales et environnementales, recours accru aux prestataires d'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire, marchés réservés au secteur adapté, renforcement du partenariat avec les facilitateurs territoriaux...).

En 2021, les objectifs seront les suivants :

- mettre en place un guide de l'exécution budgétaire sur la réception, les avances, les acomptes, la nomenclature...,
- développer des procédures de suivi, notamment dans le cadre d'un travail commun avec la Direction des Finances,
- adapter nos clauses afin d'optimiser le traitement financier des marchés (facture, réception...).

Action 3 : Dématérialisation d'une commande publique

Objectifs de l'action

La dématérialisation totale de la passation des marchés est une obligation légale depuis le 1^{er} octobre 2018. L'informatisation doit en revanche se poursuivre pour les processus internes aux services départementaux, en particulier grâce au logiciel SIS Marchés.

Les objectifs pour 2021 sont les suivants :

- développer les processus de travail dans le logiciel SIS Marchés afin mieux tracer les échanges,
- déployer de nouvelles fonctionnalités de l'outil SIS-Marchés (réponses aux appels d'offre, suivi des tiers...),
- se servir de SIS comme outil d'amélioration de l'exécution budgétaire des marchés,
- mettre en place des interfaces avec nos autres outils (GED, Grand Angle, contrôle de légalité...).

Action 4 : Performance de l'achat public

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est d'acheter au meilleur rapport qualité/prix, en particulier en recherchant les fournisseurs existant pour chaque marché (*sourcing*) et développant la négociation.

Pour 2021, il s'agira de :

- maintenir la certification ISO 9001 version 2015,
- participer activement au Plan rebond,
- accroître le recours aux clauses sociales et environnementales,
- encadrer les processus de sourcing pour améliorer la concurrence sur nos marchés,
- favoriser le recours aux négociations.

Programme : Information et communication

*Ce programme relève de la Mission **Conduite de l'action départementale***

Ce programme comporte trois actions :

- Information générale
- Communication sectorielle
- Communication interne

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- informer sur les réalisations, les projets et les choix de gestion de l'exécutif,
- apporter des informations pratiques sur les services aux usagers des services et dispositifs départementaux,
- faire connaître la collectivité et la promouvoir,
- favoriser la participation des citoyens à la vie démocratique,
- contribuer à faire évoluer les comportements.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Information et communication	Dépenses	2,458	2,617	2,539	2,487
	Recettes	-	0,015	-	-

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Information et communication	Dépenses	0,025	0,032	0,049	0,028

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	50	27	18	5

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Augmenter le nombre d'abonnés à la newsletter du Mag					
		2018	2019	Avril 2020	Sept 2020	2021
Nombre d'abonnements à la dernière newsletter du Mag en ligne de l'année	cible	60 000	65 000	70 000	70 000	50 000
	réalisé	51 007	49 266	46 976	46 242	
<u>Commentaire</u> : Le nombre d'abonnés est stable. La baisse constatée correspond au nettoyage de la base de données des abonnés.						

Objectif	Augmenter le taux d'ouverture moyen de la newsletter du Mag					
		2018	2019	Avril 2020	Sept 2020	2021
Taux d'ouverture moyen de la dernière newsletter du Mag en ligne de l'année	cible	25 %	30 %	35 %	35 %	30 %
	réalisé	14,7 %	13,1 %	17,0 %	21,1 %	

Commentaire : Depuis la refonte de nos lettres d'information en janvier 2020, le taux d'ouverture continue à progresser.

Objectif		Augmenter le nombre d'abonnés et le taux d'ouverture à la newsletter Ikaria			
		2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnements à la newsletter Ikaria et taux d'ouverture	Nombre d'abonnés	NA	2 873	7 988	16 000
	Taux d'ouverture	NA	51,2 %	60,4 %	65 %

Commentaire :

La newsletter Ikaria a été créée en fin d'année 2019. La cible fin 2020 est a été réévaluée et fixée à 10 000. La cible pour le nombre d'abonnements est d'atteindre 80 % du nombre de bénéficiaires de la carte. Actuellement, le nombre de bénéficiaires Ikaria est de 11 460. L'objectif de la DPAPH, en début d'année, était d'atteindre 20 000 bénéficiaires en fin d'année, mais avec le Covid-19, les inscriptions ont fortement ralenti.

Action 1 : Information générale

Objectifs de l'action

L'action Information générale vise à :

- faire connaître le Département et promouvoir le territoire,
- permettre aux usagers d'être informés sur les prestations auxquelles ils pourraient prétendre,
- faire participer les citoyens,
- valoriser les initiatives.

Pour 2021, les priorités seront les suivantes :

- concernant le magazine « Seine-Saint-Denis », une étude de lectorat sera menée pour savoir si la formule actuelle correspond toujours aux attentes du public. Selon les résultats, un aménagement de la formule sera à prévoir au printemps 2021 pour accompagner la nouvelle mandature,
- concernant le Web, il s'agira de renforcer notre stratégie de communication digitale avec un repositionnement de ce secteur dans nos dispositifs de communication. Il s'agira en particulier de développer le ciblage (adressage de contenus personnalisés à des publics définis via des supports ciblés). Un responsable de la base de données a été recruté en 2020. La base de données va de plus en plus recenser les téléphones portables qui sont très utiles pour communiquer rapidement. Le travail sur les statistiques, via l'outil Matomo sera également renforcé, afin d'analyser les comportements des internautes et d'optimiser la communication ;
- concernant la vie démocratique, un budget participatif pourrait être de nouveau relancé après les élections de mars 2021,
- concernant les initiatives et événements, ils seront repensés dans le respect sanitaire des règles liées au Covid 19, suivant ses évolutions tant que cela sera nécessaire, avec un impact sur le nombre de personnes pouvant être accueillies et les lieux sélectionnés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Information générale	Dépenses	2,276	2,441	2,339	2,287
	Recettes	0,000	0,015	0,000	

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Information générale	Dépenses	0,025	0,032	0,049	0,028

Action 2 : Communication sectorielle

Objectifs de l'action

L'action **Communication sectorielle** vise à être en mesure de répondre aux besoins des différentes Directions du Conseil départemental en matière de communication. Cela concerne à la fois la construction des plans de communication des actions portées par les différentes directions départementales, la communication auprès des partenaires et le ciblage des différents publics via la communication sectorielle digitale (newsletters).

En 2021, les priorités seront :

- d'affiner le ciblage des destinataires des newsletters. A ce titre, la nouvelle newsletter ciblée à destination des seniors bénéficiaires de la carte Ikaria a très vite connu un renforcement de sa diffusion ;
- la réflexion sur le développement d'une communication ciblée, personnalisée et individualisée auprès des allocataires des différentes aides financières départementales (hors allocataires de l'APA), en particulier par envois de SMS.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Communication sectorielle	Dépenses	0,182	0,176	0,200	0,200

Action 3 : Communication interne

Objectifs de l'action

L'action **Communication interne** vise à bâtir une communication de proximité et utile aux agents du Conseil départemental. Il concerne essentiellement :

- le Magazine « ACTEURS-RICES », qui met à la disposition des agents des informations les concernant, relatives aux méthodes de travail, projets des collègues et aux grandes évolutions internes, ainsi que des informations présentant les politiques internes menées,
- l'intranet, portail rassemblant la messagerie professionnelle, les applications métiers ainsi que de nombreuses informations sur pratique l'actualité et la vie de la collectivité,
- la communication sectorielle interne.

Les principaux enjeux pour 2021 seront :

- de développer la communication sectorielle interne sur l'ensemble des pôles départementaux,
- d'harmoniser les différents types de communication interne,
- d'impliquer les directions et les agents dans la communication sur la démarche usagers.

Programme : Inspection générale

Ce programme relève de la Mission
Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte cinq actions :

- Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection,
- Contrôle et suivi des recommandations,
- Contrôle interne,
- Evaluation des politiques publiques,
- Capitalisation et suivi.

Objectifs du programme

Anciennement Direction de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR), l'Inspection Générale (IG) a vu ses missions évoluer depuis janvier 2020 avec comme objectif de sécuriser l'institution, les agents, les élus et les services rendus aux usagers. La démarche de maîtrise des risques, animée par l'Inspection Générale, est associée à la mise en œuvre des projets et des politiques portés par la collectivité et se traduit par la réalisation d'audits et de contrôles de conformité, d'inspections et d'évaluations de politiques publiques.

Ce programme poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- la sensibilisation et l'accompagnement des services départementaux à une démarche de contrôle interne,
- l'analyse des risques,
- la mise en œuvre des recommandations (externes et internes) de maîtrise des risques,
- le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques.

L'objectif global est de concourir à la consolidation du contrôle interne et son appropriation systématique par les services départementaux, dans le cours de leur activité quotidienne.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Audit interne	Dépenses	0,026	0,026	0,049	0,048

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	12	9	3	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Réaliser les audits et missions d'inspection prévues					
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'audits et de missions d'inspections réalisés	cible	15	13	15	15	15
	réalisé	9	7	13*		
<p><u>Commentaire :</u> L'équipe d'auditeurs était au complet à compter du 1^{er} mai 2020. La période de confinement a ralenti la conduite de quelques audits. En 2021, la cible est de trois audits par trimestre</p> <p style="text-align: right;">*prévisionnel décembre 2020</p>						

Objectif		Réaliser les contrôles de conformité prévus				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de contrôles de conformité	cible	30	20	20	20	20
	réalisé	19	20	20*		
<p><u>Commentaire :</u> Le nombre de contrôles a été minoré en quantité à partir de 2019. L'évolution des contrôles sera composée des contrôles habituels sur pièces et sur place complétée des contrôles des procédures et de l'organisation. Ils dureront ainsi 2 semaines au lieu d'une semaine.</p> <p style="text-align: right;">* prévisionnel décembre 2020</p>						

Objectif		Réaliser le programme d'inspections de santé et sécurité au travail				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'inspections ACFI (santé et sécurité au travail)	cible	12	12	10	16	16
	réalisé	8	0	12*		
<p><u>Commentaire :</u> La crise COVID19, n'a pas permis de lancer les inspections avant la fin du 2ieme trimestre 2020.</p> <p style="text-align: right;">*prévision</p>						

Objectif		Suivre la mise en œuvre des recommandations en matière de santé et sécurité au travail				
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de réalisations des recommandations relatives à des dysfonctionnements importants en matière de santé et de sécurité au travail	cible	-	0	246	-	
	réalisé	-	0	99	-	
<p><u>Commentaire :</u> Cet indicateur a été mis en œuvre en 2020. Il repose sur les inspections réalisées en 2018.</p>						

Action 1 : Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection

Objectifs de l'action

Il s'agit de réaliser les missions d'audit inscrites au plan pluriannuel d'audit à la demande du Directeur général des services et en fonction des priorités approuvées par le Comité d'audit.

Dans le cadre d'une mission d'inspection, il s'agit d'analyser les causes qui ont permis la survenance d'un incident une fois que l'existence de celui-ci est avérée. Cela nécessite la conduite d'un diagnostic de l'organisation et de son système de contrôle interne. Les missions sont de plusieurs ordres :

- les enquêtes administratives : il s'agit d'éclairer l'administration sur les comportements d'agents qui lui ont occasionné un préjudice matériel ou moral. L'objectif est d'imputer la responsabilité des dysfonctionnements à une personne. A la suite d'une saisine de l'Inspection générale par le Directeur Général des Services, le Directeur de l'IG charge un inspecteur ou une inspectrice de mener une enquête administrative. Pour cela, l'inspecteur ou l'inspectrice doit recueillir toutes déclarations, documents et informations utiles à l'enquête qui viendront alimenter un rapport factuel et objectif, adressé au Directeur Général des Services, dans lequel des suites à donner à l'enquête sont aussi proposées ;

- les missions de l'Agent en Charge des Fonctions d'Inspections (l'ACFI) : le Directeur général valide le programme annuel d'inspection par une lettre de mission adressée à l'Inspection Générale. Le programme comprend une quinzaine de sites répartis sur l'ensemble des activités départementales ;
- les inspections des établissements d'hébergement des enfants confiés à l'ASE (nouvelle activité rattachée à l'IG depuis 2020),
- la gestion des alertes.

Pour 2021, les priorités sont les suivantes :

- l'actualisation de la cartographie des risques, qui débouchera sur le programme d'audit à mener. Il conviendra de mettre en œuvre les nouvelles missions d'audit, en lien notamment avec la démarche usagers et les évolutions imposées par le Covid 19 ;
- la réalisation d'une étude de l'ensemble des établissements départementaux assurés par l'ACFI, afin d'évaluer la prise en compte des règles d'hygiène, de sécurité et de santé. Cette étude permettra d'appuyer la programmation des années à venir ;
- pour l'activité d'inspection des établissements de l'ASE, un plan d'inspection des établissements sera établi en lien avec l'Aide sociale à l'enfance suite aux recrutements de deux inspecteurs fin 2020.

Action 2 : Contrôle et suivi des recommandations

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action vise au renforcement de la maîtrise des risques, par la mise en place :

- d'un suivi des actions engagées par les directions,
- d'un reporting structuré vers la Direction générale et le comité de supervision,
- des contrôles de conformité. Les contrôles de conformité ont pour but d'assurer des revues de conformité et de qualité de l'instruction et de la mise en paiement. Cela consiste à vérifier l'exhaustivité des pièces conservées, la conformité et la bonne tenue des dossiers. Ces contrôles visent également à s'assurer de la concordance des informations issues des différents systèmes d'information (IODAS, COMUTITRES, MULTIGEST notamment...). Les contrôles visent également désormais à positionner la cellule en appui des demandes d'amélioration, favoriser les échanges de bonnes pratiques et valoriser les progrès accomplis.

En 2021, les objectifs opérationnels de l'action consisteront à :

- suivre la mise en œuvre des plans d'action des directions, qui font suite aux recommandations d'audit et aux évaluations des dispositifs de contrôle interne,
- améliorer le suivi des actions de maîtrise des risques identifiés par la cartographie des risques,
- poursuivre les contrôles de conformité de la tenue des dossiers dans les directions sociales et la direction des ressources humaines,
- élaborer la cartographie des risques des projets liés aux Jeux olympiques de 2024.

Action 3 : Contrôle interne

Cette mission de l'Inspection générale consiste à impulser des processus de contrôle interne et à accompagner les directions dans cette démarche afin d'en faire des relais, via leurs services des affaires générales (SAG). Un projet de collaboration avec des directions ressources (démarrage avec la Direction des Finances) sera mis en place afin d'apporter un appui au contrôle interne.

Cette action poursuit plusieurs objectifs :

- le traitement des signalements en matière de déontologie,
- la maîtrise des risques éthiques et financiers. Dans le cadre de la loi SAPIN II, il s'agit de mettre en place un programme dédié s'inscrivant dans une démarche de progrès continu, ainsi que de participer aux réunions d'échanges et de bonnes pratiques avec les autres collectivités membres du Forum d'échange animé par l'ONG. L'Inspection générale accompagnera la mise en œuvre des codes de conduite à destination des agents et des élus, animera un dispositif de formation et étendra la démarche de cartographie de corruption et d'analyse des tiers.

Pour 2021, les priorités du contrôle interne seront les suivantes :

- les procédures en lien avec les usagers impactées par le Covid 19,
- l'organisation du suivi d'activité des agents en télétravail,

- la désignation d'un référent déontologue. Il devra assurer le secrétariat de la commission de déontologie du Département, assurer le rôle de référent alerte dans le dispositif de lanceur d'alerte et communiquer auprès des Elu.e.s sur les obligations qui leur incombent en matière de déontologie.

Action 4 : Evaluation des politiques publiques

Objectifs de l'action

Cette action, auparavant exercée par la Direction de la stratégie de l'organisation et de l'évaluation (DSOE), a été reprise en 2020 par l'Inspection générale. Les objectifs opérationnels et les priorités de l'année 2020 ont été revus et actualisés.

Les principaux objectifs de cette action sont les suivants :

- animer la démarche d'évaluation des politiques publiques du Département,
- poursuivre la mise en œuvre des travaux prévus au Programme pluriannuel d'évaluation, en réalisant des évaluations et en apportant une assistance à maîtrise d'ouvrage aux directions et services,
- mettre à disposition des outils et méthodes pour développer l'évaluation, en particulier pour développer la prise en compte du point de vue, des attentes et de la satisfaction des usagers,
- favoriser l'appropriation, par les directions, la Direction générale et les Elus, des résultats et des préconisations des évaluations (restitutions, diffusions des rapports...),
- mettre en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre des propositions issues des rapports d'évaluation,
- diffuser la culture de l'évaluation au sein de la collectivité (formation, mise en réseau),
- contribuer à la démarche Usagers du Département en accompagnant les directions dans la prise en compte du point de vue des usagers.

En 2021, plusieurs priorités seront à l'ordre du jour :

- les évaluations des appels à projets IFE (Insertion formation et emploi) et entrepreneuriat du Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE) seront finalisées, restituées et mises à profit,
- un accompagnement auprès des directions sera développé pour mettre en place un suivi des évaluations dans le cadre des projets de la stratégie usagers et des activités récurrentes,
- un nouveau Programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques sera élaboré,
- les collaborations avec la Société Française d'évaluation et l'AFIGESE seront poursuivies.

Action 5 : Capitalisation et suivi

Objectifs de l'action

La capitalisation consiste à organiser une gestion efficace des informations et données utilisées par l'Inspection générale, faciliter leur partage au sein de l'équipe, garantir la traçabilité des missions d'audit et d'inspection générale et contribuer à la gestion des savoirs. Elle consiste aussi à accompagner les directions dans leur démarche de renforcement de leurs systèmes de management des risques.

Par ailleurs, l'Inspection Générale participe à la valorisation et à la promotion de la Seine-Saint-Denis en assurant des formations auprès d'autres collectivités locales, et via des organismes de formation tels que le CNFPT, l'INET, l'ENA...

L'Inspection Générale promeut les échanges avec les collectivités européennes, notamment les collectivités territoriales grecques qui bénéficient d'un accompagnement étroit grâce au retour d'expérience de l'Inspection Générale qui les aide à construire leur propre référentiel d'audit à partir de celui de la Seine-Saint-Denis.

En 2021, il s'agira de :

- déployer un référentiel de contrôle interne référençant les bonnes pratiques existantes au sein des directions,
- sécuriser la traçabilité des audits, des contrôles conformité et des missions d'inspection, dans le cadre de la gestion du fonds documentaire de la direction,
- développer les partenariats avec l'IFACI, le CNFPT, l'AMRAE, la CIAT, l'ENA, l'INET, l'AFA, l'AFIGESE, la SFE,
- poursuivre l'accompagnement avec les collectivités grecques dans leur démarche d'expérimentation opérationnelle.

Programme : Marketing territorial et mécénat

Ce programme relève de la Mission Conduite de l'action départementale

Ce programme comporte deux actions :

- Marketing territorial
- Mécénat

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont de :

- promouvoir et animer la marque de territoire « In Seine-Saint-Denis »,
- développer la stratégie de marketing territorial partagée avec les directions départementales autour d'opérations ciblées,
- développer le recours au mécénat en accompagnant les directions comme le tissu associatif dans cette pratique.

Les priorités pour l'année 2021 portent sur l'affinement et le développement de la stratégie de marketing territorial, la poursuite de l'enracinement de la marque de territoire en notoriété et en animation ainsi que le développement de la stratégie de mécénat par la création de dynamiques auprès d'acteurs nouveaux identifiés.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Marketing territorial et mécénat	Dépenses	0,119	0,131	0,166	0,163
	Recettes	0,008	-	0,070	0,004

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Marketing territorial et mécénat	Dépenses	0,093	0,100	0,098	0,098

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	4	4	-	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Promouvoir la marque de territoire In SSD/animer un réseau qualifié					
		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'ambassadeurs	cible	740	900	1 000	1 100	1 200
	réalisé	760	880	Année en cours		

Commentaire : 930 ambassadeurs font actuellement partie du réseau. Les profils représentés sont divers et assurent une pertinence au développement du réseau. A noter que la mise à jour des bases de données a provoqué une baisse du nombre réel. Par ailleurs la crise de la Covid-19 a provoqué une diminution en limitant la recherche active de nouveaux ambassadeurs (5 inscriptions par mois au lieu de 10). De plus d'autres bases de données ont été constituées et complètent à présent celle des ambassadeurs (made in SSD + tiers lieux SSD)

Objectif		Promouvoir la marque de territoire/développer la notoriété de la marque				
		2018	2019	2020	2021	2022
Communauté virale FB + Instagram	cible	7 000	9 000	18 000	20 000	22 000
	réalisé	8 300	15 000	Année en cours		
Commentaire : Les chiffres de 2020 comprennent désormais la communauté Twitter et LinkedIn d'où une très forte hausse des indicateurs. Ce grand nombre de « suiveurs » permet de promouvoir largement les initiatives de la marque.						

Action 1 : Marketing territorial

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- développer la notoriété de la marque de territoire « In Seine-Saint-Denis »,
- faire émerger les nouveaux talents en initiant des projets dédiés,
- promouvoir l'écoresponsabilité,
- poursuivre la promotion le « Made » In Seine-Saint-Denis en faisant reconnaître le département comme territoire de création, de fabrication, de production,
- assurer le développement du réseau d'Ambassadeurs et valoriser les rencontres d'acteurs,
- rendre viables les outils nécessaires à la conduite des projets de marketing,
- piloter la démarche globale de marketing territorial en transversalité avec l'ensemble des directions concernées.

En 2021, il s'agira notamment :

- d'accompagner et de développer le plan d'action de stratégie de marketing territorial,
- de renforcer la valorisation de la production « made In Seine-Saint-Denis », via des outils de la marque, son réseau et ses événements,
- de développer la notion d'écoresponsabilité et les actions autour de ce thème notamment via la plateforme CO,
- de développer les rencontres dans les espaces de travail collectifs, collaboratifs et inclusifs, pour valoriser et intensifier l'émergence de talents, notamment les acteurs de l'ESS.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Marketing territorial	Dépenses	0,114	0,129	0,160	0,160

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Marketing territorial	Dépenses	0,093	0,100	0,098	0,098

Action 2 : Mécénat

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de :

- poursuivre l'identification des projets susceptibles de donner lieu à des financements dans le cadre du mécénat,
- rechercher des financements auprès des Fondations,
- ouvrir la recherche des fonds aux entreprises en direct ou via le RSE,
- assurer le suivi des conventions,
- constituer un pôle de ressources, pour les directions départementales et les acteurs locaux, en matière de mécénat, à travers des activités de veille et de formation.

En 2021, il s'agira notamment de :

- développer la recherche de financement par le dépôt de dossier aux appels à projets des fondations,
- développer la pratique du mécénat indirect pour élargir le champ des dépôts de dossiers,
- développer la compréhension et la mise en œuvre du mécénat au sein des associations départementales,
- poursuivre le mécénat populaire et l'implication des entreprises locales,
- développer les collaborations avec les entreprises sur des actions RSE (hors champ de compétences de la DEIAT).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Mécénat	Dépenses	0,005	0,002	0,006	0,003
	Recettes	0,008	0,000	0,070	0,004

Programme : Jeux olympiques et paralympiques

*Ce programme relève de la Mission **Conduite de l'action départementale***

Ce programme comporte trois actions :

- Plan de mobilisation,
- La « Fabrique » des JOP,
- Coordination des opérations d'investissement.

Objectifs du programme

A 4 ans de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympique de 2024 (JOP 2024), les acteurs publics et plus spécifiquement le Département se structure pour que les Jeux bénéficient durablement tant au territoire qu'à ses habitants.

Les précédentes éditions montrent que les exploits sportifs, la qualité de l'organisation des compétitions ou les bonnes conditions d'accueil des spectateurs ne suffisent pas à en faire un succès durable pour la ville hôte. De même, la construction d'équipements et d'infrastructures ou la réalisation de travaux d'aménagement d'envergure ne suffisent pas à constituer un héritage olympique profitable à tous et au développement pérenne des territoires. Des Jeux véritablement réussis et inoubliables sont toujours ceux qui ont impliqué les acteurs publics et les populations, et qui leur ont directement bénéficié sur les plans économiques, sociaux, éducatifs et culturels.

En 2020, le projet olympique a été fragilisé par la crise du Coronavirus, notamment avec le report des Jeux olympiques de Tokyo en 2021. En outre, le contexte sanitaire a dévoilé les carences en terme de santé des populations vivant en Seine-Saint-Denis. Dans ce cadre, le Département souhaite défendre la notion d'héritage à travers la mise en œuvre de projets concrets améliorant la qualité de vie des populations.

Pour les prochaines années, l'action du Département sera guidée par les enjeux suivants :

- **un enjeu d'équilibrage territorial, entre Paris et la Seine-Saint-Denis et dans le territoire départemental.** La candidature parisienne concentre l'évènementiel sur le territoire parisien et les infrastructures sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, notamment sur sa partie ouest. Cependant, l'ensemble du territoire doit tirer profit de ces Jeux, tant sur les équipements (rénovations et aménagements des sites d'entraînement et sites labellisés) que sur les dynamiques économique, sociale, sportive et culturelle. C'est pourquoi le Département assurera l'ancrage départemental des JOP 2024 par le renforcement des coopérations et la co-construction de projets permettant aux Communes et aux Etablissements Publics Locaux (EPL) de s'investir dans le projet olympique. Le projet 24 sites pour 2024 illustre la volonté d'apporter au territoire des propositions nouvelles et innovantes, constituées avec les villes.
- **un enjeu de mobilisation et de participation des acteurs et des habitants.** Le plan de mobilisation du Département implique la participation active des habitants comme condition essentielle de la réussite des Jeux. Associations, citoyens engagés ou non, acteurs sportifs et culturels, entreprises... doivent être associés à la préparation et la construction de l'héritage des Jeux, pour créer un projet positif dans un contexte de crise économique et sociale. Cette participation sera organisée et stimulée par la Fabrique des jeux via des démarches de co-construction avec les acteurs, démarches qui monteront en puissance jusqu'en 2024. D'autres évènements fédérateurs (journée olympique, olympiade culturelle) visent à engager les habitants dans une dynamique positive des jeux. Ces évènements sont des moments de partage, créant un récit commun, qui fera sens en terme de cohésion sociale et qui seront envoyés au reste du monde en 2024.
- **un enjeu de coopération interne et externe.** A l'interne, la Délégation aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DEJOP) anime un réseau de référent dans les directions dans le but de favoriser l'imprégnation des enjeux olympiques dans les politiques publiques. A l'externe, il s'agit de faire vivre la coopération entre les parties prenantes (collectivités territoriales, Etat et instances olympiques) afin de défendre les intérêts communs des territoires via la réalisation de projets concrets et utiles pour le territoire afin de constituer, dès aujourd'hui, un héritage tangible et durable pour le territoire.

Ces enjeux sont exprimés sous la forme de programme d'action concret et tangible via le plan de mobilisation. Délibéré en septembre 2018, ce plan sera actualisé en 2021 afin d'intégrer le nouveau contexte post-COVID, l'évolution du concept olympique et la contrainte budgétaire qui pèse sur les projets. La nouvelle version de ce plan permettra de formaliser les évolutions et développements, liés aux grandes orientations posées et actions prioritaires engagées.

La DEJOP structure son action autour de plusieurs objectifs stratégiques :

- **Assurer la livraison et la meilleure insertion possible dans le tissu urbain des équipements et aménagements olympiques du projet Paris 2024 sous maîtrise d'ouvrage départementale.** Il s'agit d'encadrer et suivre les projets d'investissements dont la maîtrise d'ouvrage repose sur le Département, de coordonner et suivre la collaboration tant sur le plan conventionnel que financier avec la SOLIDEO, de communiquer les informations en interne puis de relayer auprès de la SOLIDEO et des autres partenaires publics les projets et les actions encourageant la qualité, l'insertion urbaine, l'excellence environnementale et l'inclusion des habitants quant à la production d'ouvrages olympiques en Seine-Saint-Denis.
- **Représenter la collectivité, le territoire et les habitants auprès des instances de Paris 2024 et de ses partenaires publics et privés.** Il est question de garantir la bonne représentation du Département et de ses intérêts au sein des différentes instances de coordination de l'organisation des jeux, et notamment d'accompagner les élus départementaux dans leurs participations aux instances du COJO et de la SOLIDEO et lors de leurs rencontres avec l'ensemble des autres acteurs publics et privés engagés dans le projet Paris 2024. Dans ce cadre, la DEJOP se charge de diffuser l'ensemble des informations utiles à la conduite des projets liés aux JOP et de promouvoir dans les instances et auprès de l'ensemble des acteurs de Paris 2024 les propositions, projets, actions utiles à l'héritage des Jeux de la collectivité, des acteurs du territoire et des habitants. La Délégation assure un rôle de coordination avec les autres partenaires institutionnels de la Seine-Saint-Denis (Etablissements publics territoriaux et villes).
- **Construire, animer et suivre la mobilisation de la collectivité dans l'ensemble de ces politiques publiques.** Il convient d'élaborer les outils de conduite de projet et de suivi du plan de mobilisation ainsi que d'encourager et suivre les cadres de travail et outils partenariaux pour une meilleure mise en œuvre du plan de mobilisation. Egalement, il convient de réaliser des démarches partenariales avec les anciennes ou future villes hôtes de manière à s'inspirer des expériences passées pour édifier le meilleur héritage des Jeux. En outre, il convient de mettre en avant la construction d'actions innovantes dans le but de maximiser l'héritage des Jeux pour les habitants.
- **Mobiliser, associer et faire participer les acteurs et habitants du territoire au projet olympique et paralympique.** Il s'agit de mobiliser les acteurs via l'animation de plusieurs ateliers thématiques de manière à assurer un relais sur le projet Paris 2024 et de permettre aux acteurs de se fédérer et le cas échéant de porter des projets. La Fabrique des jeux a vocation à s'ouvrir à la participation citoyenne, et ce dans le cadre d'une gouvernance ouverte et respectueuse de la diversité des acteurs. Aussi, elle se doit de faire rayonner le projet olympique sur le territoire et vers d'autres territoires concernés par les ouvrages olympiques.

L'année 2021 est la deuxième année de mise en œuvre des projets JOP, qui composeront l'héritage matériel et immatériel des Jeux et est également l'année d'entrée de Paris et de la Seine-Saint-Denis dans l'Olympiade des Jeux de 2024, à la suite des JO de Tokyo. De plus, elle sera marquée par le transfert de l'emblème olympique et par l'accueil de la journée olympique au mois de juin.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Mission JOP	Dépenses	0,489	0,651	1,244	1,218

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Mission JOP	Dépenses	-	6,740	8,424	8,424

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	6	6	-	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif		Co-construire un héritage pour les habitants				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions du plan de mobilisation engagées	cible		20	20	20	
	réalisé		8	14	15	
Nombre d'acteurs participants aux ateliers de la Fabrique	cible					
	réalisé					
<u>Commentaire :</u>						

Objectif		Mobiliser le plus largement possible pour la réussite de l'évènement				
		2017	2018	2019	2020	2021
Mesures d'opinions positives	cible					
	réalisé					
Nombre de participants à des évènements JOP	cible				/	
	réalisé				Env. 4500 (au 7/09)	
Nombre de personnes touchées (dont numérique)	cible					
	réalisé					
<u>Commentaire :</u>						

Action 1 : Plan de mobilisation

Objectifs de l'action

Il s'agit de construire, animer et suivre la mobilisation de la collectivité dans l'ensemble de ses champs de politique publique.

En termes de mobilisation, la collectivité réalise de nombreuses actions portant sur divers domaines :

- sur la thématique sport santé, de multiples projets sont accomplis, mais demandent à être valorisées pour composer une véritable stratégie départementale,
- sur la thématique de l'inclusion et du paralympique, la délégation souhaite engager une stratégie et un plan d'actions pour accroître les actions au profit de l'inclusion des personnes en situation de handicap par le sport,
- sur le projet 24 sites, l'année 2021 doit servir de levier pour accompagner les évolutions du mouvement sportif afin de répondre aux défis de l'accueil des JOP. Ce projet proposant une initiation à la pratique sportive dans l'espace public tout en relançant l'activité et en faisant la promotion de ses disciplines fait face au contexte sanitaire actuel.
- sur le thème de l'engagement, il est question de renouveler, faire monter en compétences le personnel associatif du territoire et d'inscrire la participation au programme volontaire de Paris 2024 comme une étape d'un parcours de formation ou d'insertion.
- sur le thème de l'éducation, une semaine olympique et paralympique à l'école sera organisée en février 2021. Cette semaine permettra de mettre en avant des projets soutenus dans les collèges via l'appel à projets pédagogiques autour du sport, de l'accueil de Jeux et du monde ainsi que les valeurs de l'olympisme.

De surcroît, l'année 2021 sera l'année du déploiement de la campagne de communication « les JOP en SSD, accélérateurs d'histoire(s) ». Cette campagne d'images, qui débutera en octobre 2020, prend différentes formes :

- seront organisés le recrutement de sportifs de haut niveau et la relance du dispositif « relayeurs des Jeux ». Ce dispositif mobilise une vingtaine d'agents lors d'événements du Département, dont le but est de promouvoir les jeux et de représenter le Département lors de compétitions sportives. La relance de ce dispositif pourrait se fonder avec le recrutement dans la collectivité de sportifs de haut niveau.
- sera organisée, en fonction du contexte sanitaire, une journée olympique en Seine-Saint-Denis par Paris 2024, avec les acteurs sportifs et les collectivités locales.
- seront reproduites des animations sportives estivales (« week-end nouveaux sport olympique ») et de nouvelles seront développées (animation d'un dispositif d'été autour des jeux de Tokyo, en rapport avec Paris 2024 qui prévoit d'organiser le « Live des jeux » sur le territoire).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Plan de mobilisation	Dépenses	0,489	0,651	1,244	1,218
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : La « Fabrique » des JOP

Objectifs de l'action

Suite au lancement de la Fabrique des jeux en juin 2018, il s'agit de mobiliser, associer et faire participer les acteurs et les habitants du territoire au projet olympique et paralympique.

Concrètement, le lien avec les acteurs du territoire reposera sur l'animation d'ateliers thématiques :

- Ateliers « marchés COJO ». L'organisation d'un atelier sur les opportunités économiques des marchés du COJO pour les acteurs du territoire de la Seine-Saint-Denis, en novembre 2020, sera poursuivi par de nouveaux ateliers thématiques et territorialisés en 2021, pour permettre aux acteurs de répondre concrètement à ces marchés.
- Atelier « mouvement sportif ». Plusieurs ateliers, portés par des acteurs sportifs du territoire, seront organisés en 2021 afin de penser les clubs de demain, et faisant suite à un premier atelier à la fin d'année 2020.
- Atelier des villes. Le quatrième atelier des villes aura lieu en 2021 dans le but de partager les actualités JOP et leurs impacts sur le territoire.
- Atelier sport et femmes. Initialement prévu en mars 2020, cet atelier se déroulera sur la fin d'année 2020 et l'année 2021. Un groupe d'observateurs (acteurs sportifs et associations de lutte pour l'égalité hommes femmes, devra effectuer des visites de terrain pour rendre compte de solutions innovantes sur la pratique féminine. A terme, un label ou guide de bonnes pratiques en direction des clubs et/ou lieux de pratique sera rédigé.
- Atelier culture. La Fabrique relancera en 2021 le projet de mise en place d'une plateforme numérique et participative.
- Atelier paralympique. Basé sur la stratégie paralympique départementale et en lien avec PRISME, les acteurs du handicap seront réunis au cours d'ateliers en 2021.

En outre, d'autres ateliers pourront être constitués sur des thèmes tels que l'évènement écoresponsable, le sport de haut-niveau ou encore le développement d'une stratégie autour du Lab.

De plus, la Fabrique poursuit sa mobilisation quant à la participation citoyenne autour des Jeux par la réalisation d'ateliers en 2021. Cette mobilisation fera suite au travail effectué avec l'association Démocratie ouverte sur le projet de participation des jeunes de l'ASE.

L'animation du réseau lié au site internet de la Fabrique sera également poursuivi.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
La « Fabrique » des JOP	Dépenses	-	-	-	-
	Recettes	-	-	-	-

Action 3 : Coordination des opérations d'investissement

Objectifs de l'action

L'objectif est de structurer et coordonner la réalisation d'équipements et d'aménagement olympiques et paralympiques. Pour ce faire, la collectivité souhaite saisir l'ensemble des opportunités pour accroître l'héritage pour le territoire et son rayonnement.

Plus spécifiquement, les priorités pour l'année 2021 sont :

- le renforcement, la simplification et la lisibilité des processus de travail quant aux projets en maîtrise d'ouvrage. Dès 2020, un travail a été amorcé afin d'établir une stratégie et des outils d'identification et de traitements des risques sur ce type de projets.
- l'actualisation de la maquette financière de SOLIDEO et des engagements des acteurs publics ; l'intention étant de permettre le respect de programmes initiaux et des ambitions de la collectivité, tout en associant le contexte du marché de la construction et la conjoncture globale.
- la volonté d'inscrire davantage les projets en maîtrise d'ouvrage dans la mobilisation du plan de mobilisation (démarches artistiques, participation des habitants, accessibilité...) dans l'intention d'augmenter leur exemplarité et leur rayonnement sur le territoire et vis-à-vis des habitants.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Coordination des opérations d'investissement	Dépenses	-	6,740	8,424	8,424
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Transition écologique

*Ce programme relève de la Mission **Conduite de l'action départementale***

Ce programme comporte trois actions :

- Innovation écologique
- Soutien aux projets associatifs / acteurs locaux
- Animation / sensibilisation

Objectifs du programme

La Délégation à la transition écologique (DTE) a été créée à l'été 2017 pour mettre en œuvre les orientations du Plan d'action du Département pour la transition écologique. En 2019, un nouveau document cadre de la politique de transition écologique a été adopté par le l'Assemblée départementale « *Les engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique* ».

La DTE accompagne les directions opérationnelles chargées de déployer les actions des *Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique*, via la promotion d'innovation, l'élaboration de partenariats ou encore la coordination des réponses des appels à projets pour obtenir des financements.

La DTE apporte également son soutien aux projets portés par les acteurs locaux lorsqu'ils sont en lien avec la politique départementale de transition écologique (création de nouveaux lieux écologiques, encouragement de la biodiversité en ville, adaptation au changement climatique, accompagnement à des nouvelles pratiques écologiques).

Enfin, la DTE doit donner de la visibilité aux enjeux écologiques et à la politique environnementale du Département, notamment via l'organisation d'animations à destination des agents et des usagers des services publics départementaux. La semaine du Développement durable, visant la prise de conscience citoyenne et l'engagement dans des pratiques plus solidaires et écologiques, en est un exemple.

Les enjeux prioritaires de ce programme pour l'année 2021 sont les suivants :

- l'élaboration du Projet alimentaire territorial de la Seine-Saint-Denis sur la thématique de l'alimentation durable, démarche transversale dont les enjeux sociaux, économiques et environnementaux s'entrecroisent,
- la mise en œuvre de la stratégie carbone de la collectivité avec pour ambition la réduction de 30% les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité des services d'ici 2030 (bâtiments, énergie, déplacements des agents, marchés...) et la neutralité carbone en compensant les émissions qui ne peuvent être supprimées,
- l'évolution des partenariats et la création de nouveaux, par exemple avec les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), la Société du Grand Paris...,
- le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets, notamment à la suite de la situation de crise qui implique de suivre encore plus finement les partenaires et de les aider via l'Appel à agir,
- la poursuite de la mobilisation du foncier départemental (suivi des conventions Parisculteurs et identification d'autres terrains, développement de partenariats de mise à disposition de toitures pour la production d'énergie renouvelable),
- renforcer l'animation en direction des usagers des services départementaux en s'appuyant sur les associations locales et franciliennes,
- la poursuite du travail sur l'événementiel écoresponsable : l'animation du réseau de partenaires avec la DMTM, les événements internes avec la communication et la mobilisation des acteurs du monde sportif avec la DEJOP.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Transition écologique	Dépenses	0,180	0,230	0,228	0,223
	Recettes	-	0,028	-	-

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Transition écologique	Dépenses	0,088	0,422	0,840	0,600
	Recettes	0,056	0,084	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	5	5	-	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Amplifier la visibilité des événements Transition Ecologique internes (Semaine du développement durable (DD), de la mobilité, de la réduction des déchets)					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de personnes sensibilisées lors des semaines DD, réduction déchets, mobilité et lors du Green Village	cible		550	400	600	600
	réalisé	236	700	580		
<u>Commentaire</u> : Le réalisé 2020 n'est pas mis à jour, les événements principaux se tenant à partir de mi-septembre et étant encore incertains en raison de la crise sanitaire. L'objectif 2021 est fixé sans prendre en compte une éventuelle poursuite de la crise qui impacterait encore la tenue des événements.						

Objectif	Amplifier la visibilité des événements Transition Ecologique externes (Semaine du développement durable (DD), de la mobilité, In'crovable fête)					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de personnes sensibilisées lors des semaines DD, part des déchets valorisés, mobilité et lors de l'Incrovable fête (nouveau 2020)	cible			400	1 500	1 500
	réalisé			330		
<u>Commentaire</u> : Le réalisé 2020 n'est pas mis à jour, les événements principaux se tenant à partir de mi-septembre et étant encore incertains en raison de la crise sanitaire. L'objectif 2021 est fixé sans prendre en compte une éventuelle poursuite de la crise qui impacterait encore la tenue des événements.						

Objectif	Co-construire la transition écologique avec les acteurs du territoire					
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de rencontres organisées dans l'année	Cible		3	3	3	
	Réalisé	2	1	4	1 (février 2020)	
Nombre de projets menés en commun avec au moins un partenaire	cible		1	3	3	3
	réalisé			3	3	
<u>Commentaire</u> : Une seule rencontre partenariale a pu se tenir pour le moment en 2020 ('Alliance départementale de lutte contre la précarité énergétique en février). Projets menés en 2020 : mise à disposition de deux terrains à des porteurs de projets d'agriculture urbaine, convention de mise à disposition d'une toiture de collège à une société coopérative de production d'énergie renouvelable, convention de recherche et développement avec le CSTB, élaboration en cours d'un partenariat avec la Société du Grand Paris sur l'économie circulaire dans le BTP.						

Objectif		Favoriser l'innovation écologique dans les directions				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de projets soutenus par l'incubateur démarrés dans l'année	Cible			5	10	
	Réalisé			8		
Nombre de réponses à des appels à projets pour financer des projets innovants	cible			3	5	
	réalisé			2 réalisés 1 rejetée 1 retenue	2	
<u>Commentaire</u> : L'incubateur a joué son rôle en permettant de mener à bien des actions innovantes. Le confinement a eu un impact sur les projets, dont certains sont reportés en 2021.						

Objectif		Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets écologiques sur le territoire à travers l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de projets accompagnés	Cible		20	30	45	45
	Réalisé		21	47		
Part des lauréats qui n'ont jamais été accompagnés par le Département	cible			30 %	50 %	50 %
	réalisé			60 %		
<u>Commentaire</u> :						

Action 1 : Innovation écologique

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- développer des solutions innovantes dans le cadre des projets d'investissement portés par les directions,
- impulser de nouveaux projets au sein des directions,
- élaborer des partenariats d'innovation avec des start-up et des instituts de recherche et de développement,
- développer des actions innovantes dans le cadre du Plan de mobilité de l'administration.

Pour l'année 2021, 4 objectifs opérationnels ont été posés :

- la reconduite de l'incubateur via la réalisation des projets retenus en 2020, la relance des appels à projets interne pour de nouveaux projets en 2021 ainsi que l'instauration d'un comité de pilotage,
- la mise en œuvre des partenariats d'innovation et de R&D, avec le CSTB sur le programme type environnemental et avec la SGP autour de l'économie circulaire et du réemploi des terres,
- l'engagement de la stratégie carbone, notamment par l'accompagnement des directions principalement concernées. Le maintien de l'incubateur pourra financer des actions de R&D en lien avec cette stratégie.
- le développement du Plan de mobilité de l'administration, avec la poursuite des actions engagées (le déploiement du stationnement vélo, la refonte du stationnement des véhicules personnels, le développement du dispositifs Vélotaf...) et l'identification de nouvelles actions.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Innovation écologique	Dépenses	-	-	0,015	0,223
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Innovation écologique	Dépenses	0,088	0,422	0,700	0,600
	Recettes	0,056	0,084	-	-

Action 2 : Soutien aux projets associatifs / acteurs locaux

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- soutenir la création de nouveaux lieux écologiques et solidaires et poursuivre le travail engagé de soutien à la structuration de filières en partenariat avec la DEIAT et la DMTM dans le plan de rebond,
- poursuivre l'accompagnement des acteurs qui développent les pratiques écologiques autour notamment de la biodiversité, du réemploi,
- poursuivre des partenariats avec des acteurs locaux comme Airparif et les ALEC, qui mènent une action structurante pour le climat, la lutte contre la pollution et la transition énergétique.

En ce qui concerne les objectifs opérationnels et priorités de 2021, il s'agira de :

- reconduire l'Appel à Agir sur la thématique de la transition écologique. Le bilan de l'Appel à Agir 2020 et des soutiens accordés dans le cadre du plan de rebond devra permettre d'affiner le règlement.
- co-animer le Projet Alimentaire Territorial avec les acteurs du territoire. De nouveaux partenariats pourront être mis en œuvre pour ce projet.
- élaborer une nouvelle convention avec les 3 Agences locales de l'énergie et du climat(ALEC), dans le but de renforcer l'accompagnement des services départementaux par ces Agences.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Soutien aux projets associatifs / acteurs locaux	Dépenses	-	-	0,153	-
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Soutien aux projets associatifs / acteurs locaux	Dépenses	-	-	0,140	-
	Recettes	-	-	-	-

Action 3 : Animation / Sensibilisation

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- poursuivre le travail engagé aux côtés de la DVD et de la DMTM sur l'écosystème vélo en Seine-Saint-Denis et l'accompagnement au développement de la pratique du vélo,
- construire la démarche autour de l'événementiel éco-responsable,
- développer les animations et actions de sensibilisation au développement durable en direction des habitants,
- poursuivre les démarches de sensibilisation des agents autour notamment de la création de nouvelles communautés, comme la communauté vélo.

Pour l'année 2021, les objectifs opérationnels et priorités seront de :

- faire de la semaine du développement durable un temps fort d'animation, tant vers les agents que vers les usages,
- organiser l'In'croyable fête, événement fédérateur des solutions pour un événementiel éco-responsable « In Seine-Saint-Denis »,
- accompagner la Direction de la communication et les directions dans l'organisation d'événements, avec un calcul de l'impact sur des événements ciblés,
- appuyer la DVD pour le lancement d'un programme de services civiques sur le territoire autour du vélo (présentation des aménagements vélos, sensibilisation à la pratique du vélo, contribution...), notamment à travers l'organisation de la Semaine de la mobilité, et poursuivre l'animation de la communauté vélo des agents
- travailler avec la DNPB à la création d'une communauté d'agents Observ'acteurs et former les membres de la DTE et d'autres agents volontaires à l'animation d'ateliers de sensibilisation en interne (par exemple formation à l'animation de la Fresque du climat, jeu collectif de sensibilisation aux enjeux du changement climatique).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Animation/ sensibilisation	Dépenses	-	-	0,060	-
	Recettes	-	-	-	-

Mission

Orientation des politiques départementales

Programme

Assemblée départementale

Programme

Moyens des groupes politiques

Programme : Assemblée départementale

*Ce programme relève de la Mission **Orientation des politiques départementales***

Ce programme comporte une action :

- Assemblée départementale.

Objectifs du programme

Ce programme réunit les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- assurer le secrétariat des Assemblées (le Conseil départemental et sa Commission permanente),
- dresser les ordres du jour et établir les procès verbaux,
- assurer le secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- gérer les désignations des Conseillers départementaux dans les organismes extérieurs,
- établir les arrêtés de délégation de signature,
- procéder au dernier examen puis au suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- publier les actes administratifs et les archiver,
- assurer la gestion des situations individuelles des Conseillers départementaux et la gestion des moyens des groupes d'Elus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Assemblée départementale	Dépenses	2,488	2,486	2,671	2,625

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	59	29	30	-

Programme : Moyens des groupes politiques

*Ce programme relève de la Mission **Orientation des politiques départementales***

Ce programme comporte une action :

- Groupe d'élus.

Objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	CA 2019	BP 2020	Proposition BP 2021
Moyens des groupes politiques	Dépenses	0,397	0,414	0,533	0,543

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	11	7	-	4

Délibération n° du 10 décembre 2020

PROJET D'ACTIVITÉS ET DE BUDGET PAR PROGRAMMES 2021.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de la présentation du Projet d'activités et de budget par programmes 2021.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

